

1 – NOTE DE PRESENTATION



1. Etat des lieux
2. Protections existantes - bilan du site inscrit
3. Proposition de délimitation d'un site classé et de protections associées

DECEMBRE 2007

DIREN PAYS LOIRE
SDAP NANTES
DRAC 44

3 rue Menou BP 61219 44012 NANTES CEDEX 1 - tél : 02.40.99.58.14 - didier.baillieu@pays-de-la-loire.ecologie.gouv.fr
2 rue Eugène Varlin 44000 NANTES - tél : 02.40.20.59.59 - sdap44@culture.gouv.fr
1 rue Stanislas Baudry - BP 63518 44035 NANTES CEDEX 1 - tél : 02.40.14.23.00

A.U.P. scpa Steff Lemoine Davy Geffard Berthomé
PHYTOLAB

3 rue de Carcouët 44000 NANTES - tél : 02.40.20.15.47 - aup@aup-urba.com
9 rue de Olivettes 44000 NANTES - tél : 02.40.20.38.39 - phytolab@wanadoo.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
1. ETAT DES LIEUX	11
1.1 PRESENTATION GENERALE DU SITE	12
Extrait de l'étude « typologie et dynamique des paysages » de 2002 :	
- Climat,	12
- Géologie,	13
- Pédologie,	19
- Relief,	19
- Hydrographie,	21
- Végétation,	22
- Activités humaines,	23
1.2 ENTITES PAYSAGERES	26
- Marais indivis,	27
- Marais privés,	45
- Bocages traditionnels et en forte mutation.	62
1.3 PERCEPTION DES PAYSAGES	94
- Evolution de l'iconographie	94
- Les limites et transitions	101
1.4 PATRIMOINE BATI.	104
- bourgs	105
- patrimoine architectural urbain	108
- Villages et hameaux	110
- Cas particulier des îles	112
- Patrimoine rural	114
- Grands domaines, châteaux, manoirs	119
- Petit patrimoine	123
- Constructions contemporaines et impact sur le paysage	136
2. PROTECTIONS EXISTANTES – BILAN DU SITE INSCRIT	140
2.1 RECENSEMENTS ET PROTECTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE	141
- Monuments historiques	141
- Recensement d'entités archéologiques	141
2.2 INVENTAIRES ET PROTECTIONS DES MILIEUX NATURELS	142
- Sites d'importance communautaire NATURA 2000	142
- Zone de protections spéciales	142
- Zones humides relevant de la convention RAMSAR	142
- Inventaires de la DIREN : ZNIEFF et ZICO	142

2.3 REGLEMENTS D'URBANISME _____	143
- POS et PLU _____	143
- ZPPAUP de Guérande _____	144
2.4 PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE _____	145
2.5 BILAN DU SITE INSCRIT _____	146
3.PROPOSITION DE DELIMITATION D'UN SITE CLASSE _____	152
ET DE PROTECTIONS ASSOCIEES	
3.1 SITE CLASSE _____	153
- Réflexion sur la délimitation _____	153
- Options et variantes _____	155
3.2 PROTECTION DES ABORDS DU SITE _____	160
- ZPPAUP _____	160
- Volet patrimonial des PLU _____	162
- Protections au titre des monuments historiques _____	162
- Propositions par communes _____	162
CONCLUSION _____	169

Introduction

Rappel de la Commande

Objet du marché

Le site de la Grande Brière a été inscrit par arrêté ministériel le 13 mars 1967. Les fondements de cette protection reposaient déjà à cette époque sur le constat d'une dégradation progressive de l'espace naturel et de l'habitat, liée à une mutation de l'activité de la population briéronne (celle-ci abandonnant progressivement les métiers traditionnels pour se rendre dans les sites industriels proches en pleine expansion) et à un apport d'habitants nouveaux, essentiellement issus de la classe ouvrière nazairienne. La volonté de l'Etat, à travers cette mesure d'inscription, était de sauvegarder l'architecture coutumière et de préserver l'équilibre général du marais en intervenant désormais sur toutes les autorisations de construire et sur les projets d'assèchement qui étaient alors envisagés.

Quel est le constat que l'on peut faire près de quarante ans plus tard ?

D'une part la pression urbaine n'a fait que s'accroître et prend un caractère « agressif » depuis le début des années 2000 dans la mesure où le littoral du département de la Loire-Atlantique est saturé et que ce territoire offre des zones d'accueil proches de la mer et de la métropole Nantes-Saint-Nazaire. Cette nouvelle vague d'arrivants produit aussi une nouvelle mutation de la population, puisque désormais une proportion importante d'actifs urbains qui n'ont plus aucun liens avec le marais, s'installent en Brière.

D'autre part, l'évolution de la réglementation (notamment européenne) en matière de protection de l'environnement a consacré le caractère exceptionnel des milieux humides de ce département et la Grande Brière fait évidemment partie des zones majeures à préserver.

Cet objectif de conservation des espèces et des paysages a d'ailleurs été une préoccupation constante du Parc Naturel Régional depuis sa création en 1969.

Il est évident que cette inscription du site, mise en place à la fin des années soixante, a été insuffisante pour accompagner cette évolution des modes de vie et de l'occupation du sol, et que c'est sans doute son caractère peu contraignant qui n'a finalement pas permis d'atteindre l'objectif de préservation poursuivi, dans un espace où une multitude d'intérêts se superposent et où les vertus du dialogue atteignent rapidement leurs limites quand il s'agit d'opposer protection et aménagement.

Le marché a pour objet de faire un bilan de l'état du site naturel et du bâti.

Décomposition du marché

Le marché est décomposé en deux (2) phases, comme suit :

- En premier lieu, il s'agira de faire un bilan de l'état du site naturel et du bâti au regard des ambitions initiales de préservation en faisant ressortir la réversibilité éventuelle des dégradations constatées et en insistant sur la pertinence et l'actualité des délimitations retenues en 1967.

- La seconde phase portera sur l'élaboration de nouvelles propositions d'intervention différenciées, établies en fonction de l'intérêt des secteurs retenus et prenant en compte les différentes législations traitant de mesures de préservation ou de gestion. Au final, l'Etat Maître d'Ouvrage, devra disposer des éléments nécessaires pour proposer aux différents partenaires concernés, notamment les collectivités locales, une réorganisation complète de la protection de la Grande Brière, respectant une cohérence géographique et paysagère d'ensemble et intégrant les évolutions de sensibilité de cet espace depuis la mise en place du site inscrit. Cette redéfinition globale devra privilégier deux thèmes de réflexion, auxquels sont attachées deux procédures spécifiques :

- Les espaces naturels et les ensembles bâtis homogènes qui ont conservé un caractère exceptionnel, sans altérations majeures, et constituant un témoignage significatif de l'organisation de l'activité humaine traditionnelle dans ce type de marais ou présentant une grande richesse écologique ont vocation à être intégré dans un site classé relevant des dispositions des articles L 341-10 et suivants du code de l'environnement.

- La préservation des fenêtres sur les marais, des points de vue sur les silhouettes des bourgs et des villages, la conservation de certains bâtiments, de structures végétales ou éléments de bâtis remarquables, le traitement harmonieux de la transition entre le paysage urbain, industriel et agricole trouveront un cadre efficace d'intervention dans la mise en place de zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.) relevant des dispositions « des articles L 642-1 et suivants du code du patrimoine.

Cette réflexion sur l'avenir de la protection de la Grande Brière sera conduite à partir des études et inventaires existants et, notamment, en s'appuyant sur le diagnostic et les propositions qui ont permis d'élaborer la charte paysagère du parc naturel régional, éventuellement complétés par des visites de terrain servant à affiner le jugement sur les secteurs fortement dégradés et les zones de transition.

Une analyse des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) des communes concernées pourra vraisemblablement aussi fournir des indications précieuses sur la dynamique urbaine.

A ce stade, même s'il conviendrait d'être exhaustif, il ne s'agit pas de proposer des périmètres précis ayant valeur réglementaire, mais de raisonner par « grandes masses » pour donner les orientations futures sur la préservation de ces espaces ou justifiant de ne pas mettre en place une quelconque mesure de protection.

Des études de définition plus précises, répondant alors aux critères réglementaires propres à chaque procédure précisée seront engagées sur la base de ce « dégrossissage ».

Démarche et méthodes des chargés d'études

Cette étude a été menée entre juin et Décembre 2007, par une équipe composée d'architectes urbanistes (Agence AUP : Architecture Urbanisme Patrimoine) et de paysagistes (Société PHYTOLAB). Les principales étapes de l'étude ont été les suivantes :

Exploitation des travaux déjà réalisés

Une étude portant sur le territoire du Parc Naturel Régional de Brière avait déjà été réalisée par la même équipe en 2002 (Typologie et dynamique des paysages du Parc Naturel Régional de la Brière). Dans le cadre de celle-ci nous avons rassemblé l'essentiel des informations de base nécessaires au démarrage du présent travail, nous avons en particulier rencontré de nombreux acteurs qui nous ont permis de mieux comprendre le contexte social et politique de La Brière.

Création d'un support cartographique précis et facile à manipuler

La précédente étude avait été réalisée sur un simple fond de carte IGN au 1/25000° mais les progrès de la cartographie numérique nous permettent aujourd'hui de disposer de documents plus précis : les orthophotoplans qui permettent d'identifier d'un seul coup d'œil tous les éléments constituant le paysage et la BD parcellaire qui nous permet de lire en continue le cadastre de toutes les communes et donc reporter tous les tracés et contours d'urbanisme.

Pour exploiter au mieux ces documents, nous avons édité deux échelles de ces documents l'une au 1/25000° sous forme de plan plié, l'autre au 1/10000° sous forme de planches A3 reliées montrant en vis-à-vis la BD parcellaire et l'orthophotoplan ces dernières planche étant clairement identifiées sur les plans au 1/25 000°.

Mise au point d'une légende

Sur ces nouveaux supports il fallait d'une part récupérer les informations déjà rassemblées dans l'étude précédente et d'autre part mettre en évidence toutes les informations nouvelles et en particulier celles se rapportant à l'inventaire du patrimoine et à la perception des paysages.

Cette légende a fait l'objet d'une longue mise au point de manière à éviter de fragmenter l'information en

plusieurs cartes. La légende finale est divisée en deux ensembles reportés respectivement sur fonds de plan parcellaire et sur la photo aérienne, présentés en vis-à-vis dans le cahier de détails A3.

Collecte de nouvelles données et mise à jour

Nous avons rassemblé principalement les documents suivants :

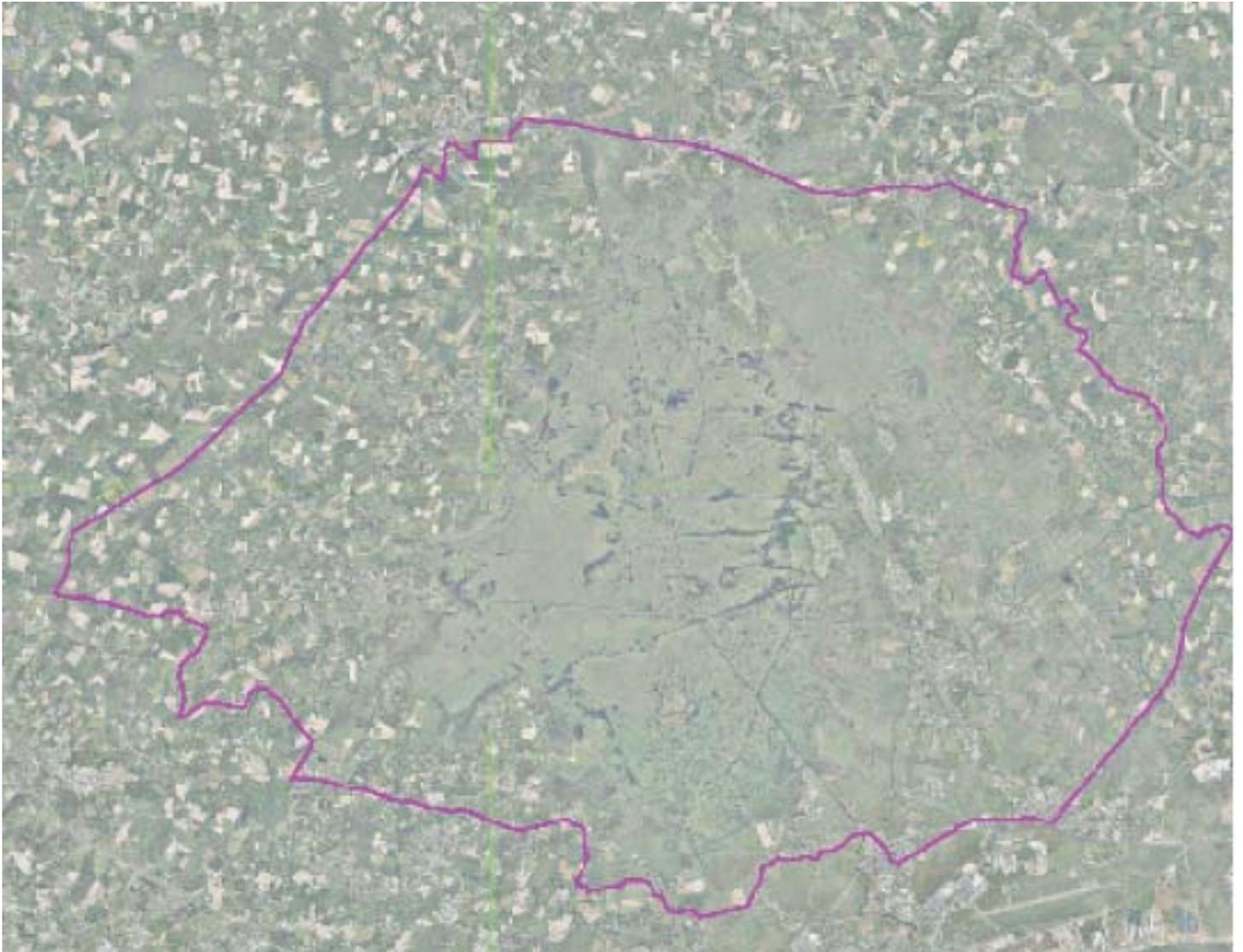
- Les zonages des P.O.S. et P.L.U. en possession de la DDE,
- La liste et la carte des entités archéologiques figurant sur la base de données nationales fournis par la DRAC,
- Les dernières données concernant NATURA 2000. (Les autres données d'inventaire et de protection des milieux naturels avaient déjà été rassemblées dans le cadre de la première étude).

Enquête sur le terrain

Cette enquête s'est déroulée entre le mois d'août et novembre 2007, elle a été menée tant par les paysagistes que par les architectes-urbanistes de l'équipe. Elle a concerné presque tous les espaces accessibles par les voies et une bonne partie de ceux accessibles par de simples chemins. Il s'agissait de rassembler le maximum d'informations sur les espaces qui entourent le marais de Brière : éléments de patrimoine bâti, structures végétales, ouvertures visuelles existantes ou potentielles, état d'entretien...etc....

Coordination avec les représentants de la DIREN, de la DRAC et du SDAP commanditaires de l'étude

Sans compter la réunion de lancement de l'étude, trois réunions ont été organisées, à raison d'environ une par mois de septembre à novembre 2007. Elles ont permis d'orienter les choix en matière de présentation des documents cartographiques qui seront ensuite à utiliser, par les services correspondants, dans leur négociation avec les communes. Elles ont surtout permis d'échanger et d'affiner les points de vue autour des propositions de délimitation d'un Site Classé et de protection des abords (ZPPAUP en particulier).



Le site inscrit de la Brière

1. Etat des lieux

La Brière: un territoire entre Loire et Océan



Cette première partie est un rappel des grandes données qui constituent le site de la Brière.

Ces données sont issues pour une grande part de l'étude "Typologie et dynamique des paysages" rédigée en 2002 par la même équipe (AUP et PHYTO LAB) pour le compte de la DIREN et du Parc Naturel Régional de Brière.

Cependant, certaines données et illustrations ont été actualisées ainsi que les illustrations.

Climat

Le climat de cette zone d'étude est de type tempéré à influence océanique .

La température moyenne annuelle est proche de 12°C. L'amplitude thermique est peu élevée : 15°C pour les températures maximales et 10°C pour les minimales, ce qui correspond à une influence maritime (étés frais, hivers doux).

La température moyenne maximale est de 24°C au mois de juillet et la température moyenne minimale est de 3°C aux mois de décembre, janvier et février. Le nombre de jours de gelée par an est de 37 et s'étale de novembre à avril. Celui des jours de brouillard est de 44 ce qui est moyennement élevé.

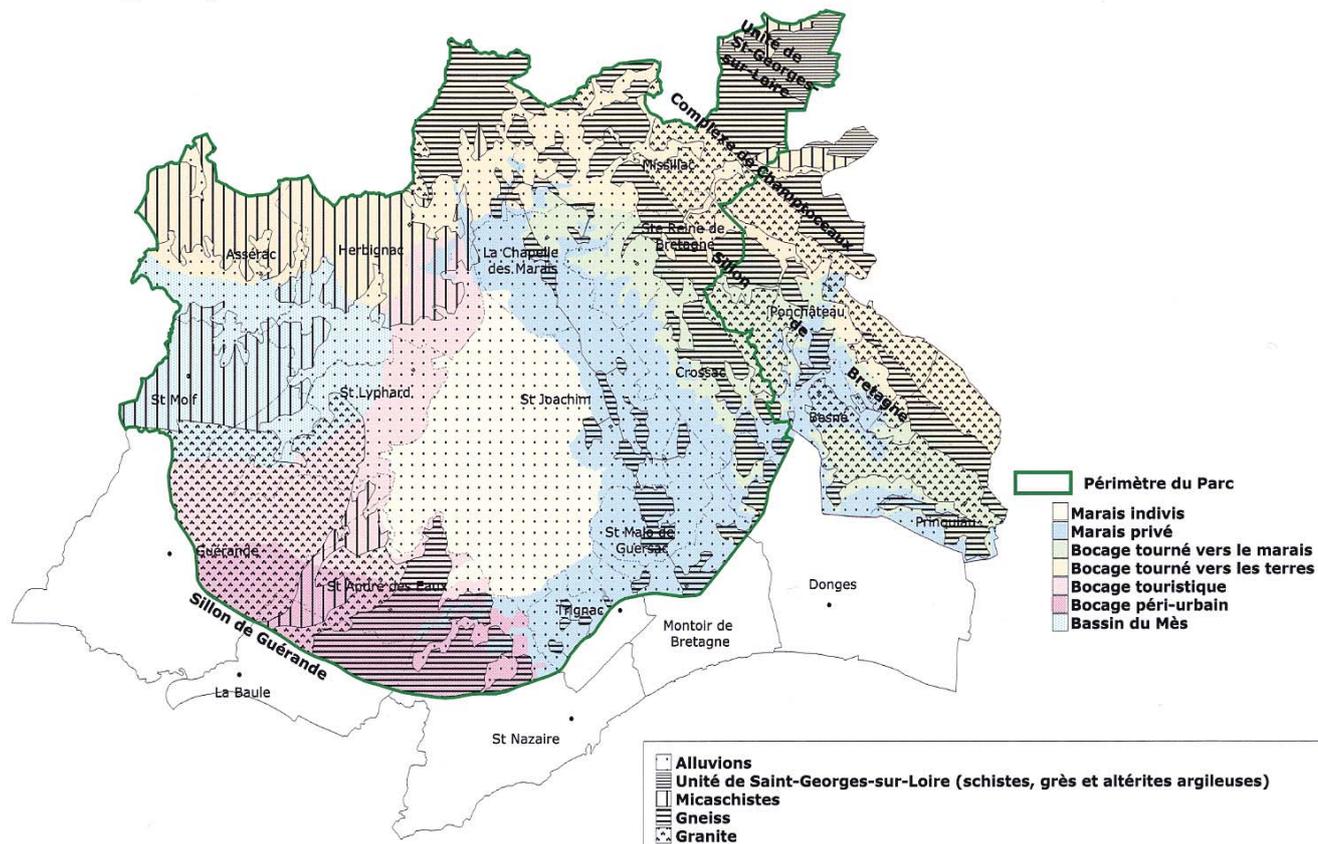
Les précipitations moyennes annuelles sont, via l'effet du relief, plus élevées dans la partie est du territoire du Parc (770 mm à St Nazaire, 760 mm à Pont-Château) que sur la côte atlantique voisine (620 mm à la Baule). Le maximum des pluies tombe en automne (novembre et décembre), le minimum en juin et juillet. Aucun mois ne présente de déficit pluviométrique.

Le nombre de jours de vent violent (> 57 km / h) est de 52, c'est-à-dire un peu plus important qu'à l'intérieur des terres (41 à Nantes).

Géologie

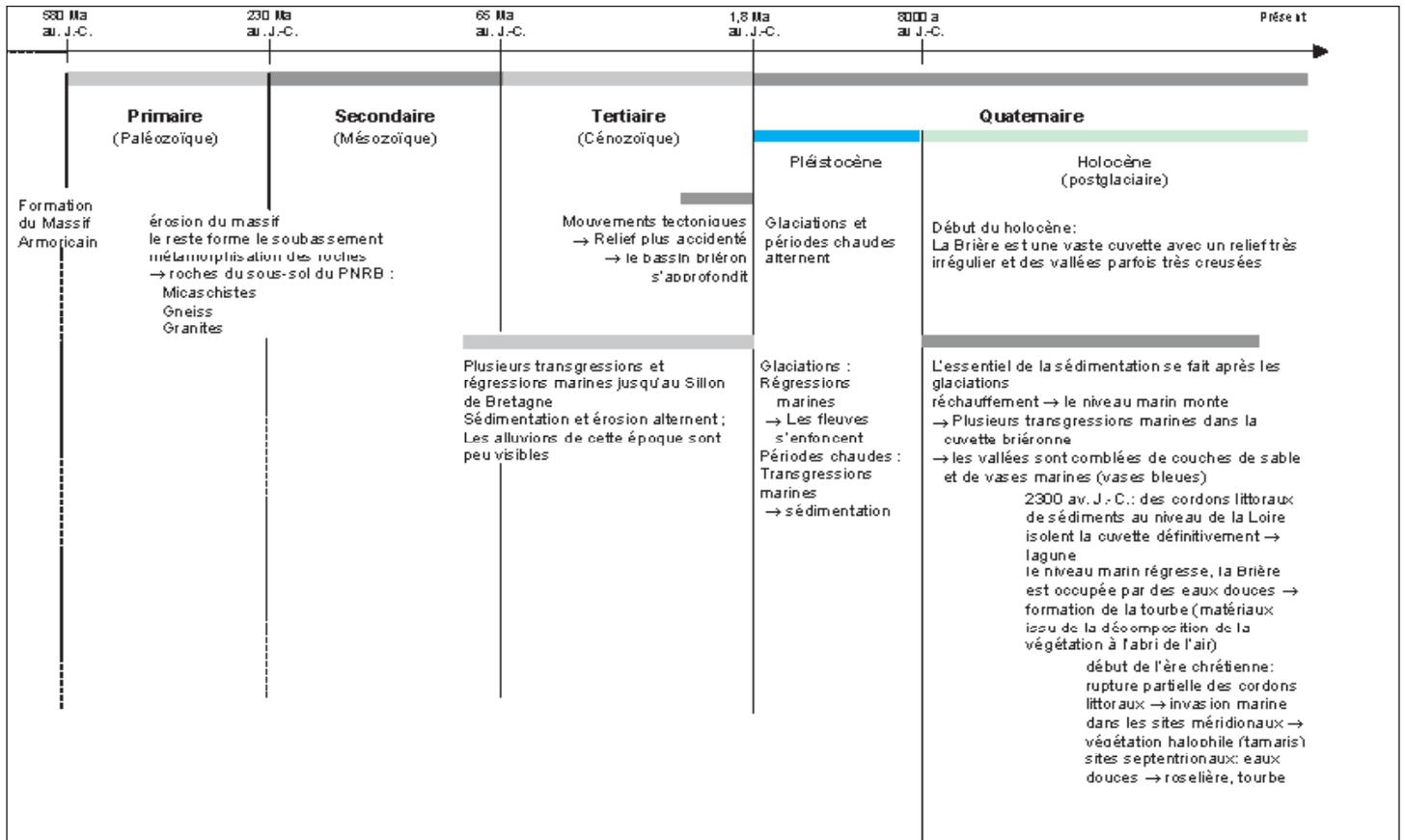
TYPOLOGIE ET DYNAMIQUE DES PAYSAGES DU PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE

Carte de géologie



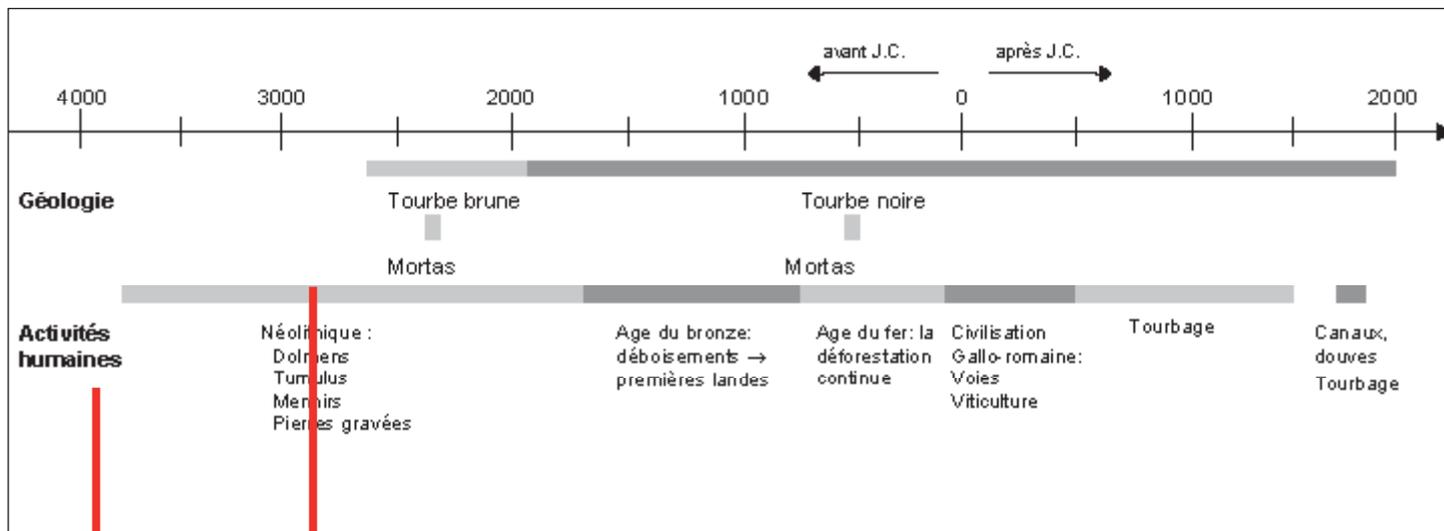
Source: Phytolab

Histoire géologique sommaire de la Brière



Source : Phytolab, 2001 d'après VISSET 1990 et la notice de la carte géologique du BRGM

Des témoins de l'histoire géologique de la Brière



Source : Phytolab, 2001 d'après VISSET 1990



Un morta de Brière

(source: *8000 ans en Brière*, L. VISSET)



Le dolmen de La Rigortais

(Crossac)

Histoire géologique sommaire

Erosion, transgressions et régressions marines

Il y a quelques centaines de millions d'années, l'histoire géologique du massif armoricain, dont le PNRB fait partie, commence. A cette époque, un massif s'élevait, comparable aux Alpes. Jusqu'à la fin du Secondaire

(- 100 Ma), cette zone montagneuse est érodée et il ne reste qu'un socle qui est aujourd'hui en grande partie recouvert de sédiments beaucoup plus récents

Les roches anciennes ont été métamorphosées en plusieurs étapes sous l'influence de pressions très fortes et de la chaleur. Les roches qui forment le soubassement du terrain sont issues de cette transformation : des micaschistes, des gneiss et des granites.

A partir de la fin du Secondaire et pendant le Tertiaire (- 3 Ma), il y a une succession de transgressions et de régressions marines jusqu'au Sillon de Bretagne. Chaque transgression amène des sédiments qui sont partiellement érodés après le recul de la mer.

Vers la fin du Tertiaire commencent des mouvements tectoniques. C'est là que la cuvette briéronne, qui est une zone d'effondrement, s'approfondit le plus. En outre, plusieurs failles caractérisant le terrain datent de cette époque comme le Sillon de Bretagne. Parallèles au Sillon, les " îles " jalonnent une autre faille et ainsi de suite, le terrain s'étage en gradins vers l'Atlantique.

La première partie du Quaternaire, le Pleistocène, est marquée par une instabilité du climat : plusieurs périodes froides (glaciations) alternent avec des périodes chaudes. Pendant les glaciations, le climat est sec et les fleuves s'enfoncent. Pendant les périodes chaudes, le niveau marin monte et l'océan submerge la cuvette briéronne.

Les sédiments les plus récents se déposent à l'Holocène (de 8000 avant J.-C. jusqu'à nos jours). Le niveau marin monte plusieurs fois et la mer pénètre le bassin briéron par la Loire à plusieurs reprises. Les dépôts postglaciaires sont constitués de plusieurs couches d'une vase bleue d'origine marine. Entre 2500 à 2000 avant J.-C., un cordon littoral ferme la dépression et elle devient une lagune. La vase bleue est dessalée et une forêt peut se développer qui est dominée par des chênes. Puis le cordon est rompu et la végétation disparaît à cause d'une nouvelle transgression de la mer et se décompose. Conservée dans la tourbe, des

troncs d'arbres (souvent des chênes) ont été trouvés dans le marais lors du tourbage : les " mortas ".

En 2300 avant J.-C., le bassin est définitivement isolé de la mer par un cordon littoral de vase et les fluctuations du niveau marin ne se font sentir qu'indirectement. Le niveau des eaux douces monte et la Brière comme on la connaît aujourd'hui se développe. Deux couches de tourbe s'édifient progressivement : la tourbe inférieure d'une couleur brune et une tourbe supérieure qui est noire.

La situation géologique telle qu'elle se présente aujourd'hui est ainsi le résultat d'une suite d'érosions et de sédimentations. En plus du climat et des mouvements tectoniques, c'est la mer qui a joué un rôle fondamental dans ce développement.

Géographie géologique

Les roches, leur exploitation, leur utilisation comme matériaux de construction

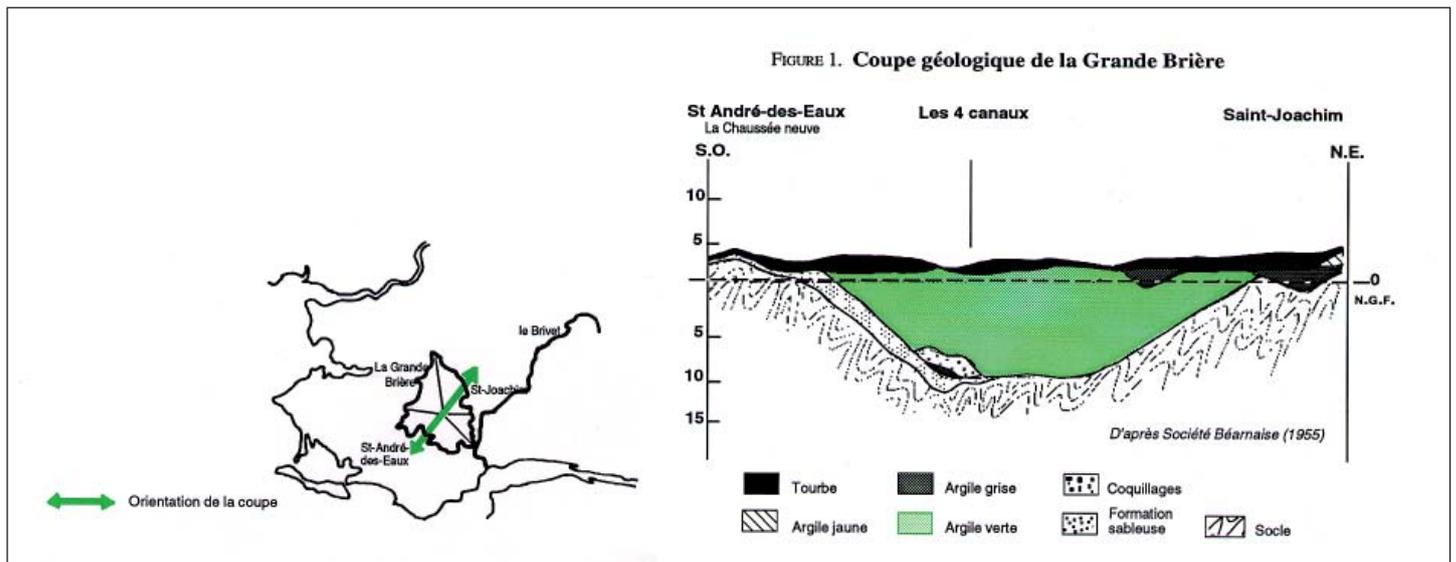
L'ensemble des marais du Brivet (cuvette briéronne comprise) est occupé par des sédiments d'âge tertiaire et quaternaire, d'où émergent (parties non érodées = les îles) les gneiss de l'anticlinal de Cornouaille.

Cette vaste dépression est limitée au nord par le Sillon de Bretagne, zone broyée sud-armoricaine hachée de failles directionnelles et qui traduit un affrontement entre deux parties du massif armoricain. Le Sillon de Bretagne s'étend selon une direction nord-ouest / sud-est du Rodoir (nord-ouest d'Herbignac) à la Haie sèche au nord de Prinquiau.

Au nord du sillon de Bretagne et grossièrement parallèle à lui s'étend de la forêt de la Bretesche jusqu'au nord de Pont-Château le complexe de Champtoceaux comportant notamment des micaschistes et des gneiss.

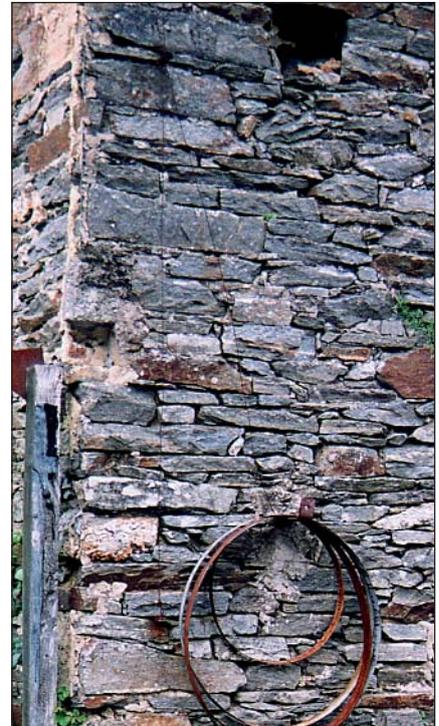
Enfin à l'extrême nord (Missillac et Pont-Château), s'étend l'unité de St Georges sur Loire, composée de schistes, de grès et d'altérites.

Le sud-ouest de la zone d'étude est occupé par une série de roches cristallines (granites du Sillon de Guérande), micaschistes de l'estuaire de la Vilaine et gneiss.





*Carrière de sables de La Clarté
(Herbignac)*



Schiste



Schiste noir



Granit



Emploi des roches dans les constructions

Pédologie

On distingue les sols de la zone inondable et les sols occupant le socle de roches cristallines ou métamorphiques.

Les sols de la zone inondable

Il existe deux types de sols :

- les sols hydromorphes organiques (tourbe) qui occupent toute la cuvette briéronne et l'ensemble des marais de la Boulaie.
- les sols d'alluvions (pré-marais) occupent le revers du cordon isolant la Loire de la Brière et le fond de la vallée du Mès.

Les sols sur socle

Les sols sur granite ou gneiss

Ils sont localisés sur le sillon de Bretagne et son revers et sur le plateau de Guérande. Ils ont une texture plutôt grossière. Les sols sont d'autant plus profonds qu'ils sont localisés en bas de pente.

Les sols sur micaschistes et schistes

Ils sont localisés essentiellement sur les versants du

Relief

Cinq entités topographiques. La Brière est bloquée au nord et à l'est par l'horizon du Sillon de Bretagne, au Sud par l'horizon de l'agglomération nazairienne.

La Brière est constitué de cinq entités topographiques.

Le marais, les îles et leurs abords

L'ensemble des marais du Brivet a une altitude inférieure à 5 m et le plus souvent proche de 1 à 2 m. Des îles émergent.

Enfin, sur les territoires de Ste Reine, Pont-Château (sud-ouest), Crossac, Besné, Donges et Prinquiau, marais et terre ferme s'affrontent.

bassin du Mès et au sud du marais de Grande Brière. Ils ont une texture plus limoneuse.

APTITUDE AGRONOMIQUE DES SOLS DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE BRIÈRE.

Sols sur socle

Aptitude aux cultures fourragères de printemps et d'été (prairies, maïs) : sols profonds de plateaux ayant une bonne réserve utile en eau.

Aptitude aux cultures d'hiver : sols plutôt sains et suffisamment profonds

Aptitude au pâturage précoce ou à l'hivernage des animaux : sols superficiels.

Sols inondables

Aptitude à la fauche : sols limono-argileux de pré-marais

Aptitude à l'estive des bovins : sols tourbeux.

Source: Chambre d'Agriculture, mars 1998

Le plateau de Guérande

Le coteau de Guérande et son revers nord constitue une unité topographique forte orientée nord-ouest / sud-est. Il sépare au nord-ouest le bassin du Mès, au nord-est la Brière et au sud les marais salants et l'océan (hors zone d'étude). Il est entaillé au nord par les affluents du ruisseau du Mès. Le coteau de Guérande culmine à 61 m à Bréhany.

Le bassin du Mès

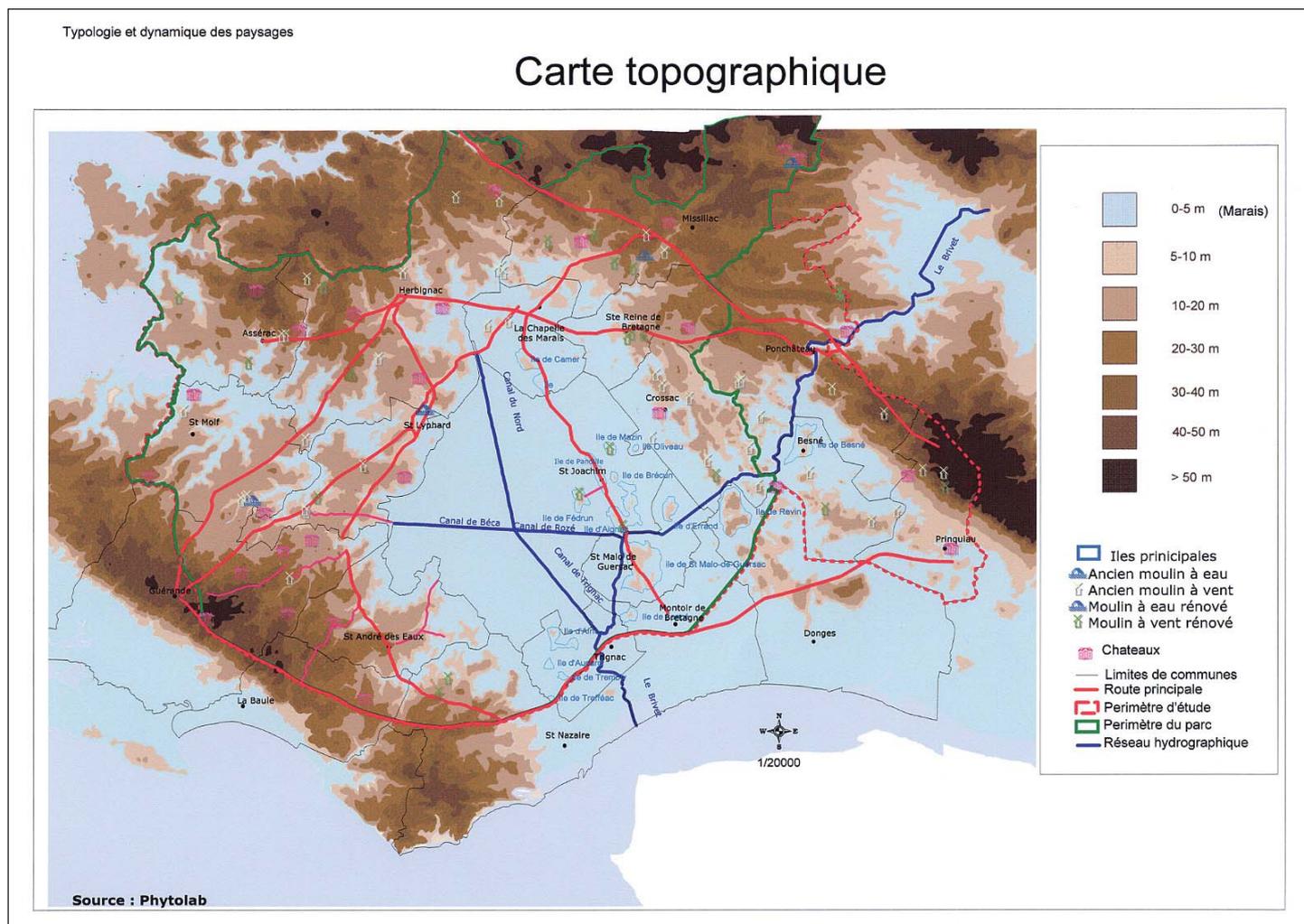
Il constitue une unité isolée des marais du Brivet dont l'exutoire est non la Loire, mais l'Atlantique.

Le plateau d'Herbignac

Ce plateau d'une altitude moyenne de 30 m, culmine dans le bois de Monchoix à 48 m d'altitude. Il est incliné doucement vers les marais de Pont-Mahé et la mer à l'ouest et vers la Brière à l'est. Les entailles creusées par les affluents du Mès sont moins nombreuses que sur le versant sud de la vallée du Mès.

Le Sillon de Bretagne

Le Sillon de Bretagne et son revers nord constitue une unité topographique forte orientée nord-ouest/sud-est. C'est une coupure assez nette avec la cuvette briéronne. Il culmine à l'ouest à 55 m (la Ville Durand sur Herbignac) et à l'est à 67 m (la Houissière à Prinquiau), point le plus haut de la zone d'étude.



carte du relief

Hydrographie

Une horizontalité marécageuse caractéristique

Bassin-versant du Brivet

Le marais est à la confluence d'un réseau hydrographique dense, dont l'exutoire majeur est la Loire par la vallée du Brivet...et les canaux.

80 000 hectares dont 20 000 hectares de zones inondables.

Quatre axes hydrauliques majeurs : le Brivet (31 km : domanial entre le Pont de l'Angle à Besné et l'embouchure) et trois axes percés au XIX^{ème} siècle : les canaux de la Taillée (17 km), de Martigné (5 km) et du Priory (10 km).

Gestion assurée par le Syndicat Mixte de l'Aménagement Hydraulique du Bassin du Brivet (SMAHBB), créé en 1992 en remplacement de l'Union des Marais regroupant alors les Syndicats des Marais du Haut Brivet, des Marais de Donges et de Grande Brière Mottière.

Rôle du Syndicat : entretien des canaux et douves (fossés ceinturant les marais et gestion de l'eau via un ensemble de vannes et d'écluses et un règlement d'eau). Entretien de la végétation, restauration en projet

Quasi-totalité du marais inondé l'hiver et exondé l'été, avec la persistance de quelques plans d'eau (piardes, copis).

Jusqu'en 1935, effets de la marée jusqu'à Rozé d'où vases argileuses et plantes de prés salés.

Cote de l'ensemble de la zone humide : 0,40 m à 1 m NGF.

Niveaux d'eau extrêmes depuis 40 ans : - 0,25 m à + 1,80 m

Phase hydrauliques :

- en période de hautes eaux (novembre à mai) : les vannages V1 à V5 évacuent l'excès l'eau vers la Loire

- en période de basses eaux (juin à octobre) : fermeture des ouvrages, mais réalimentation des marais de Donges à partir du canal de la Taillée (V4), envois de marées, pour la pousse des prairies.



(source : P. MIARA, 2001)

Ecluse du pont de Paille (Trignac)

Bassin-versant du Mès

La vallée du Mès est un petit bassin-versant se déversant directement dans l'Océan Atlantique

Le bassin versant du Mès constitue un bassin versant beaucoup moins complexe que celui du Brivet, d'une surface de 18 000 hectares.

Le Mès, un ruisseau de 17 km de longueur

Deux secteurs de marais :

- marais saumâtres en amont
- marais salants en aval

Le bassin versant du Mès est une entité géographique, paysagère et historique à part entière.

Ce bilan ne comprend pas une étude de ce secteur dont les évolutions pourront faire l'objet d'un autre travail.

Végétation

Entre mer et terre

Les grands traits de la végétation

Le territoire du Parc Naturel Régional de Brière appartient à ce que les phytogéographes appellent le secteur franco-atlantique, partie centrale du domaine atlantique qui correspond aux territoires les plus océaniques.

On trouve des espèces caractéristiques des pays atlantiques : ajoncs, genêts, bruyères.

L'intérêt du secteur est constitué par la présence de vignes (on en trouve encore quelques unes à St André des Eaux, La Baule) et celle de nombreuses espèces atteignant leur limite nord-occidentale de répartition, comme par exemple l'ail des landes (*Allium ericetorum*) qu'on trouve dans les landes humides d'Herbignac.

On distingue différentes séries de végétation :

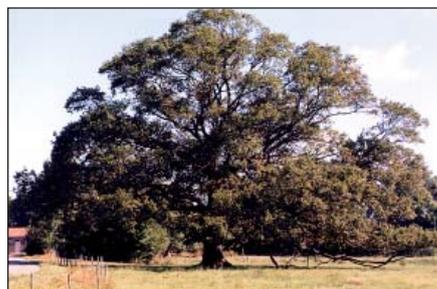
* la végétation marine et littorale (marais salants du Mès à Assérac - St Molf)

* la végétation de marais :

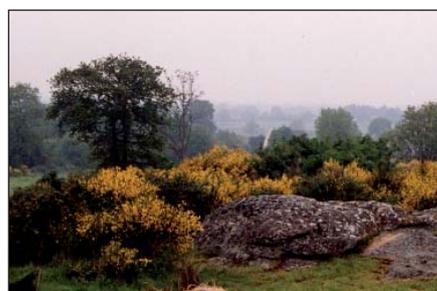
- prairies naturelles inondables d'un intérêt floristique exceptionnel et buttes, moins inondables
- roselières en extension au détriment des butte et prairies
- les plans d'eau (piardes et copis) à végétation aquatique

la série du chêne pédonculé (*Quercus robur*)

la série du chêne sessile (*Quercus sessiliflora*)



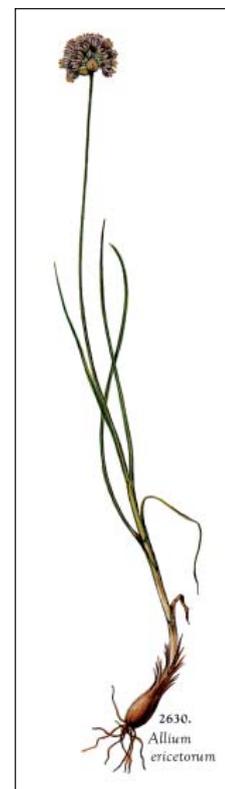
1



2



3



4

Quelques espèces et formations végétales typiques du territoire du PNRB.

1. Chêne pédonculé isolé.
2. Ajoncs d'Europe.
3. Roselière et saules isolés.
4. Ail des landes, *Allium ericetorum*

(source: [La Grande Flore en couleur](#), par G. BONNIER)

Activités humaines

Une occupation humaine identitaire en mutation

De l'autarcie...

Autarcique, le Marais s'ouvre depuis le début du siècle sur les territoires périphériques.

Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, les briérons vivaient essentiellement en autarcie dans un marais dont ils étaient propriétaires en indivision depuis les fameuses Lettres Patentes du duc de Bretagne, François II de 1462. En contrepartie de cette propriété, les briérons en assuraient l'entretien. Du marais et des îles, ils tiraient leur subsistance : élevage de bovins, tourbe pour se chauffer, chasse, pêche, roseau pour les toits de chaume, cultures dans les îles... Ce paysage et ce terroir unique ont façonné une identité briéronne, souvent en opposition avec l'extérieur. Les non-briérons n'étaient-ils pas des naquets (peut-être du latin non aqua -> pays sans eau).

A la fin du XIX^{ème} siècle, deux phénomènes se sont alors produits. D'une part, la communauté commençait à être à l'étroit dans les îles. Les terrains pour les cultures se faisaient rares. Par ailleurs, l'essor industriel de la Basse-Loire (forges de Trignac, chantiers navals) a amené un besoin de main d'oeuvre important. Les briérons (les hommes) sont venus y travailler massivement, attirés par les salaires. Le

la tourbe ne sera plus un moyen de chauffage rentable, l'agriculture en se modernisant réduira la main d'oeuvre et délaissera le marais, l'industrie attirera de plus en plus les briérons, les exposant du même coup au fléau de la société moderne : le chômage. Dès lors, l'agglomération nazairienne devient le centre de la Brière. Seul Pontchâteau, au nord, constitue un embryon de contestation de cette suprématie.

Aujourd'hui, c'est dans le domaine de la chasse et de la pêche que se manifestent le caractère du *Briéron, maître chez soi*, pour reprendre le titre du livre de Jean Mauclère. Les dispositifs réglementaires de protection et l'institution du Parc ne sont, encore aujourd'hui, malheureusement pas toujours perçus comme les défenseurs d'une identité et d'un territoire uniques.



Les Forges de Trignac
(Gravure sur bois de
Raymond DAGOBERT, 1930)

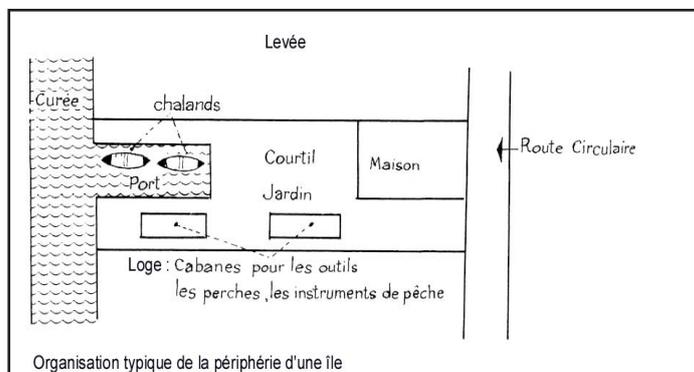
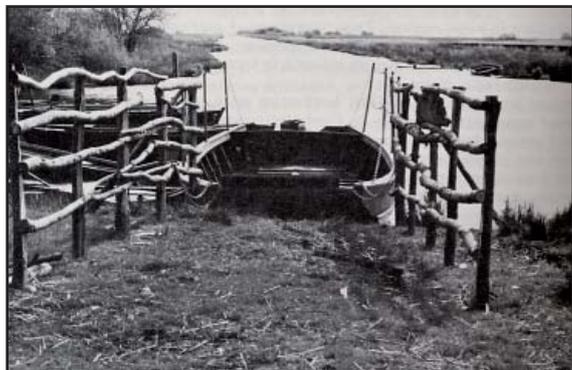
désenclavement routier et ferroviaire a accompagné et favorisé cette évolution.

Le briéron n'a pas pour autant abandonné sa Brière, comme le montre bien le film *Brière et Briérons* de Richard Chenay (1947). Les femmes assuraient alors l'essentiel des travaux agricoles et le tourbage, tandis que, l'homme de retour des chantiers le soir, commençait une autre journée (chasse, pêche...) dans sa Brière.

Mais l'évolution économique finira pas avoir presque définitivement raison de l'autarcie des briérons :

Mot	Signification
banquette	rigole
barbette ou beurbette	morceau de roseau brûlé survolant un feu de Brière - flammèche
bardun	débris de petits morceaux de roseaux flottants, enchevêtrés accumulés par le vent
berouaille	brume
beurouasser	embrumer, pluie très fine
blin	grand chaland à double bordée servant à transporter les vaches
bordelis	petit barrage destiné à retenir l'eau dans le bas de la levée
bosse	hutte de chasse en roseaux pour cacher le chaland
boucheau	ouvrage en terre de chaque côté de la curée
bouchon	petite gerbe de roseau servant à couvrir les toits
bouille	petite surface de roseau
boui	vase
butte	petite surélévation de terre dans le marais
butteau	petite butte ou endroit propice à la coupe de la tourbe
chaland	plate briéronne
chalandière	canal entourant les villages (synonyme de curée)
chaloupe	bateau massif servant au transport de la tourbe
chandelier	tas de motte ajouré pour permettre le séchage
charreau ou cherreau	chemin à travers les marais pour le passage des charettes
chaussée	route rejoignant les îles
ché d'île	bout des villages (de l'ancien français choir = tomber. Exutoire des eaux de ruissellement). L'orthographe Chef est donc erronée.
chette	petit ruisseau allant des routes aux chalandières
curée	canal qui fait le tour des villages (= chalandières)
dosse	rejet des déblais d'un canal sur le côté
écot	base de roseau restant après la coupe
écobuer ou égober	enlever la couche de terre sur la tourbe
frèche	parcelle humide et ombragée
gagnerie	champ cultivé au milieu des îles
gardis	parcelle de marais appartenant aux habitants
gravière	gué dans la curée
graveau	voie d'accès commune entre la route et la gravière
guérite	abri pour la pêche
javelle	tas de foin ou de mottes en forme de cône
levée ou leveille	partie des parcelles proche des chalandières, entre les maisons et la curée
loge = cabare à petit gris	cabane en roseau pour entreposer le matériel de pêche et de chasse (carrelet, boîte, perche, trinquette...)
morta	bois (chêne) fossilisé que l'on trouve dans la tourbe
mulon	gros tas (de foin ou motte)
paris	tapis de végétaux vivants surmontant la tourbe
pas	sentier en Brière fait à l'aide de cailloux, pierres plates
piarde	étendue d'eau peu profonde
plat ou platière	endroit non inondé où l'on met les bêtes
praud	parcelle de pré de l'autre côté de la chalandière
rende ou ronde	trou creusé par la coupe de la tourbe

Source : PHYTOLAB, d'après l'Association La Pierre Chaude, 1997



N.B. : d'autres éléments illustrant le vocabulaire briéron figurent dans le corps du rapport

... à la recherche d'une nouvelle identité

Témoin du développement touristique et des déplacements pendulaire, la Brière recherche sa nouvelle identité.

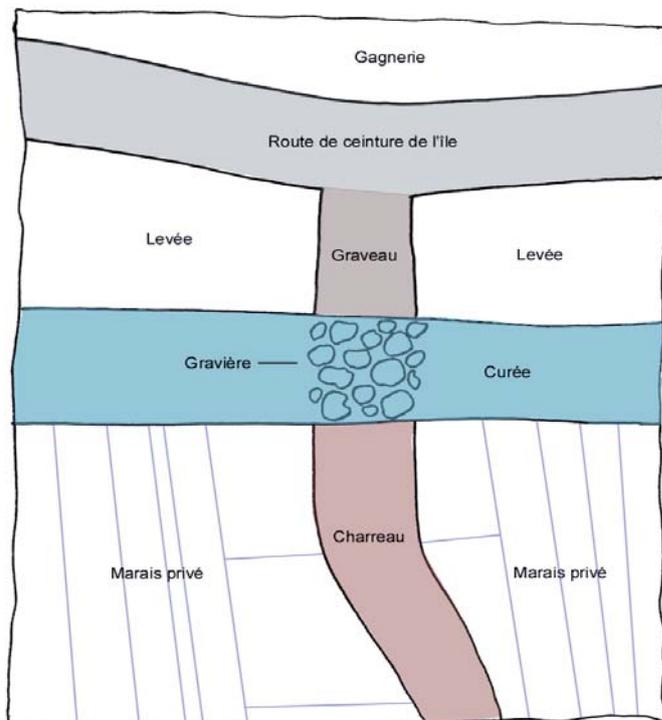
La Brière ayant cessé petit à petit d'être le centre de la vie des Briérons, les marges de Brière se sont transformées considérablement :

- le sud de la Brière, que ce soit le bocage ou le marais, a été gagné par l'industrialisation et l'urbanisation, constituant un ensemble que de St Nazaire à Montoir, on peut rattacher à l'agglomération nazairienne.

- l'ouest de la Brière connaît un développement touristique important depuis les années 1970.

Le cœur de la Brière connaît lui une reconversion presque totale : il devient le support essentiel du tourisme dans le territoire du Parc.

La question de son entretien ainsi que celui du marais privé préoccupe le Parc ou l'Etat qui ne sont pas sans



Comment on accède au marais depuis la route de la ceinture de l'île

développer des solutions.

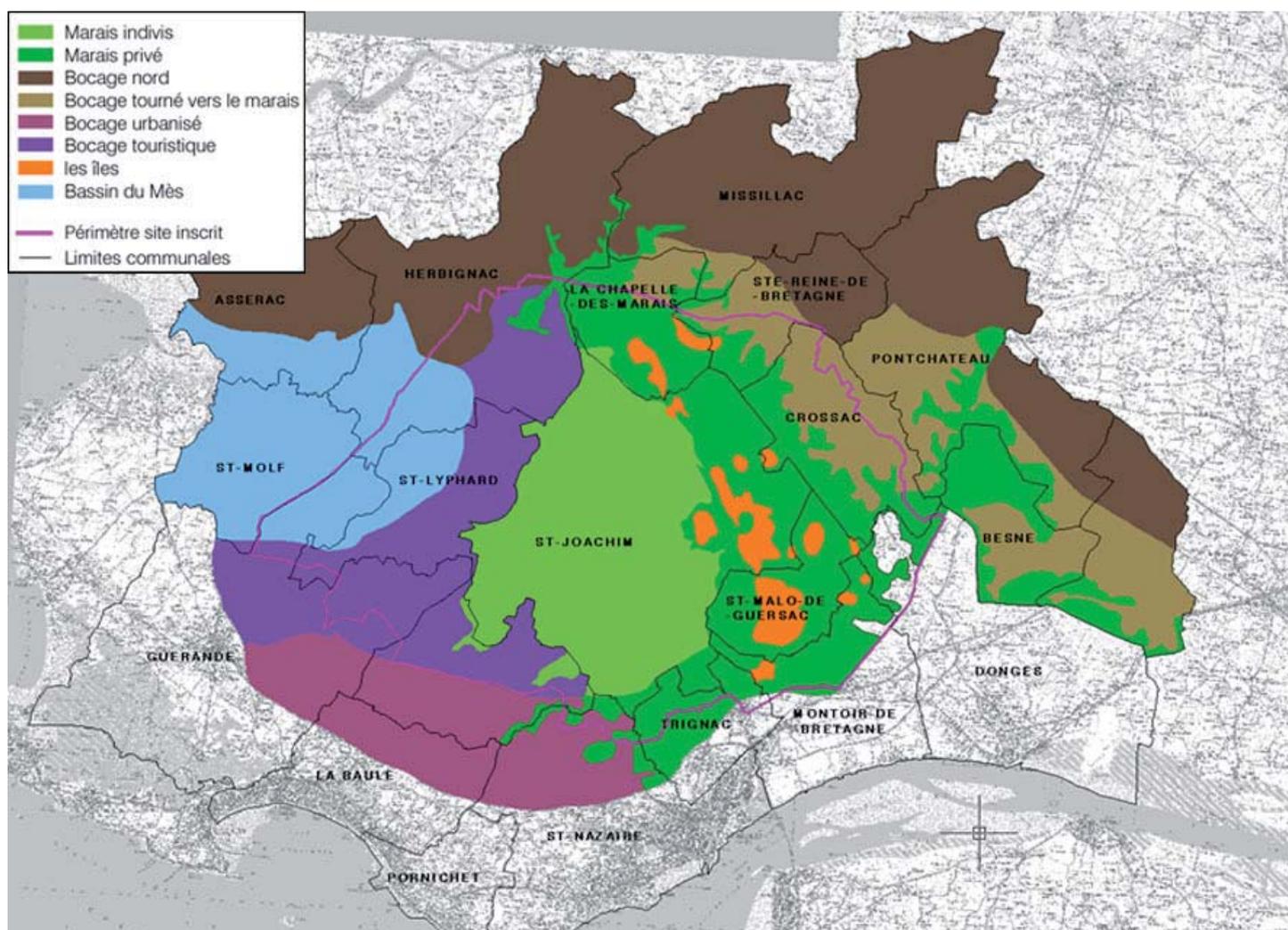
D'autres secteurs, le nord de la Brière ou l'est, le bassin du Mès, ont continué à évoluer de façon plus douce, avec tout de même des remembrements qui ont remanié le paysage agricole.



Promenade en chaland, image d'Epinal du tourisme en Brière

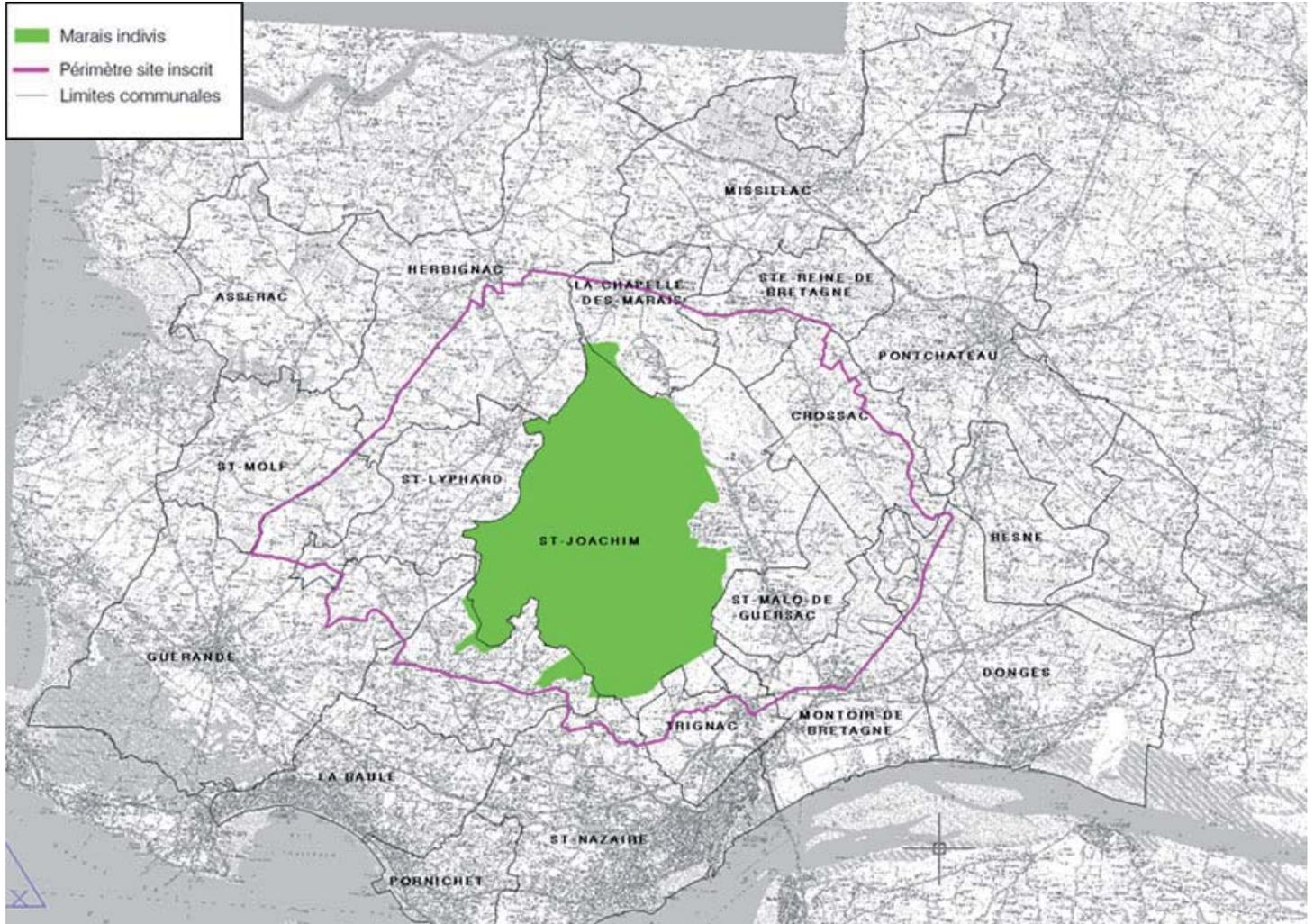
2. Les entités paysagères

La Brière : un territoire aux paysages concentriques



Le marais indivis

Marais indivis



Icône de la Brière, domaine du ciel et des roseaux

RELIEF ET PERCEPTION VISUELLE

UN PAYSAGE HORIZONTAL ET CENTRAL

Le marais de Grande Brière Mottière a partout une altitude proche de 1 m, d'où la force de l'horizon dans les paysages briérons.

Quelques éléments viennent légèrement perturber cette horizontalité : ce sont avant tout les buttes que l'on découvre en chaland et qui parsèment tout le marais indivis. Leur altitude ne dépasse pas 4 m.

La toponymie les identifie de façon systématique et imagée : la Butte aux Pierres, la Butte des Vincés, la Butte au Lait, la Butte aux Veaux, la Butte au Chat... Ponctuellement, l'horizon est barré par des lignes verticales : les saules, le bâti des îles, les clochers, les chantiers navals (portiques) et le Pont de St Nazaire, le bocage et les boisements du pourtour du marais... et souvent encombré de lignes électriques ou téléphoniques aériennes.

Enfin, le ciel joue un rôle certain : les nuages, constituent souvent le seul horizon de la Brière; le brouillard lui confère un aspect légendaire et mystérieux.

Si le marais ne se laisse découvrir de l'intérieur qu'au fil de l'eau, il est encore moins exposé aux vues externes.

En fait, la première impression qui domine est l'inaccessibilité visuelle de la Brière :

- les îles et les abords immédiats ne sont guère plus hauts : pas plus de 5 mètres le plus souvent.
- ils sont souvent bordés d'une végétation arborescente obstruant le regard. Les friches et les boisements ont nettement gagné la bordure ouest du marais depuis 1948 (cf page suivante).
- les éléments hauts du relief environnant n'of-

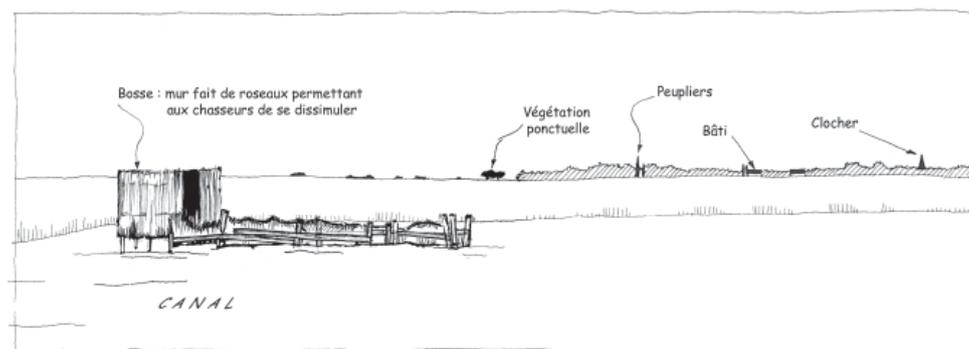
frent que rarement une vision panoramique sur la Brière. Le bocage ne permet que quelques fenêtres



Arbres et roseaux rompant l'horizontalité du marais briéron

visuelles.

Enfin, le marais est tout de même visible depuis l'extrémité des chemins ruraux qui le desservent. Les points de vue y sont locaux, puisqu'ils sont situés à peine plus haut que le marais.



Une horizontalité coupée de quelques lignes verticales.



La Brière vue du ciel. La toponymie s'explique par la topographie et l'hydrographie

Photo Hervé BOULE



Depuis les environs de Marlais (St Lyphard), la Brière apparaît furtivement, étendue dorée de roseaux



Depuis le port de Bréca (St Lyphard), la vue sur la Brière est barrée par le développement de la végétation arborescente



Depuis la Chaussée Neuve (St André des Eaux), un des rares secteurs d'où l'on découvre l'immensité de la Brière

1948



1971



1999



Les bordures de marais étaient en 1948 vierges de boisements. Le parcellaire complexe associé à une mauvaise qualité des terres a entraîné une progression très importante des boisements qui a des impacts paysagers évidents : la Brière devient de plus en plus isolée visuellement du bocage derrière ce rideau boisé.

Le constat est néanmoins à nuancer car les situations et les évolutions sont différentes entre l'Ouest et l'Est de la Brière (voir Perceptions des paysages).

HYDROGRAPHIE

L'EAU, MAÎTRESSE DES PAYSAGES ?

Un paysage en plan

Le marais de Grande Brière Mottière, de par son statut de marais indivis n'a aucune surface cadastrée, à la différence du marais privé. Toute la Grande Brière Mottière est située sur la commune de St Joachim.

Pourquoi la Grande Brière n'a-t-elle fait l'objet que d'aménagements hydrauliques réduits (quelques canaux) par rapport à ceux qui ont façonné le parcelaire géométrique du marais privé ?

La dépression briéronne est le point le plus bas des marais du Brivet. Les distances sont trop grandes pour une valorisation par la fauche ou le pâturage : mis à part Fédrun, il n'existe aucune île au coeur de la Grande Brière.

Enfin, c'est là que la tourbe et le roseau sont le plus abondants, exploités traditionnellement de façon communautaire, la première pour en faire un combustible, le second pour réaliser les toits de chaume.

Ces pratiques ont forgé une identité forte et donc la résistance aux grands projets d'hydraulique du XVIII^{ème} siècle par exemple (Compagnie de Bray).

Les seuls éléments du réseau hydrographique sont les curées réalisées anciennement et les canaux réalisés au XIX^{ème} siècle : les canaux du Nord, de Bréca, de Rosé et de Trignac dont l'exutoire est constitué par le Brivet et contrôlés par l'écluse du Pont de Paille.

Les seuls éléments géométriques qui marquent ce marais sauvage sont ainsi les canaux et l'horizon.

Un paysage peu marqué par la variation des niveaux d'eau

Si le marais est inondé dans sa majeure partie en hiver, le roseau et la saulaie masquent en partie cette abondance d'eau, que l'on ne perçoit seulement que par le débordement des canaux, des piardes et des copis.

LES NIVEAUX D'EAU : UN ENJEU CONFLICTUEL

Au printemps : Crainte d'un été sec et difficulté de réalimenter le marais par la Loire en période estivale (salinité trop élevée), exigences écologiques - > maintien d'un niveau de printemps (mai-juin) suffisant.



Canal de Trignac
(Photo: P. MIARA, 2001)

Souhait des exploitants agricoles : exondation rapide pour éviter une mise à l'herbe trop tardive.

Régulation du niveau d'eau de chaque compartiment impossible en raison des différences d'altitude et d'usages des marais et de l'insuffisance des ouvrages.

VÉGÉTATION ET FAUNE

UN MARAIS QUI SE REFERME

Milieux aquatiques

Les plans d'eau (piardes et copis) et canaux sont occupés par une végétation aquatique où l'on trouve les nénuphars blancs, lentilles d'eau, potamots, myriophylles, cératophylles, utriculaire, renouces..., mais aussi de plus en plus la jussie (*Jussia sp.*), plante envahissante originaire d'Amérique du Sud et le myrio-phyllé brésilien (*Myriophyllum brasiliensis*) dont les conséquences sont multiples :

- diminution de la biodiversité au profit de la seule plante envahissante
- gêne à la navigation par l'envahissement des canaux
- perturbation d'un paysage traditionnel

Ces herbiers permettent le développement d'une faune très riche : amphibiens, poissons et oiseaux. Pour le chasseur, l'habitant, le naturaliste ou le touriste, les oiseaux font partie intégrante des passages de Brière :

canards, échassiers, guifettes ou limicoles... sont avec le ciel et le vent les grands animateurs de ce paysage immobile.

Le roseau gagne...

Le roseau (*Phragmites communis*) forme des peuplements particulièrement denses qui abritent d'autres plantes moins visibles, comme la grande douve (*Ranunculus lingua*), espèce protégée au niveau national.

Les roselières progressent.

La raison en est bien connue :

- disparition du pâturage sur le pourtour des buttes et dans le marais
- absence de faucardage sur les bords des piardes.

Ces roselières sont le royaume des fauvettes paludicoles ou du butor dont le bruit sourd anime les soirées de printemps.

...le saule aussi

Il semble selon le botaniste Bernard CLEMENT (cité par Jean-Yves BERNARD, 2001) que le saule roux (*Salix atrocinerea*) ne se développe que dans les milieux perturbés (zone de dépôt de tourbe, pâtures...). L'abandon du marais ne le favoriserait donc

pas à lui tout seul. De fait, le cœur du marais indivis est seulement parsemé de saules. On ne trouve pas de larges secteurs colonisés par le saule comme dans le marais privé.

Outre le saule roux, le saule blanc et secondairement le frêne colonisent aussi des sols moins humides, le chêne pédonculé les abords du marais, le long des routes par exemple.

DEUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le myriophylle brésilien
(*Myriophyllum brasiliensis*)

* originaire du Chili et cultivée comme plante d'aquarium

* forme des tapis très denses à la surface des eaux stagnantes

La jussie (*Jussia sp.*)

* originaire d'Amérique du Nord et utilisée comme plante ornementale

* forme des massifs enchevêtrés sur les rives des rivières, étangs pouvant envahir certains bras secondaires à courant lent, tout ceci au détriment de la biodiversité, de l'hydraulique et de la batellerie.

* actions du PNRB :

- arrachage manuel et utilisation ponctuelle d'herbicides
- communication auprès des usagers du marais et des pépiniéristes.



Jussie



Le nénuphar blanc (*Nymphaea alba*), espèce emblématique des piardes et copis, menacé par la jussie



Immensité des roselières

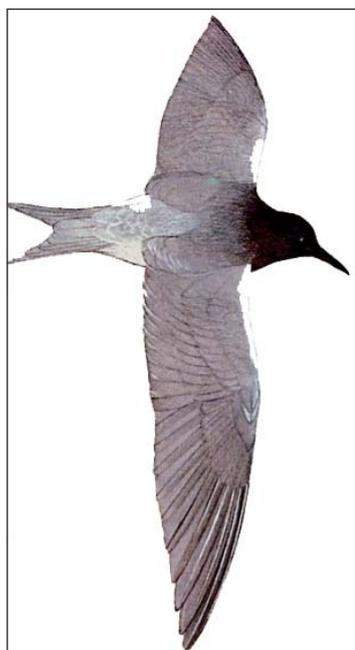


La grande douve (Ranunculus lingua), espèce protégée au niveau national



Saule et chêne pédonculé

QUELQUES OISEAUX REMARQUABLES ET TYPIQUES
DU MARAIS DE GRANDE BRIÈRE



La guifette noire fréquente les piardes et les copis où elle niche



La rousserolle turdoïde est une fauvette aquatique nichant dans les grandes roselières



Comme la rousserolle turdoïde, la panure à moustaches niche dans les roselières



Le butor étoilé est une espèce emblématique de la Brière où il niche dans les roseaux. Son cri sourd qui s'entend de loin anime les soirées de printemps

ACTIVITÉS HUMAINES

Activités traditionnelles

Les activités traditionnelles entre déclin et retours

Les matières premières en Brière

La tourbe

Avant, l'or noir, c'était la tourbe.

La tourbe (de *turba*, terre combustible), était à peu près le seul combustible bon marché moyennement calorifique qui nécessitait une grande quantité de main d'œuvre. Elle a été pratiquée en Brière jusque dans les années 1920, a repris avec la Seconde Guerre Mondiale jusque dans les années 1950, pour être ensuite définitivement abandonnée, devenant peu rentable face aux autres énergies (pétrole, électricité, gaz).

La Commission Syndicale de Grande Brière Mottière donnait la période du mois d'août (15 jours) (niveau d'eau le plus bas : 1 m) pour l'extraction, de façon à limiter un gisement qu'on risquait d'épuiser.

On enlevait le paris (première couche de tapis végétaux vivants). Puis on creusait une tranchée de 60 cm de profondeur en moyenne : le *salais* permet-

tail le découpage en profondeur et la *marre* le découpage des mottes. Les mottes étaient alors disposées en chandeliers pour sécher, puis en mulons protégés par des bottes de roseaux.

Elles étaient ensuite transportées par chaloupes vers Nantes où elles étaient vendues sur place ou repartaient vers la Rochelle ou Bordeaux.

L'extraction de la tourbe était en général réalisée à proximité des villages et habitations pour minimiser la difficulté du transport. Le paysage en garde de nombreuses traces : ce sont les copis, piardes et rendes.

Les associations d'histoire locale, comme le Coupis (La Chapelle des Marais) ou Les Amis de Croazac (Crossac) ont relancé des journées d'extraction de

tourbe dans le but de sauvegarder la mémoire et la technique.

Le noir de Brière

Le noir de Brière était extrait du fond des piardes, copis et canaux dans le but d'amender les cultures situées sur les levées. Il était également exporté pour le maraîchage via le port de Nantes ou utilisé comme matière première pour engrais sous le nom de carbonade.

Entretien actuel

Depuis une trentaine d'années, la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière et le PNRB réalisent d'importants travaux de désenvasement de canaux et plans d'eau. Mais les moyens mis en œuvre permettent à peine de compenser le comblement

naturel du marais : les piardes et les copis ont ainsi vu leur superficie diminuer considérablement entre 1948 et 1980 (cf carte page suivante).

La Brière a bénéficié d'un programme LIFE en 1992-94 : il s'agissait de refaire des piardes. Sur les plans technique et scientifique, l'expérience a été positive. C'est la valorisation économique des vases qui a posé problème.



Extraction de la tourbe par l'association des Amis de Croazac

POURQUOI ENTREtenir LES PIARDES ET LES COPIS ?

Intérêt faunistique :

- lieux de remise diurne de nombreux anatidae (canards) pour le sommeil, la toilette et la sécurité
- halte migratoire et lieu de nourrissage pour limicoles et échassiers
- vie piscicole

Intérêt halieutique et cynégétique

Intérêt historique et paysager : conserver un patrimoine

Intérêt touristique : promenades en chaland

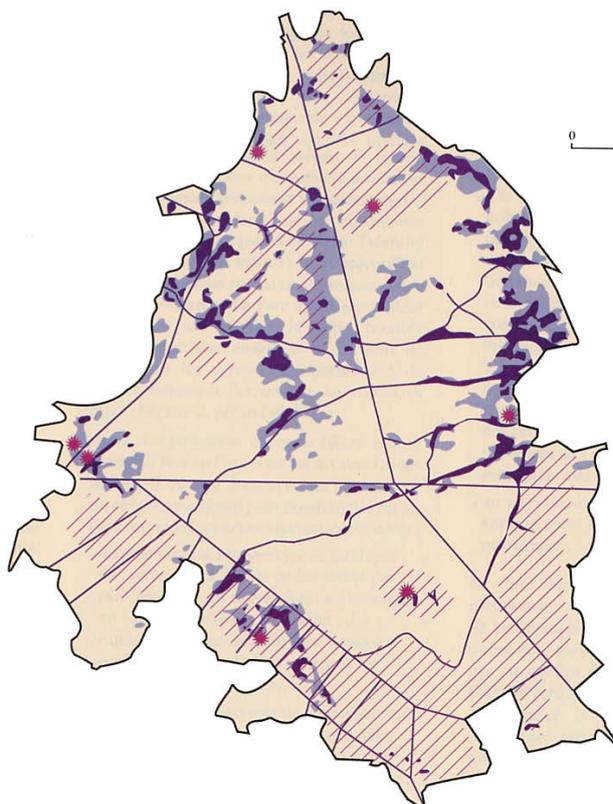


Une piarde entre le canal de Rozé et l'île de Fédrun

Travaux sur les piardes et les copis

Piardes et copis :

- 1980
- 1948 (objectif à long terme)
- ★ Plans d'eau (piardes) de superficie importante restaurés
- /// Secteurs où ont été restaurés de petits plans d'eau



Source : PNRB, Objectif 2010. Projet de charte / Rapport



Une pelleuse amphibie



Une dragueuse-suceuse

L'ENTRETIEN DES PIARDES ET CANAUX : DES SOLUTIONS POUR L'AVENIR

En 1999 ont été acquis par le PNRB deux engins (une drague suceuse et une pelleuse flottante) destinés à la restauration des plans d'eau et au curage des canaux. Cette même année, 5000 m² de piardes ont été restaurées et des opérations de dévasage ont eu lieu dans la Grande Curée et dans le copis de Kerfeuille.

La Commission Syndicale de Grande Brière Mottière et l'entrepreneur la Florentaise ont signé un contrat-cadre en octobre 1999 pour le dragage des vases dans les piardes, canaux et fossés pour une durée de 30 ans. Le dossier d'autorisation est en cours, le projet étant en effet assimilé à une ouverture de carrière. L'entreprise a le projet de valoriser le noir pour faire du terreau en le mélangeant avec de l'écorce de pin et de la tourbe d'Europe de l'Est. Une enquête publique a eu lieu à l'automne 2001 sur les sept communes concernées par le projet : St Joachim, la Chapelle des Marais, Herbignac, St Lyphard, Guérande, St André des Eaux et Trignac et sur les communes situées à moins de 3 km du marais indivis : Crossac, Missillac, Montoir de Bretagne, St Malo de Guersac, St Nazaire et Ste Reine de Bretagne.

Qui décide ? Un groupe de travail mixte, entre la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière, le Parc Naturel Régional de Grande Brière et l'entreprise de travaux.

Le roseau

Et si on coupait le roseau?

Le roseau était exploité pour faire de la litière et pour couvrir les toits des maisons briéronnes. L'exploitation pour la litière continue mais de façon peu importante, même si pendant les années sèches, les exploitants voisins manquant de paille font appel au roseau. Les secteurs concernés sont situés dans le marais indivis : Kerfeuille et le sud de la Brière sur les plats argileux plus que tourbeux.

On ne peut pas couper n'importe quel roseau dans n'importe quelle roselière.

La coupe du roseau se fait l'hiver après les premières tempêtes, une fois que les feuilles sont mortes, c'est-à-dire à partir de mi-novembre environ. Un roseau de bonne qualité ne se coupe pas net.

Dans les marais privés, les surfaces en roseau ne sont pas assez importantes. Avec des engins amphibie, il faut un niveau d'eau suffisant (quelque fois l'eau ne monte que mi-janvier dans le marais). Avec des engins travaillant sur la terre ferme, il ne faut pas d'eau.

Par ailleurs, l'indivision de la Brière exige la signature de contrats avec la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière pour des exploitations privées et une entente entre les coupeurs.

Actuellement, tout ceci entraîne le recours quasi-exclusif à du roseau de Camargue ou de la baie d'Audierne.

Il n'existe qu'un seul coupeur privé qui utilise comme machines des dameuses pour pistes de ski recyclées à l'aide d'une barre de coupe large et d'une lieuse.

Le Parc a lancé un programme de coupe du roseau sur 3 ans (financements FEDER, PNRB, Département) dans l'objectif de préparer des zones pour des coupeurs privés : ainsi 7 hectares ont été girobroyés à l'automne 2000 à Québitre et 1 hectare coupé à la main, par des saisonniers employés par le PNRB et intéressés par une professionnalisation.



Une dameuse (Photo PNRB)

Par ailleurs, des réflexions sont en cours sur d'autres utilisations du roseau : alimentation animale, compostage...

En aval, l'utilisation du chaume comme matériau de couverture est spécifique. Dans certaines zones (notamment dans le site inscrit), toutes répertoriées dans les POS, elle est obligatoire :

- St Lyphard (certains lieux-dits figurant en zones UCa ou NBa au POS : le Clos d'Orange, la Butte, Mézérac, Bréca, Kergradet, Kerdanestre, le Crugo, Kerhinet, Kerampion, Kerhouguet, Kerverné, Kerhas, des parties de

Kerolivier, Keralio, Kerbriant, du Lion d'Or, de Kermouraud, Broussely, Kerveloche, du Crutier, de Kerroux, Kerbourg) et St André des Eaux (Marland), le chaume est imposé aussi bien pour les chaumières existantes que pour les constructions neuves

- La Chapelle des Marais (sur toute la commune, c'est-à-dire dans le site inscrit ou hors site inscrit) et St Joachim (toute la commune) : chaume imposé pour les chaumières existantes.

Des subventions sont octroyées par la Région sur proposition du Comité Technique du PNRB.

Cette politique a un impact évident sur la conservation d'un patrimoine et d'une identité propres. Elle comporte cependant certaines limites :

- à St Lyphard par exemple, le chaume étant imposé pour le neuf et pour l'ancien, certaines personnes ont tendance à opter pour le neuf, même si l'effet est corrigé par des taux de subventions plus forts pour l'ancien que pour le neuf.

- à St Joachim, beaucoup d'habitants qui sont des briérons de souche voudraient construire leurs toits en ardoises. A Fédrun, l'obligation du chaume ne portant pas sur le neuf, les toits en ardoises viennent rompre l'unité architecturale de l'île.

Le secteur occupe 7 chaumières qui ont des carnets de commande remplis. Le roseau est toujours posé dans le sens de la pente, le



(Photo P. MIARA, 2001)

Un artisan chaumier

plumeau vers le haut et la partie sectionnée vers le bas, ce qui retarde le pourrissement. Les chaumiers utilisent deux méthodes de couverture traditionnelle : l'une par passées horizontales (méthode normande), l'autre par passées verticales (méthode briéronne). Il existe par ailleurs un groupe de travail " roseau " regroupant des élus et un agent de développement local.

Chasse et pêche

Pêcheurs et chasseurs ou l'identité et le caractère briérons qui perdurent

Chasse

La chasse traditionnelle est une chasse à l'affût. Le chasseur reste dissimulé sur son chaland derrière la bosse (mini-clôture en roseau) après avoir disposé sur les canaux ou piardes des appelants (formes en bois ou en plastique destinées à attirer les canards). On parle de chasse à la passée pour évoquer les mouvements journaliers des oiseaux entre le littoral et les marais de l'intérieur comme la Grande Brière.

En Brière, c'est la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière qui coordonne les attributions des cartes de chasse et perçoit les cotisations.

Pêche

La pêche est pratiquée traditionnellement à l'aide d'engins : filet tramail pour le brochet, bosselle et carrelet pour l'anguille, fouine (interdite en France depuis 1952 sauf en Brière) pour l'anguille.

La pêche au carrelet se pratique toujours : en chaland dans le marais indivis.

Incendie

Des incendies étaient pratiqués par les chasseurs devant leurs bosses, pour ouvrir le milieu et ainsi favoriser la venue d'anatidés et de limicoles.

Les coupeurs de roseaux pratiquaient aussi les incendies sur le vieux roseau, quand l'eau était suffisamment haute pour éviter d'attaquer le sol et les racines. Cela avait pour effet de régénérer le roseau.

Des incendies ont eu lieu en Grande Brière dans les années 1980. D'autres ont amené certaines communes à réaliser des coupe-feux constitués par des

canaux de ceinture du marais, comme à la Chaussée Neuve à St André des Eaux.



Incendie en Brière...



... c'est une méthode d'entretien efficace mais difficile à maîtriser tant sur le plan technique que psychologique.

Evolutions récentes

Une occupation humaine identitaire en mutation

Agriculture

Une agriculture qui tourne désormais davantage le dos au marais qu'elle ne l'utilise

L'utilisation du marais indivis est aujourd'hui, il faut le reconnaître, anecdotique. Ce ne sont pas plus d'une dizaine d'exploitants qui entretiennent une partie du marais indivis :

- les bordures et la partie sud sont fauchées
- quelques buttes (Butte aux Pierres notamment) sont pâturées par des bovins, des chevaux et des moutons se révélant complémentaires en fonction des variations spatiales de la nature de la végétation.

Paradoxalement, les mesures agri-environnementales ou les Contrats Territoriaux d'Exploitation qui encourageraient son entretien ne constituent pas des mesures applicables au marais indivis qui a pourtant justifié la création du PNRB. En effet, ce dernier n'est pas cadastré et ne peut pas faire en l'état actuel l'objet de bail.

MOUTONS DES LANDES DE BRETAGNE DITS "MOUTONS DE BRIÈRE"

Race présumée disparue et retrouvée en Brière à St Lyphard. Depuis des décennies, des troupeaux étaient mis sur la Butte aux Pierres l'été. L'hiver, ils étaient rentrés sur la terre ferme pour éviter une surmortalité.

Qualité de la race :

- rusticité : consomme une gamme de végétaux très variés
- facilité d'agnelage : pas besoin de rentrer à la bergerie.
- viande : proche du point de vue du goût de la viande de chevreuil

Aujourd'hui en France : 400 brebis et 52 éleveurs environ. Le sauveur du mouton de Brière : M. Maurice LEVEQUE

Lorsqu'il a appris que la race était devenue rare, M. LEVEQUE (St-Lyphard), a gardé son troupeau sur la terre ferme, évitant ainsi les croisements entre cette espèce et une autre variété sur la Butte aux Pierres. Il en possède ainsi aujourd'hui une quarantaine.

Parkings

Le Parc ne dispose pas de statistiques sur la fréquentation des ports mais estime que le port de

LA BUTTE AUX PIERRES : UN ÉLEVAGE MULTIRACIAL EN BRIÈRE

Nature de la végétation consommée

Moutons rase

Vaches

Chevaux

haute

humide



Bréca est le plus fréquenté. Après viennent ceux du Clos d'Orange et de la Chaussée Neuve.

Les parkings, s'ils sont simplement réalisés en stabilisé, n'ont fait cependant l'objet d'aucun aménagement paysager. Certaines zones non aménagées, comme à Bréca sont utilisées comme parkings car elles procurent de l'ombrage (arbres).

Publicité

Le plus gros problème concerne la signalétique et la publicité. Bien que la publicité dans un Parc Naturel



Régional soit interdite, sauf dérogation, de nombreuses enseignes et pré-enseignes en plus de la signalétique routière et de celle du Parc, signalent diverses activités profitant de la proximité du marais : auberges, crêperies, promenades en chalands, en calèches... Ces secteurs deviennent peu accueillants et anarchique par le manque d'unité entre ces enseignes et pré-enseignes et leur concentration d'autant plus forte qu'on s'approche des ports.

Les riverains du port de Bréca se sont regroupés dans l'Association pour la protection et l'embellissement du village de Bréca. Une négociation est engagée entre le Parc, les communes et cette association.

Utilisation du marais

Certaines activités se sont installées durablement dans le marais, comme le mini-golf à l'entrée nord de Fédrun, réalisé sans autorisation.

Le Parc Animalier du PNRB dont l'objectif a été de recréer les différents milieux de Brière s'intègre relativement bien dans le site mise à part la clôture extérieure.

Industrie

Autarcique, le Marais s'ouvre depuis le début du siècle sur les territoires périphériques

Si le marais indivis est affecté dans son devenir par un phénomène d'abandon, il n'a par contre pas été touché par l'industrialisation, mais seulement ses marges (marais privé : voir chapitre suivant).

Infrastructures

A ce jour, aucune infrastructure importante ne passe au coeur de la Grande Brière Mottière.

Tourisme

Le tourisme ou une nouvelle exploitation du marais briéron sans prélèvement

Le tourisme tire son origine du marais de Grande Brière Mottière. Mais c'est son pourtour qui en profite ou en subit les conséquences.

On ne pénètre en Brière qu'en chaland et que pour quelques minutes ou quelques heures, souvent

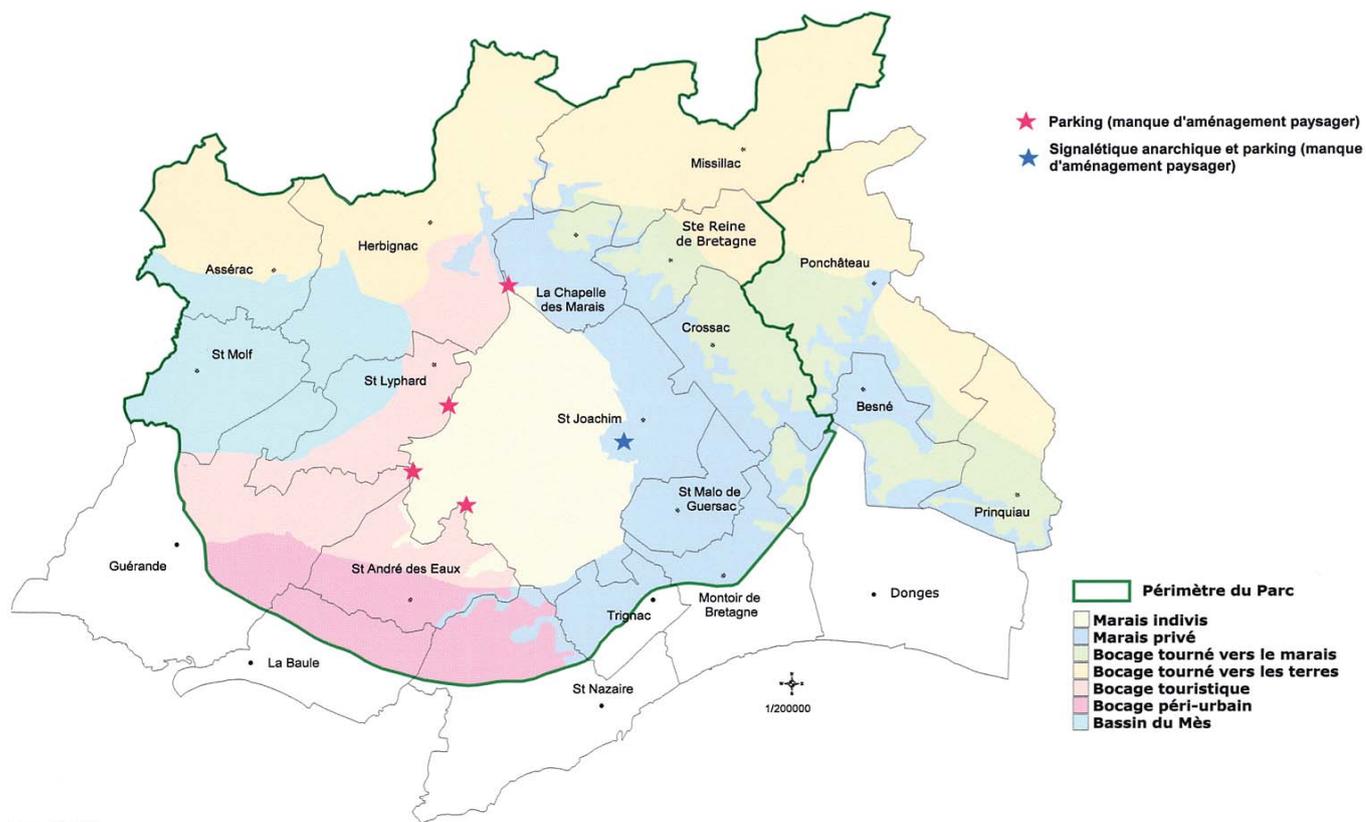
accompagné d'un guide local. Le GR de Pays permet de faire le tour de Brière par les bordures du marais, mais on reste souvent assez éloigné de ce marais.

D'une manière générale, les problèmes graves de surfréquentation rencontrés dans d'autres sites d'intérêt national ou européen ne se rencontrent pas en Brière. La raison en est assez simple : la Grande Brière Mottière est tellement vaste (7 000 hectares) que la pression touristique peut s'exercer en plusieurs endroits. Si l'on prend un site comme le Cap Fréhel, la pression touristique ne s'exerce que sur les quelques hectares de la pointe et engendre un surpiètement phénoménal.

Les problèmes existent néanmoins et concernent essentiellement les ports : parkings et signalétique les rendent peu accueillants.

TYPOLOGIE ET DYNAMIQUE DES PAYSAGES DU PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE

Carte des principales dégradations engendrées par le tourisme



Source: Phytolab

RÈGLEMENTATION EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ

LOI N° 79-1150 DU 29 DÉCEMBRE 1979

art. 6. En dehors des lieux qualifiés "agglomérations" par les règlements relatifs à la sécurité routière, toute publicité est interdite sauf dans des zones dénommées "zones de publicité autorisée".

Ces zones peuvent être instituées, à proximité immédiate des établissements commerciaux et industriels, ou des centres artisanaux, ou dans des groupements d'habitations.

art. 7 I. A l'intérieur des agglomérations, la publicité est interdite (...) dans les parcs naturels régionaux. Il ne peut être dérogé à cette interdiction que par l'institution de zones de publicité restreinte." (Loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979).

art. 13.I. La délimitation des zones de publicité autorisée et des zones de publicité restreinte (...), ainsi que les prescriptions qui s'y appliquent, sont établies à la demande du conseil municipal.

Le projet de réglementation spéciale est préparé par un groupe de travail dont la composition est fixée par arrêté préfectoral.

(...) Le projet ainsi élaboré est transmis pour avis à la commission départementale compétente en matière de sites.

art. 17 Sur les immeubles ou dans les lieux prévus aux articles 4 et 7 (NDLR : donc dans les Parcs Naturels Régionaux), ainsi que dans les zones de publicité restreinte, l'installation d'une enseigne est soumise à autorisation.

DÉCRET N° 82-211 DU 24 FÉVRIER 1982

art. 5 (...) Hors agglomération et dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie d'un ensemble multicommunal de plus de 100 000 habitants tel que défini par l'INSEE, les enseignes de plus de 1 mètre carré scellées au sol ou installées directement sur le sol sont limitées en nombre à un dispositif double face ou deux dispositifs simples placés le long de chaque voie ouverte à la circulation publique bordant l'immeuble où est exercé l'activité signalée.

art. 8 L'autorisation d'installer une enseigne prévue au dernier alinéa de l'article 17 de la loi du 29 décembre 1979 susvisée est délivrée par le maire.

Cette autorisation est accordée (...) après avis de l'architecte des bâtiments de France (NDLR : dans les Parcs Naturels Régionaux).

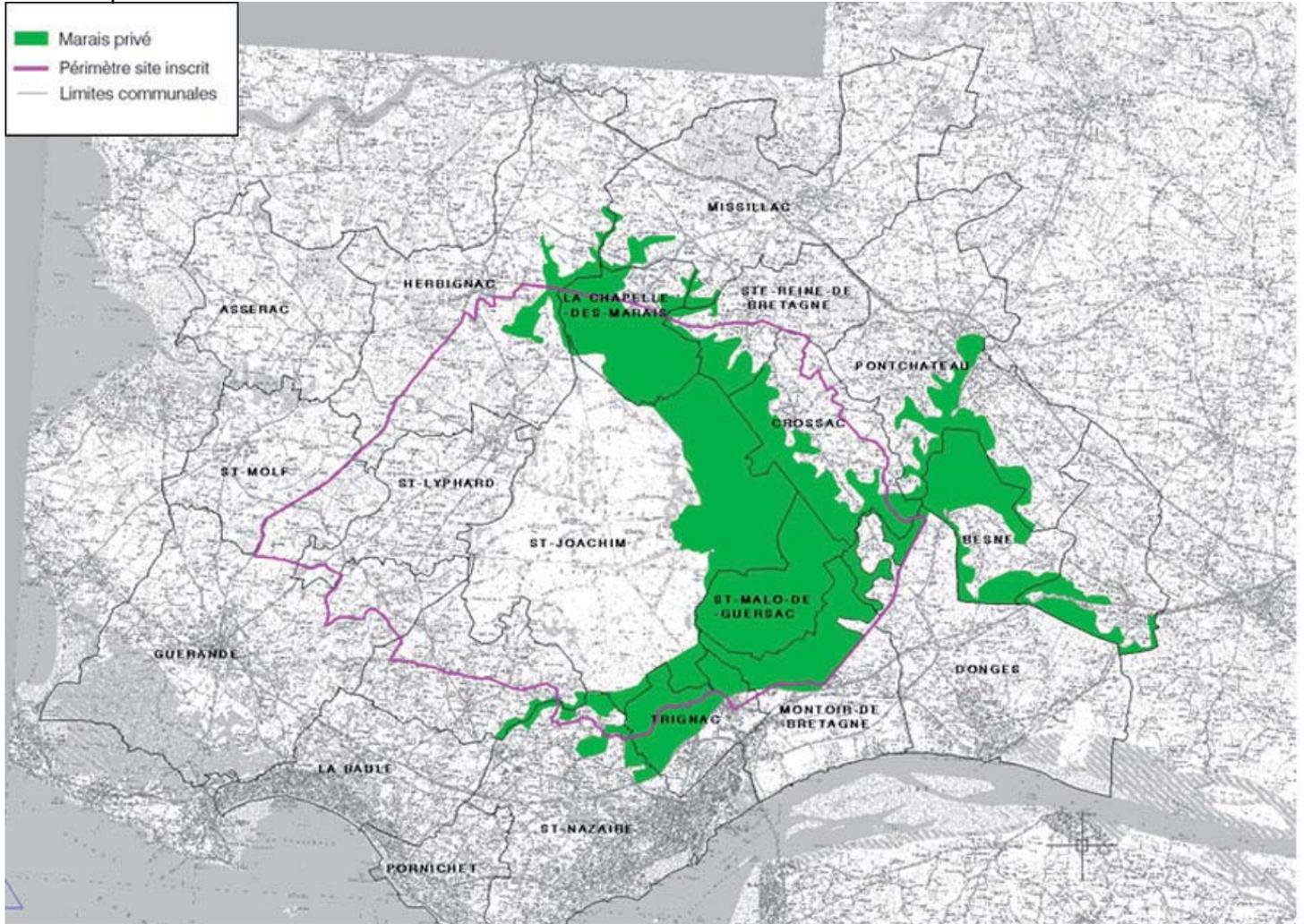
art. 14 Il ne peut y avoir (...) plus de deux préenseignes par établissement, lorsque ces préenseignes signalent des activités soit liées à des services publics ou d'urgence, soit s'exerçant en retrait de la voie publique, soit en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales.

(...) Une de ces préenseignes peut être installée, en agglomération, dans les lieux mentionnés aux articles 4 et 7 de la loi du 29 décembre 1979 susvisée lorsque ces activités y sont situées.

Tableau de synthèse : marais indivis

Analyse thématique	
Relief	Le marais, vaste étendue plane où émergent les buttes, les îles et quelques lignes verticales Faible exposition aux vues
Hydrographie	Des travaux hydrauliques datant du XIXème siècle et réduits (canaux et curées) Roseau et saule masquent la variation des niveaux d'eau qui constituent pourtant un enjeu conflictuel
Végétation et faune	Une végétation aquatique riche et menacée par des espèces exotiques envahissantes : l'écrevisse américaine, la jussie et le myriophylle brésilien Roseau et saule gagnent le marais Une faune très riche (amphibien, poissons, oiseaux...) qui anime un paysage immobile
<p>Activités humaines</p> <p>Activités traditionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la tourbe et le noir de Brière : des activités disparues - entretien actuel : un contrat cadre entre la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière et l'entreprise la Florentaise pour le dragage des vases - le roseau : des difficultés de la coupe à la chaumière - chasse et pêche ou l'identité et la caractère briéron qui perdurent - incendie <p>Aujourd'hui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'agriculture : une utilisation anecdotique du marais - le tourisme, principale activité de la Grande Brière 	
Analyse transversale	
Points forts	Un joyau patrimonial Une absence de traces de parcellaire, d'immenses roselières, un ciel changeant pour horizon, des points d'accès limités, les chalands poussés à la perche conférant à la Brière une ambiance mystérieuse et unique Un calme reposant Dans cette vaste étendue plane, les moindres lignes verticales constituent des points de repère : au premier plan les bosses, les arbres; au second plan les buttes, les clochers, les îles, les boisements; au dernier plan le pont de St Nazaire, les chantiers navals
Points faibles	Faible exposition aux vues liée à un relief voisin peu élevé et à la présence forte de l'arbre aux abords du marais (bocage, boisements) Disparition des activités traditionnelles posant des problèmes d'entretien : progression lente des boisements, envasement des piardes et copis point d'accès limités et souvent peu accueillants : manque d'unité dans la signalétique et d'aménagement paysager des ports
Evolutions et enjeux	<p>Progression des roselières et progression lente des saulaies au détriment des pâturages entraînant une fermeture des vues depuis la Grande Brière</p> <p>Progression des boisements aux abords du marais indivis (bordure ouest) entraînant une fermeture des vues sur la Grande Brière</p> <p>Augmentation de la fréquentation entraînant des dégradations au niveau des ports</p> <p>L'enjeu porte ici sur les pratiques agricoles et la filière chaume rouver un moyen terme entre hier (pâturage à perte de vue, piardes...) et demain si abandon généralisé (marais boisé obstruant les vues) Retrouver des fenêtres visuelles Le visiteur doit pouvoir trouver une Brière accueillante et unique</p>

Marais privé



Le marais privé

RELIEF ET PERCEPTION VISUELLE

UN PAYSAGE ENCORE PLUS HORIZONTAL CAR DAVANTAGE EXPLOITÉ

Le marais privé appelé historiquement marais de Donges (car dépendant de la vicomté de Donges), a partout une altitude proche de 1 m. Il constitue un paysage encore plus horizontal que le marais indivis, car il est davantage exploité, laissant moins de place au roseau et au saule.

L'altitude des îles ne dépasse pas 10 m : ce sont celles du centre (Pendille, Fédrun, Mazin, Errand, St Malo de Guersac...) mais aussi celles du nord (Camer, Camerun...) et de l'est beaucoup plus vastes (Besné, Revin, la Gautrais...), occupées traditionnellement par des gagneries.

Le marais est bien exposé aux vues, moins à partir des îles qu'à partir de sa frange est :

- de Crossac à la Pommeraye (Donges) (RD 4) et du Sillon de Bretagne, de Pontchâteau aux Quatre Vents (Prinquiau) (RN 165)
- des buttes avec souvent leurs anciens moulins : la vue du Moulin de la Gautrais (Crossac) est remarquable.

Points de vue plus lointains...



...depuis l'Ormois (Pontchâteau)



...depuis l'Ormois (Pontchâteau)

Points de vue ...



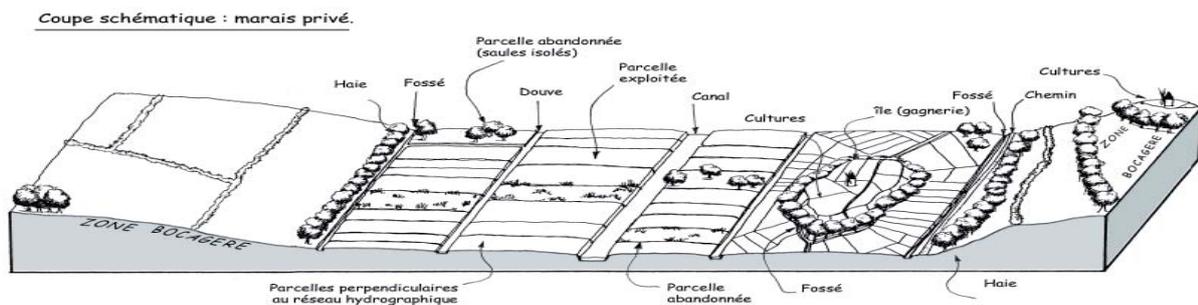
...depuis le moulin de la Gautrais (Crossac)

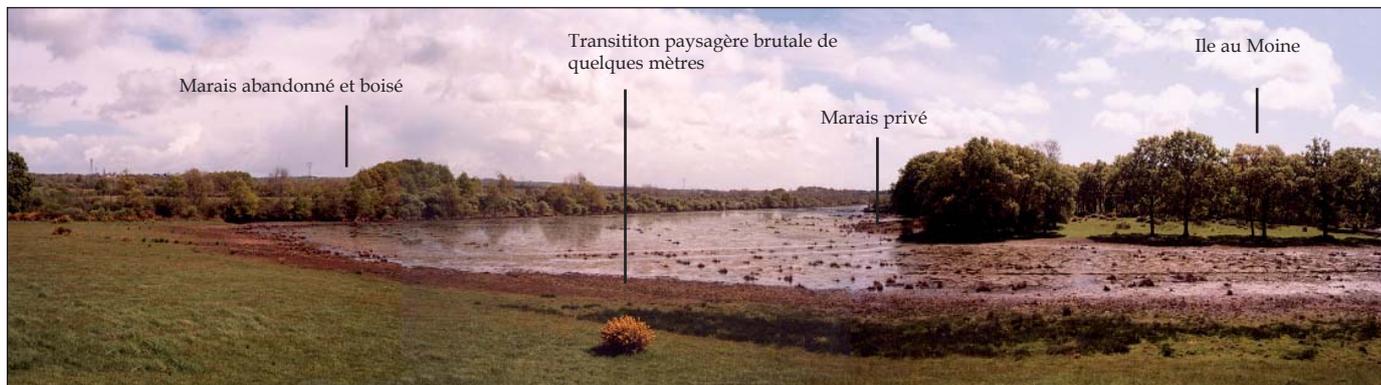


...depuis le moulin de la Gautrais (Crossac)



...depuis La Chudais (Prinquiau)





Point de vue depuis le Mélo (Besné)

HYDROGRAPHIE

UN PAYSAGE VARIANT AU GRE DES INONDATIONS

Un paysage en plan

Le caractère privé du marais est sans doute à rattacher à sa proximité d'avec les îles qui facilitent son exploitation.

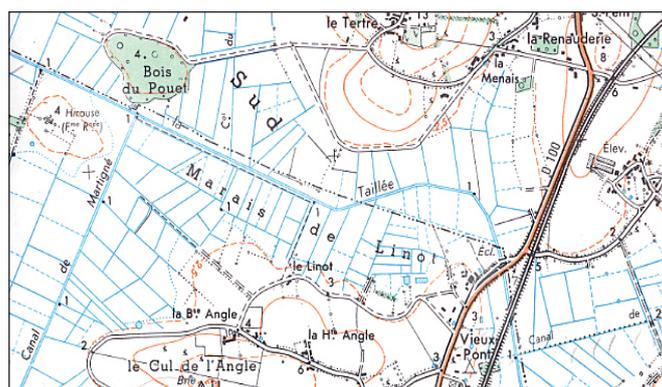
Le marais privé appartient à de très nombreux propriétaires. Il a été en effet le plus souvent exclu des remembrements (enjeu moins important, travaux connexes trop lourds) alors que dans le bocage environnant, les remembrements ou simplement les échanges entre voisins ont considérablement simplifié le parcellaire et augmenté la taille des parcelles. De plus, dans ce dernier, les terres les plus productives sont les plus convoitées, ce qui favorise encore le regroupement parcellaire.

Les travaux d'hydraulique du XVIII^{ème} siècle réalisés par la compagnie Debray ont façonné un parcellaire géométrique : parcelles rectangulaires ou laniérées, délimitées par un réseau de fossés, douves et canaux mais aussi parfois par des haies, clôtures. Cette forme allongée des parcelles, classique de tous les marais s'explique par les nécessités, d'une part de donner à chaque propriétaire un accès au canal ou à la rivière et d'autre part d'éviter que certains propriétaires ne possèdent que la partie basse humide et d'autres que la partie haute plus sèche.

Les difficultés d'entretien du réseau hydraulique, la disparition de certaines haies mais aussi le plus souvent le manque de hauteur de l'observateur par rapport au marais rendent le paysage moins géomé-

trique que ne l'est le parcellaire. Toutefois, l'observateur qui parcourt à pied un chemin longeant le marais verra clairement se succéder des parcelles où la végétation est différente selon le mode d'entretien : prairies pâturées à laïches, roselières fauchées, saulaies ayant colonisé des parcelles à l'abandon...

Ce marais, malgré son artificialisation, n'en conserve pas moins un fort intérêt écologique.



La structure des marais privés est classique de celle des marais de l'ouest ayant fait l'objet d'aménagements hydrauliques : parcelles délimitées par des fossés et douves perpendiculaires aux canaux principaux (canal de la Taillée, chemins de desserte du marais sur ses bords. Ici à Prinquiau et Donges.

Un paysage très marqué par la variation des niveaux d'eau

Le marais est inondé dans sa majeure partie en hiver. Et contrairement au marais indivis, ici l'eau recouvre presque partout la végétation. C'est alors que du ciel ou de certains points hauts on perçoit bien certaines îles, alors qu'on ne les percevra plus en période estivale d'exondation du marais. Cet élément est important à prendre en compte dans le cadre d'aménagements.

L'hiver, on perçoit également bien le caractère artificiel des chaussées construites pour relier les îles.

L'été, l'eau se retire et ne reste que dans les douves et fossés, laissant la végétation exploser dans les prés.



L'hiver, les îles sont encore plus perceptibles qu'en été : elles ne sont alors reliées entre elles que par les chaussées. Ici, l'île de Fédrun vue de l'île d'Aignac

Le marais privé depuis la Croix de Pierre Levée (Crossac)



En hiver, un paysage dominé par l'eau...



... en été, les îles sont raccrochées à la terre ferme par l'exondation. On devine le parcellaire du marais.

VÉGÉTATION ET FAUNE

UN MARAIS QUI SE REFERME MOINS QUE CELUI DE DE GRANDE BRIÈRE

Principales caractéristiques

Surtout des prairies marécageuses

Les marais de Donges sont globalement entretenus par la fauche et le pâturage. Ces prairies sont d'un très grand intérêt floristique et faunistique et abritent de nombreuses espèces rares et protégées (cf planches pages suivantes).

Là où le pâturage est plus extensif ou là où il a été abandonné, dominent la laïche ou le roseau et à un stade plus avancé le saule. Celui-ci peut à terme coloniser des parcelles entières abandonnées et sur de grandes surfaces, comme à la Chapelle des Marais (Mayun, Camer) ou à Besné (Est du bourg, marais du Pingliou).

Végétation à tendance halophile

Le sel, la plante et les survivances du passé

Quelques éléments de la flore rappellent que la mer pénétrait jusqu'à Rozé par le Brivet et ceci jusqu'en 1935, ce qui implique encore aujourd'hui des sols plus salés qu'ailleurs.

Herbacées

En bordure de la Loire, des plantes comme la guimauve, le trèfle et l'orge maritime remplacent progressivement la prairie à agrostis.

Tamaris

Le tamaris (*Tamarix anglica*) est un arbuste croissant sur les sables littoraux, les talus des marais salants et sur les bordures des marais saumâtres. On le trouve dans la partie sud de la Brière. Un certain nombre de haies de tamaris ont disparu du fait des aménagements divers

de cette partie urbanisée de la Brière.

Par ailleurs, certaines haies ont été plantées avec des espèces horticoles dans des secteurs situés hors de l'aire de répartition naturelle et donnent des arbres peu vigoureux.

Végétaux envahissants

Le marais de la Boulaie (Ste Reine de Bretagne et Ile Oliveau sur Crossac) commence à être envahi par la jussie.



Tamaris



Tamaris plantés sur la chaussée de Kerfeuille (St Joachim)

N.B. : toutes ces espèces sont également présentes dans le marais indivis

QUELQUES ESPÈCES PROTÉGÉES ET CARACTÉRISTIQUES DU MARAIS PRIVÉ

Espèces protégées au niveau national



Grande douve (Ranunculus lingua)



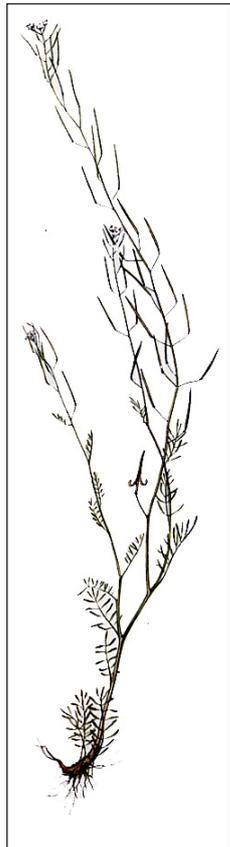
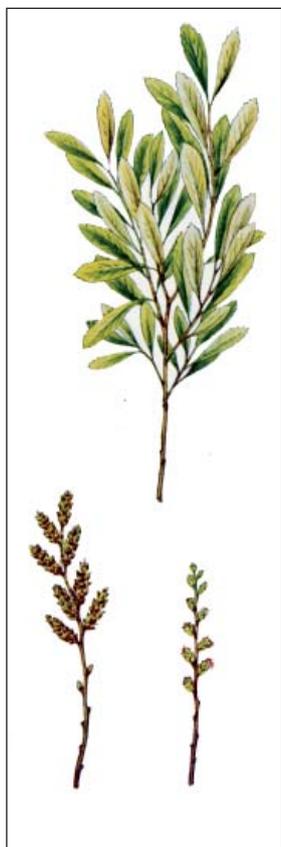
Flûteau nageant (Luronium natans)

QUELQUES ESPÈCES PROTÉGÉES ET CARACTÉRISTIQUES DU MARAIS PRIVÉ

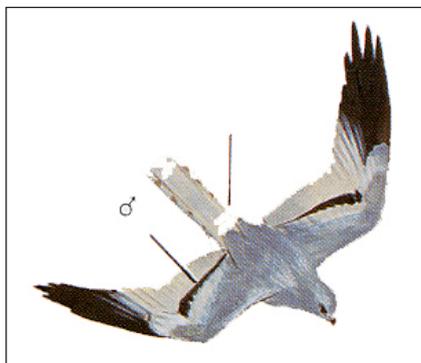


Etoile d'eau (Damasonium alisma) Pulicaire commune (Pulicaria vulgaris)

Espèces protégées au niveau régional



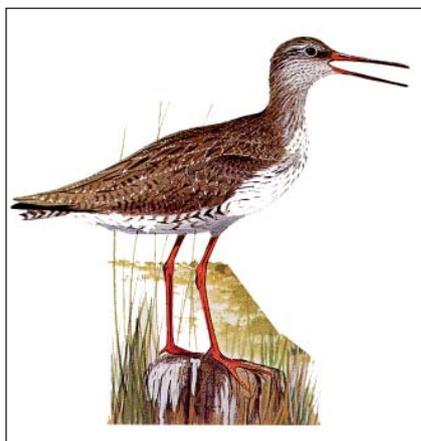
Piment royal (Myrica gale) Cardamine parvi-flora



Busard cendré



Combattant varié



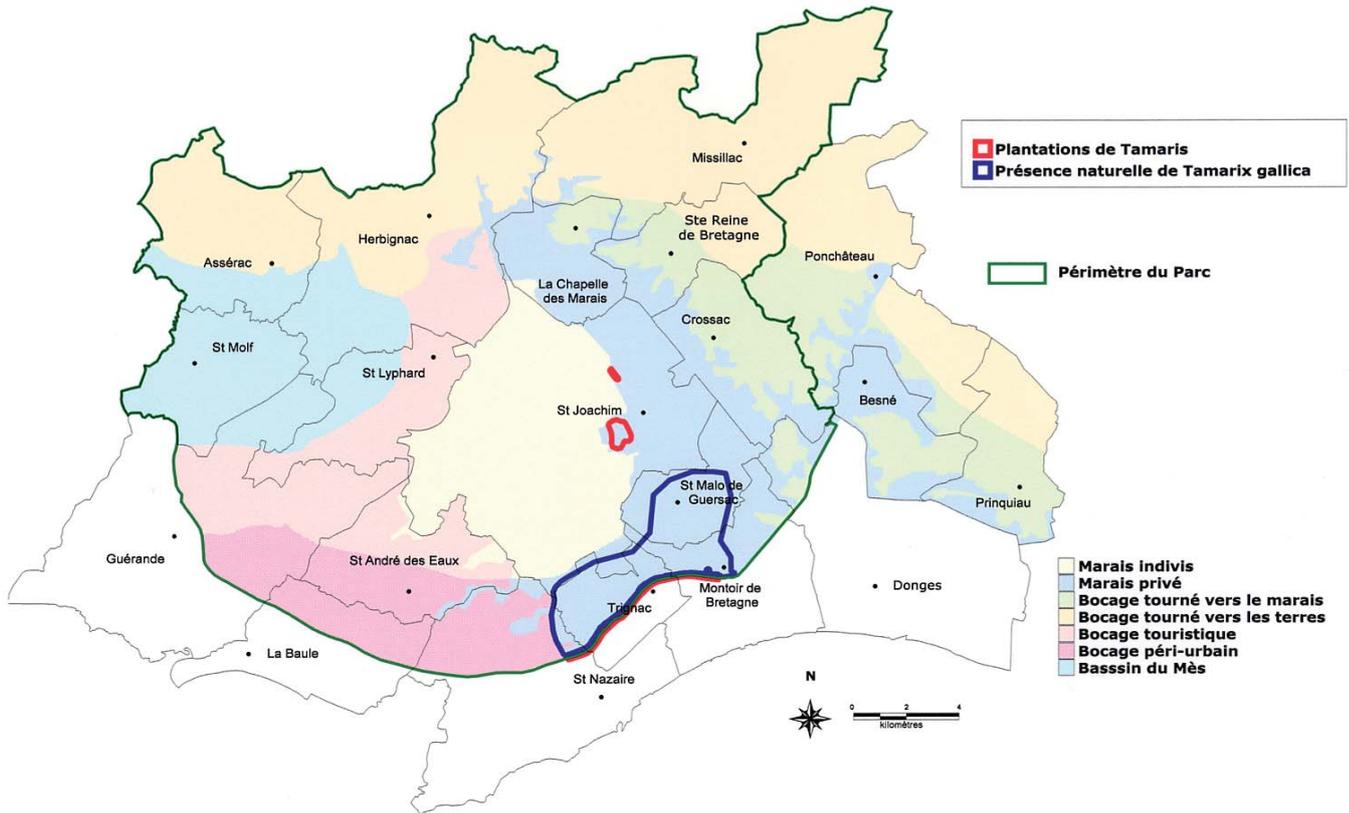
Chevalier gambette



Barge à queue noire

TYPOLOGIE ET DYNAMIQUE DES PAYSAGES DU PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE

Carte de répartition d'une espèce halophile : le tamaris



Source: Phytolab

ACTIVITÉS HUMAINES

Activités traditionnelles

Des activités traditionnelles moins développées qu'en Brière

Le tourbage n'est pas l'apanage de la Grande Brière Mottière comme on pourrait le penser. Les premières traces archéologiques d'usage de la tourbe dans le bassin du Brivet proviennent en effet de Besné (site de St Second) (VI et VII^{èmes} siècles) exploité jusqu'au XX^{ème} siècle. Le marais de l'Hirondelle à Prinquiau a également fait l'objet de tourbage.

Le roseau est quant à lui exploité dans ce secteur uniquement pour la litière.

La chasse et la pêche sont également pratiquées, mais ces activités ne sont pas gérées par la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière comme dans le marais indivis. Les chasseurs ont une action sur certains milieux par une action volontaire d'acquisition de parcelles en marais dans le but de les entretenir (fauchage, girobroyage...) ou de les diversifier (trous d'eau) pour les rendre attractifs pour l'avifaune (anatidés, bécasines, vanneaux...). Ils se heurtent cependant au coût élevé de cet entretien. Ces actions, si elles permettent l'entretien du marais, ne sont pas sans provoquer un certain mitage : trous d'eau, cabanons, clôtures, plantations...

clôtures, plantations...

Parmi les pêches

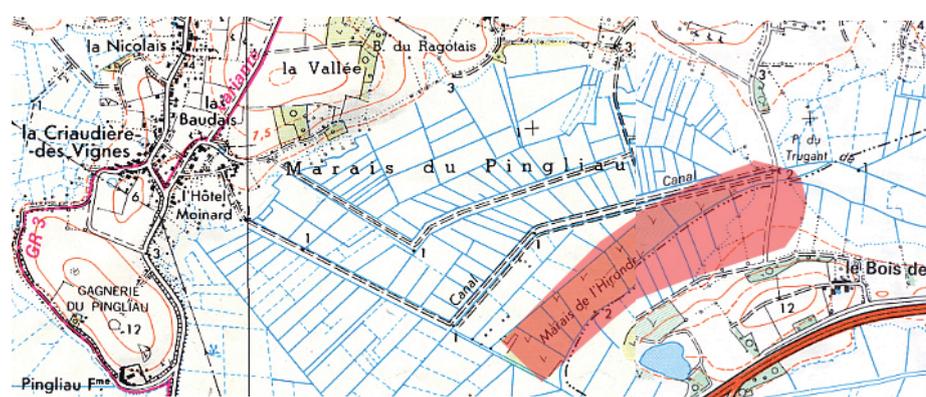
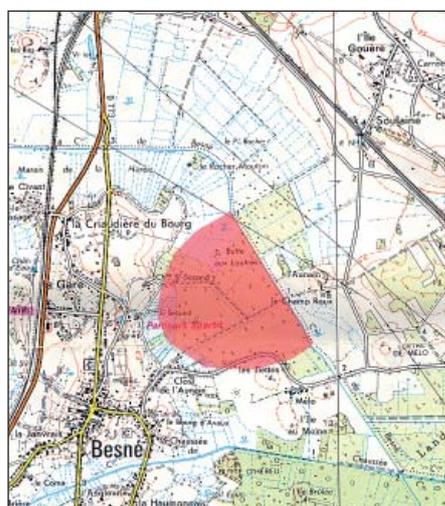
pouvant avoir une répercussion sur les paysages (mitage), la pêche au carrelet se pratique sur le canal de Trignac à partir des berges, soit avec des pontons sur pilotis ou des cabanons sur berges.

Confection de paniers à Mayun

Mayun (La Chapelle des Marais) était traditionnellement un village de vanniers. Les paniers étaient réalisés à base de bourdaine pour le tressage et de châtaignier pour l'armature.

La récolte se faisait dans les forêts alentour : la Bretesche (Missillac), la Madeleine (Ste Reine de Bretagne), la Tarriole (Herbignac) et autour de Burin (St Dolay : hors zone d'étude) (comm. pers., association le Coupis, 2001).

L'activité a totalement disparu dans les années 1980.



Secteurs ayant fait l'objet d'extraction de tourbe. A gauche, site de St Second à Besné. A droite, marais de l'Hirondelle (Prinquiau et Besné)

Source : extraits des cartes IGN 1/25000^{ème}



Trous d'eau et entrée d'une parcelle mise en valeur pour la chasse. Marais du Pingliau (Besné)



Pêche au carrelet sur le canal de Trignac
(Photo: P. MIARA, 2001)



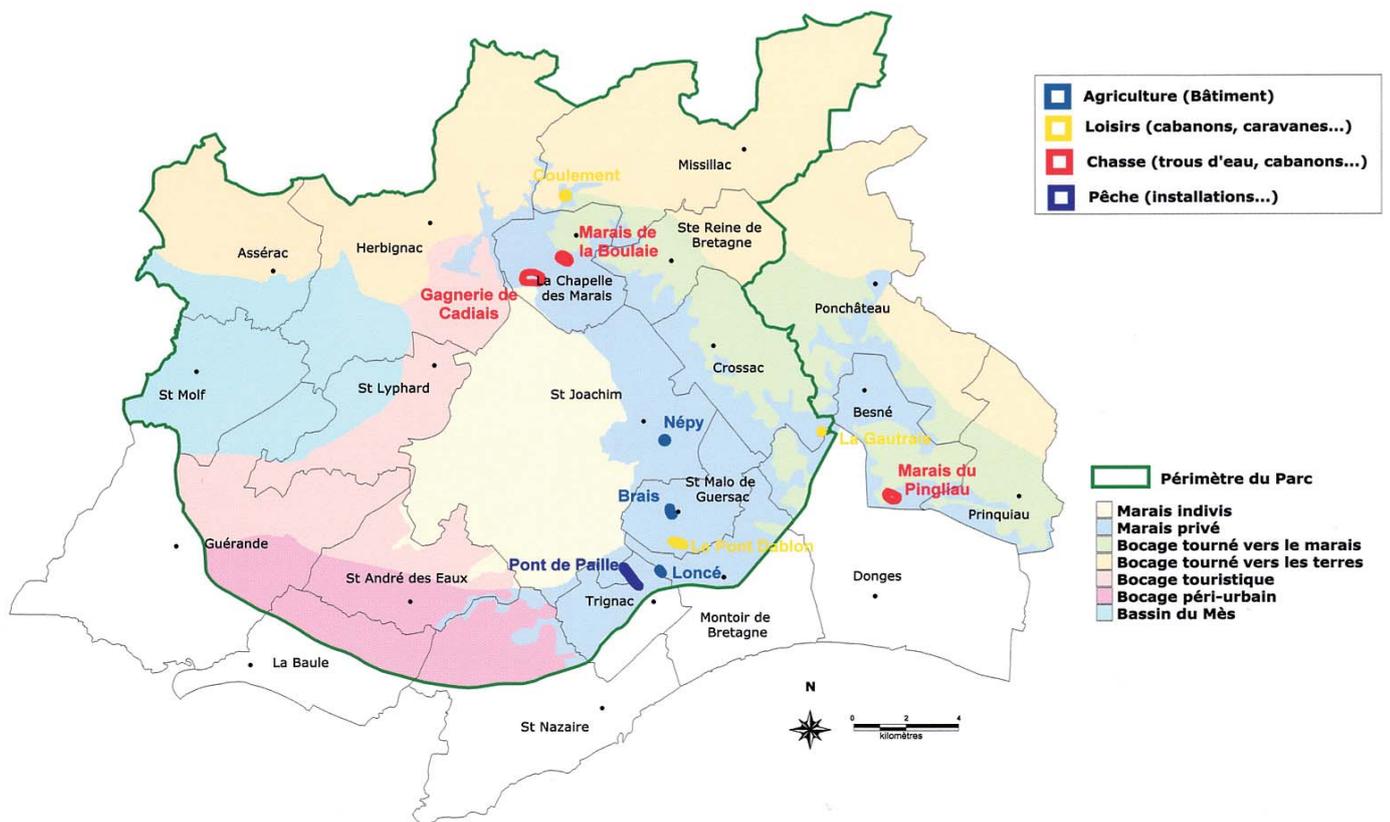
Panier de Mayun en bourdaïne



Trous d'eau et entrée d'une parcelle mise en valeur pour la chasse. Marais du Pingliau (Besné)

TYPOLOGIE ET DYNAMIQUE DES PAYSAGES DU PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE

Carte non exhaustive d'utilisations particulières du marais : entre mitage et usage



Source: Phytolab

Evolutions récentes

Une occupation humaine identitaire en mutation

Agriculture

Une agriculture encore tournée vers le marais

Les exploitations agricoles dont les sièges se situent dans le bocage voisin (unité 4) sont complémentaires entre la partie bocage et la partie marais. C'est dans ce secteur que l'on trouve le plus d'exploitations spécialisées dans la viande bovine (race charolaise le plus souvent) ou mixtes lait et viande.

Il existe plusieurs freins à l'exploitation du marais : gestion des niveaux d'eau et compartimentage, morcellement du parcellaire, coût du nettoyage, contrôles sanitaires difficiles, revenu cadastral élevé (valeur foncière, fiscalité, fermage). Certaines zones ont ainsi été abandonnées : marais de l'Hirondelle (Prinquiau), marais à l'est de Besné. C'est pourquoi des mesures nationales (CTE) et européennes (OLAE) ont été mises en place.

Les îles

Au coeur du marais privé, les îles ont été cultivées dès le Moyen-Age. Elles correspondent à ce qu'on appelle en Bretagne orientale des gagneries, bien décrites en Loire-Atlantique par le géographe Paliarne (in PAQUETEAU, 1979). L'organisation de ces îles est toujours la même, la gainerie occupant le centre et la plus grande partie de l'île et correspondent aux sols les plus fertiles et les mieux exposés... Elles étaient exploitées de façon associative (village autour de la gainerie) et étaient le support de cultures vivrières.

Aujourd'hui, elles sont devenues des territoires souvent trop exigus pour une agriculture moderne. De plus, les propriétaires sont très nombreux et le parcellaire est resté assez complexe en l'absence de remembrement. Tout ceci explique les difficultés récurrentes de mise en valeur agricole, alors que la mise en valeur urbaine serait beaucoup plus facile et plus rentable (cf Îles d'Aignac, de Brécun ou de St Malo), les habitations pouvant se contenter de petites parcelles.

Autour de l'île, entre les maisons et leurs courtils et la curée, s'étendent les levées, traditionnellement pâturées. Aujourd'hui, elles constituent les arrières

de jardins ou une extension des jardins avec leurs clôtures. Elles sont souvent utilisées par les habitants (briérons de souche le plus souvent) pour l'élevage de volailles, de canards, vieille tradition briéronne.

S'y implantent des cabanons et des clôtures des plus divers dont l'effet sur le paysage est très inégal :

- matériaux : toits en tôle métalliques ondulées, murs en bois, bois goudronné, tôles, béton...
- volume : de quelques m³ à plusieurs dizaines de m³.
- utilisation : rangement d'outils, cabanes de jardin, poulaillers...

Beaucoup d'autres levées sont abandonnées : la friche ou le boisement ont gagné.

Les îles constituent donc des paysages agricoles menacés.

La vache nantaise

Race autrefois couramment utilisée en Brière et dans les marais de Loire Atlantique, abandonnée au profit de variétés plus productives. Elle fait désormais l'objet d'un programme génétique de conservation de la race par le biais du Conservatoire des Races Animales en Pays de Loire (CRAPAL)

Qualités de la race :

- rusticité : elle consomme du roseau (baldingère et phragmite au stade plus vieux), certains Carex. A Bois-Joubert, il n'y a maintenant presque plus de roseau, mais de l'agrostide en haut de marais et de la grande glycérie en bas de marais et même de la pesse d'eau dans les fossés (espèce protégée au niveau régional). Cependant, les bretonnes pie noire donneraient les mêmes résultats.

- longévité

- facilité de velage

- qualité de viande (certains bouchers très intéressés)

Aide accordée : 500 F/vache adulte/an jugée insuffisamment incitative. A 5000F, elle pourrait commencer à avoir un effet certain. (comm. pers. Régis FRESNEAU, 2001).

L'expérience de Bois-Joubert :

La maison de la nature de Bois-Joubert est un équipement d'accueil à vocation pédagogique à l'environnement. Mais c'est aussi une ferme qui possède 27 hectares de marais dans le marais de

Donges et 33 hectares de terres non inondables constituées de prairies d'élevage menées en agrobiologie.

Le pâturage du marais se fait avec un troupeau de vaches nantaises allaitantes depuis 1985 (huit bêtes) sur 1 ha de butte l'hiver et 27 hectares de marais l'été.

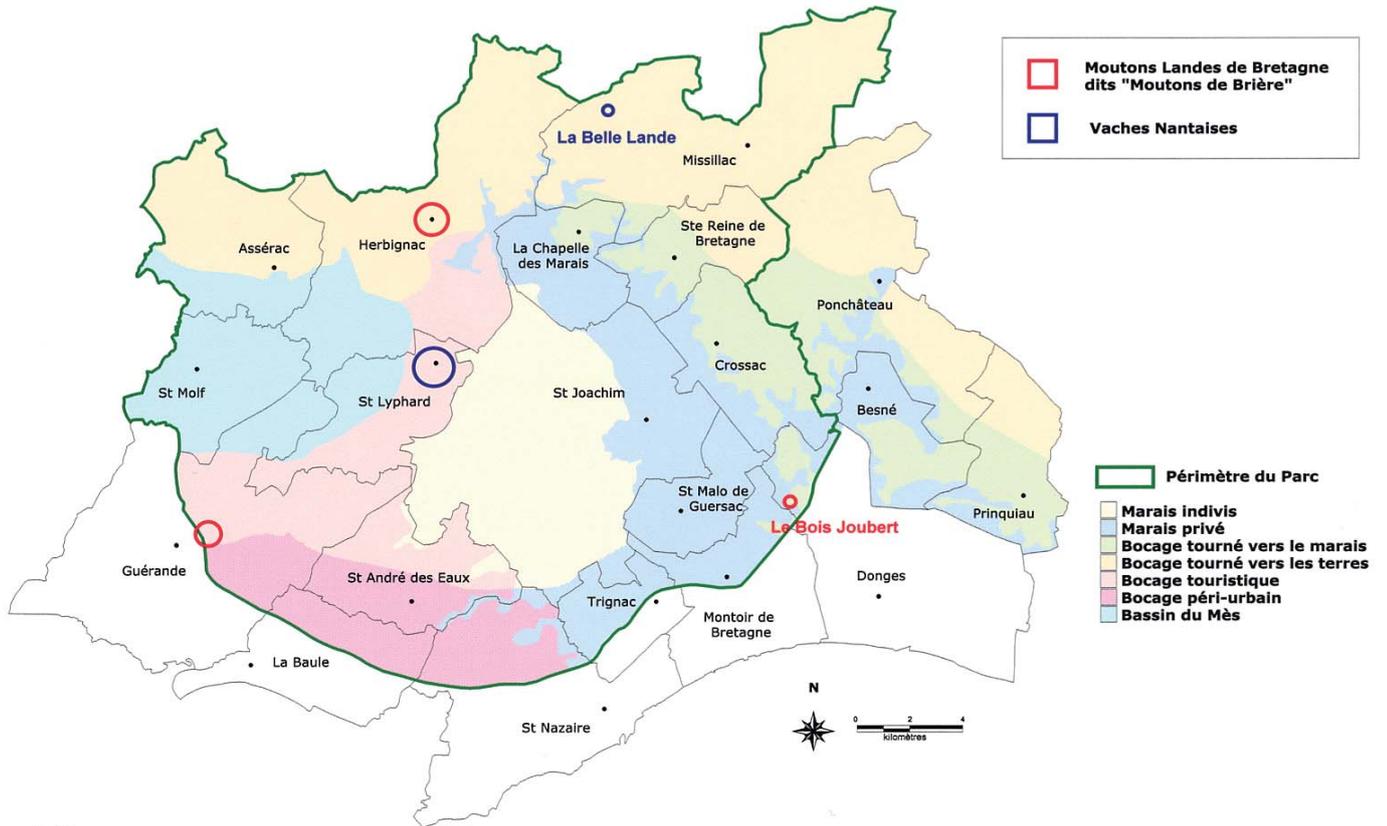


Vache nantaise

(photo P. MIARA, 2001)

TYPOLOGIE ET DYNAMIQUE DES PAYSAGES DU PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE

Carte de répartition de secteurs d'élevage d'espèces animales en voie d'extinction



Source: Phytolab

Des mesures contractuelles pour sauvegarder le marais

Le marais privé est contrairement au marais indivis, intégré dans les OLAE et les CTE.

Les marais privés du Brivet ont bénéficié d'une OLAE de 1995 à 1999 qui a concerné 180 exploitants et 4 120 hectares et qui a eu un excellent effet, enrayant la crise et l'abandon des années 1980.

Citons les mesures ayant une répercussion directe sur les paysages :

- le maintien de la prairie naturelle et obligation d'entretien (fauche, pâturage),
- l'exploitation des roselières à litière par fauche.

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) vont petit à petit prendre le relais des OLAE. Les communes du Parc de Brière ainsi que celles de Pont-Château, Besné et Prinquiau sont intégrées au projet collectif Presqu'île - Brière dont la déclaration d'intention date de mars 2000 et pour lequel les trois enjeux Territoire et Environnement départementaux s'appliquent : gestion de l'eau, biodiversité, paysage. Pour la dimension paysage, les mesures départementales obligatoires sont la réhabilitation du paysage et l'insertion paysagère des sièges.

Les mesures optionnelles sont la réhabilitation des parcelles agricoles en déprise, le maintien du linéaire et de la cohérence des haies sur l'exploitation.

Une commission Agriculture du PNRB est mise en place pour une réflexion sur les CTE où la Chambre d'Agriculture et le PNRB siègeront paritairement.

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation

La loi d'Orientation Agricole du 19 janvier 1999 a institué des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). Ceux-ci sont une aide au revenu à l'échelle de l'exploitation avec un volet économique et environnemental. Le fond est alimenté par les reliquats des crédits du FGER et des Mesures agri-environnementales. Il est géré par le Ministère de l'Agriculture.

A la différence des mesures agri-environnementales, le CTE est un contrat qui s'adresse à tous les agriculteurs.

Les contrats sont individuels mais le projet collectif. Il existe plusieurs projets collectifs par département.

En février 2002, 33 CTE étaient souscrits pour le territoire Presqu'île - Brière, 23 pour la mesure biodiversité.

Les Opérations Locales Agriculture-Environnement

Ce programme financé par l'Europe, l'Etat et la Région est destiné à favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans des milieux généralement sensibles. Pour les pertes de rendement ainsi occasionnées, les exploitants agricoles bénéficient de primes à l'hectare. Un cahier des charges définit les contraintes et les primes correspondantes.

Ces mesures ne peuvent être appliquées qu'à l'intérieur de périmètres déjà définis et l'adhésion des exploitants est libre.

L'industrie et l'urbanisation

Le marais privé menacé depuis la révolution industrielle

Si la Grande Brière Mottière a été épargnée par l'industrialisation, il n'en va pas de même du marais privé.

Il est en effet depuis la révolution industrielle (forges, chantiers navals) bien malmené dans sa partie sud. Les limites du Parc Naturel Régional de Brière en ont d'ailleurs tenu compte puisqu'elles se sont arrêtées à la voie express Nantes-St Nazaire, alors que le marais privé va au-delà de celle-ci jusqu'à la Loire.

D'importantes zones de marais ont été remblayées pour réaliser :

- des routes
- des zones artisanales ou industrielles
- de l'habitat pour les ouvriers travaillant dans ce bassin d'emploi industriel
- des décharges publiques (CET de Cuneix) ou sauvages
- d'autres équipements collectifs (terrain de sport, stations d'épuration...).

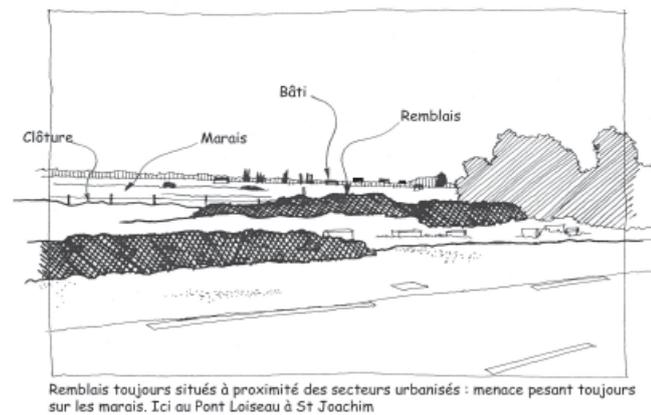
L'essentiel est localisé au sud du marais privé (St Joachim, St Malo de Guersac et surtout Montoir de Bretagne et Trignac), plus proche de l'agglomération nazairienne. Des aménagements paysagers intégrant ces sites à leur environnement font la plupart du temps défaut, comme pour la Zone Industrielle du Petit Marsac à St Nazaire ou celle de la Torce à Montoir.

Les infrastructures

Si le marais indivis est vierge de toute infrastructure, il en va autrement du marais privé.

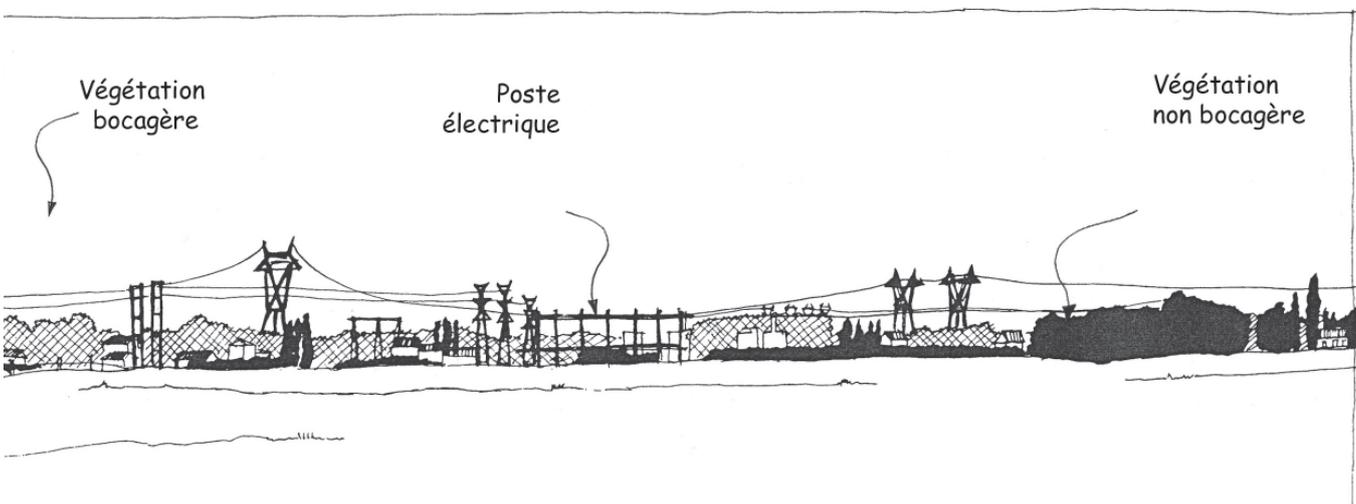
Ce fut d'abord en 1868 que fut réalisée la route Montoir - La Chapelle des Marais (RD 50). Son importance est capitale, puisque c'est à partir de ce moment que les deux marais ont évolué différemment (travaux d'hydraulique dans le marais privé).

A la fin du XIX^{ème} siècle, a été réalisée la ligne de chemin de fer St Nazaire - Pontchâteau qui passe par Montoir, Donges, Besné et Pontchâteau et constitue, entre Montoir et Donges, la limite orientale actuelle du PNRB. Actuellement désaffectée, elle est conservée à des fins de stratégie de transport.



Enfin, les lignes EDF (moyenne et haute tension) passent dans le marais entre les postes électriques de Pont-Château et de St Malo de Guersac et entre ce dernier et St Nazaire. Ce passage est d'autant plus simple qu'il ne rencontre pas d'obstacle de relief et d'habitat. Evidemment, la concentration de ces lignes à proximité de ces postes a un impact visuel très fort, notamment autour du poste de St Malo.

A noter le projet de ligne à Très Haute Tension (225 000 V) passant dans le marais, entre St Malo de Guersac et Pontchâteau en passant par Besné, projet qui a été déclaré d'utilité publique en décembre 2000. Cette ligne a pour but de renforcer le bassin de St Nazaire - presqu'île guérandaise, alimenté jusque là par deux lignes de 63 000 V, jugés obsolètes et pas assez puissantes. Elle fait l'objet d'une vive opposition, notamment d'une association de riverains, le Comité de Défense de la Vallée du Brivet et de la Brière (paysage) et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (risques d'électrocution).

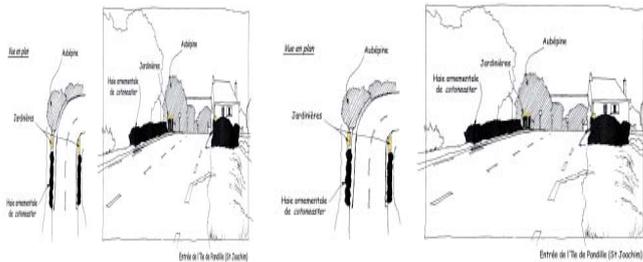


Les aménagements paysagers et urbains

Les aménagements de centre-bourg et les aménagements paysagers en Brière suivent les modes et les tendances du secteur, voire du pays.

Un des exemples les plus marquants est celui des entrées des îles. Traditionnellement, à chaque entrée d'île, le pont était encadré par quatre haies d'aubépine, arbuste épineux protégeant le bétail d'une chute malencontreuse dans les canaux. Ces haies ont souvent disparu ou ont été remplacées par des haies de plantes ornementales. Le pont a été muni d'un garde-corps en alu, orné de jardinières. Il en résulte une disparition du caractère briéron de ces entrées d'îles.

De plus loin, l'entrée des îles se fait par les chaussées souvent défigurées par des aubettes et places de stationnement pour car (cf ci-après). Il n'y a pas d'unité entre les aubettes (acier galvanisé, bois, verre...). Leurs abords en stabilisé pour permettre l'arrêt des cars est souvent mal intégré au paysage et défigure le marais.



Par ailleurs, l'abandon de l'entretien a souvent entraîné le développement d'une strate arbustive dense (saule roux), voire arborescente (chêne pédonculé) qui empêche en bien des endroits de percevoir le marais.



Une aubette à l'île Oliveau (Crossac)

Il est également important de se demander comment les aménagements de centre-

bourg (projet pour St Joachim par exemple) peuvent revêtir un caractère briéron, sans être pour autant surfaits.

Enfin, soulignons la présence de panneaux publicitaires le long de la RN 171 altérant la perception du marais privé. Ce secteur, au moins sur Montoir, n'a pas fait l'objet de l'établissement d'une Zone de Publicité Autorisée.



Vue de la RN 171 sur le marais privé à Montoir, affectée par les panneaux publicitaires

Tourisme

Un tourisme en germe

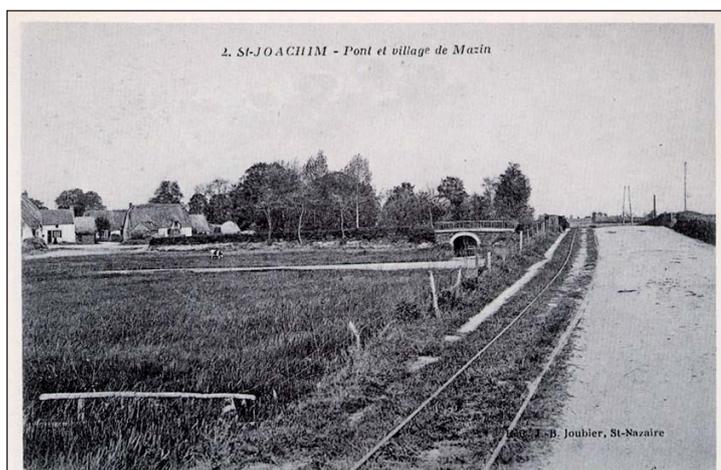
Le secteur n'a pas la renommée de la Grande Brière ni de caractère sauvage aussi accentué que celle-ci : les grandes étendues de roseaux y sont plus rares, l'entretien par l'agriculture étant mieux assuré. Et de fait, il existe de nombreux autres marais privés dans l'Ouest, mais une seule Grande Brière.

Le marais privé a pourtant lui aussi une certaine magie, à commencer par les îles, mais aussi son exposition aux vues depuis de nombreuses routes et sentiers.

Les sentiers de randonnée empruntent très souvent le marais privé, notamment dans sa partie est : le Tour de Brière ou le GR 3 entre la Morandais et l'Angle à Besné mais aussi de nombreux sentiers de Petite Randonnée. Le plus souvent, les circuits empruntent des portions de bocage qui offrent de belles vues sur le marais privé (notamment à Crossac). Le fait que les sentiers empruntant le marais privé soient sujets à inondation hivernale ne nous paraît pas forcément négatif : cela a la vertu de faire percevoir au promeneur les contraintes du site.

Les structures d'accueil (chambres d'hôtes, gîtes

ruraux) sont rares dans ce secteur moins touristique. A Besné par exemple, on compte deux chambres d'hôtes, alors qu'à St Lyphard, on compte certes une seule chambre d'hôtes mais treize gîtes ruraux et un camping ! Le marais privé ne possède pas de ports tels que ceux situés en bordure ouest de la Grande Brière. C'est pourquoi le projet de base nautique à la Roche Civant (Besné) nous semble tout à fait à encourager pour faire découvrir cette partie ignorée des marais du Brivet.



Il nous faudra franchir ces deux ponts avant d'arriver à l'entrée de l'île de Mazin. Une île bien briéronne avec sa vieille croix en pierre, ses toits de chaume.



Point de vue sur l'île de Mazin autrefois et actuellement

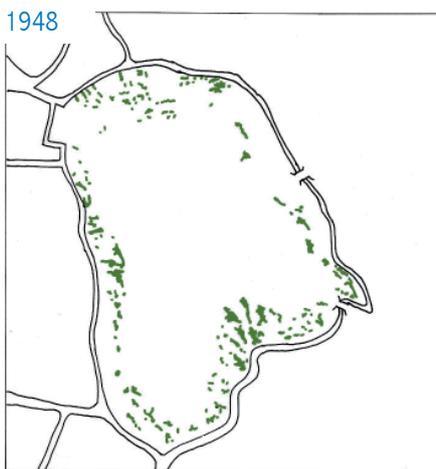
Nature et évolution de l'occupation du sol et du bâti (île de Fédrun)

L'abandon des levées se lit très bien sur les cartes ci-dessous. Les boisements les ont envahi depuis 1948.

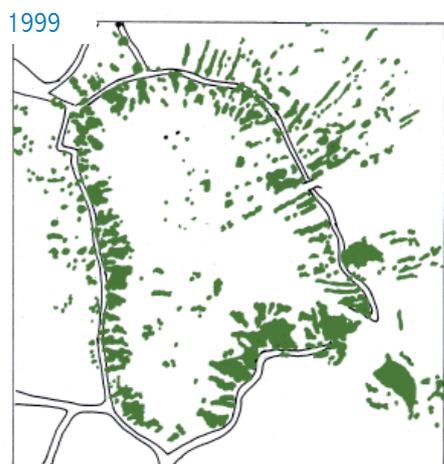
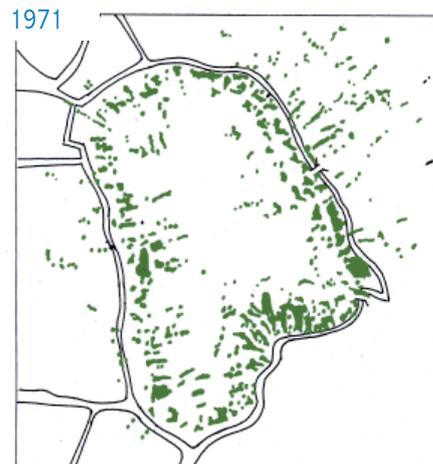
échelle 1/50 000 ème



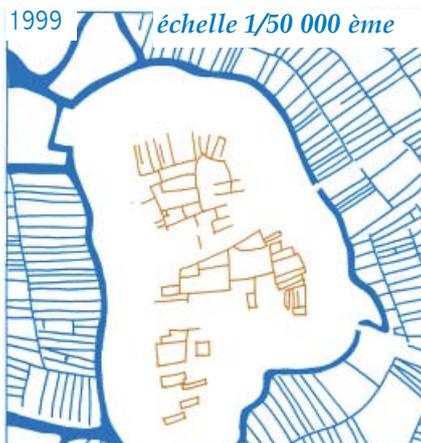
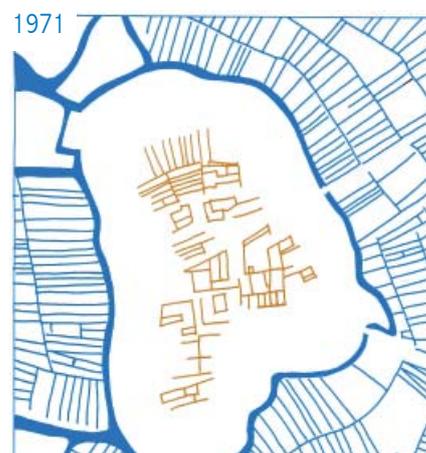
Routes



Boisements/Haies/Arbres



Parcelle/fossés et canaux



Si le parcellaire de marais (au-delà de la curée) dont les limites sont constituées par le réseau hydraulique n'a pratiquement pas évolué depuis 1948 (absence de travaux hydrauliques), le parcellaire de la gagnerie (cœur de l'île) s'est quant à lui quelque peu simplifié (échanges, départs d'agriculteurs à la retraite). Il reste cependant encore relativement complexe, ce qui constitue un frein à son exploitation qui n'est plus le fait d'exploitants agricoles mais uniquement de doubles actifs, retraités...



Loges : ce sont des cabanes en roseau pour entreposer le matériel de pêche et de chasse



Cabanons sur la levée dans l'île de Mazin

Commune	Nom des îles	Occupation du sol actuelle des gageries	Niveau d'entretien des gageries	Nature de l'entretien	Zonage au Plan d'Occupation des Sols
St Joachim	Fédrun	agricole	moyen	pâturage ovin	NC
	Aignac	urbanisé (habitat et Zone Artisanale dans les années 1970) et agricole	bon	pâturage ovin	NA
	Mazin	agricole	faible (friches)	-	NC
	Brécun	urbanisé	-	-	U
	Bais	agricole	bon (1 exploitant agricole)	-	NC
	Ménac	agricole	bon (1 exploitant agricole)	-	NC
St Malo de Guersac	La Lande	agricole	bon (1 exploitant agricole)	-	NC
	Errand	agricole	bon (1 exploitant agricole)	pâturage essentiellement (équin et bovin)	NC
	Ile de St Malo	urbanisé	-	-	U
	Ile de la Ganache	urbanisé	-	-	U

Mise en valeur actuelle des îles dans le marais privé

Tableau de synthèse : marais privé

Analyse paysagère			
Relief	Le marais, paysage encore plus horizontal que la Grande Brière (mieux entretenu), d'où émergent les îles Forte exposition aux vues		
Hydrographie	Un paysage en plan Un parcellaire géométrique issu de la constitution du réseau hydraulique (fossés, douves et canaux) Une variation des niveaux d'eau très perceptible au gré des saisons qui constitue un enjeu conflictuel		
Végétation et faune	Des prairies marécageuses d'un grand intérêt floristique et faunistique Une végétation à tendance halophile au sud de la Brière		
Activités humaines	Activités traditionnelles : - la tourbe : activité disparue - le roseau, utilisé uniquement pour la litière - chasse et pêche avec leur effet ponctuel de mitage du paysage Aujourd'hui : - l'agriculture : des marais encore relativement bien exploités - l'industrie, urbanisation et infrastructures au sud (agglomération nazairienne, Basse-Loire) au détriment du marais - aménagements paysagers urbains : entrée des îles, aubettes - un tourisme en germe : sentiers de randonnée, projet de base nautique à Besné Les îles : gageries traditionnelles (cultures) menacées par l'enfrichement ou l'urbanisation, bâti, route et curée		
Analyse transversale			
Points forts	Un joyau patrimonial au même titre que la Grande Brière mais plus méconnu qu'elle Forte exposition aux vues, notamment sur la bordure Est (RD4 de Crossac à la Pommeraye) Un calme reposant Un paysage très changeant au fil des saisons Vaste étendue plane du marais de la Boulaie où les moindres lignes verticales constituent des points de repère : au premier plan, les arbres; au second plan, les îles, les clochers, les moulins, les boisements Forte covisibilité entre le marais fortement digité et le bocage dans le secteur des marais du Brivet. Les routes font passer de l'un à l'autre dans un jeu de montagnes russes : buttes aux formes convexes-marais-buttes des haies de tamaris au parfum d'exotisme malgré leur caractère local Des îles représentant un patrimoine paysager et architectural unique		
Points faibles	Traces visibles du parcellaire, agriculture beaucoup plus étendue (pâturage et fauche). Accès plus nombreux (par les îles, les chemins de ceinture, les routes, les sentiers de randonnée), forte exposition aux vues, chalets beaucoup moins présents conférant au marais privé une ambiance moins mystérieuse que la Brière Marais ayant fait l'objet de remblaiements, surtout sur le secteur de St Nazaire, Trignac, Montoir, St Malo, St Joachim		
Evolutions et enjeux	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Une agriculture qui entretient encore le paysage, même si certains secteurs sont abandonnés et alors fortement colonisés par le saule De fortes contraintes à l'exploitation du marais : gestion des niveaux d'eau et compartimentage, morcellement du parcellaire, coût du nettoyage, contrôles sanitaires difficiles, revenu cadastral élevé Une pression urbaine inégale, toujours forte au sud (Trignac, Montoir, St Nazaire, St Malo de Guersac) et s'intensifiant à l'est (Besné, Prinquiau) Dans les îles : entrées modifiées, enfrichement des gageries, boisement des levées, maisons en ruines modifiant la perception visuelle</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>L'enjeu porte ici sur la poursuite des pratiques agricoles, l'amélioration des structures foncières et secondaires sur le développement de la filière chaume Attention à porter sur le marais et ses franges. Grands projets d'infrastructures (lignes THT, routes). Respect de la réglementation Complexité du problème étant donné le nombre important de propriétaires</p> </td> </tr> </table>	<p>Une agriculture qui entretient encore le paysage, même si certains secteurs sont abandonnés et alors fortement colonisés par le saule De fortes contraintes à l'exploitation du marais : gestion des niveaux d'eau et compartimentage, morcellement du parcellaire, coût du nettoyage, contrôles sanitaires difficiles, revenu cadastral élevé Une pression urbaine inégale, toujours forte au sud (Trignac, Montoir, St Nazaire, St Malo de Guersac) et s'intensifiant à l'est (Besné, Prinquiau) Dans les îles : entrées modifiées, enfrichement des gageries, boisement des levées, maisons en ruines modifiant la perception visuelle</p>	<p>L'enjeu porte ici sur la poursuite des pratiques agricoles, l'amélioration des structures foncières et secondaires sur le développement de la filière chaume Attention à porter sur le marais et ses franges. Grands projets d'infrastructures (lignes THT, routes). Respect de la réglementation Complexité du problème étant donné le nombre important de propriétaires</p>
<p>Une agriculture qui entretient encore le paysage, même si certains secteurs sont abandonnés et alors fortement colonisés par le saule De fortes contraintes à l'exploitation du marais : gestion des niveaux d'eau et compartimentage, morcellement du parcellaire, coût du nettoyage, contrôles sanitaires difficiles, revenu cadastral élevé Une pression urbaine inégale, toujours forte au sud (Trignac, Montoir, St Nazaire, St Malo de Guersac) et s'intensifiant à l'est (Besné, Prinquiau) Dans les îles : entrées modifiées, enfrichement des gageries, boisement des levées, maisons en ruines modifiant la perception visuelle</p>	<p>L'enjeu porte ici sur la poursuite des pratiques agricoles, l'amélioration des structures foncières et secondaires sur le développement de la filière chaume Attention à porter sur le marais et ses franges. Grands projets d'infrastructures (lignes THT, routes). Respect de la réglementation Complexité du problème étant donné le nombre important de propriétaires</p>		

Les bocages traditionnels et en forte mutation

Le Bocage, écrin du marais

Tout autour des marais indivis et privé, s'étend le bocage.

Dans une première approche, le bocage peut être considéré comme une entité paysagère à part entière, présentant peu de variations spatiales. Le bocage peut presque être considéré comme la trame originelle du paysage que l'homme est venu modifier par la suite, donnant naissance récemment à des bocages différenciés. Le chapitre qui suit décrit donc les caractéristiques communes de ces bocages : relief, hydrographie, histoire et activités humaines. Le suivant donnera les caractéristiques propres de chacun de ces bocages.



Le bocage, écrin du marais. Ici, bocage mimétique (voir page suivante) au nord de St André des Eaux. Le maillage de haies est assez géométrique, entrecoupé de boisements. La part de prairies est importante. Les écarts (hameaux) ont grossi dans ce secteur résidentiel (proximité de St Nazaire).

Caractéristiques du bocage

UN BOCAGE MIMÉTIQUE

L'histoire

Le bocage situé sur le pourtour de Brière peut être qualifié de bocage mimétique comme celui de l'ensemble du nord de la Loire-Atlantique. En fait, il faut opposer cette notion à celle de bocage organique, lié à l'occupation culturelle du sol et donc au relief et à l'hydrographie.

Le bocage mimétique est défini comme une imitation formelle du précédent. Il constitue une occupation presque juridique de l'espace, marquant l'appropriation. Il se situe dans des secteurs plats. Le maillage est en conséquence beaucoup plus rectiligne et géométrique. Ce bocage est aussi plus récent et s'est développé au XIX^{ème} siècle souvent sur des friches de mauvaise qualité, mais parfois aussi sur les parcelles ouvertes des gageries.

Ce sont souvent de grands propriétaires qui ont loué leurs terres à un ou des métayers, moyennant versement d'une partie de la récolte. La toponymie (cf l'emploi du toponyme "métairie" sur la carte page suivante) et la structure du parcellaire en garde de nombreuses traces : autour de la métairie, les parcelles sont généralement plus grandes.



Deux gageries à la Chapelle des Marais. A gauche de la photographie, l'une ayant conservé ses champs ouverts : la gagerie de Colly A droite, une gagerie embocagée : la gagerie de Ranretz



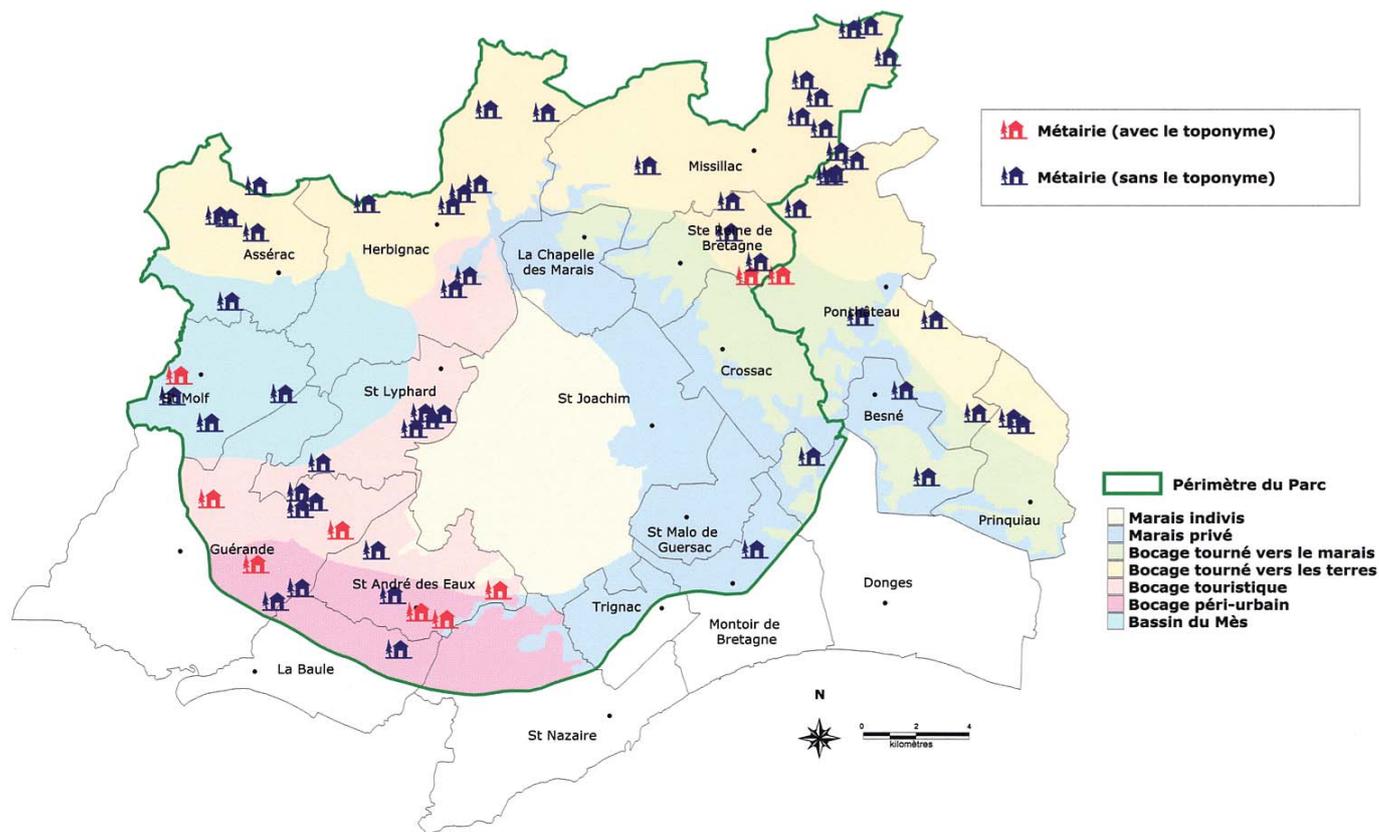
... s'opposant au bocage organique que l'on peut trouver par exemple dans le haut-bocage vendéen.



Un exemple de bocage mimétique bien conservé dans la commune non renommée de St André des Eaux...

TYPOLOGIE ET DYNAMIQUE DES PAYSAGES DU PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE

Carte non exhaustive des métairies



Les remembrements

Ce bocage a fait l'objet dans la plupart des communes de remembrements, le plus souvent à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Ces remembrements ont simplifié le parcellaire et agrandi les parcelles. Il en est résulté l'arrachage de nombreuses haies. Parfois, les plus beaux arbres ont été conservés dans les parcelles, comme on peut le voir fréquemment à Ste Reine ou Missillac. Le bocage est donc désormais beaucoup plus ouvert.

Les haies

Les haies constituent la trame essentielle du bocage. Le relief étant peu accidenté, elles sont presque toujours à plat. Leur rôle hydraulique, anti-érosif, brise-vent, paysager et écologique est bien connu. Traditionnellement, les haies sont entretenues par une conduite en têtards. Mais cet entretien est de moins en moins pratiqué.

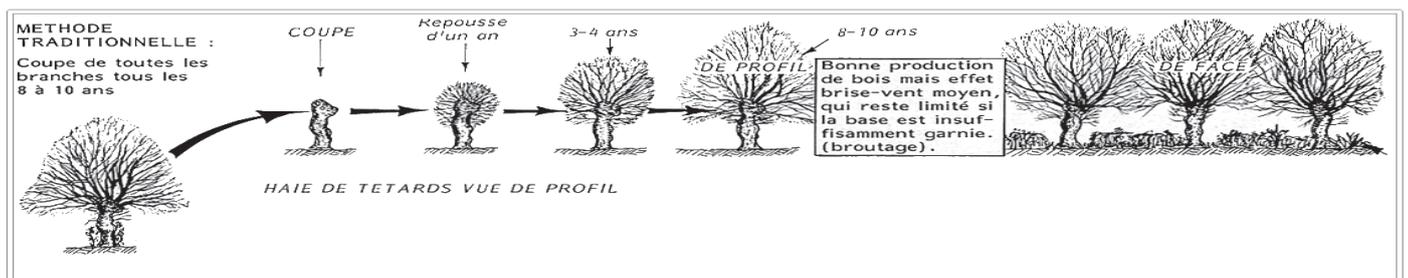
Le manque d'entretien a favorisé la formation d'un



Quelques beaux arbres isolés conservés dans les parcelles suite au remembrement. Ici, à l'Angle Bertho (Missillac).

manteau arbustif en complément de la strate arborescente.

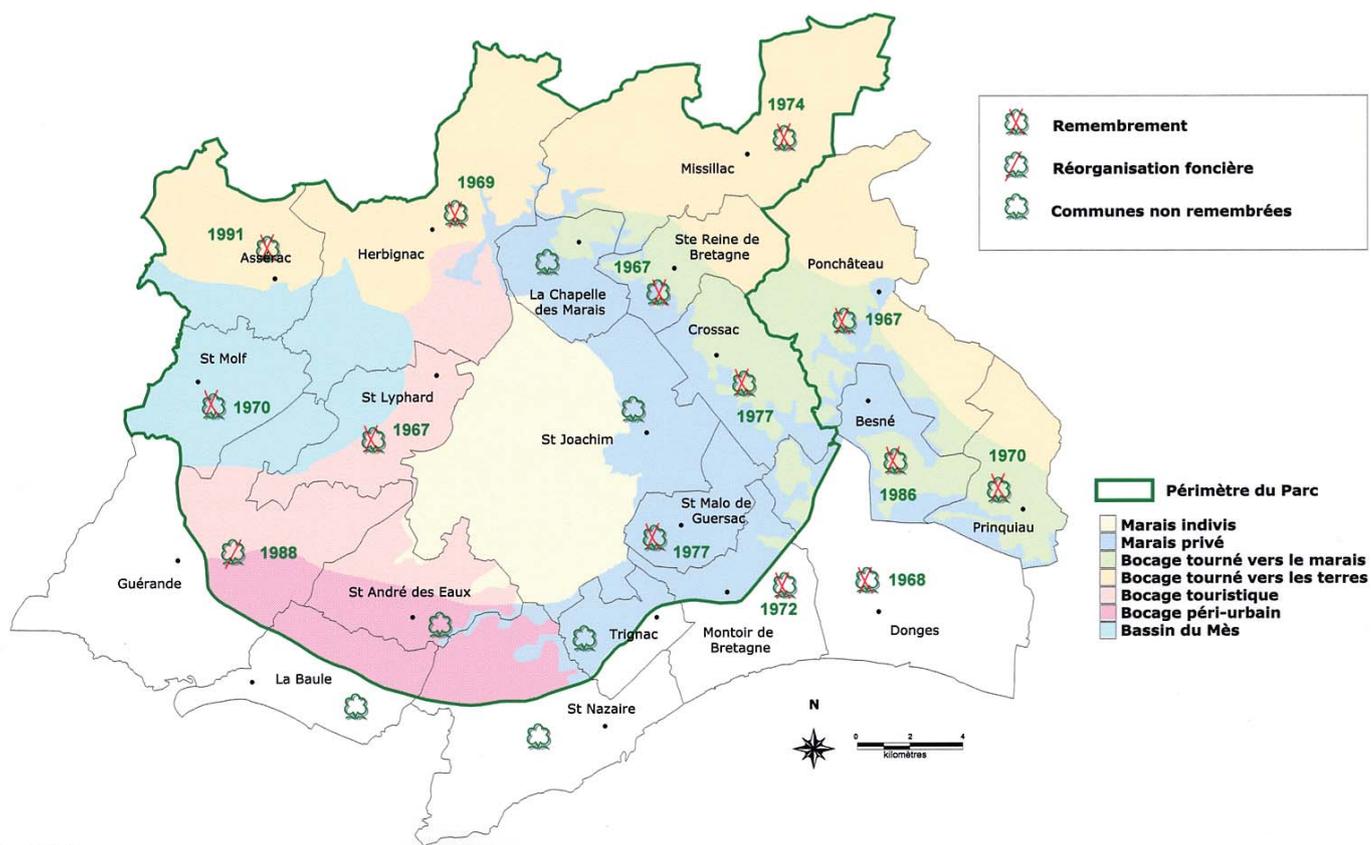
Fig. 3-12 — MODE DE CONDUITE DE HAIES DE TÊTARDS



Mode de conduite d'une haie en têtard (source: *L'arbre et la haie*, D. Soltner, 1995)

TYPOLOGIE ET DYNAMIQUE DES PAYSAGES DU PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE

Carte des remembrements



Source: Phytolab

Les vergers de pommiers

Les vergers de pommiers constituaient aussi une caractéristique de ce bocage, même s'ils en étaient moins emblématiques que ceux de Normandie ou de Bretagne. Jusque dans les années 1970, beaucoup d'exploitants ou de personnes d'origine locale et rurale avaient quelques pommiers ou un verger. Il s'agissait exclusivement de pommes à cidre. La baisse du nombre d'exploitants agricoles, la perte d'un savoir-faire (greffage, taille de formation, entretien, fabrication du cidre...), la baisse de consommation de cidre, la disparition du droit de brûlage, l'avènement de la consommation de masse ont presque entièrement fait



Verger de pommiers de haute tige au Domaine de Bois Joubert (Donges)
(source: P. MIARA, 2001)

disparaître ces vergers. Il n'en reste que quelques uns disséminés, comme à Kermoret (Assérac), Rollieux (Missillac) ou aux Noës (Ste Reine de Bretagne). La toponymie est parfois seule à en garder la trace : la Pommeraie à Missillac ou à Donges en limite du périmètre.

Partant de ce constat, la SEPNB - Bretagne Vivante a planté voici 13 ans un verger conservatoire de pommiers à haute tige sur 1 hectare dans son domaine de Bois-Joubert à Donges. Le Parc a également planté un verger conservatoire à Kerhinet.

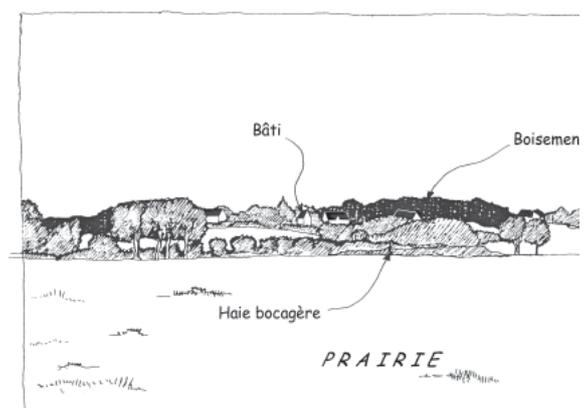
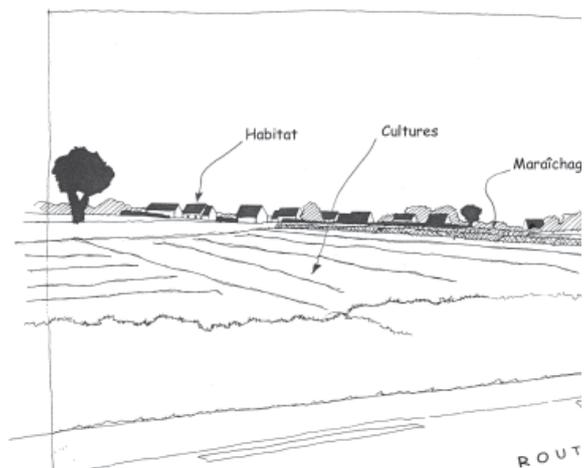


Verger de pommiers dépérissants à Kermoret (Assérac)

Capacités intégratrices

Il faut souligner les capacités intégratrices du bocage

vis-à-vis de l'habitat, des bâtiments industriels ou d'élevage. En effet, les haies, d'autant plus lorsqu'elles possèdent plusieurs strates de végétation (arborescente et arbustive), permet au bâti de se fondre dans le paysage. L'observateur n'est pas "agressé" par des masses qui ne font pas partie de son référentiel paysager.



Alignement de pommiers au Noës (Ste Reine-de-Bretagne)

Essences végétales

Le royaume du chêne est menacé par les espèces d'ornement

Le chêne pédonculé (*Quercus robur*) est l'arbre le plus répandu dans le secteur bocager. Il occupe les sols argileux frais, souvent accompagné du châtaignier, du merisier, de l'orme secondairement depuis la graphiose qui l'a décimé dans les années 1970, du tremble, du frêne, du saule et de l'aulne dans les secteurs humides.

Dans les boisements, le chêne pédonculé, favorisé par le traitement et la faible densité forestière, accompagne le chêne sessile (*Quercus sessiliflora*), appréciant les sols secs et moins de lumière, le bouleau verruqueux (*Betula verrucosa*) et le bouleau pubescent (*Betula pubescens*) dans les secteurs plus humides.

Dans les années 1950 jusqu'à aujourd'hui, de nombreux boisements ont été plantés en pins maritimes, épicéas et peupliers, espèces ayant l'avantage de présenter une croissance rapide, mais tranchant aussi avec les essences traditionnelles du bocage. On en trouve un peu partout, notamment à Missillac, St Lyphard, Herbignac, Assérac, St Molf. Parmi les forêts, certaines ont été reboisées partiellement à l'aide de conifères, comme la forêt de la Bretesche, le bois de Monchoix. Seule la forêt de la Madeleine est encore composée uniquement de conifères.

Si le bocage a subi de graves atteintes lors des opérations de remembrements, il reste aujourd'hui menacé par le mitage amené par la construction d'habitats qui va de pair avec la plantation de haies taillées et le plus souvent constituées d'espèces ornementales qui tranchent d'autant plus avec le paysage rural qu'elles sont variées : laurier cerise, thuyas, cupressus, *Eleagnus*, troène du Japon, *Aucuba japonica*, *Cotoneaster*...

Pour autant, il faut noter quelques efforts d'intégration paysagère de bâti par le végétal existant (la Cour aux Cerfs à Herbignac, la Ville en Bois à St André des Eaux) ou planté (Besné: près du bourg). Si les premières opérations sont des lotissements s'adressant à une clientèle aisée, le lotissement de Besné est beaucoup plus modeste.



Bois de pins maritimes à Pont Clin (St Molf)



Lotissement de Besné. Un exemple réussi d'intégration paysagère. Il y a eu un préverdissement : alignement de saules blancs...



... et haies taillées de troènes.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE BRIÈRE

ARBRES ET ARBUSTES

LISTE DES PRINCIPALES ESSENCES LOCALES ET RUSTIQUES

En date de novembre 2001

Cette liste est donnée pour information et ne revêt pas un caractère limitatif. Il est simplement demandé à ce que les haies domestiques soient prioritairement et majoritairement composées avec les essences citées, sans pour autant exclure les autres plantes et arbustes décoratifs que l'on réservera plutôt pour l'intérieur du jardin.

On notera qu'il est toujours plus intéressant de mélanger les essences plutôt que de créer des haies monospécifiques.

ARBRES - Essences communes

Aulne glutineux, Bouleau verruqueux, Bouleau pubescent, Châtaignier commun, Chêne pédonculé, Chêne vert, Cormier, Erable champêtre, Frêne élevé, Merisier, Orme champêtre, Peuplier tremble, Robinier, Saule blanc

ARBRES - Autres essences

Alisier torminal, Arbousier, Chêne Tauzin, Chêne Sessile, Figuier, Frêne à feuilles étroites, Hêtre, Marronnier, Néflier, Noyer commun, Sorbier des oiseaux, Tilleul à grandes feuilles, Tilleul à petites feuilles

ARBUSTES ET ARBRISSEAUX - Essences communes

Ajone d'Europe, Argousier, Arroche, Aubépine, Bourdaine, Bruyères, Buis, Charme, Cognassier, Cornouiller sanguin, Eglantier, Fusain d'Europe, Genêt à balai, Houx, If, Laureau, Laurier sauce, Laurier-tin, Lilas commun, Noisetier commun, Olivier de Bohême, Poiriers, Pommiers, Pruniers, Prunellier, Saule roux, Saule cendré, Saule à oreillettes, Saule rampant, Seringa, Sureau noir, Tamarin d'Angleterre, troène commun, Viorne Obier

LIANES

Bryone dioïque, Lierre, Chèvrefeuille, Clématite, Houblon, Vigne, Vigne vierge

ESSENCES À PROSCRIRE !!!

Afin de préserver la richesse de la flore des zones littorales de notre département, il est très fortement prosaït de planter du *Baccharis* (*Baccharis hamiltonia* L.) qui se propage largement avec le vent et empêche le développement des autres espèces. A l'initiative du SICAPG, une action est en cours à l'échelle départementale pour lutter contre cet arbuste envahissant considéré comme nuisible pour les marais salants.

Que ce soit en ville ou à la campagne, on évitera de planter du *Laurier palme*, du *Thuja* ou bien encore du *Cupressus* (et autres hybrides), et ce, pour diverses raisons :

- ces essences assèchent les sols situés à leur pied, et rendent impossible toute autre culture
- elles sont sensibles aux maladies et aux parasites, et alors, c'est toute la haie qui est condamnée
- elles nécessitent des tailles constantes (3 fois par an) pour maintenir une hauteur acceptable
- elles ne sont pas favorables à la faune
- elles ne donnent jamais de fleur
- on évitera en particulier de les utiliser comme unique essence dans les haies domestiques.
- ce type de haie produit un paysage monotone et identique en toute saison, sans lien avec les variations des paysages de la Brière.



Quelques essences typiques du bocage. De haut en bas et de gauche à droite : merisier, tremble, alisier torminal et châtaignier

RELIEF

UN PAYSAGE PEU VALLONNÉ

Dans son ensemble, le relief est peu vallonné, ce qui explique comme on l'a vu, la formation d'un bocage mimétique, c'est-à-dire sans relation étroite avec le relief.

On peut néanmoins identifier trois composantes majeures du relief :

- le plateau d'Herbignac légèrement ondulé
- les Sillons de Guérande et de Bretagne dont les revers viennent mourir doucement dans les marais.

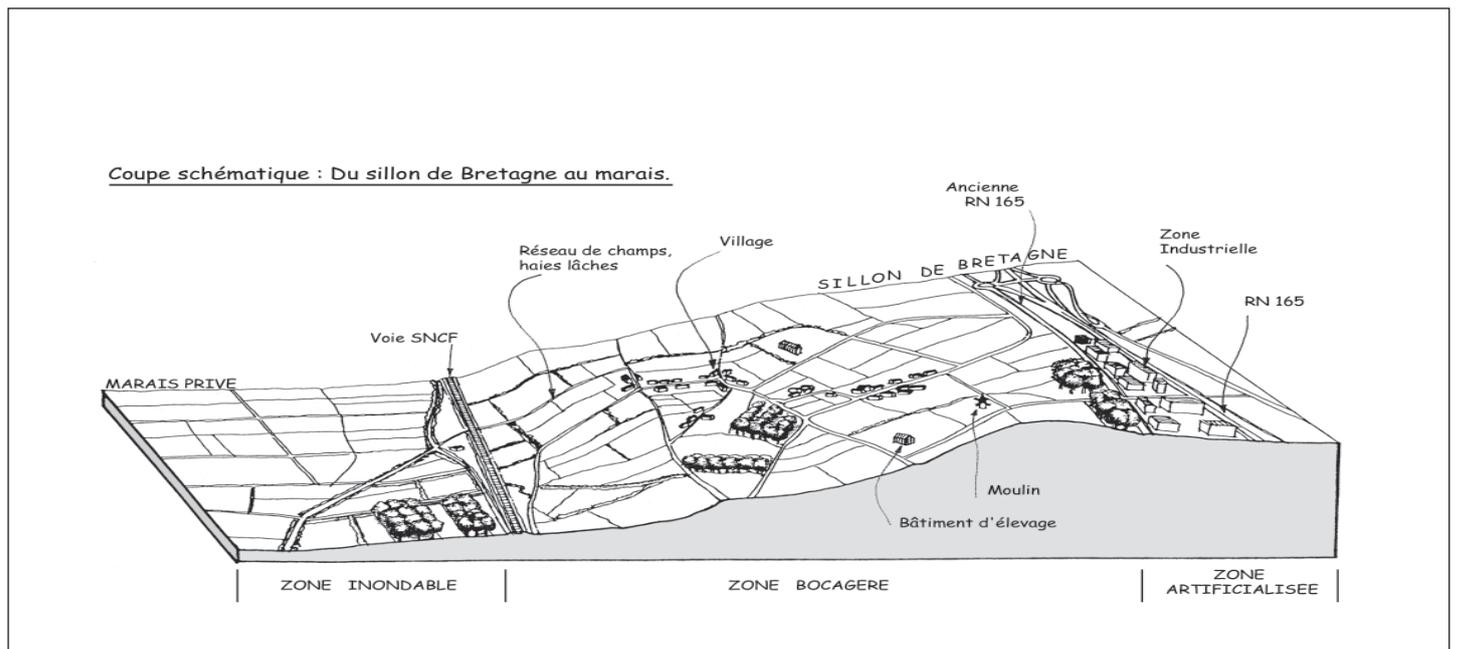
A Pont-Château et Prinquiau, le relief est davantage marqué, la transition entre le Sillon de Bretagne et le marais étant assez brutale, permettant du même coup une lecture simplifiée du rôle d'écrin du marais joué par le bocage.

Les points les plus hauts se situent dans les secteurs les plus éloignés des marais : au nord et à l'est (Sillon de Bretagne) et au sud-ouest (Sillon de Guérande).



Du Sillon de Bretagne (ici de la Chudais) à Prinquiau), la vue porte sur tout le bocage et même le marais privé au loin

Le Sillon de Bretagne au droit de la Zone Industrielle de l'Abbaye à Pontchâteau. Le bocage et son habitat dispersé occupent le revers du Sillon de Bretagne, dominant le marais privé. Les voies de communication sont localisées, soit sur la ligne de crête (RN 165 avec ses "annexes" : Zone Industrielle à proximité d'un échangeur), soit en rupture de pente (voie SNCF)



HYDROGRAPHIE

UNE HYDROGRAPHIE PEU MARQUÉE

Tout le réseau hydrographique du bocage est situé dans sa majeure partie dans le bassin-versant du Brivet et pour une petite partie dans le bassin-versant du Mès.

Il est constitué d'une multitude de ruisseaux temporaires ou permanents, peu encaissés (pentes le plus souvent inférieures à 10 %), ce qui est à mettre en relation avec leurs faibles dimensions longitudinales et transversales.

Lors des opérations de remembrements ou postérieurement, ces ruisseaux ont souvent fait l'objet de recalibrages accompagnés de l'arrachage de la ripisylve. Ils constituent alors de simples exutoires des eaux de ruissellement, les berges abruptes supprimant l'interface avec les parcelles attenantes.



Beaucoup de ruisseaux ont fait l'objet de recalibrage lors des opérations de remembrement ou postérieurement. Ici, le ruisseau de Gorelin (Herbignac)

ACTIVITÉS HUMAINES

Agriculture et bocage

Une agriculture de type polyculture-élevage

Toute la zone de bocage est caractérisée par une agriculture de type polyculture-élevage (bovin laitier ou/et viande), avec production fourragère importante : maïs, prairies temporaires et permanentes occupent 80 % des terres agricoles. La nature des sols est assez peu favorable aux cultures de vente (céréales, oléoprotéagineux...). Soulignons tout de suite qu'il est possible de différencier les bocages en fonction du type d'agriculture, nous le verrons dans les chapitres suivants.

L'intégration des bâtiments agricoles est un problème récurrent dans toute la zone bocagère. L'insertion

paysagère ne fait pas l'objet d'obligations dans le cadre de la réglementation nationale. Trop souvent donc, les plantations sont quasi-absentes ou réalisées avec des essences ornementales qui tranchent avec le paysage rural et renforcent même souvent l'aspect de verrue paysagère des bâtiments. Le choix des couleurs des nouveaux bâtiments commence à évoluer de plus en plus souvent vers le vert, ce qui limite quelque peu l'impact visuel.



La couleur verte limite l'impact visuel des bâtiments d'élevage



Problèmes d'intégration de bâtiments agricoles. Ici élevage avicole à l'Angle Bertho (Missillac)...



...ici bâtiments agricoles au Haut Landieul (Herbignac)

Bâtiments d'élevage

Les élevages soumis au Règlement Sanitaire Départemental ou à la réglementation des installations classées doivent répondre à des normes de distance et des règles pour :

- l'implantation des installations,
- le bruit,
- la récupération des eaux et l'étanchéité des ouvrages,
- le stockage des déjections (et des effluents en général)
- l'épandage des déjections.

Mesures nationales minimum qui peuvent être renforcées par les préfets au niveau départemental

Industrie

Quelques zones artisanales et un bocage industriel au sud

Les zones artisanales et industrielles sont relativement limitées en nombre. Elles sont essentiellement localisées à proximité de St Nazaire.

Elles sont la plupart du temps situées en des points stratégiques, à proximité des axes de communication (ZI de Brais à St Nazaire près de la RN 171, ZA de Missillac et ZA de l'Abbaye à Pontchâteau près de la RN 165, ZA près de la déviation de Besné...) ou aux entrées des villes (ZI de Villejames à Guérande, ZA de la Perrière à la Chapelle des Marais...).

Des efforts commencent à être réalisés en matière d'insertion paysagère (ZI de Villejames et de Brais, Centre commercial du Point du Jour à St Nazaire). Mais les essences choisies sont encore trop souvent ornementales. De plus, la forme est presque toujours urbaine : alignement ou massifs arbustifs. Rares sont les cas de conservation de haies bocagères et inexistantes les cas de plantations bocagères.

Infrastructures

Le réseau routier est constitué de deux arêtes dorsales :

- la RN 165 Nantes - Vannes qui emprunte le Sillon de Bretagne
- la RN 171 (Route Bleue) limitant le Parc au Sud

Quelques autres voies sont à noter en bordure de marais :

- la RD 4 de Donges à RN 165
- la RD 33 de Pont-Château à Assérac
- la RD 47 d'Herbignac à St Nazaire
- la RD 774 de la Roche-Bernard à Guérande.

Les ponts sont essentiellement localisés au-dessus de la RN 165 et de la RN 171. Leur architecture aux lignes souvent épurées est surtout visible des routes elle-mêmes. Les talus de déblais qui leurs sont associés sont souvent colonisés d'ajonc et de genêt : ceci est intéressant, car ces espèces de landes sont par ailleurs en recul dans le reste du bocage. Elles marquent de plus le caractère breton du secteur.

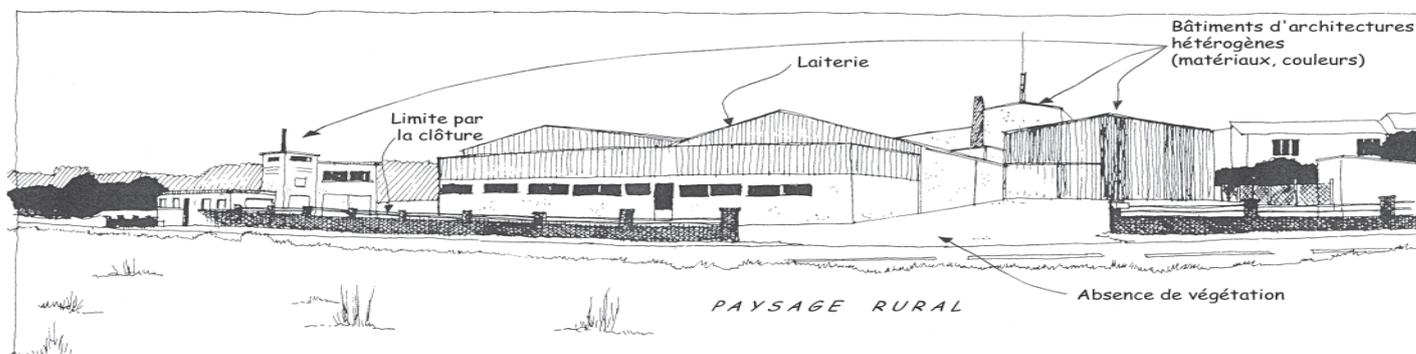
Pour les voies ferrées, le secteur est traversé par la ligne Redon-Nantes qui passe ici au contact du Sillon de Bretagne avec le marais entre Pont-Château et Prinquiau. La ligne Nantes-St Nazaire n'emprunte dans le secteur que le nord de la ville de St Nazaire.

Pour ce qui est des lignes de transport d'énergie électrique, c'est à proximité du poste électrique de Pontchâteau que les impacts visuels sont les plus forts : Pontchâteau et Missillac notamment.

Urbanisation et aménagements paysagers

Les immeubles et HLM sont assez rares (Herbignac, Pont-Château et Missillac) dans le secteur bocager.

Le nouveau type d'habitat est donc quasi-exclusivement la maison individuelle isolée ou en lotissement.



La laiterie d'Herbignac: un exemple d'intégration paysagère peu réussie.

L'impact paysager de celle-ci n'est pas nul de par le mitage qu'elle entraîne. Toutes les entrées de villes sont presque semblables, s'étirant le long et de part et d'autre de la route, avec leurs essences ornementales des plus variées.

Citons les entrées de ville de Prinquiau (ouest), de la Chapelle des Marais (nord), de Pont-Château (vers St Guillaume) ou de Ste Reine de Bretagne (ouest) : toutes s'étirent sur plus de deux kilomètres de longueur.

Les aménagements de rond-points ont comme partout ailleurs gagné le Parc de Brière. Ils sont plantés d'espèces ornementales. Le plus souvent, les abords du rond-point ne sont pas traités. Parfois, il y a eu volonté d'affirmer le caractère briéron, comme au rond-point de St Lyphard sud : la petite maison avec son toit de chaume donne cependant un aspect surfait.

Des aménagements de centre-bourg ont été réalisés dans un certain nombre de communes. Ils ont tous sensiblement le même schéma : béton désactivé avec ses bordures en granite, mobilier urbain (lampadaires, bornes anti-stationnement...) bacs à fleurs et jardinières... Il semble difficile et peut-être même pas souhaitable d'éviter l'effet de mode : chaque village a eu son église néo-gothique au XIX^{ème} siècle, son terrain de sport dans les années 1950-60, son complexe sportif dans les années 1970-80 et aujourd'hui son aménagement de centre-bourg. Par ailleurs, ces derniers ont aussi un coût qui croît en fonction de l'originalité. De plus, il faut reconnaître que les villages du bocage ont peu de spécificités par rapport à ceux du reste du département par exemple.

Tourisme et loisirs

Le tourisme touche inégalement le bocage selon que l'on est proche ou non de la mer

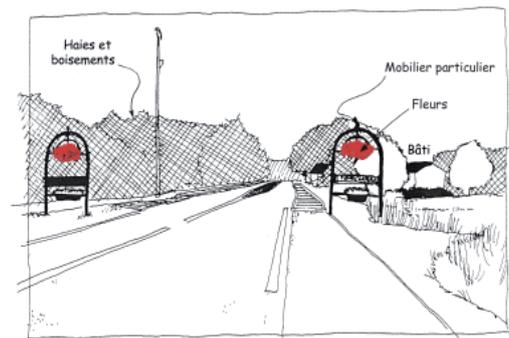
Si le secteur situé à l'ouest de la Brière (St Lyphard, Guérande, St André des Eaux) est très touristique, les secteurs situés au sud et à l'est sont eux plutôt délaissés.

Cela se retrouve bien dans la répartition des structures d'accueil (gîtes ruraux, chambres d'hôtes) et équipements touristiques.

Le réseau de sentiers de randonnée est par contre plus équilibré empruntant partout largement les sentiers bocagers et les chemins de remembrement.



Lignes à Haute Tension en provenance du poste électrique de Pontchâteau à la Hubaudais..



Entrée de Pontchâteau par la RD 773 en venant de Besné : les entrées de ville peuvent être travaillées en conservant les boisements et les haies en bordure de route plus que par l'emploi d'un mobilier particulier

CONCLUSION

LES ACTIVITÉS HUMAINES (INDUSTRIE ET TOURISME) PERMETTENT DE DÉFINIR DES SOUS-ENTITÉS

Le bocage présente sur tout le pourtour de la Brière de nombreuses caractéristiques communes tant du point de vue de ses caractéristiques intrinsèques que des activités qui continuent de le façonner et le transforment. C'est essentiellement un bocage mimétique, support d'une activité de type polyculture-élevage.

Mais il est possible de définir des unités paysagères différentes dans ce bocage :

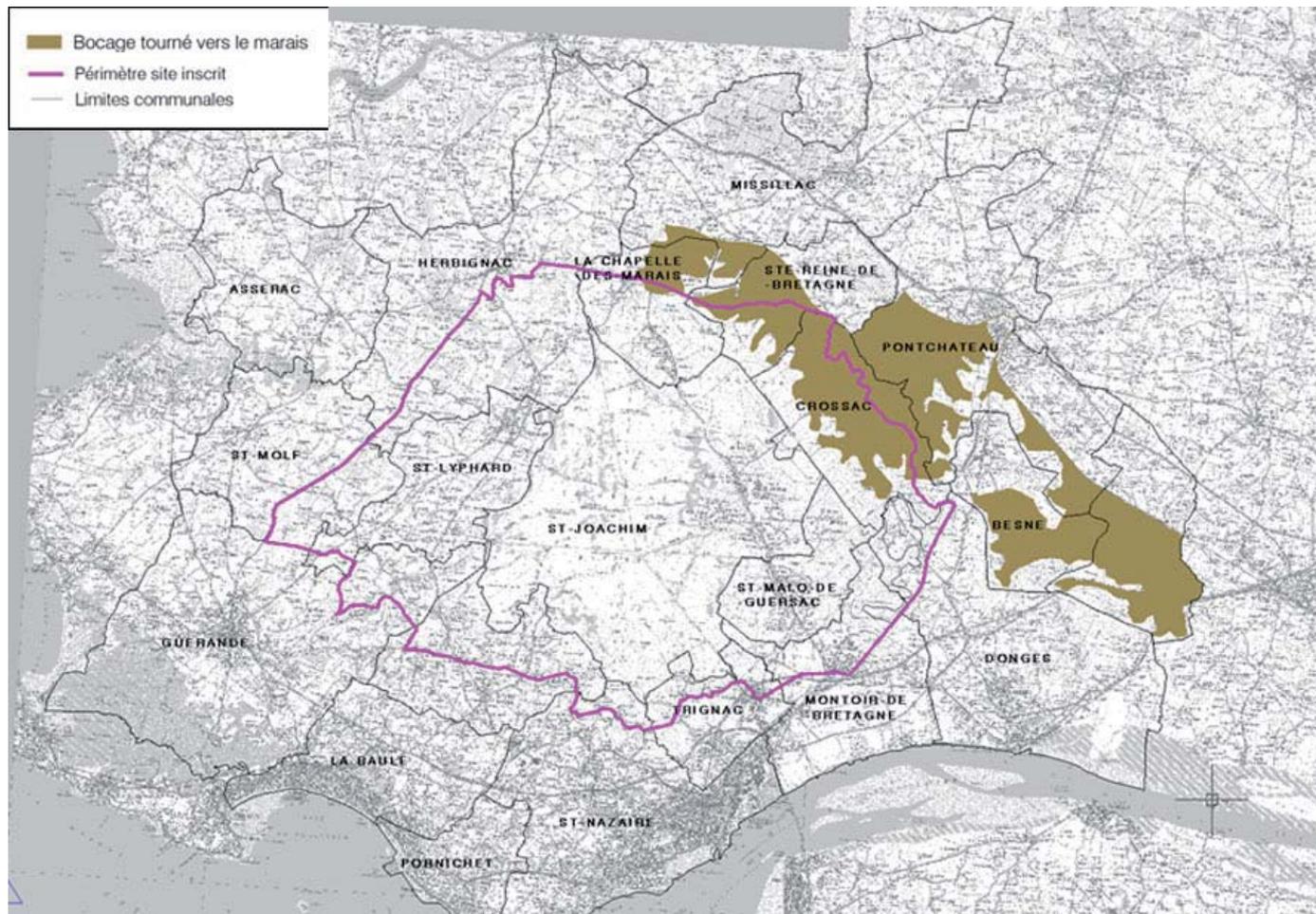
- en fonction du rapport au marais : on distingue alors un bocage tourné vers le marais et un bocage tourné au contraire vers les terres.

- en fonction de l'évolution récente des activités humaines : on distingue alors un bocage industrialisé dans la partie sud proche de St Nazaire et un bocage touristique dans la partie située à l'ouest du marais de Grande Brière Mottière.

Bocage tourné vers le marais

Analyse paysagère		
Relief	Un bocage qui s'est construit indépendamment d'un relief peu vallonné (bocage mimétique) Des points de vue sur le marais	
Hydrographie	Bassin versant du Brivet et du Mès Nombreux ruisseaux permanents et temporaires ayant pour la plupart fait l'objet de travaux hydrauliques souvent néfastes sur le plan écologique	
Activités humaines	Agriculture : polyculture-élevage avec production fourragère importante, problème récurrent de l'insertion des bâtiments d'élevage Industrie : ZA et ZI situées à proximité des voies de communication et aux entrées de ville. Beaucoup d'efforts à faire en matière d'aménagement paysager Urbanisation : la maison individuelle ou en lotissement avec comme corollaire des entrées de ville toutes semblables s'étirant sur plusieurs centaines de mètres. Les aménagements de centre-bourg : effet de mode Un tourisme très inégal selon la situation par rapport à la Grande Brière	
Analyse transversale		
Points forts	Un bocage assez bien conservé au sud de la Brière Quelques paysages remarquables : étangs, forêts et châteaux souvent associés Des structures agricoles témoignant de l'histoire rurale et conservées dans le paysage : gageries, métairies et leurs grandes propriétés (archétypes du bocage mimétique) Effet de surprise dans la découverte des paysages, d'autant plus fort que le bocage est dense Des points de vue sur le marais, notamment à l'Est Forte covisibilité entre le marais fortement digité et le bocage dans le secteur des marais du Brivet Le roseau, seul trait d'union entre la Grande Brière (roselières) et le bocage touristique à l'ouest (chaumières)	
Points faibles	Remembrements des années 1960 et 1970 ayant fortement dégradé le bocage, le réseau hydrographique et même le petit patrimoine indirectement (ce dernier a parfois été abandonné) : schématiquement, au bocage dense coupé de verts pâturages (ambiance intimiste) a succédé un bocage ouvert cultivé. Disparition de la géométrie du bocage mimétique au profit de grandes étendues. Destruction de nombreux vergers de pommiers depuis les années 1970, modifiant notamment la perception des abords de villages Covisibilité très limitée avec la Grande Brière : un bocage coupé de son marais Progression de l'urbanisation et avec elle des espèces ornementales entraînant un mitage du bocage (entrées de villes, extension des hameaux et villages) ayant parfois pour effet la formation de «nouvelles gageries» Impacts forts des bâtiments agricoles et industriels par leur localisation, volumes, couleurs, matériaux...	
Evolutions et enjeux	Sauf rares exceptions (quelques fonds de vallons), l'agriculture ne laisse pas de place à la déprise dans le bocage. Donc, pas de tendance à la fermeture. Par contre, l'entretien des haies et des ruisseaux est de plus en plus délaissé dans le cadre d'une économie rurale moderne. Covisibilité entre marais et bocage menacée par ce manque d'entretien Les grands remembrements sont terminés. Tendances timides à la replantation de haies Une pression urbaine inégale, forte au sud-ouest (Assérac, St Molf, Guérande, St Lyphard, St André des Eaux, la Baule), assez forte à Pontchâteau, faible au nord (Herbignac, Missillac) et s'intensifiant à l'est (Besné, Prinquiau)	La collectivité doit accompagner les agriculteurs et/ou les propriétaires dans les opérations d'entretien du paysage dont elle est bénéficiaire Il manque un engagement des communes Attention à porter sur les formes d'urbanisation nouvelle (collective, individuelle/extension de villages/bâtiments agricoles, industriels...), leur accompagnement végétal (choix des essences, structures, entretien) et leurs effets sur les paysages (verrue paysagère, mitage, franges urbaines, protection de la qualité paysagère de sites et monuments de caractères...) et les activités (difficultés d'exploitation agricole) Mise à profit des capacités intégratrices du bocage par rapport au bâti

Bocage tourné vers le marais



Les sous-entités du bocage

Des spécificités

Deux bocages traditionnels

Unité 3 - A l'Est : un bocage tourné vers le marais

Dans la partie est de la zone d'étude, marais et bocage sont étroitement imbriqués de par la topographie. Ce secteur est aussi le domaine d'îles et de presqu'îles, mais beaucoup plus vastes qu'en Grande Brière, donc moins perceptibles. Tout ceci se traduit par des interactions visuelles très fortes entre marais et bocage.

Le secteur est assez mouvementé, formé de nombreuses buttes sur granite ou gneiss, aux pentes fortes et à l'orientation sud-est/nord-ouest. Elles sont occupées souvent traditionnellement par des gagneries dont la présence est une caractéristique propre de cette unité de bocage. Ces buttes constituent des zones de champs ouverts à l'intérieur du bocage.

Il en résulte une proximité toujours perceptible ou latente d'avec le marais. La RD 4, entre Ste Reine et Donges, mérite à ce titre d'être citée.

Cette proximité d'avec le marais se retrouve dans l'activité agricole. La plupart des exploitations valorisent des terres sur le marais et dans le bocage. L'élevage bovin domine, caractérisé par la forte proportion de bovins viande (spécialisé ou mixte).

Il en résulte aussi une plus grande part des prairies permanentes dans l'occupation du sol, donnant un bocage plus dense et un caractère moins artificialisé qu'au nord ou à l'ouest de la Grande Brière (Carte 2), d'autant plus que le secteur est resté à l'écart d'une urbanisation importante.



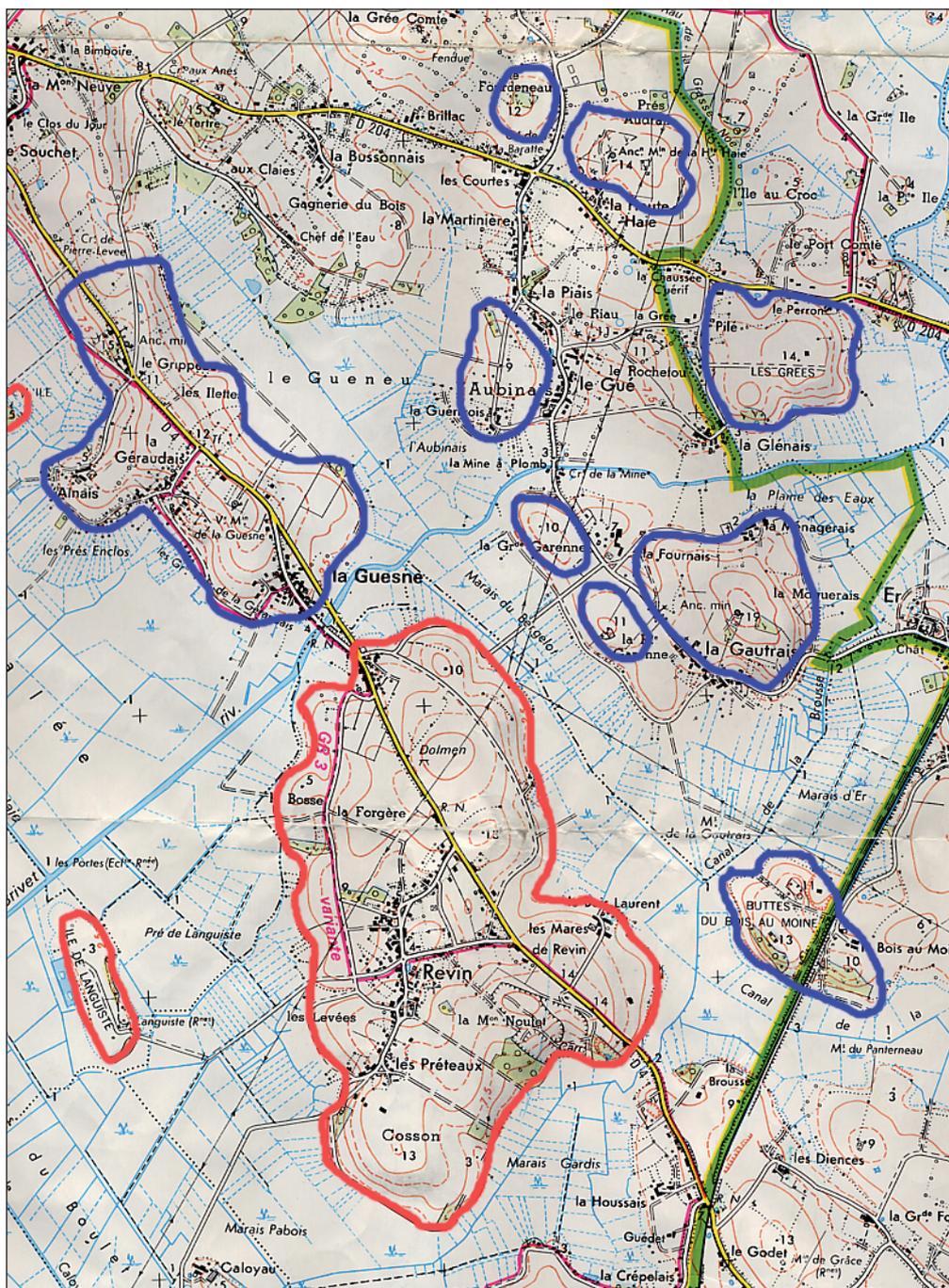
Entre bocage et marais : le Pingliau à Besné...



... vue de la RD 4 à Crossac



Part importante des prairies permanentes dans l'occupation du sol



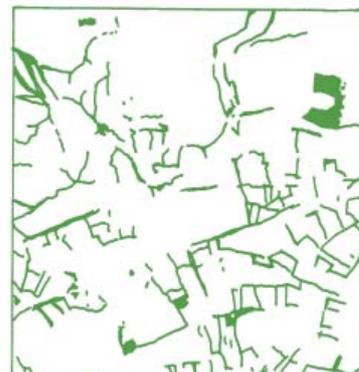
Extrait de la carte IGN 1/25000ème.

Ce bocage est aussi le domaine d'îles (en rouge), assez étendues comme celles de Revin et de buttes (en bleu), éléments dont la proximité d'avec le marais privé est très forte.

Nature et évolution de l'occupation du sol et du bâti (Est de Crossac)

échelle 1/50 000 ème

1971



1999



Routes

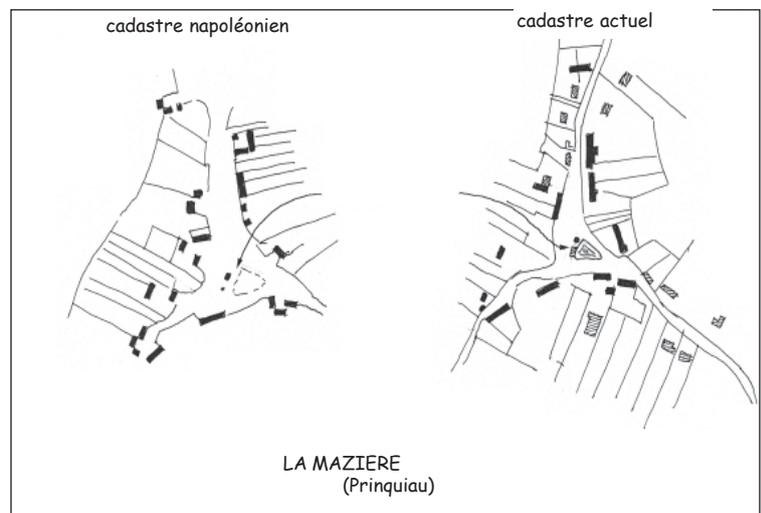
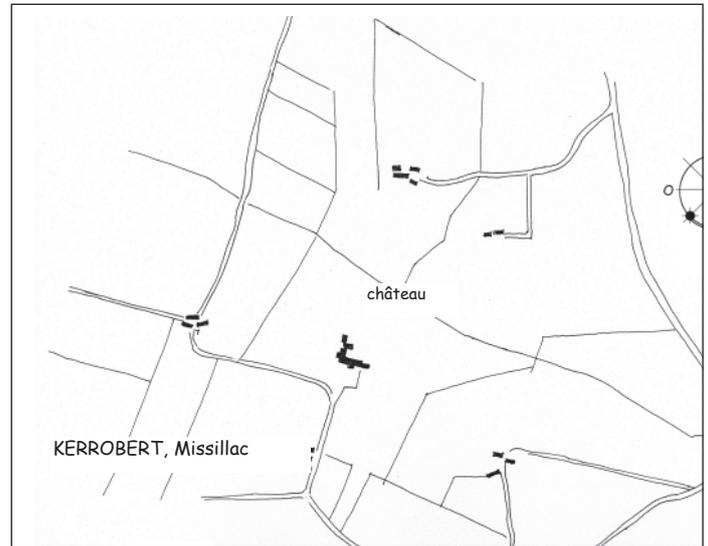
Parcelaire / bâti

Boisements/Haies/Arbres/ Friches

Le remembrement de Crossac en 1977 a considérablement simplifié un parcellaire complexe, laissant néanmoins un bocage au maillage encore assez dense, sauf dans les secteurs de buttes (gagneries), au nord-est par exemple. A noter le mitage du bocage par le bâti et l'augmentation des secteurs boisés ou en friches.

Patrimoine bâti

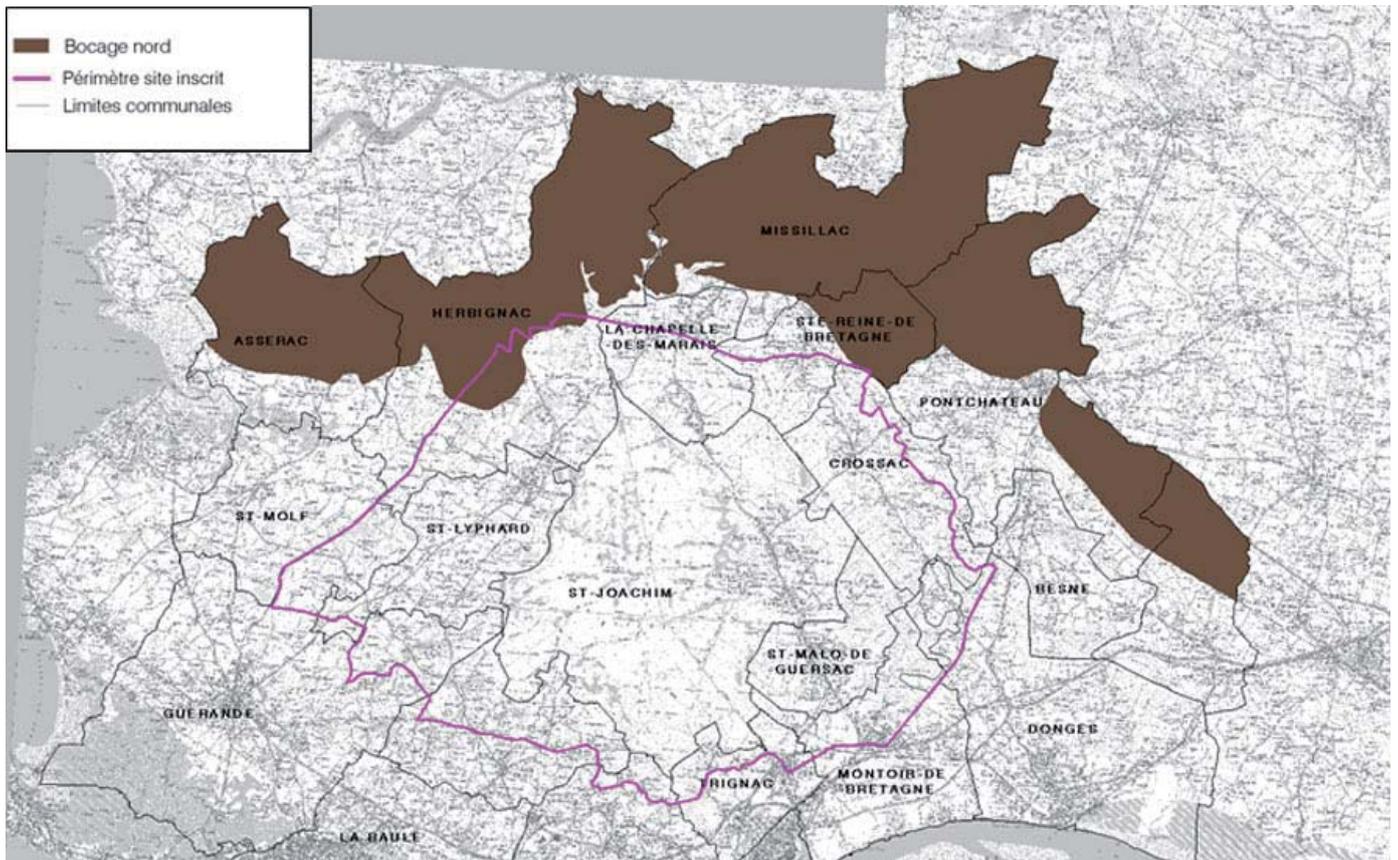
Les constructions rurales s'organisent en villages souvent étirés le long des voies. Les grandes propriétés et les métairies sont rares (Bel-Ebat, Haie de Besné, l'Escuray). Les constructions nouvelles s'organisent en villages de forme assez lâche, ou les terres cultivées s'interposent entre les constructions. En bordure du marais privé, ces villages s'étirent le long des voies un peu comme dans les îles, mais les chaumières ont presque entièrement disparu et sont depuis longtemps remplacées par des constructions couvertes d'ardoise. En revanche, ce secteur est resté, plus longtemps, à l'abri des transformations contemporaines et le bâti ancien a souvent gardé un aspect plus authentique



Spécificités du bocage tourné vers le marais (partie Est)

Points forts	<p>Un bocage qui a moins souffert du remembrement qu'au nord, donc plus dense et verdoyant (prairies, haies). Mais densité relativement peu élevée (50ml de haies/ha dans le carré de référence), car présence de gagneries. Ambiance plus intimiste.</p> <p>Des structures agricoles typiques : îles, presque îles et buttes occupées par des gagneries, dont certaines se sont embocagées mais dont la plupart sont restées formées de champs ouverts</p> <p>Secteur de points de vue remarquables sur le marais, dont l'aspect change au gré des inondations</p> <p>Forte covisibilité entre le marais digité et le bocage. Les routes font passer de l'un à l'autre dans un jeu de montagnes russes : buttes aux formes convexes-marais-buttes</p> <p>Secteur resté relativement à l'abri des transformations contemporaines (agricoles ou urbaines) du fait d'une pression urbaine plus faible que dans le reste du Parc</p>	
Points faibles	<p>Mitige du bocage, banalisation du paysage surtout aux entrées de villes (Crossac, Pontchâteau, Prinquiau, St Roch, Bressun) mais peu par extension des hameaux et villages (Pontchâteau) ayant parfois pour effet la formation de «nouvelles gagneries» (Pontchâteau)</p>	
Evolutions et enjeux	<p>Pression urbaine s'intensifiant (Pontchâteau, Besné, Prinquiau)</p> <p>Un paysage remarquable encore inexploité</p>	<p>Attention particulière à porter sur les formes d'urbanisation nouvelles, leur accompagnement végétal et leurs effets sur les paysages et les activités</p> <p>Zone de sensibilité à préserver autour du marais</p> <p>Développement du tourisme à encourager</p>

Bocage tourné vers les terres



Au nord : un bocage tourné vers les terres

Des exploitations souvent plus intensives

Ce secteur est très éloigné de la Brière de par la géologie, la topographie et l'absence de relation visuelle qu'elle entraîne avec le marais. Cette coupure est d'ailleurs aussi sociologique : les Missillacais ou les Herbignacais du nord ne ressentent pas du tout leur attachement à la Brière.

L'histoire explique l'évolution vers une production intensive. Ces plateaux correspondent à un défrichement assez récent (début XIX^{ème} siècle) et un régime de propriété foncière basée sur la grande propriété et le faire valoir en métayage puis en fermage. Les exploitations, plus grandes, se sont modernisées plus tôt.

Le secteur est spécialisé dans l'élevage laitier. Les cultures fourragères intensives (maïs, prairies temporaires) sont importantes sur les plateaux aux sols profonds. Les cultures de vente sont localisées essentiellement au nord de Missillac (plateaux limoneux) et disséminés dans le reste du secteur.

Suite aux remembrements, le bocage présente un maillage assez lâche.

Cette unité abrite sur les plateaux aux sols minces les boisements les plus importants du territoire du Parc : les forêts de la Bretesche et de la Madeleine, les bois de la Cour aux Loups et de la Cour aux Cerfs et de Monchoix, tous propriétés privées. Ce sont traditionnellement des futaies de feuillus, peu à peu remplacées en maints endroits par des pins maritimes. Les forêts de la Bretesche et de la Madeleine possèdent chêne sessile (dominant dans la première), chêne pédonculé et châtaignier et quelques massifs de hêtres (dans la première uniquement). Les autres boisements possèdent essentiellement chêne pédonculé et châtaignier.

A ces boisement importants sont souvent associés un manoir ou château et un ou des étangs. Ces nombreux étangs sont une caractéristique propre de ce bocage, notamment sur Missillac et Ste Reine de Bretagne. Ils sont pour la plupart propriétés privées. C'est le cas à la Roche-Hervé, la Bretesche, Islac (Missillac), le Deffay (Ste Reine de Bretagne) qui tous constituent des sites de grand intérêt :

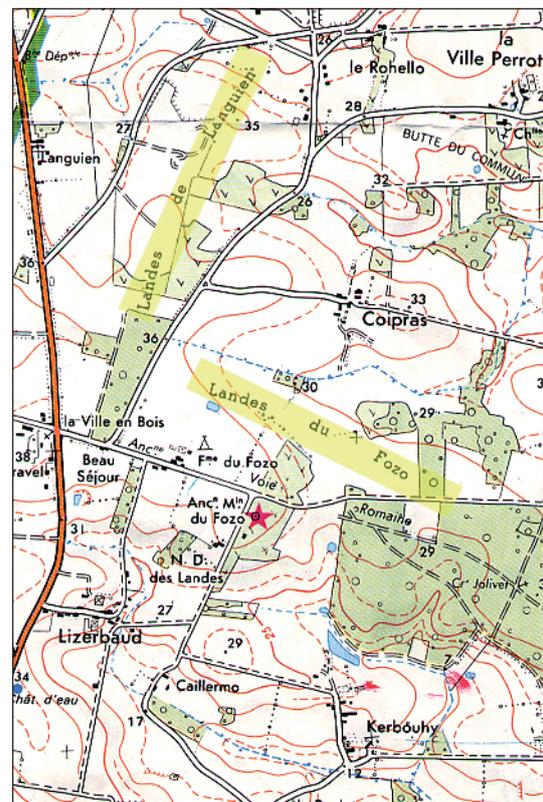
- paysager : vieilles futaies de feuillus les bordant, nupharies importantes, intérêt architectural et historique des manoirs et châteaux,
- écologique : les forêts de la Madeleine et de la

Bretesche figurent avec leurs étangs respectivement dans les ZNIEFF n° 1056 et 1050

- cynégétique : étangs des forêts de la Madeleine et de la Bretesche (anatidés notamment)

Certains étangs ont été mis en valeur à des fins de loisirs : c'est le cas de l'étang du Deffay (camping, pédalo, pêche...) et de celui de la Bretesche qui fait partie d'un domaine haut de gamme (golf 18 trous, cottages, hôtel...).

Par ailleurs, dans l'axe du Sillon de Bretagne, sur Herbignac, le plateau granitique est recouvert de quelques landes sèches à ajonc d'Europe, reliques de la situation d'avant les défrichements. Les bruyères, les genêts et les ajoncs sont d'ailleurs relictuelles partout sur les talus et dans les haies.



Extrait carte IGN Herbignac:

Le toponyme lande correspond à l'occupation du sol antérieure aux défrichements du début du XIX^{ème} siècle et à des fins de mise en culture.

échelle : 1/25000^{ème}

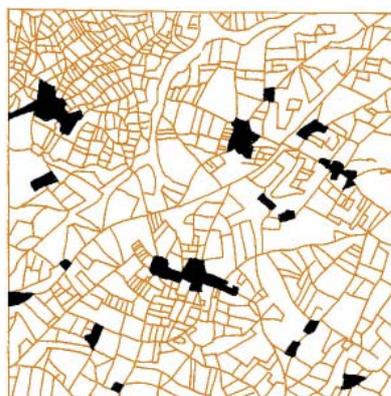
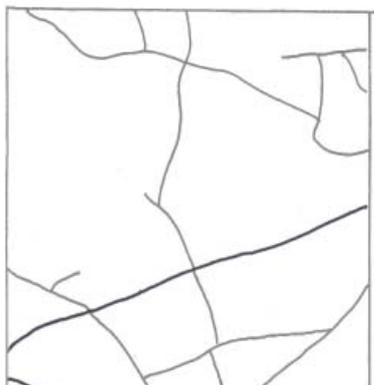


Etang de la Roche Hervé (Missillac)

(source : P. MIARA, 2001)

Nature et évolution de l'occupation du sol et du bâti (SO de la forêt de La Bretesche)

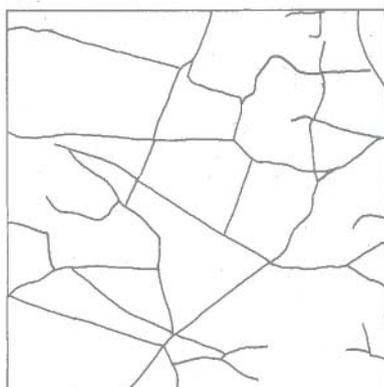
1971



échelle 1/50 000 ème



1999



Routes

Parcelle / bâti

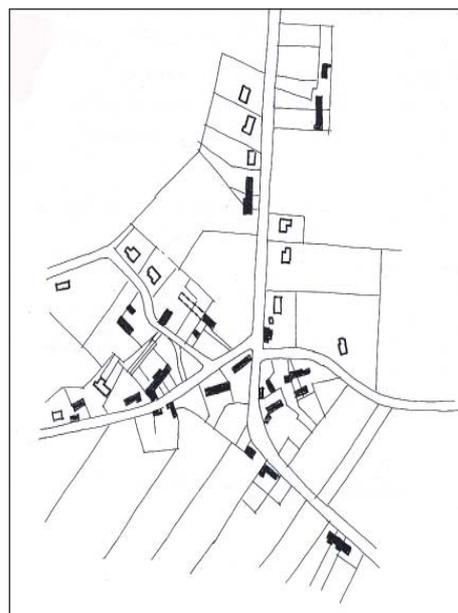
Boisements/Haies/ Arbres/ Friches

Le remembrement d'Herbignac en 1969 a simplifié le parcellaire. Le bocage a désormais un maillage très lâche correspondant à une zone de polyculture-élevage intensive. les terres les moins valorisables se sont boisées.

Le patrimoine bâti

Les constructions rurales sont regroupées en villages parfois de dimension importante (La Mazière à Prinquiau, St Guillaume, St Roch à Pontchâteau, l'Angle Bertho à Missillac) mais une grande partie du territoire est découpée en métairies dont les bâtiments restent isolés au milieu de l'exploitation. De grandes propriétés avec châteaux correspondent aux principaux boisements et étangs. Elles sont entourées de nombreuses métairies.

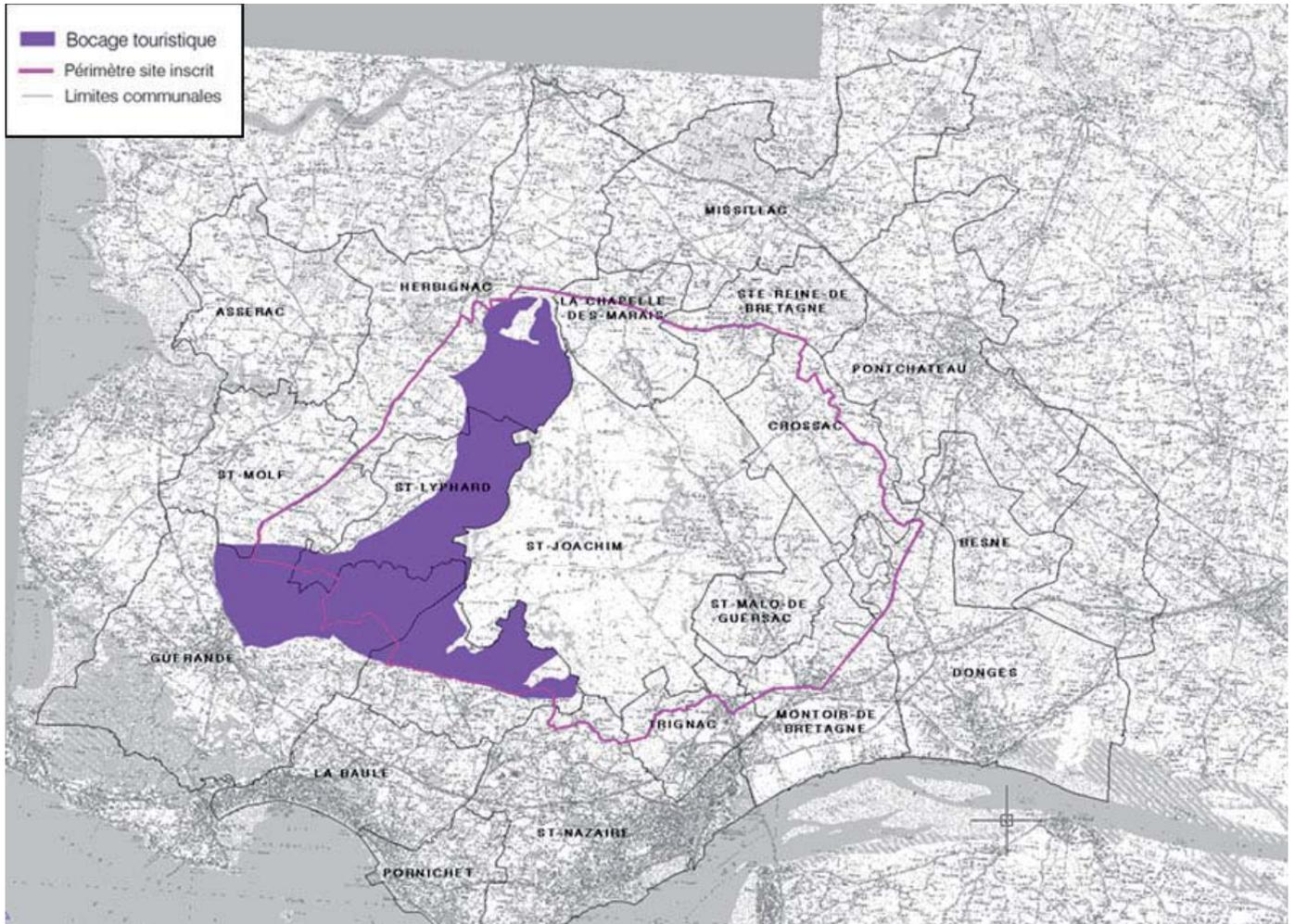
Les murs sont souvent construits en schiste, les couvertures sont en ardoise; les chaumières sont inexistantes.



MARONGLE (St Remi de Bretagne)
exemple de village du bocage tourné vers le marais
structure assez lâche.

Spécificités du bocage tourné vers le s terres

Points forts	<p>Des structures agricoles atypiques : grandes propriétés et métairies se traduisant dans le paysage par un bocage mimétique</p> <p>Bois et forêts de feuillus de qualité, parmi les plus importants du département peu boisé de Loire-Atlantique, souvent associés à des étangs et leur manoirs, le tout constituant les espaces les plus remarquables du bocage du Parc sur le plan paysager (arbres plus rares dans le reste du bocage comme le hêtre, vieux arbres, parcs, architecture...)</p> <p>Beaucoup de fermes isolées et hameaux qui sont restés à l'écart de l'urbanisation</p>	
Points faibles	<p>Un bocage qui a beaucoup souffert du remembrement, donc plus ouvert et moins verdoyant dans le carré de référence correspondant à un secteur de plaine</p> <p>Paysage coupé de la Brière, un peu «hors du Parc»</p> <p>Peu de points de vue (plateau descendant en pente douce vers la Brière)</p> <p>Mitage du bocage, banalisation du paysage moins marqué que dans les autres bocages : certaines entrées de villes (Missillac, Herbignac) et extension des gros villages (l'Angle Bertho, le Bas Bergon, le Haut Bergon à Missillac, Kermoret à Assérac)</p>	
Evolutions et enjeux	<p>Sensibilité des exploitations au regard des droits à produire (quotas laitiers)</p> <p>Un bocage qui reste très ouvert</p> <p>Ruisseaux ayant fait l'objet de travaux hydrauliques sévères soit entretenus de façon sévère (simple fossés à ciel ouvert), soit non entretenus</p> <p>Disparition déjà presque totale des vergers de pommiers</p>	<p>Risque de fuite des quotas laitiers du territoire dans la cadre de cessation laitières rendant difficile l'installation des jeunes à trouver les moyens et les partenaires pour reconstituer un bocage plus dense</p> <p>Mobiliser des propriétaires pour des opérations de réhabilitation respectueuses de l'environnement</p> <p>Trouver les moyens et les partenaires pour conserver ou recréer un aspect du patrimoine local</p> <p>Globalement, c'est la concertation qui est importante et difficile à mener</p>



Deux bocages témoignant de fortes mutations

A l'ouest : un bocage "touristique"

Un tourisme qui ne doit rien au bocage mais tout à la Brière

Ce secteur de bocage a longtemps été lié au marais de Grande Brière Mottière, comme en témoignent d'ailleurs les ports qui jalonnent la frange du marais. Le pâturage ovin, équin et surtout bovin était très pratiqué sur les buttes du marais. Désormais, cette activité est devenue très marginale.

Comme celui du nord, ce bocage est issu des défrichements du début du XIX^{ème} siècle et est devenu le support d'une agriculture de type polyculture-élevage bovin laitier. Si au nord, le secteur a été remembré; au sud, St André des Eaux ne l'a pas été et Guérande a fait l'objet d'une réorganisation foncière (échanges parcellaires surtout, peu de travaux connexes). Le bocage y est donc plus dense. C'est surtout le tourisme et l'habitat qui ont commencé à distinguer ce secteur des autres bocages.

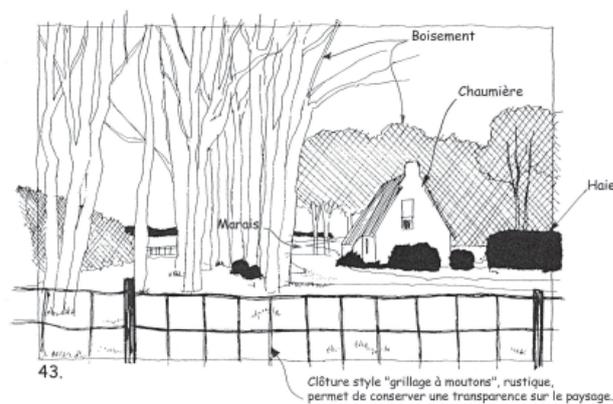
Pourquoi le tourisme en Brière s'est-il développé ici plus que sur la bordure est ? Le secteur des îles a été touché le premier par la révolution industrielle de la région nazairienne. La tradition rurale a petit à petit cédé la place à une tradition ouvrière. Les ouvriers ont emboîté le pas des capitaines au long cours qui construisaient leurs toitures en ardoises et non plus en chaume. Dans le secteur des îles, ce caractère briéron a donc disparu hormis à Fédrun (qui est d'ailleurs très touristique). La place étant réduite, l'habitat s'est densifié jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, l'automobiliste qui passe dans l'île de Pendille ou à St Malo de Guersac a plus l'impression d'être dans une agglomération périphérique de St-Nazaire qu'en Brière. Il ne voit pas le marais qui se cache derrière le bâti.

La bordure ouest, quant à elle, par un éloignement un peu plus important de St Nazaire, par un terroir beaucoup plus élargi (pas d'îles) a conservé son identité rurale plus longtemps. Du même coup, un

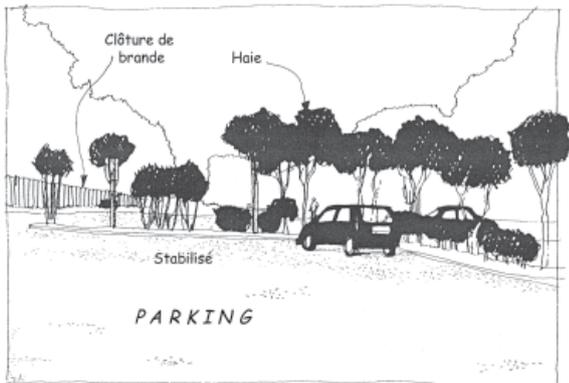
certain nombre de maisons en chaume sont restées en place, même si bon nombre étaient délabrées. Les accès à la Brière (ports) restaient les mêmes. Lorsque le tourisme a commencé à se développer et que la Brière a commencé à attirer dans les années 1960-70, c'est tout naturellement vers ce secteur ayant conservé son caractère briéron qu'il s'est tourné. Le chaume à partir de ce moment a connu le même succès que l'ardoise avait connu dans les îles, porté là aussi, d'abord par des gens extérieurs puis par les habitants eux-mêmes.

La bordure ouest de la Brière bénéficie donc de ces ports de Brière. Nous les avons évoqués dans le chapitre 2.1. Mais ce sont aussi des sites prestigieux tels que le château de Ranrouët, le village de chaumières de Kerhinet et secondairement le village de Kerbourg, le belvédère du clocher de St Lyphard. Enfin, les structures d'accueil (campings, hôtels, restaurants, gîtes, chambres d'hôtes) sont plus nombreuses que partout ailleurs dans le territoire du Parc.

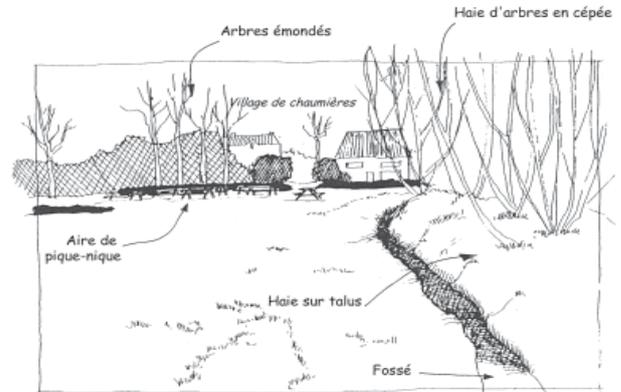
L'installation de la Maison de l'Eclusier et du Parc Animalier à Rozé (St Malo de Guersac) ont été de bonnes initiatives du Parc pour un certain rééquilibrage vers l'Est qui paraît justifié au regard de l'histoire et du milieu lui-même.



Un exemple de chaumière bien intégrée au paysage. Les Prises du Coin (St Lyphard)



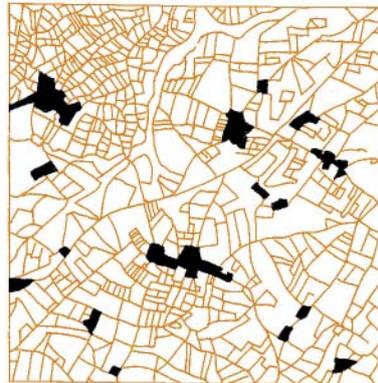
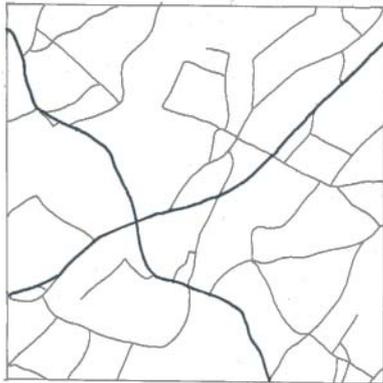
Un aménagement réussi, le parking du Château de Ranrouët (Herbignac) notamment par l'unité des matériaux employés (stabilisé) et la présence de haies délimitant les espaces de stationnement.



La conception des lieux d'accueil du public (aire de pique-nique, parking, terrain de jeux) est une réussite à l'image du village de chaumières restaurées de Kerhinet.

Nature et évolution de l'occupation du sol et du bâti (alentours de La Madeleine)

1971



échelle 1/50 000 ème



1999



Routes

Parcelle / bâti

Boisements/Haies/Arbres/ Friches

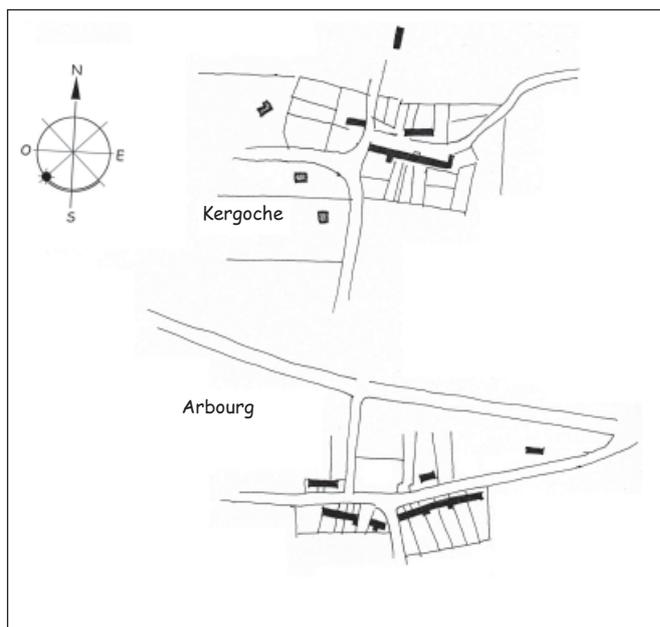
Le dynamisme démographique et la vocation résidentielle de La Madeleine (Guérande et St Lyphard) se lit à travers la densification du bâti autour des villages existants et par mitage, avec des enjeux paysagers et agricoles évidemment importants. A noter la bonne conservation du bocage sur Guérande (nord-ouest et sud-est) qui n'a fait l'objet que d'une réorganisation foncière (c'est-à-dire des échanges parcellaires sans travaux connexes) tardive (1988) à la différence de St Lyphard (au centre) remembré (avec travaux connexes) en 1967.

Patrimoine bâti

Les constructions rurales sont regroupées en villages et hameaux constitués parfois autour d'anciennes métairies. L'organisation en longères parallèles reste plus fréquente que dans le reste du territoire du Parc.

Comme le bassin du Mès, cette unité paysagère est très marquée par la culture bretonne et l'influence économique de Guérande qui lui a assuré une grande prospérité sous l'Ancien Régime. Les noms de lieux sont pour la plupart de consonnance bretonne ; dans les bourgs les couvertures en ardoise sont de tradition ancienne et les murs pignons dépassent les rives de toiture comme en Bretagne ; les détails de constructions sont souvent plus élaborés qu'ailleurs : il existe, en particulier, de nombreuses lucarnes à frontons ouvragés et portes en plein cintre. Les manoirs et châteaux sont nombreux.

Il subsiste encore un grand nombre de chaumières. Certaines témoignent de la prospérité passée du pays par leur grande dimension et la présence de détails de pierre de taille (porte en plein cintre en particulier); d'autres très petites et regroupées en longères ont abrité jusqu'au début du XX^{ème} siècle de modestes ouvriers agricoles, tisserands ou potiers.

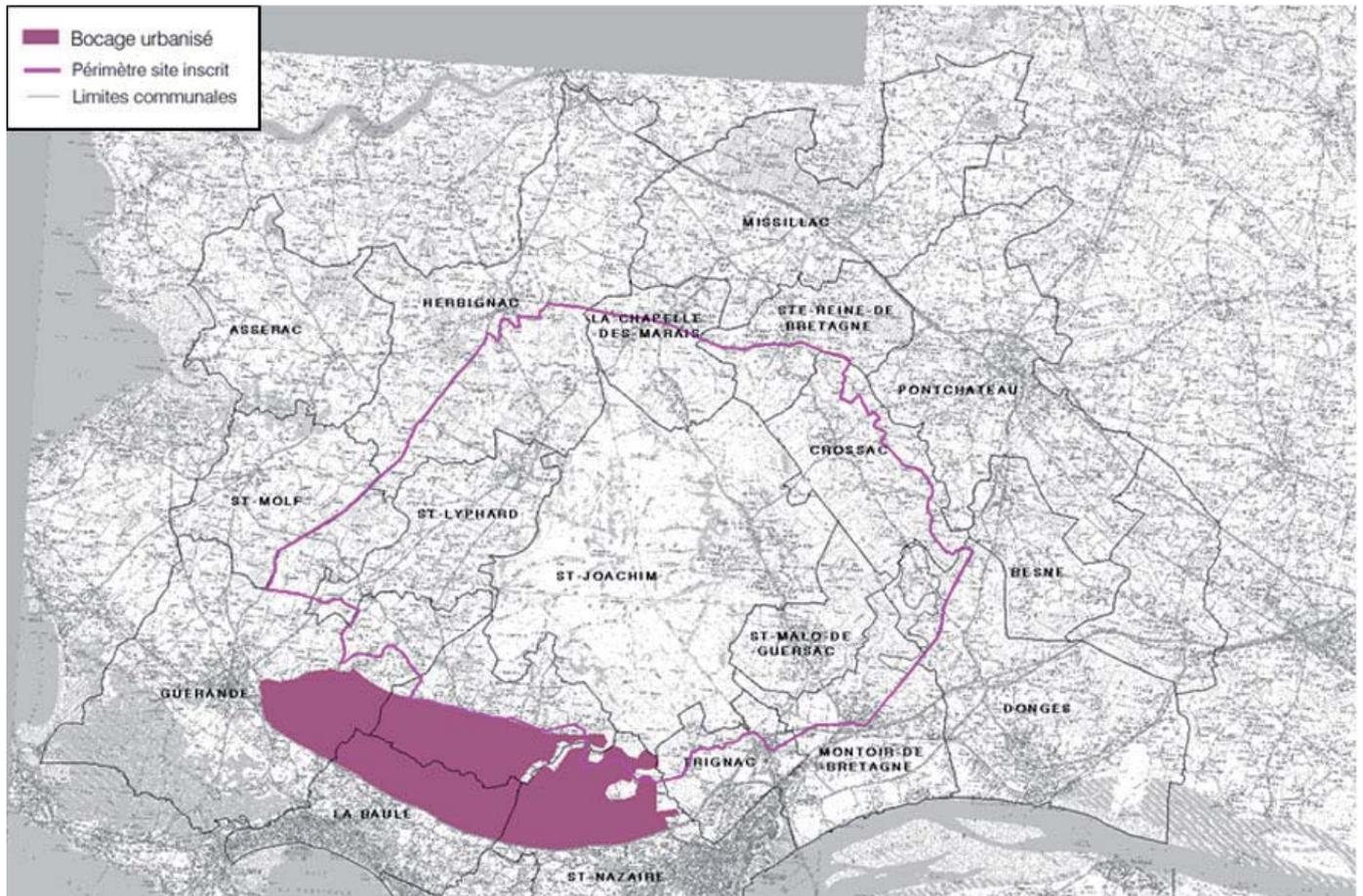


Spécificités du bocage touristique

Points forts	Des structures agricoles atypiques : grandes propriétés et métairies se traduisant dans le paysage par un bocage mimétique Bocage plus dense qu'au nord (dans les secteurs non remembrés). Densité moyenne de 51 ml de haies/ha (dans le carré de référence comprenant des parties remembrées et d'autres non remembrées), correspondant à celle d'un bocage semi-ouvert Richesse du patrimoine rural et architectural : chaumières, sites prestigieux (Ranrouët, Kerhienet) Importance de l'influence bretonne dans le bâti	
Points faibles	Le roseau, seul trait d'union entre la Grande Brière (roselières) et le bocage touristique (chaumières) Peu de points de vue sur la Brière Mitage du bocage, banalisation du paysage très marqués et exclusivement par extension des hameaux, villages et même fermes isolées, entraînant la formation de «nouvelles gageries». Perte de lisibilité de la structure ancienne de village, par l'anarchie des nouvelles constructions	
Evolutions et enjeux	Pression urbaine résidentielle très forte (Guérande, St Lyphard) du fait de la position en arrière-côte Des boisements en progression sur les bordures de Brière Chaumières	Attention particulière à porter sur les formes d'urbanisation nouvelles, leur accompagnement végétal et leurs effets sur les paysages et les activités (notamment agriculture), sur la conservation de la structure de villages anciens Réflexion urgente au niveau du PLU Mise à profit des capacités intégratrices du bocage par rapport au bâti Retrouver une certaine covisibilité entre Brière et bocage Continuer une politique d'aide et de subventions qui porte ses fruits

N.B: ne sont décrites ici que les spécificités du bocage touristique. Pour les caractéristiques communes avec les autres bocages, le lecteur pourra se reporter au tableau de synthèse sur le bocage du Parc dans son ensemble.

Bocage péri-urbain



Au sud : un bocage péri-urbain

Une industrie et une urbanisation galopante aux portes de St Nazaire

Comme le bocage touristique, ce bocage n'est plus tourné vers le marais.

Comme les unités 3 et 5, ce bocage est le support d'une agriculture de type polyculture -élevage bovin laitier. Il partage avec le bocage tourné vers le marais de l'est de la Brière, la particularité de présenter des buttes. Celles-ci sont aussi vouées aux cultures, cependant elles ont des pentes douces et ne portent pas le nom de gagneries mais d'îles, au sens propre du terme, même si ce ne sont pas des îles.

Ce secteur était aussi caractérisé par ces vignes dont il ne reste aujourd'hui que quelques reliques et toujours par la présence du chêne vert disséminé dans le bocage.



Un magnifique chêne vert, espèce méditerranéo-atlantique dont la présence en limite nord de répartition est intéressante. Kerhuet (Guérande)



Une vigne, relique d'une activité quasiment disparue. Ici à la Ville Poupard (La Baule)

La grande singularité de ce bocage, c'est de n'avoir pas été remembré (St André des Eaux, St Nazaire et la Baule) ou d'avoir simplement fait l'objet d'une réorganisation foncière (Guérande), ce qui s'explique par l'attachement à la propriété et surtout la pression foncière dans ce territoire péri-urbain. Il en résulte un bocage particulièrement dense ayant une forte capacité d'intégration du bâti. C'est d'ailleurs



Lotissement haut de gamme dont l'intégration a été favorisée par la conservation des boisements existants. Ici à St Denac (St André des Eaux)

ce qui explique en partie qu'on y trouve un certain nombre d'équipements touristiques haut de gamme (hôtels, restaurants, golf de St Denac, gîtes...) et des lotissements de haut standing (Bissin, St Denac).

La proximité de St Nazaire se lit aussi à travers :

- la présence d'un certain nombre de friches résultant de la pression foncière, d'un abandon des parcelles enclavées ou en bordure de voirie,
- l'activité maraîchère, qui sans être prépondérante est plus importante que dans le reste du Parc (5 exploitations pour 25 hectares - Chambre d'Agriculture, 1998)
- le mitage par l'habitat individuel (maisons isolées ou en lotissements)
- une activité industrielle et commerciale importante localisée en des points stratégiques : Zone Industrielle de Brais près de la voie ferrée, centre commercial de l'Immaculée, Zone Industrielle de Villejames à proximité de la Route Bleue. Les aménagements paysagers accompagnateurs y sont plus présents que dans le reste du territoire du Parc.



Entrée de la Zone Industrielle de Brais : le choix d'essences locales (à gauche) et la plantation d'une haie champêtre (à droite le long de la route) auraient permis une transition paysagère douce avec le bocage environnant.



La cohabitation n'est pas toujours aisée entre intérêt privés et publics. Le restaurant que l'on devine à l'arrière-plan s'accommode mal de cette aubette. Ici à la Duine (Guérande)



Les Zones Industrielles et Artisanales sont ici caractérisées par un plus grand effort au niveau de l'aménagement paysager. Ici, Zone Industrielle de Brais

Nature et évolution de l'occupation du sol et du bâti (S de Saint-André-Les-Eaux)

1971



échelle 1/50 000 ème



1999



Routes



Parcelle / bâti



Boisements/Haies/Arbres/ Friches

Ce secteur situé à cheval sur St-André-des-Eaux, La Baule et St Nazaire se caractérise par son dynamisme industriel et par l'absence de remembrement ayant entraîné une bonne conservation du bocage sans empêcher cependant un certain processus de simplification du parcellaire (par des échanges). On remarquera la progression importante de l'urbanisation (zones industrielles au sud-est, habitations ailleurs) et des friches, espaces typiques des zones semi-urbaines. Les enjeux paysagers et agricoles qui en découlent sont importants : comment conserver une certaine qualité du cadre de vie avec un PLU (St André) qui laisse encore de nombreuses possibilités pour l'urbanisation ?

Patrimoine bâti

Ce secteur présente une urbanisation complexe : un maillage de voies souvent très serré desservant des villages et hameaux, s'organise autour de zones moins denses occupées par de grandes propriétés comprenant château, parc et métairies ; cette structure ancestrale a été fortement marquée par la proximité de la Baule et Saint-Nazaire qui a entraîné la réalisation d'équipements de loisirs et de nombreuses habitations. Les résidences secondaires et principales se côtoient sous forme d'implantations dispersées ou de lotissements ("résidences") privés. Il faut cependant noter que la partie Ouest de ce secteur est très marquée par la présence du golf de la Baule et des "résidences" qui l'entourent, alors que la partie Est est marquée par un habitat permanent plus modeste lié à Saint-Nazaire.

Historiquement, l'influence bretonne est moins présente que dans le bocage touristique : les préfixes "Ville" remplacent les "Ker" et les "Coët". Les constructions rurales sont couvertes en ardoise et présentent une architecture proche de celle des secteurs Nord et Est de la Brière. Les chaumières sont rares. L'Association préhistorique et historique de Saint-Nazaire a repéré de nombreux manoirs et châteaux mais beaucoup ont aujourd'hui disparus ou sont en ruine.

**MONTOIR DE BRETAGNE**

Extention de l'ancien bourg d'abord de façon linéaire le long des voies puis sous forme de lotissements et d'ensemble de lotissements sociaux.

Spécificités du bocage touristique

Points forts	<p>Des structures agricoles typiques : grandes propriétés et métairies se traduisant dans le paysage par un bocage mimétique</p> <p>Bocage non remembré présentant une forte capacité d'intégration paysagère. Forte densité (68 ml de haies/ha dans le carré de référence), même si l'urbanisation et l'industrialisation, les arrachages de haies réalisés par les exploitants eux-mêmes, l'ont un peu affecté. Ambiance intimiste</p> <p>Effet de surprise dans la découverte des paysages (bocage et buttes appelées «îles»)</p> <p>Richesse du patrimoine architectural : châteaux, manoirs</p>	
Points faibles	<p>Unité refermée sur elle-même du point de vue du fonctionnement visuel. Pas de lien avec le marais</p> <p>Mitage du bocage, banalisation du paysage très marqués et exclusivement par extension des hameaux, villages et même fermes isolées, entraînant la formation de «nouvelles gageries»</p>	
Evolutions et enjeux	<p>Pression urbaine très forte du fait de la position en arrière-côte et de la proximité d'avec St Nazaire</p>	<p>Attention particulière à porter sur les formes d'urbanisation et d'industrialisation nouvelles, leur accompagnement végétal et leurs effets sur les paysages et les activités (notamment agriculture et maraîchage)</p> <p>Réflexion urgente au niveau du PLU</p> <p>Mise à profit des capacités intégratrices du bocage par rapport au bâti. Quels éléments du bocage à conserver en priorité?</p> <p>Réflexion sur la sociologie : populations plus aisées sur La Baule et Guérande que sur St André</p>

N.B: ne sont décrites ici que les spécificités du bocage péri-urbain. ou les caractéristiques communes avec les unités autres bocages, le lecteur se reportera au tableau de synthèse sur le bocage du Parc dans son ensemble.

Perception et évolution des paysages

Evolution des représentations

De la Brière comme outil de travail à la Brière comme paysage remarquable

Les représentations iconographiques de la Brière sont marqués à la fois par une stabilité et une évolution. La stabilité, ce sont les éléments incontournables qui font l'originalité de la Brière et qui subsistent depuis des siècles : marais, chaland, chaumière, îles, oiseaux, mystère d'une *Brière de brumes et de rêves* (Fernand GUERIFF).

L'évolution majeure, c'est le glissement d'une représentation de la Brière comme outil de travail, toujours inséparable du briéron à une Brière comme paysage et joyau naturel. Le touriste qui fait une promenade en barque ou le naturaliste qui observe les oiseaux ne sont pas représentés : cela n'a pas le pittoresque du tourbage ou des javelles de roseaux.

On pourrait dire que la représentation de la Brière s'embourgeoise à l'image des chaumières elles-mêmes, de la meilleure connaissance actuelle de la faune et de la flore. Les citadins et parmi eux les artistes assiègent la Brière.

Cette évolution n'est bien sûr pas spécifique à la Brière et se constate sur tous les sites comparables. Elle révèle les changements de notre société et la prise de conscience d'un patrimoine au moment même où l'un de ses fondamentaux (l'intervention humaine traditionnelle) se perd dans les évolutions des modes vies.

La Brière et le Briéron

quelques représentations iconographiques

Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et dans la première moitié du XX^{ème} siècle, les artistes représentent beaucoup le briéron dans ses différentes activités, si bien que dans son *Itinéraire Général de la France* (1867), Adolphe JOANNE emploie l'expression de "métier de briéron". Le briéron prime sur la Brière, vaste marais inhospitalier (couleurs sombres, ciels chargés de nuages).



Femme rentrant sa vache
(Gravure sur bois de Raymond DAGOBERT, 1930)



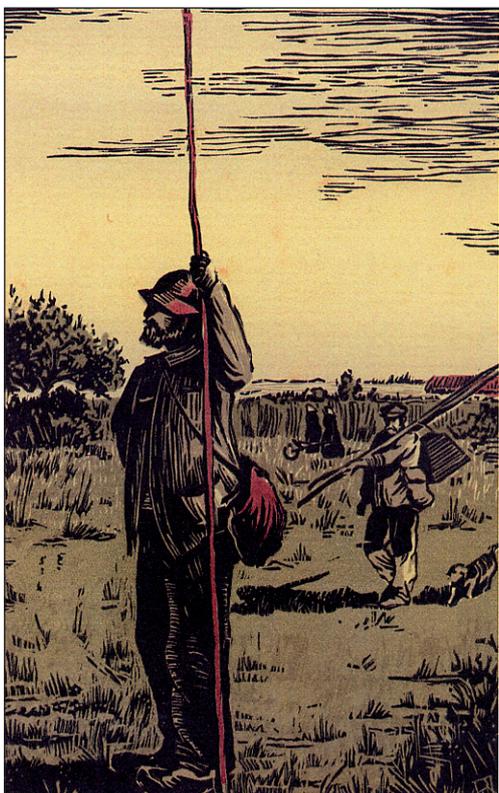
Extraction de la tourbe
(Gravure sur bois de Raymond DAGOBERT, 1930)



Transport de la tourbe
(Gravure sur bois de Mathurin MEHEUT, 1924)

La Brière et le Briéron

quelques représentations iconographiques (suite)



Pêcheurs à la fouine
(Gravure sur bois de Raymond DAGOBERT, 1930)

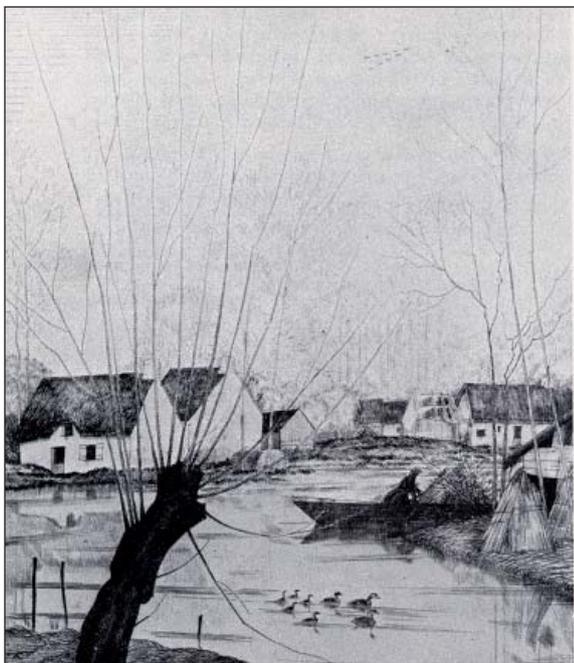


Les vanniers à Mayun
(Gravure sur bois de René-Yves CRESTON, 1926)



Pas de Brière sans canards... et chasseurs
(Photothèque du PNRB - Kerhinet)

Le marais indivis quelques représentations iconographiques



L'Automne dans les marais
(Eau-forte de Jean-Emile LABOUREUR, vers 1932)



Canards et limicoles en Brière
(peinture de J. OBERTHUR pour l'édition illustrée *Chasse en Brière* de Jean de WITT)



Les chalands
(Gravure sur Bois de Raymond DAGOBERT, 1930)



Séchage du roseau en bottes
(Photothèque du PNRB - Kerhinet)



Mulons de mottes sur les flots appelés seuil. Ils sont protégés par des bottes de roseau. La motte est ramenée en blin près des habitations lors de la montée des eaux. (1906)

L'étude de l'évolution de la description de la Brière dans les guides touristiques est également tout à fait intéressante dans cette approche de la perception des paysages. Dans le volume Bretagne de son *Itinéraire Général de la France* de 1867 (cf page suivante), Adolphe JOANNE fait une description courte mais précise de la Brière. Plus que sur le marais, l'accent est mis sur les activités briéronnes (exotisme) : tourbage, noir végétal, récolte des foin, moutons annoncent une Brière vivante. L'histoire de la Brière est aussi évoquée : la forêt primitive, les troncs d'arbres fossilisés. Les îles ont évidemment frappé l'auteur.

Le guide bleu de la France de 1964 ne consacre par contre que deux lignes à la Brière : "Au nord de St Nazaire, s'étend la curieuse région marécageuse de la Grande Brière : à 15 km 5 N., St Joachim, dans l'île de Pendille".

Celui de la Bretagne de 1982 consacre deux pages à la Brière. La description comporte quelques erreurs comparativement à celle de JOANNE. Le milieu physique, la chaumière et les îles sont décrites. Les mutations de la Brière sont expliquées. L'existence du Parc Naturel Régional est mentionnée et avec lui, le développement du tourisme, le maintien de l'agriculture. La Brière devient patrimoine.

Les guides Michelin de 1984 et 2001 ou le livre *Aimer la Loire-Atlantique* de 1997 se veulent également ethnologiques. Mais il sont également plus touristiques et un peu coupés de la réalité briéronne. Si la liste des lieux à découvrir est plus exhaustive, l'avenir de la Brière n'est pas évoqué, l'existence du Parc seulement mentionnée. Dans *Aimer la Loire-Atlantique*, les briérons se seraient "reconvertis (...) dans l'élevage des oies et des canards", alors que celui-ci est pratiqué depuis bien longtemps, constituant aujourd'hui une survivance du passé. De vivante, la Brière devient aseptisée.

Le guide Michelin de 2001 mentionne les vues intéressantes, notamment et à juste titre la "vue étendue sur la Brière" depuis la Chaussée Neuve (St André des Eaux).

Il ne comporte pas d'inexactitudes.

Le guide bleu Bretagne Sud de 2000 est plus détaillé, que ce soit sur l'hydraulique, la faune et la flore, les métiers briérons, la chaumière, l'indivision ou les objectifs du Parc. Il comporte une inexactitude : la surface du marais est assimilée à celle du Parc, soit

40 000 hectares

Dans tous les guides (sauf ce dernier), la faune et la flore ne sont que brièvement évoqués, ce qui surprend, étant donné l'engouement actuel pour la nature.

Dans tous les guides, on n'évoque pas la relation de la Brière avec son bocage. Seul le guide Michelin de 2001, parle à propos de la Grande Brière de "désert caché, enserré dans le Parc". C'est court, mais cela évoque la notion du bocage comme écrin du marais que nous aborderons plus loin, même si le terme de bocage n'est pas employé : ce n'est pas une caractéristique qui différencie le Parc des secteurs limitrophes.

Dans ce secteur, les guides Michelin de 2001 et bleu de 2000 mentionnent le château de Ranrouët (Herbignac) mais pas le château de la Bretesche (privé) et son domaine. Le premier mentionne le Calvaire de Pontchâteau et également le fuseau de la Madeleine (menhir). Le second est plus prolixe sur les mégalithes.

Montoir de Bretagne, ch.-l. d'une commune de 4527 hab., possédant une église du XVIIIe s., est situé sur un monticule environné de prairies tourbeuses appelées brières dans le pays. Les parties les plus assainies des brières nourrissent de nombreux troupeaux de moutons, dont la chair est très estimée. A l'époque de la fenaison, chaque propriétaire reconnaît sa portion de prairie; mais, quand les foins sont coupés, la prairie est remise en commun et livrée aux troupeaux.

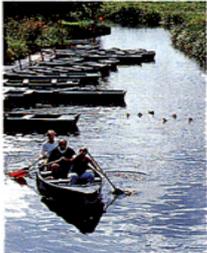
Toute la partie de Brière qui s'étend du N.O. de Montoir, dans la direction de la Roche-Bernard, sur une longueur de 15 kil. environ et une largeur de 10 kil. est une immense tourbière, appelée la Grande Brière. Jadis cet emplacement aurait été occupé, dit-on, par une vaste forêt qu'aurait renversée un ouragan terrible en l'an 700 ou 1177. Les habitants du pays retirent sans cesse, de ce sol marécageux, un grand nombre de troncs d'arbres, de chênes surtout, dont le bois est devenu aussi noir, aussi dur que l'ébène; tous ces troncs d'arbre ont leurs racines au S.O. et leurs tiges dirigées vers le N.E., sans doute parce que le courant venu de la mer les a tous renversés dans ce sens. Les briérons taillent chaque année dans ces marécages d'énormes fossés d'où ils extraient plusieurs milliers de tonnes de tourbe, qu'on brûle dans le pays et qu'on expédie à Nantes, à Vannes, la Rochelle. Les habitants du ham. de Rozet, situé dans une île de la Brière, fabriquent avec de la poussière de tourbe un noir végétal qui sert à étendre les engrais artificiels. 200 blains ou embarcations à fond plat qui

peuvent facilement naviguer sur les canaux d'assèchement transportent ces engrais à Méan (...), de là une centaine de chaloupes les remontent jusqu'à Nantes.

Au centre même de la Grande Brière ou Brière Mottière se trouve la commune de St Joachim (4587 hab.), dont le village principal forme un ovale allongé, autour de l'église paroissiale, sur un marais desséché dit l'île de Pandille. Les autres groupes d'habitation sont les îles de Fédrun, de Ménac, de Mazin, de Bais, etc. Les gens du pays joignent en général, au métier de briéron celui de charpentiers, de marins, de voiliers ou de cordiers.

Au-delà de Montoir, on se rapproche de nouveau de la Loire, en laissant à g. le ham. de Gron, puis on traverse le Bas-Brivet ou Etier de Méan, immédiatement en amont d'un vieux pont de pierre bâti en 1745. Sur la rive dr. de ce ruisseau marécageux, se groupent les nombreuses maisons du v. de Méan (385 hab.), où se construit chaque année un grand nombre de chaloupes et de blains employés au transport de la tourbe.

Extrait de Itinéraire Général de la France - Bretagne d'Adolphe JOANNE, 1867



▲ L'île Fédrun est le point de départ des promenades en barque, à faire de préférence au petit matin ou le soir : il y a moins de monde et l'on peut ainsi observer les animaux. Évitez les barques équipées d'un moteur !



La Brière

Créé en 1970, le Parc naturel régional de Brière a pour mission de préserver un territoire fragile, dont l'équilibre dépend du délicat dosage entre eau douce et eau salée. Il s'agit de protéger l'environnement, d'entretenir les paysages, mais aussi de mettre en valeur un patrimoine spécifique, à travers son architecture et ses métiers. Actuellement, l'assèchement progressif du marais et la prolifération des roseaux affecte la faune. Éscale majeure lors des grandes migrations d'oiseaux, la Brière attire chasseurs et pêcheurs, alors que les ornithologues tentent de renforcer la protection. Souvent opposé au « pays blanc » des marais salants, le « pays noir » de la Brière est riche de la tourbe noire. Le premier vit d'eau salée et suit le rythme des marées, le second est d'eau saumâtre.

■ Un paysage d'eau

La régulation de l'eau en Brière date de la création au XIX^e s. d'un système de vanes. À marée basse, le niveau du marais est supérieur à celui de la Loire : en cas de surplus d'eau après les fortes pluies, on évacue le trop plein vers l'estuaire. À l'inverse, en période de sécheresse, on laisse entrer l'eau salée (à marée haute, le niveau de la Loire est supérieur à celui du marais). Le paysage est conditionné par la présence de l'eau. Des prairies tourbeuses inondables l'hiver succèdent aux piâdes, bordées de joncs et d'iris, couvertes de nénuphars, et aux roselières. En raison de l'abandon des activités traditionnelles, les roseaux deviennent d'ailleurs trop envahissants, entraînant le comblement progressif du marais. La prolifération des saules témoigne de cet assèchement.

■ Une faune et une flore fragiles

Au printemps et en été, le marais explose de couleur entre le blanc des nénuphars, le jaune des iris, le pourpre des chardons ou les milliers de fleurettes blanches du millepertuis des marais. Ce milieu végétal riche et humide constitue un refuge pour de très nombreuses espèces animales. Des oiseaux, migrateurs pour la plupart : canards, hérons, vanneaux, bécassines, mais

aussi busards, rousselottes, mésanges... Parmi les mammifères fréquentant le marais, citons les ragondins, loutines, louties et hermines. Enfin, parmi les espèces aquatiques, les barraciens et les poissons, brochets, perche, brochet et surtout l'anguille qui reste la grande spécialité culinaire locale.

■ Des métiers en voie de disparition

Les richesses du marais permettaient au Briéron de vivre en autarcie. Il se nourrissait de la pêche, de la chasse, de son potager et de l'élevage. Il se chauffait avec la tourbe et couvrait sa maison avec les roseaux. L'extraction de la tourbe se faisait en famille, au mois d'août. On fauchait une zone, puis on traçait de profondes lignes pour découper la tourbe en formant des briques. On les laissait sécher en pyramide pour que l'air circule bien, jusqu'à l'automne. Dès que le niveau de l'eau remontait, on venait les charger sur les barques et les ramener près des maisons. Le métier de chaumier survit encore, grâce aux efforts faits par le pays régional pour encourager la construction de chaumières. La coupe du roseau commence après les premières gelées et dure tout l'hiver. Le coupeur a de l'eau jusqu'aux genoux. Au fur et à mesure qu'il fauche, il élimine les tiges les plus courtes puis il les rassemble en boîtes. Les boîtes sont mises à sécher sur les levées, où elles sont rangées en mirlons. Parmi les métiers du marais, celui de sabotier était très important (il y a une Maison du sabotier à la Chapelle des Marais). Le village de Mayon, au nord du marais, était spécialisé dans la vannerie, utilisant les matériaux locaux, bouillottes, saule, châtaignier. À Saint-Jacques, on s'est longtemps livré au commerce des saignées (on pouvait en ramasser 10 000 par mètre), que les pharmaciens utilisaient pour faire des saignées.

■ La chaumière traditionnelle

En Brière, contrairement au reste de la Bretagne, le toit de chaume a deux pans débordant du pignon. La pente est très forte ménageant un grenier et le chaume s'incurve à peine pour abriter la lucarne. Lorsque le toit commence à vieillir, on le repique, ce qui lui fait atteindre parfois une épaisseur de 80 cm. Il est fréquent qu'une petite fleur s'y implante, le sédim (Il poussait au mai). Les tuiles sont traditionnellement en torchis, paille et glaise, renforcées de pierres aux coins. Généralement, la chaumière comporte trois ouvertures au sud, une porte et une lucarne surmontées d'une lucarne. L'intérieur se compose le plus souvent d'une pièce unique, les lits de pout et d'autre de la cheminée, étant isolés par de simples rideaux.



Petit lexique

Piâde : plan d'eau.
Carée : petit canal servant les files ou desservant les embarcadères.
Gagnerie : partie non inondable des files, où l'on plante les potagers.
Chaland : embarcation commune. Autrefois, les deux bouts étaient pointus. On le propulse à l'aide d'une perche. L'arrière est aujourd'hui coupé pour accommoder un moteur.
Blin : chaland de grande taille servant au transport de la tourbe au du ruisseau.
Buselle : masse d'osier servant à capturer les anguilles.
Pimpeneau : anguille.

La grande Brière

Ce marais, vaste de 40 000 ha, est le second de France. S'étendant de Savenay aux coteaux de Guérande et à la Loire, il est drainé par le Blavet et parcouru de canaux. Il fournissait tourbe, roseaux, poisson et gibier. C'est un paysage unique et changeant selon les saisons, qui abrite une faune et une flore abondantes. Les chaumières en sont l'habitat traditionnel.

Des forêts englouties

À l'origine, la Brière était une vaste dépression envahie à plusieurs reprises par la mer. À chaque recul, les eaux laissaient des alluvions. 11 000 ans avant notre ère, un cordon littoral apparut, fermant la cuvette marécageuse. Une forêt poussa, submergée ensuite par une nouvelle montée des eaux, il y a 5 000 ans. Les arbres, plantes et roseaux se sont enfouis dans les sédiments, évoluant en tourbières. Des troncs parfaitement conservés sont encore retrouvés dans la tourbe. Noirs et très durs, ils sont nommés « mortas ».

Des habitants propriétaires

Le centre du marais briéron, qui couvre 7 000 ha de marécages, jouit d'un statut unique en France. En 1461, le duc François II de Bretagne en accordait aux riverains la totale jouissance, les libérant définitivement de la tutelle d'un seigneur. Ce privilège fut confirmé par Louis XVI en 1784 et jamais contesté depuis. Le marais est ainsi indivisible et inaliénable, partagé entre les habitants des communes qui le bordent. En conséquence, les Briérons ont toujours vécu en autarcie, ne se mêlant pas aux « étrangers ». À part les voyages sur la Loire pour vendre la tourbe, on restait entre soi. Une visite au cimetière montre l'exclusivité des quelques patronymes (Aoustin, Vince, Moyon, Halgand, Mahé...).

Avec le développement des chantiers navals et des forges, les hommes ont progressivement cherché à se faire embaucher comme ouvriers. Tous les matins, des cars entiers ramassaient les travailleurs et les emmenaient vers les chantiers. Les femmes assuraient l'entretien des quelques bêtes et du potager. Mais le soir et la nuit, on se rendait encore sur le marais pour la pêche à l'anguille ou la chasse. Les Briérons se surnommaient des « canards » et appellent ceux du littoral des « pigous », bigorneaux en patois.



▲ Kerhinet.

Le village de Kerhinet

Commune de Saint-Lyphard, entre la D 51 et la D 47.

Ce village de chaumières admirablement restaurées permet de découvrir l'habitat traditionnel (mobiliers, agencement, dépendances).

Un musée du chaume explique la récolte et l'utilisation de ce produit du marais ainsi que les techniques pour réaliser les toitures.

Le long de l'embarcadère de Bréca sont alignés les bottes de roseaux et les chalands (longues barques pointues).

Le château de Ranrouët

Sortie d'Herbignac vers la Chapelle-des-Mâmes, à droite.

Cette forteresse en ruine est encore imposante.

CARTE P. 409

Office du tourisme du parc de Brière : 38, rue de la Brière, La Chapelle-des-Marais.
☎ 02 40 66 85 01.

Construite à l'origine par le sieur d'Assérac, elle devint au XIII^e s. la propriété des Rochefort, seigneurs d'Ancenis, avant de revenir, par mariage, à la puissante famille des Rieux. Durant les guerres de la Ligue, les catholiques en ont fait leur base dans les raids contre les bastions protestants. La dernière marquise de Ranrouët fut guillotinée par les révolutionnaires. Vous remarquerez, encastrés dans la maçonnerie, de curieux motifs de pierres rondes : elles représentent les armes des Rieux.



◀ La Brière compte de nombreux mégalithes : dolmen de Kerbourg, près de Kerhinet, dolmen de La Barbrière, à Crossac, celui des Fées, à Sainte-Reine-de-Bretagne, le dolmen de la Roche-aux-Loups, entre Sainte-Reine et La Chapelle-des-Marais... Près de Saint-Nazaire, le tumulus de Dissignac (env. 5 000 avant J.-C.) vaut le détour. Composé de deux chambres funéraires et de deux couloirs de 11 m de long, il possède un plafond orné de haches et de crosses. Enfin, l'un de ces dolmens se distingue par sa situation originale au cœur de la ville de Saint-Nazaire (rue du Dolmen !), entouré par des immeubles.

■ Fédrun

Empruntez la D50, vers Saint-Joachim.

L'île de Fédrun, sur la commune de Saint-Joachim, est le symbole de l'organisation briéronne. Cette butte de terrain entourée de marécages est ceinturée d'une rue unique. Chaque chaumière possède son jardin en longueur avec accès à la « curée » ou canal périphérique, où sont amarrés les chalands.

- Au n° 133, la Maison de la mariée expose, dans un intérieur typique, une collection de couronnes nuptiales. Les fleurs d'orangers artificielles en cire étaient fabriquées localement.

■ Rozé et la maison de l'éclusier

Sur la D50.

Rozé est la porte de sortie du marais vers la Loire. L'écluse du petit port régule le passage d'eau entre le Brevet et la Brière. Les chaloupes chargées de tourbe transitaient par là avant de remonter la Loire. Au début du XIX^e s., il y eut même trois chantiers navals à Rozé. Près de 400 ouvriers travaillaient sur ce port. L'activité de construction navale s'est ensuite déplacée vers Méan, puis Penhoët. Un exemplaire de ces chaloupes est visible sur place : la Théotiste.

- La Maison de l'éclusier présente la vie du marais.

bonnes adresses

Hôtel Auberge de Kerhinet, ☎ 02 40 61 91 46. Sept chambres coquettes dans un hôtel de charme.

À la Hutte briéronne, 181, île Fredun, ☎ 02 40 88 43 05. Dépaysement garanti. On y vient pour la marmite, un plat typique de la région, qui mêle anguille, sandre, grenouille et oie.

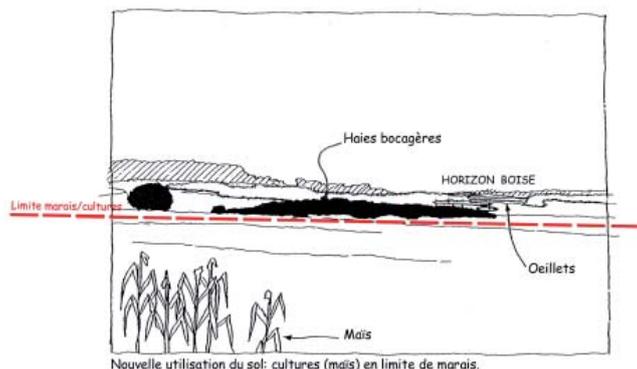
Auberge de Kerbourg, route de Guérande, à Saint-Lyphard, ☎ 02 40 61 95 15. Délicieuse cuisine dans une jolie ferme. Gâteau d'oreilles de cochon, jus de laitue aux pistaches de Sicile...

Des couronnes de mariée

Tout a commencé par la succursale d'une maison parisienne qui faisait travailler une quinzaine de jeunes filles de Saint-Joachim à la fabrication de fleurs de cire. Inspirée par ce succès, une demoiselle Halgand décide de monter son propre atelier, en 1890. Puis, un homme d'affaires s'attache à développer l'activité et embauche de nouvelles recrues. Chaque ouvrière avait sa spécialité : découpe, gaufrage, cinage du tissu, pose des pistils, confection de la tige... On exporte vers Londres, Saint-Petersbourg, l'Amérique ! Saint-Joachim comptera ainsi 138 fleuristes en 1906. Mais l'arrivée des fleurs en plastique sonnera, en 1958, le glas de cette poétique industrie...

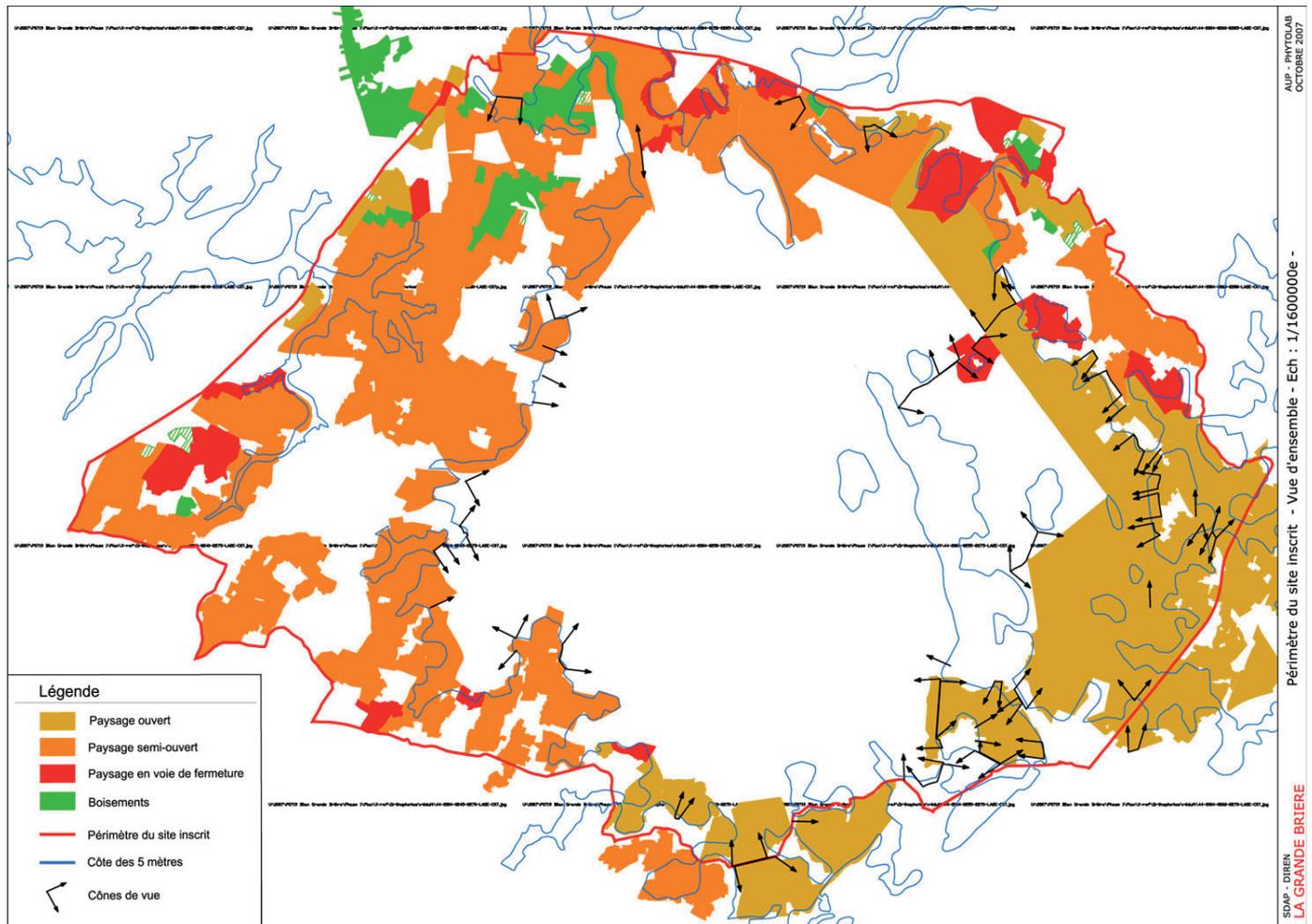
Les transitions paysagères

Si l'évolution des différentes entités décrites dans les pages précédentes donne les grandes tendances, l'approche des transitions entre chaque unité révèle plus finement l'évolution des paysages et leur perception.



Du marais indivis au marais privé

Pour l'automobiliste qui roule sur la chaussée de Kerfeuille (RD 50), le marais privé à l'est et le marais indivis à l'ouest sont semblables à s'y méprendre. Partout, l'immensité des roselières parsemées de saules. L'abandon ou la gestion extensive d'une petite partie des marais de la Boulaie commence à les rendre semblables au marais indivis, retour à la situation d'avant les aménagements hydrauliques du XIX^{ème} siècle. Il reste que dans leurs plus grandes parties, les marais indivis et privés se différencient bien, les piardes, roselières et buttes pâturées étant caractéristiques du premier et les prairies pâturées plus caractéristiques du second.



Du bocage vers le marais

Il s'agit de l'évolution la plus intéressante à observer car l'évolution du zonage (généralement, la fermeture par déprise agricole) modifie fortement les perceptions visuelles vers le marais. Les ouvertures jouent un rôle fondamental dans la découverte du marais et la parfait dans la connaissance même de son existence.

La carte précédente montre les grandes tendances évolutives de la fermeture ou du maintien du paysage ainsi que les principaux cônes de vue vers le marais à partir des voies de communication extérieures au marais (c'est-à-dire approximativement, au-delà de la ligne des 5 mètres NGF). Cette cartographie basée sur un travail de terrain met en évidence, en synthèse, les constats suivants :

- A l'ouest, le bocage semi-ouvert présente quelques secteurs où le paysage se referme par abandon des pratiques agricoles. Les vues vers le marais sont au final, peu nombreuses et la plupart du temps à partir de voies secondaires ou de chemins d'exploitation.
- Au nord, dans le secteur d'Herbignac et de la Chapelle des Marais, pourtant si proche du marais indivis, la fermeture du paysage est importante, et sur les quelques percées visuelles existant encore, la compréhension du territoire en est fortement perturbée.
- Au sud et à l'est, le paysage beaucoup plus ouvert par une agriculture plus active et la topographie favorisent de nombreux cônes de vue vers le marais, la départementale 14 et la RN171 qui constituent des axes forts de lecture du paysage du marais qu'il faut impérativement pérenniser.

Le maintien des continuités visuelles forment probablement un des enjeux les plus forts du maintien de la qualité des paysages et de la capacité de l'observateur à les comprendre. Cet enjeu en interface forte avec l'agriculture n'est pas simple à maintenir dans le cadre d'une procédure réglementaire et doit être abordé en étroite discussion avec les partenaires locaux.

1.4 Le patrimoine bâti

Témoin d'une occupation humaine multiséculaire

Analyse de l'état existant

Cette partie de l'étude développe principalement l'analyse du patrimoine bâti dit "traditionnel" c'est-à-dire des constructions antérieures aux grandes mutations technologiques de la deuxième moitié du 20ème siècle. L'analyse des constructions plus récentes et de leur impact sur le paysage font l'objet d'un chapitre séparé.



Les bourgs

Des origines très différentes

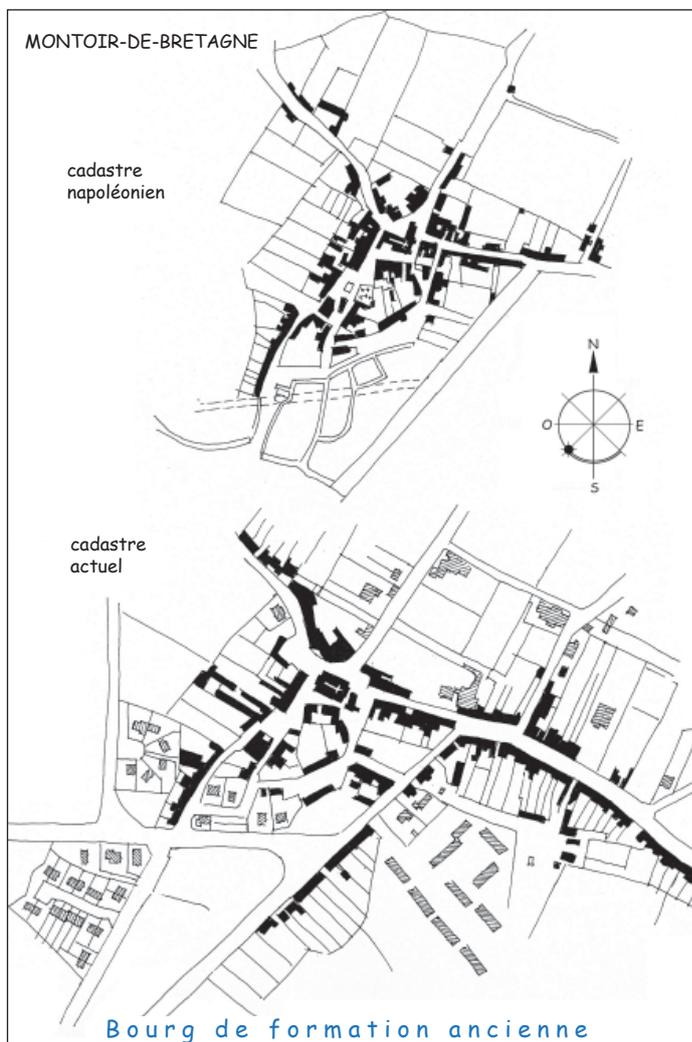
Les bourgs des communes de Brière présentent des structures très diverses liées à la nature de leur origine et aux transformations qu'ils ont subies.

La comparaison des cadastres napoléoniens (début XIX^{ème} siècle) permet de distinguer trois types de bourgs :

- les bourgs à structure ancienne (ceux qui présentent déjà une structure urbaine sur le premier cadastre) : comme Montoir de Bretagne et Pontchâteau, mais aussi, Missillac, Assérac (et Pont d'Armes), Saint-Molf, qui comportent de nombreuses constructions antérieures au XIX^{ème} siècle.

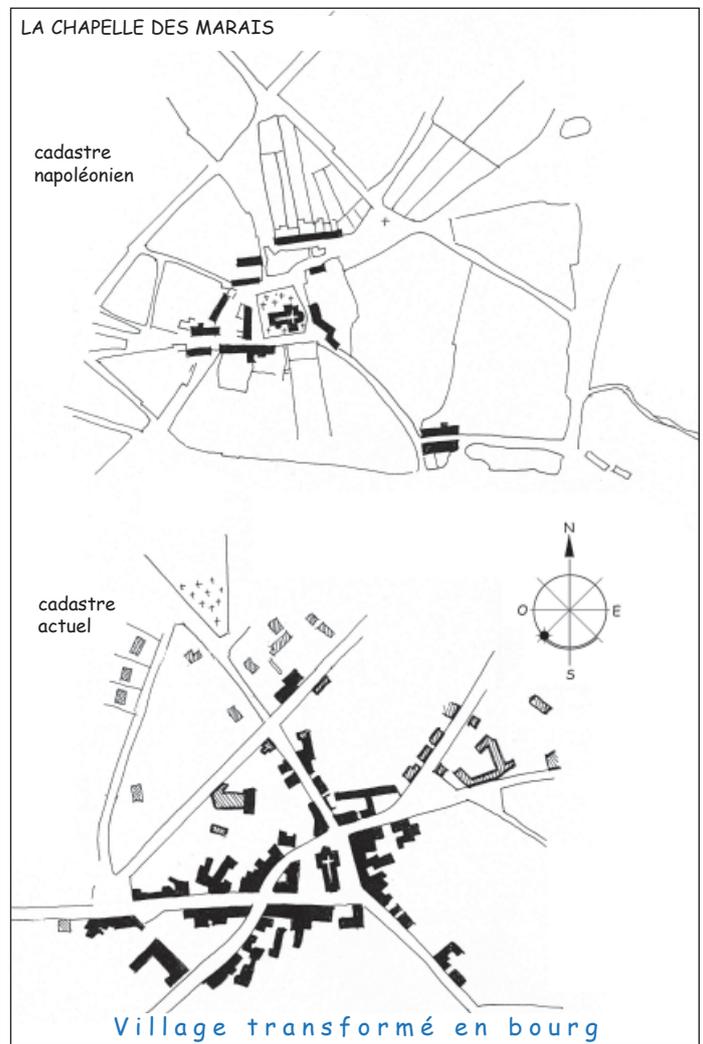
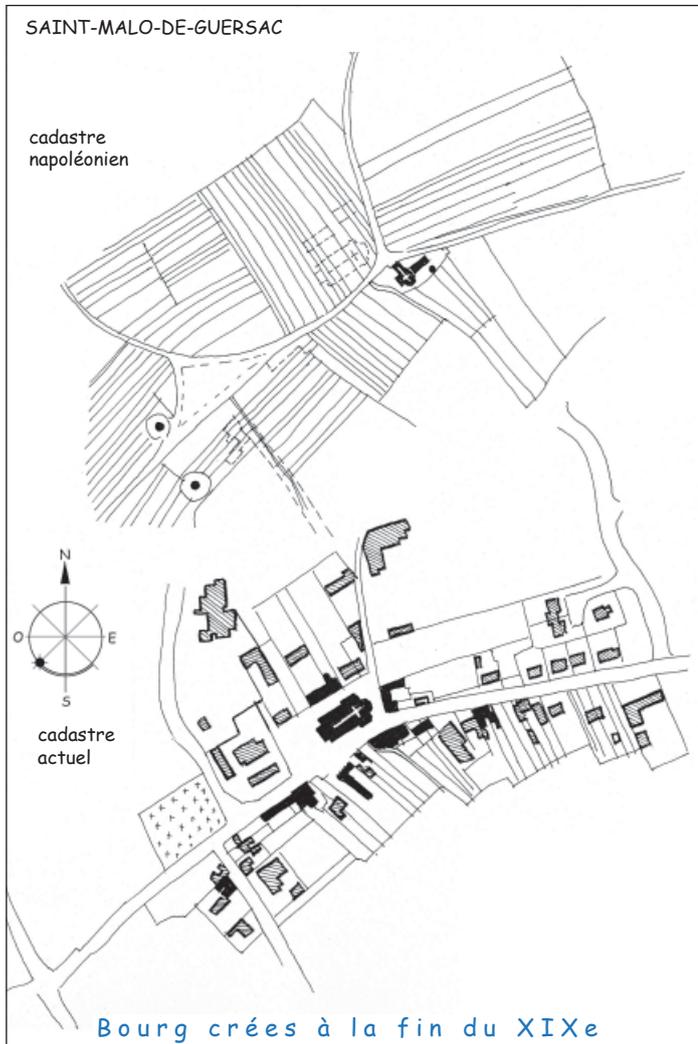
- les bourgs de création récente c'est à dire ceux qui n'existent pas sur le premier cadastre, comme Saint-Malo-de-Guersac ou qui ont été entièrement reconstruits à partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle comme Saint-Joachim, Sainte Reine, Saint Lyphard, la Madelaine....

- les anciens gros villages devenus sièges de paroisse, puis chef-lieu de commune et qui ont gardé quelques traces de leur structure rurale d'origine, comme La Chapelle-des-Marais, Crossac, Besné, Prinquiau, Saint-André-des-Eaux.



Saint-Joachim...





Eglise de St-Malo-de-Guersac



Eglise de Ste-Reine-de-Bretagne



Eglise de Crossac

Des processus d'évolution assez semblables...

Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, ces communes ont suivi des étapes d'évolution assez comparables qui tendent à estomper les différences d'origines. Ces transformations sont principalement liées à :

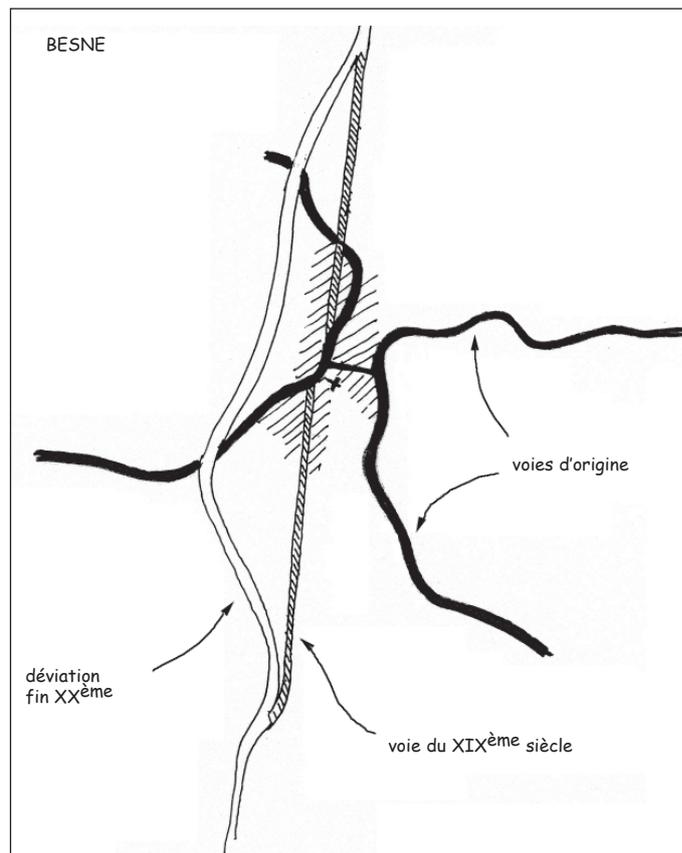
- la reconstruction des églises ; à l'exception de celle de Montoir, toutes les églises paroissiales ont été reconstruites entre 1850 et 1880, entraînant le plus souvent la recomposition complète de leurs abords (Sainte-Reine-de-Bretagne et Saint-Lyphard).

- la construction d'équipements ; entre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème}, chaque commune voit la construction d'une mairie, d'écoles privées et publiques de garçons et de filles et parfois d'un hospice. A partir des années 1970, de nouveaux équipements s'imposent avec les salles polyvalentes, salles de sport, espaces culturels, maisons de personnes âgées, reconstruction ou extension des Mairies, ...

- l'aménagement des espaces publics ; toutes les communes ont déjà réalisé ou ont des projets de rénovation et de réorganisation des espaces publics souvent assez radicales. A travers ces travaux, chaque commune cherche à réaffirmer son identité comme le faisaient les paroisses en construisant les nouvelles églises à la fin du XIX^{ème}. Comme à cette époque où le style néogothique a engendré des églises d'allure assez voisine, les aménagements d'espaces publics contemporains présentent de grandes similitudes.

- la création de nouvelles voies ; à partir du XIX^{ème} siècle, de nouvelles voies ont remplacé les anciens chemins creux et les anciennes chaussées du marais pour mieux relier entre eux les chefs-lieux de communes ; dans la dernière génération, les nouvelles voies créées tendent, au contraire, à contourner bourgs et villages. Les premières ont entraîné un étirement de l'urbanisation selon leur direction, les effets des secondes sont encore à venir mais ils seront certainement très importants. En effet, ces nouvelles voies, indispensables pour la fluidité et la sécurité de la circulation, modifient complètement la perception du paysage et de l'identité communale. A Saint-André-des-Eaux comme à Besné ou Montoir, la commune ne s'exprime plus que par la silhouette de son bourg et de son clocher et les panneaux d'informations officiels. En revanche, ces nouveaux axes, évitant le désordre des anciennes

entrées de bourgs, restituent une vue idéalisée sur une campagne presque vierge de construction.



Tendance d'évolution

Le travail de restructuration et de mise en valeur des centres est en cours, il assurera probablement la pérennité de ceux-ci pour les décennies à venir. Les principales évolutions se situeront à la périphérie des bourgs et particulièrement en direction des voies de contournement existantes ou à venir. Des projets sont déjà en cours sur les espaces situés entre les déviations et les anciens centres ; ces espaces enclavés ont perdu toute vocation agricole mais sont, en revanche faciles d'accès et très attractifs pour les implantations de commerces ou bâtiments d'activités. C'est donc une transformation radicale du paysage qui s'annonce autour des nouvelles voies de transit à l'image de ce qui se développe actuellement sur le contournement de Guérande ou d'Herbignac, si des mesures ne sont pas prises à l'échelle du site.

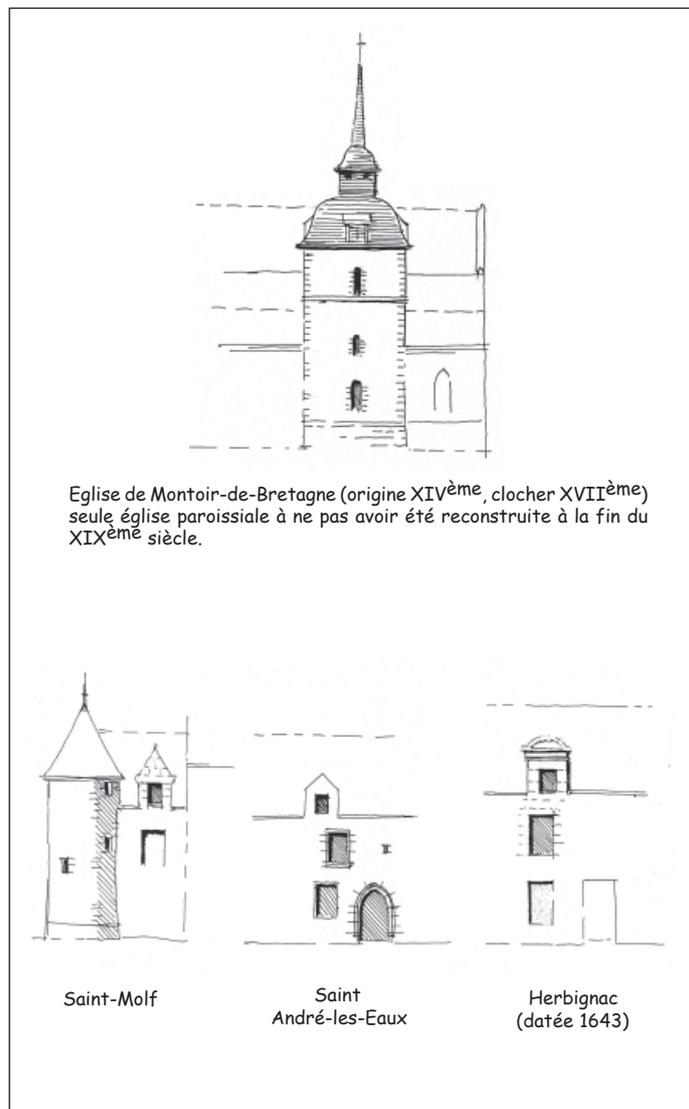
Le patrimoine architectural urbain

Quelques constructions anciennes remarquables

Les constructions d'origine antérieure au XIX^{ème} siècle sont peu nombreuses, elles sont évidemment rassemblées dans les seuls bourgs déjà structurés à cette époque, c'est à dire Herbignac, Pontchâteau, ainsi qu'à Saint Molf, Assérac, Pont d'Armes, qui bénéficiaient d'une certaine richesse grâce à l'exploitation du sel. Ces constructions présentent divers détails de l'architecture du XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles qui se sont probablement perpétués au XVIII^{ème} siècle. Des constructions isolées peuvent être rencontrées dans d'autres bourgs comme à Saint-André-des-Eaux où il existe une maison présentant des ouvertures pouvant dater du XV^e ou XVI^e siècle.

Montoir de Bretagne possède la seule église paroissiale qui n'ait pas été entièrement reconstruite au XIX^{ème} siècle ; elle aussi a été fortement modifiée mais son clocher témoigne encore de l'architecture du XVII^{ème} siècle.

L'architecture de la partie ouest de la Brière, comme les noms de lieux, témoignent d'une forte influence bretonne.



La Chapelle-des-Marais



Crossac

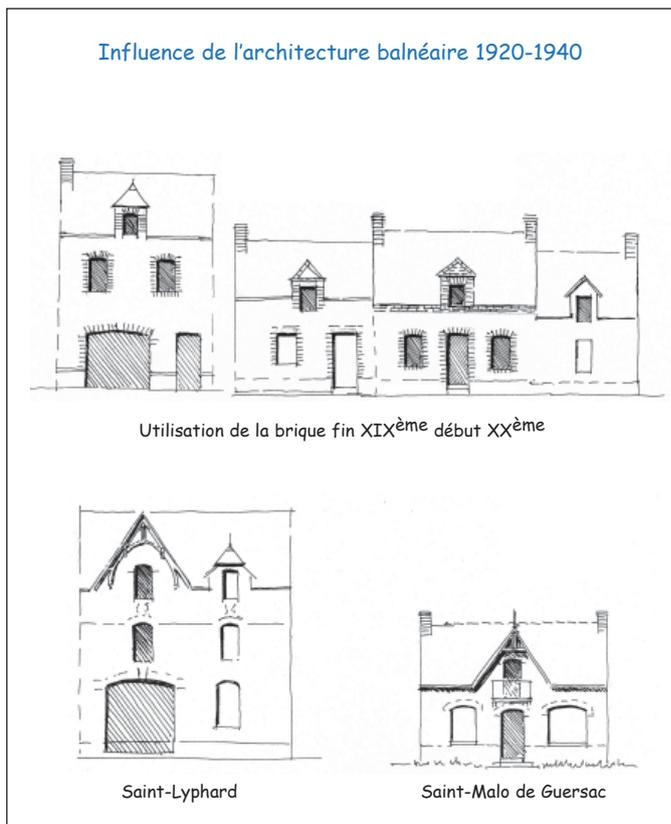
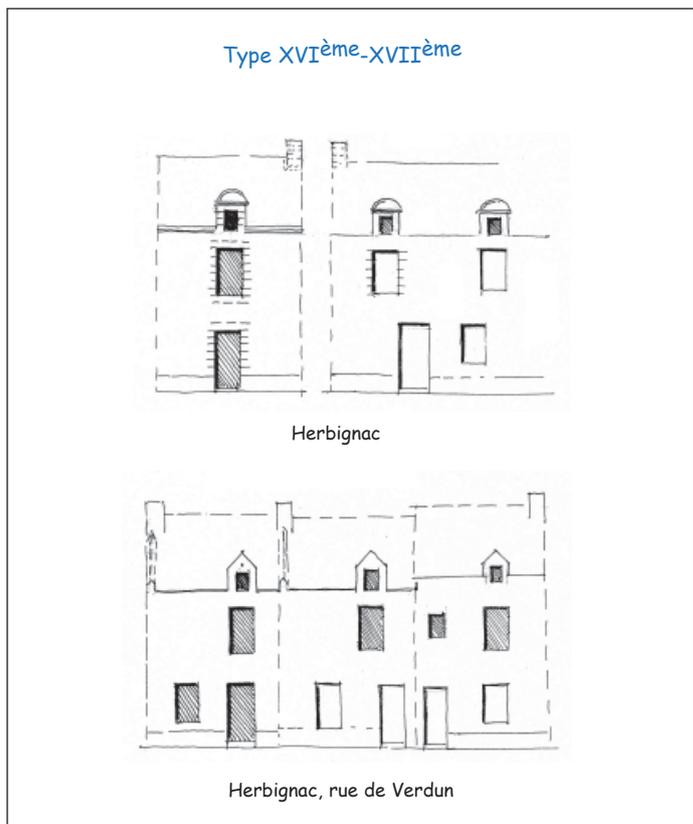
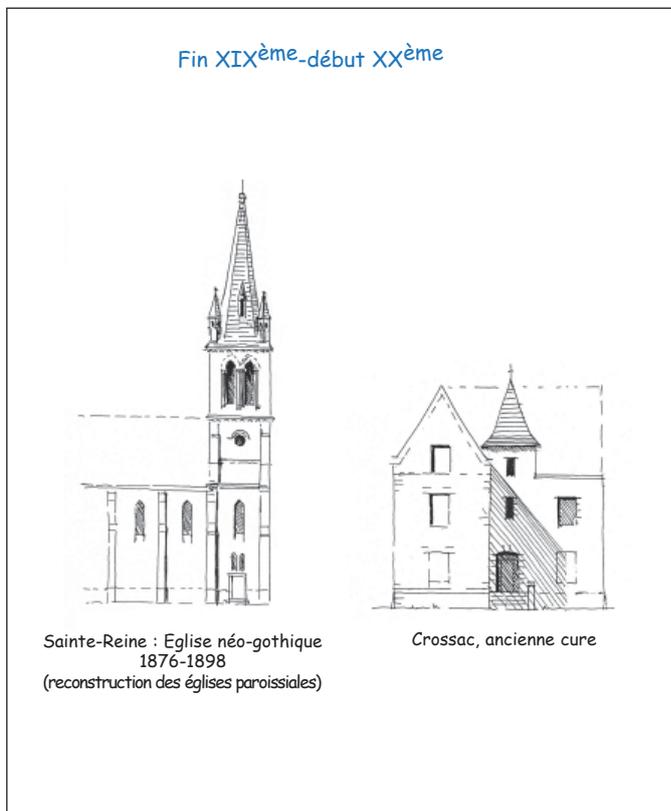


Saint-Lyphard

De nombreuses constructions de la fin du XIX^{ème} siècle
 Aujourd'hui, le centre des bourgs est essentiellement constitué de bâtiments construits à partir de la fin du XIX^{ème} siècle ; c'est en effet à cette époque que la plupart des bourgs ont commencé à se structurer. La construction des nouvelles églises témoigne de cet essor.

Les constructions du début du XX^{ème} siècle sont fortement marquées par l'utilisation de la brique puis du ciment et du béton armé. Quelques-unes témoignent de l'influence de l'architecture balnéaire.

Prises individuellement, la valeur patrimoniale de ces constructions paraît assez modeste voire négative ; cependant, celles-ci constituent des ensembles souvent assez cohérents qui donnent leur caractère au centre des communes et les identifient clairement par rapport à l'éparpillement qui caractérise les extensions plus récentes. Il faut aussi noter que l'absence de reconnaissance de ce patrimoine a entraîné sa détérioration au fur et mesure de sa "modernisation". Aujourd'hui, ces constructions restent un atout important de l'ambiance des centres et leur requalification commence à s'imposer.



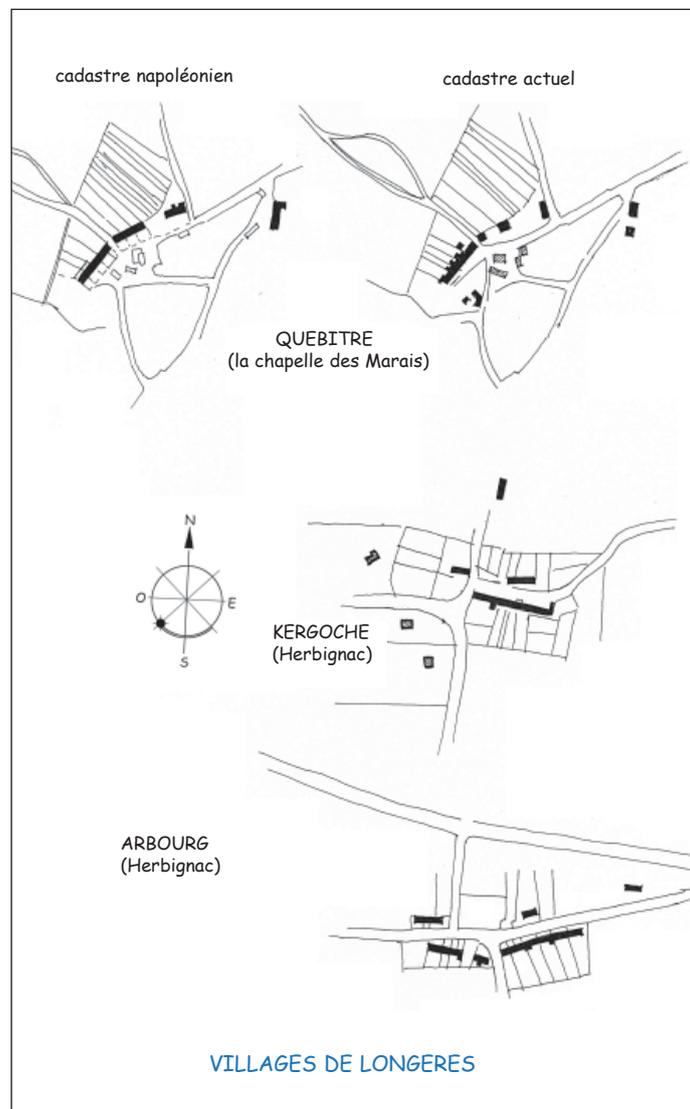
Les villages et hameaux

Les constructions directement liées au territoire agricole se regroupent le plus souvent en villages reliés par un ancien réseau de voies épousant les contours du bocage. Certaines constructions restent cependant isolées, le plus souvent au bout d'une voie en impasse, il s'agit probablement d'anciennes métairies situées au milieu de leur territoire d'exploitation. A cette structure de base, il faut ajouter l'organisation spécifique des îles de Brière : en anneau autour d'une gagnerie centrale.

Le nouveau réseau de voies de communication et l'évolution de la production agricole perturbent quelque peu la logique de cette ancienne organisation. Les nouveaux axes de circulation évitent la plupart des anciens villages. Par ailleurs le regroupement des sièges d'exploitation agricole et les modifications des modes de vie ont entraîné, dans un premier temps, l'abandon d'une grande partie des constructions. Mais aujourd'hui, la tranquillité de ces villages en fait des lieux de résidences appréciés tant par les résidents principaux que secondaires.

Entre recherche du soleil et nécessité de la vie communautaire

L'organisation actuelle des villages est souvent complexe, d'autant que de nombreuses constructions de la fin du XX^{ème} siècle ont souvent perturbé la structure d'origine. L'examen des anciens cadastres et des villages les moins transformés permet cependant de mettre en valeur certaines logiques d'implantation des constructions.



Fedrun

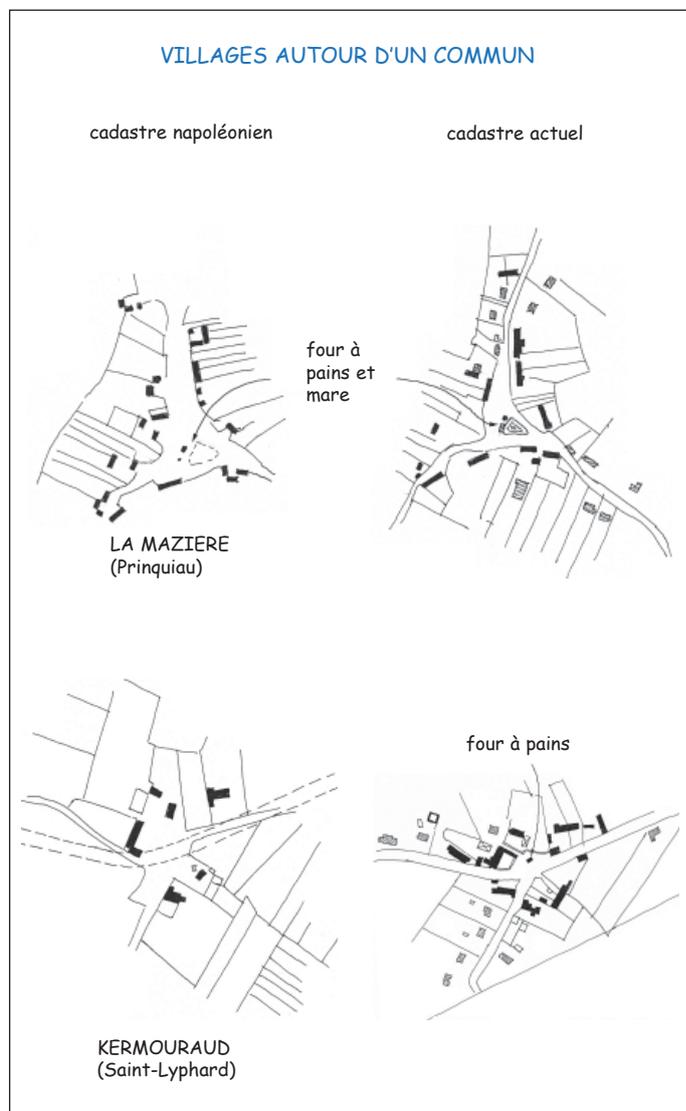


Bréca

En l'absence d'autres contraintes, les constructions orientent leur façade principale vers le sud pour profiter au maximum du soleil. Ce principe de base permet d'expliquer la formation de nombreuses longères, cependant, l'orientation de celles-ci est souvent infléchie par celle des voies et des limites de parcelle préexistantes. La bonne orientation au soleil doit aussi composer avec les logiques de regroupement autour d'un espace commun comportant les principaux éléments de la vie sociale, à savoir la mare, le lavoir, le four et parfois le puits ou la source. Deux principaux types d'organisation peuvent être observés :

- les hameaux et villages de longères orientés à peu près est-ouest dont il reste de nombreux exemples encore bien lisibles (Québître, Kergoché, Arbourg, Landieul...), dans ce cas les équipements communs se situent en avant des longères ou en extrémité comme dans le village de Landieul,
- les hameaux et villages constitués autour d'un espace commun de forme grossièrement triangulaire situé au carrefour de trois voies, les constructions s'orientent alors plus librement par rapport au soleil de façon à offrir une façade vers l'espace commun. On trouve ainsi beaucoup d'implantations en forme de L et quelques-unes en forme de triangle comme le village de la Mazière sur la commune de Prinquiau ou de la Maisonnais sur la commune de Besné.

Le plus souvent le groupement s'est formé de façon beaucoup plus aléatoire : deux ou trois constructions isolées figurant sur le cadastre Napoléonien sont progressivement raccordées par de nouvelles constructions sans ordre véritable.

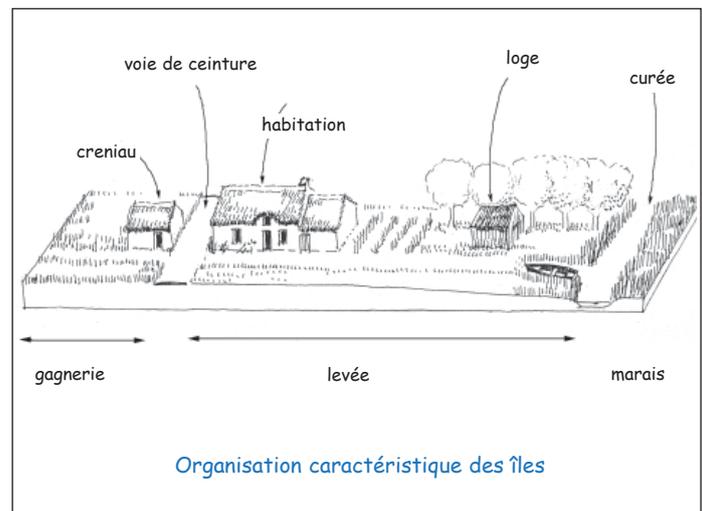
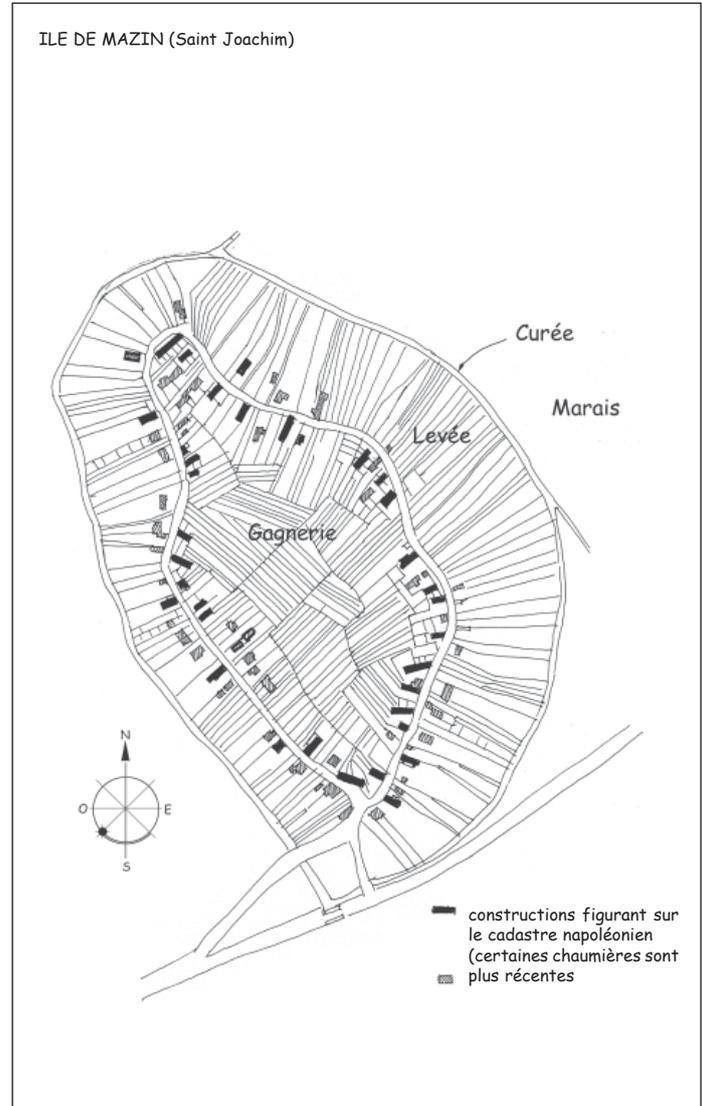


Cas particulier des îles

Une organisation originale, spécifique de la Brière

Sur les îles, les constructions sont implantées selon une double logique : celle de profiter au mieux du soleil sur leur façade principale et celle de l'orientation des parcelles et des passages qui rayonnent à partir de la gagnerie vers le marais. Ce principe de rayonnement conditionne clairement l'implantation des constructions : perpendiculairement à la voie de ceinture tant que l'inclinaison de la façade principale permet un ensoleillement correct, parallèlement à la voie pour garder une bonne orientation au soleil au nord et au sud de l'anneau formé par les voies.

Cette organisation, souvent citée en exemple, est particulièrement claire sur les îles de Mazin et de Fedrun où les constructions sont implantées de façon dense et régulière tout autour de la gagnerie ; elle est encore perceptible sur l'île d'Errand malgré la faible densité de construction et la densité de la végétation ; elle n'est que fragmentaire sur les autres îles où la voie de contour et le dessin des parcelles offrent une forme moins régulière. Partout, les implantations récentes ou les transformations du bâti anciennes viennent complètement perturber la forme d'origine.



Evolution des hameaux et villages

Au milieu du XX^{ème} siècle, ces modestes groupements de maisons semblaient voués à l'abandon comme cela s'est malheureusement avéré dans diverses régions du centre de la France ; aujourd'hui tous ces lieux sont encore habités et se sont même souvent développés. Ce constat peut apparaître comme positif, il pose cependant divers problèmes en terme de patrimoine et de développement durable. Les groupements traditionnels qui ont évolué pendant des siècles selon une logique agricole et communautaire évoluent aujourd'hui indépendamment du territoire rural qui les entourent ; les extensions pavillonnaires le long des voies enclavent de plus en plus les terres agricoles et risquent fortement de les rendre un jour inexploitable. L'absence de réseau collectif d'assainissement entraîne une détérioration des eaux des ruisseaux et des fontaines. Enfin et surtout, le caractère de ces groupements est en train de disparaître : les nouvelles implantations de construction viennent perturber les logiques traditionnelles au sein même de nombreux villages tandis que d'autres s'étirent le long des voies comme de banales zones d'habitation périurbaine ; les clôtures de toutes sortes transforment complètement le paysage des "communs" et leur intégrité semble parfois avoir été mis à mal par certaines opérations de remembrement.



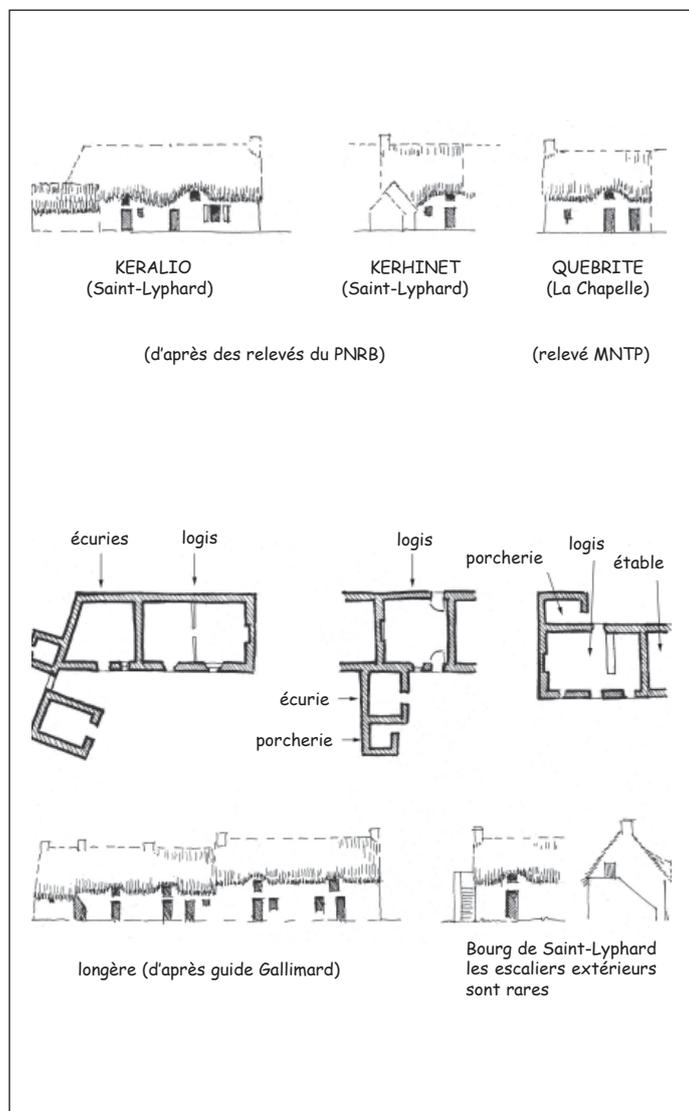
Patrimoine rural

La chaumière est certainement la forme la plus emblématique et la plus pittoresque du patrimoine rural de la Brière, elle a déjà fait l'objet de diverses études et d'un inventaire systématique. La forme générale de ce type d'habitat semble avoir peu évolué jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle où l'emploi de l'ardoise puis de la brique ont entraîné une "modernisation" des constructions des plus riches propriétaires. L'évolution de l'habitat traditionnel se divise ainsi en trois étapes principales :

1-Les chaumières, symbole de l'architecture de la Brière

Elles sont composées à partir d'un logis souvent prolongé par une étable, auquel viennent s'adosser des bâtiments secondaires de moindre hauteur, ces constructions annexes sont couvertes soit par un prolongement des versants de toiture soit par une toiture indépendante. La toiture est portée par une charpente souvent rudimentaire : des pannes formées de perches de bois à peine équarries portent, le plus souvent, de mur à mur ; la construction d'une véritable ferme (élément de charpente triangulé) intermédiaire ne s'impose que pour les plus grands logis.

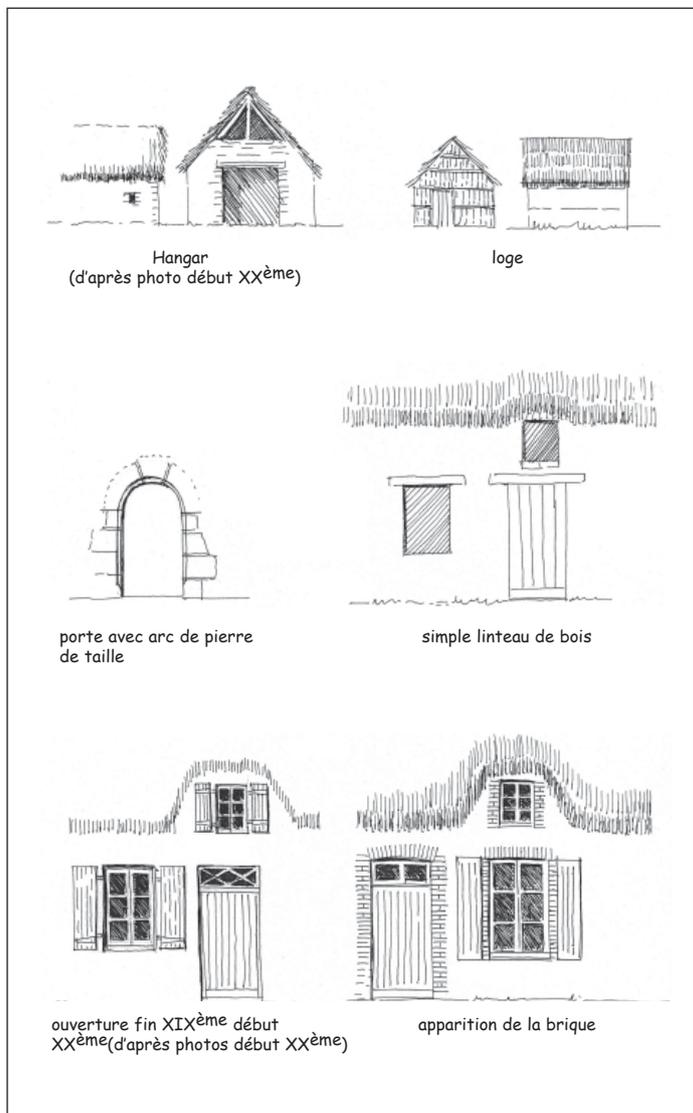
L'importance des programmes de constructions est très variable depuis le modeste logis d'environ 5 mètres de façade (une portée de panne) à la grande ferme (métairie) constituée souvent de plusieurs logis prolongés par une grange étable présentant une façade de 20 à 30 mètres. Mais la différence entre ces programmes est souvent peu perceptible dans la mesure où les constructions modestes sont



Bréca



Fédrun



ordinairement assemblées entre elles sous forme de longères dont la dimension peut excéder celle des plus grandes métairies. Dans les îles, les programmes de constructions sont en général plus modestes et la grange étable est remplacée par un simple "créniau" souvent séparé du logis.

La qualité des maçonneries est très inégale; elle dépend de la période de construction et de la richesse du propriétaire, mais aussi de la qualité des pierres disponibles sur place. Ainsi, les maisons apparaissent mieux construites dans le bocage où la bonne pierre abonde qu'aux abords du marais et dans les îles où elle se fait plus rare. Les belles pierres de schiste noir exploitées entre Herbignac et Assérac donnent probablement les meilleures maçonneries. Les belles portes en pierre de taille sont rares, elles sont presque toutes situées à l'ouest de la Brière.

L'aire de répartition des chaumières correspond aux secteurs qui étaient les plus pauvres à la fin du XIX^{ème} siècle et qui le sont demeurés jusqu'au milieu du XX^{ème}; c'est à dire là où elles n'ont pas été remplacées par des constructions couvertes en ardoises : les îles de Brière et la partie Ouest du Parc. Paradoxalement, ce dernier secteur semble avoir été l'un des plus prospères au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle mais il est resté à l'écart des grandes transformations agricoles et industrielles qui ont marqué le reste du pourtour de la Brière.



Bréca...



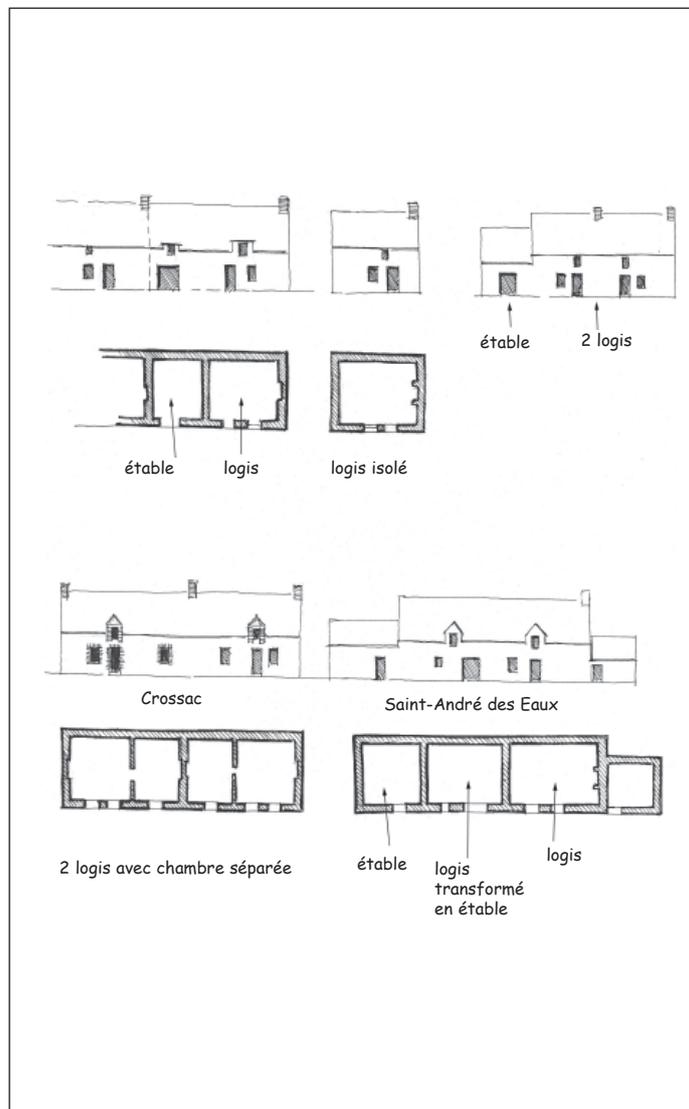
...

2- Les constructions couvertes en ardoise

L'usage de l'ardoise qui existait depuis longtemps dans les bourgs commence à se diffuser dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle avec un certain renouveau de l'économie agricole. Comme dans le reste de la région, de grands propriétaires réorganisent l'exploitation de leurs terres pour mieux les rentabiliser. Ils font construire de nouvelles métairies qui ponctuent encore le paysage. Ces bâtiments entraînent probablement la diffusion d'un nouveau modèle de construction inspiré des anciens programmes mais de forme plus simple, plus rationnelle. Les maçonneries sont en générale de bonne qualité, les charpentes mieux construites grâce aux équarissages de bois issus des scieries. La couverture en ardoise permet des pentes plus faibles et la forme des lucarnes évolue en fonction de ce nouveau matériau.

3- L'utilisation de la brique

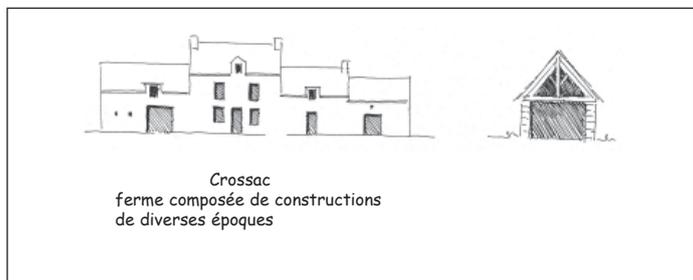
Présente dès le début du XIX^{ème} siècle sur certains communs de grandes propriétés, la brique est ensuite fabriquée localement (à Saint-Joachim, Herbignac...) et largement utilisée pour réaliser certains détails de construction (souche de cheminées, corniche, encadrement de fenêtre...); elle permet diverses expressions décoratives, en particulier dans le fronton des lucarnes.



Fédrun



Marongle (Crossac)

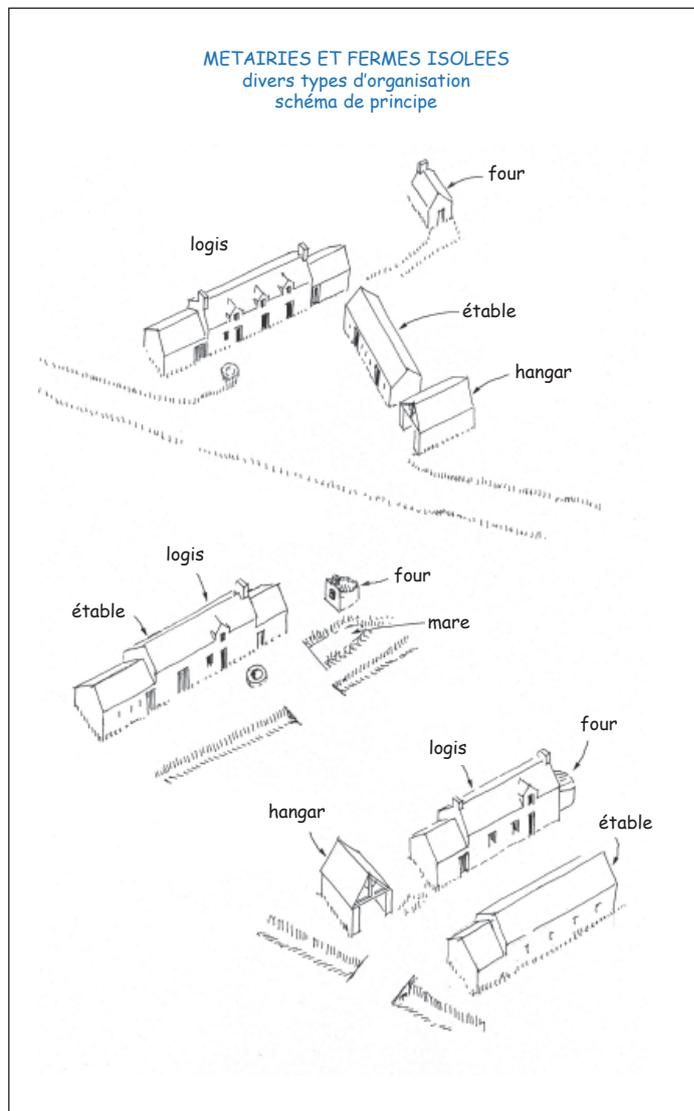


En pratique, beaucoup de constructions témoignent de l'ensemble de l'évolution des modes de construction : des chaumières ont souvent été recouvertes ou agrandies en ardoise avec ou sans changement de pente, de même divers détails de brique voire de béton ont pris place sur d'anciennes constructions au fur et à mesure de leur transformation.

Cas particulier des Métairies et fermes isolées

La plupart des constructions isolées correspondent à des fermes ou métairies construites à la fin du XIX^{ème} siècle. Elles sont presque toutes couvertes en ardoise* et présentent parfois une architecture plus soignée que celle des constructions de village.

*Les anciens bâtiments de la Métairie de Mébriant (Guérande) présentent encore une couverture de chaume en très mauvais état.



Er



Bel ébat

Evolutions du patrimoine rural

De nombreuses constructions ont été utilisées de façon traditionnelle par de modestes agriculteurs jusque dans les années 1950 à 60 ; certains d'entre eux ont continué à les occuper jusqu'à leur mort et ont ainsi maintenu leur habitation dans un état très proche de celui d'origine. Il existe encore aujourd'hui quelques chaumières abandonnées et partiellement ruinées qui peuvent témoigner des usages et des modes constructifs traditionnels. Il est urgent d'établir des relevés précis des plus significatives d'entre elles avant qu'elles ne disparaissent ou soient transformées. Les constructions en ardoise ayant gardé leur aspect d'origine sont plus nombreuses mais également en voie de disparition.

La grande majorité des constructions anciennes a largement évolué au cours du XX^{ème} siècle. On peut distinguer trois types d'évolution :

- L'abandon presque total pendant quelques décennies suivi d'un rachat et d'une restauration complète par des résidents secondaires (ou nouveaux résidents permanents) ; ces propriétaires ont choisi d'acheter ces vieilles maisons et sont en général très attentifs au maintien du "caractère" de celles-ci; les restaurations ont souvent un aspect esthétique indéniable. Dans tous les cas, ces transformations sont radicales : les espaces tant intérieurs qu'extérieurs sont entièrement remaniés pour de nouveaux usages et l'ensemble des détails témoignant de leur usage ancien est irrémédiablement perdu malgré la bonne volonté des nouveaux propriétaires. Ce type d'évolution se rencontre en particulier à l'Ouest de la Brière où le

patrimoine abandonné était particulièrement abondant et bien situé par rapport à la côte.

- La reconstruction d'une maison neuve à proximité de l'ancienne et la conservation de celle-ci à titre de débarras...; ces transformations sont le fait d'agriculteurs dynamiques souhaitant rompre avec la vie traditionnelle tout en maintenant leur activité. Dans ce cas, l'ancienne construction située au sein du siège d'exploitation est souvent en très mauvais état mais pas à vendre ; elle ne présente de toute manière que peu d'attrait pour de nouveaux résidents compte tenu du fait de la proximité des nouveaux lotissements d'exploitation. En revanche, ces bâtiments très peu transformés restent des témoignages très authentiques de la construction et de la vie traditionnelle.

- La transformation (modernisation) progressive par les propriétaires ou leurs descendants. Ce type de transformation correspond souvent à un abandon également progressif de l'activité agricole au profit d'un emploi salarié dans une industrie (chantier naval) ou une entreprise voisine permettant de conserver son lieu d'habitation traditionnel. Le repereement des façades, les surélévations et extensions diverses ne permettent souvent plus de discerner la construction d'origine. Ce type d'évolution est caractéristique de toute la partie sud de la Brière mais il est présent de façon diffuse sur l'ensemble du site.



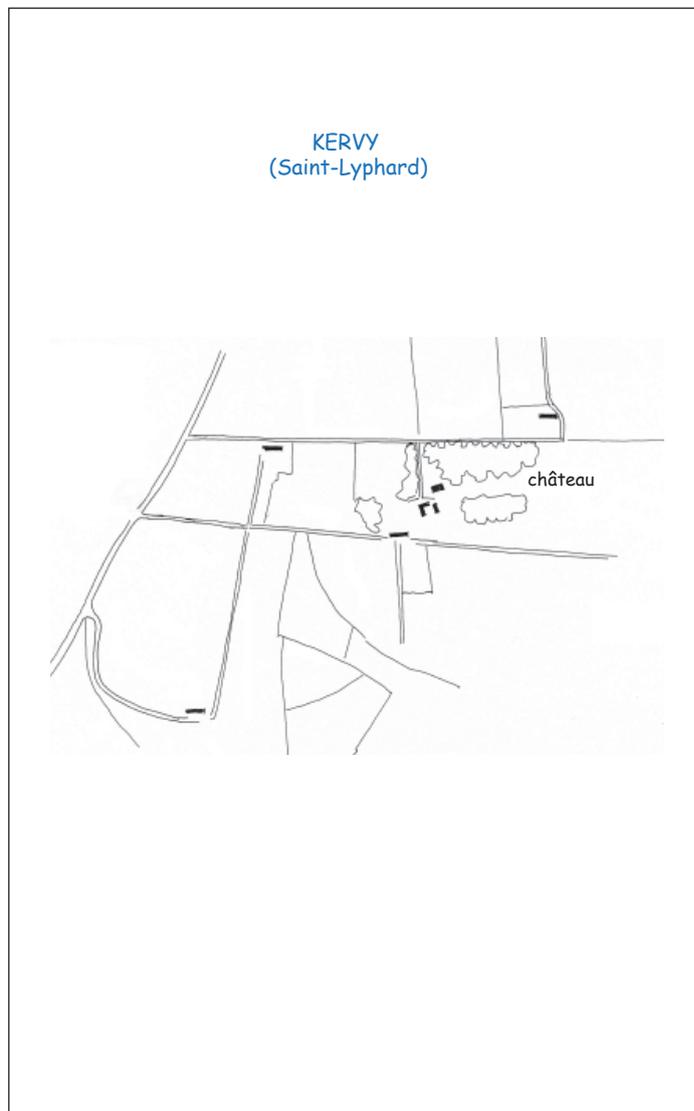
Er



Fédrun

Les grands domaines, châteaux, manoirs, belles maisons isolées

L'histoire du paysage est largement liée à celle des grands domaines. Sous l'ancien régime, les fours, les moulins et de nombreuses métairies dépendaient du seigneur local dont la présence se manifestait par un château dominant le paysage. Les droits banaux liés en particulier aux fours et aux moulins ont été abolis à la Révolution mais divers grands domaines ont subsisté ou ont été reconstitués et de nouveaux châteaux et métairies ont été construits pendant tout le XIX^{ème} siècle (le domaine de Kervy sur Saint-Lyphard en est probablement l'exemple le plus récent). Il serait donc utile de bien connaître l'histoire de ces propriétés pour mieux comprendre la structure du paysage actuel.



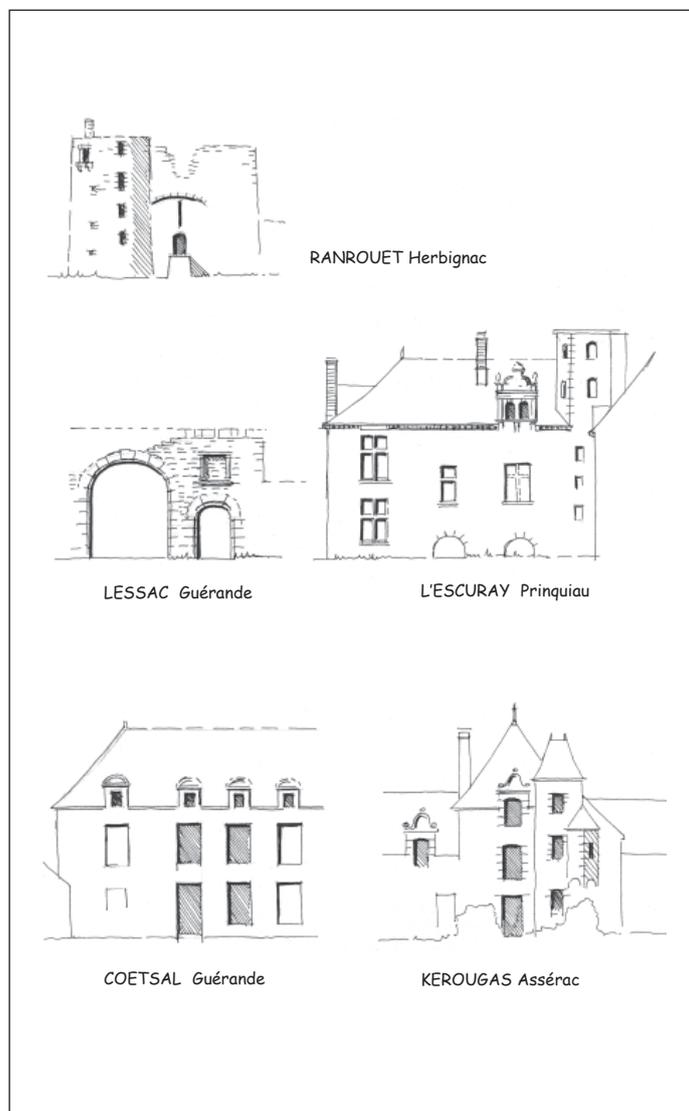
Domaine de Kervy



Château de Kervy

Les châteaux, manoirs ou belles maisons qui marquent ces propriétés grandes et petites ont tous un intérêt patrimonial potentiel, mais leur analyse s'avère très difficile ; en effet ces belles constructions qui autrefois s'ouvraient largement sur leurs parcs ou domaines se protègent soigneusement aujourd'hui du regard des curieux ; la pression touristique est devenue incompatible avec la tranquillité des nouveaux propriétaires. Cependant, les études déjà réalisées par les associations locales et une observation directe de certaines constructions ont permis de réaliser un premier inventaire de ces constructions et de formuler quelques hypothèses sur leurs origines. En simplifiant, on peut rassembler ces constructions (ou leurs vestiges) en fonction de leur apparence et de leur origine connue ; on distingue ainsi :

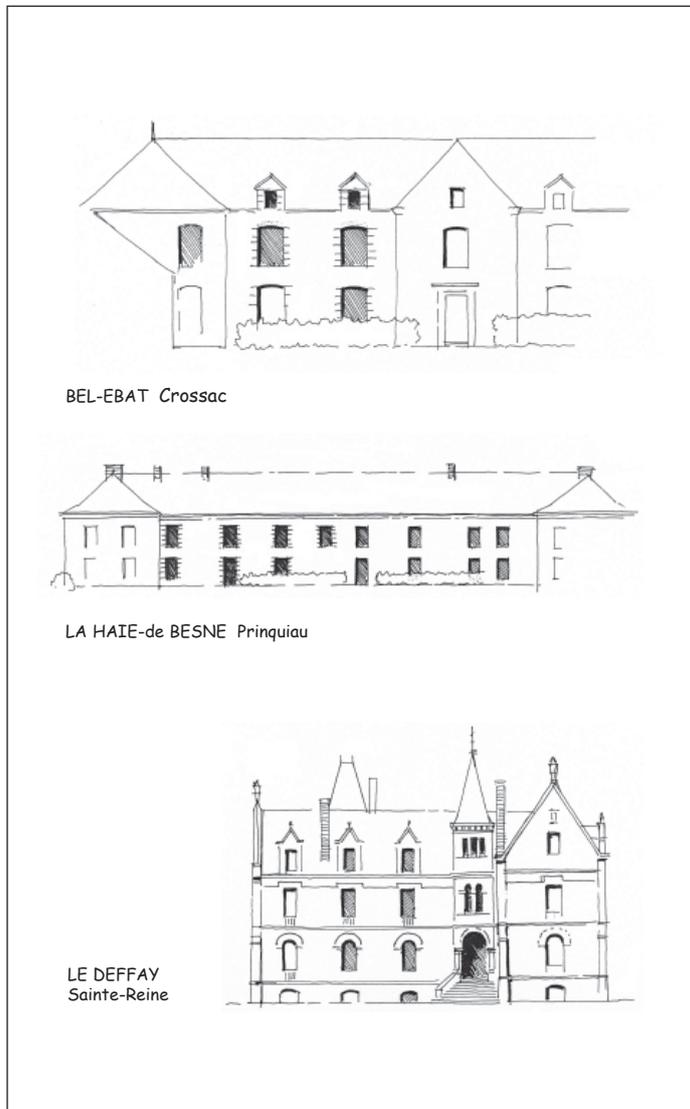
- les anciennes forteresses : la Bretesche (Missillac), Ranrouët (Herbignac), Ust (St-André-des-Eaux)
- les constructions des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles marquées en général par une tourelle escalier, des lucarnes élancées et des murs pignons débordants comme au Cosquet, (Guérande),
- les constructions de la Renaissance d'une structure voisine des précédentes mais dont le décor marque l'époque comme à l'Escuray (Prinquiau),
- les constructions du XVII^{ème} et XVIII^{ème} caractérisées par leurs travées de fenêtres régulières et leurs lucarnes à fronton en arc de cercle ; elles sont très nombreuses et correspondent à des programmes divers : certains ensembles restent très liés à l'exploitation agricole comme Coët Sal (Guérande), d'autres



Ranrouët



Coët Sal (Guérande)



Bel ébat (Crossac)

séparent nettement le château des bâtiments d'exploitation, d'autres, enfin, ne sont que de simples résidences d'été ne comportant parfois qu'un parc de petite dimension comme l'ancienne cure d'Asserac.

- les constructions fin XVIII^{ème} et début XIX^{ème} qui se développent en longueur sous une toiture sans lucarne comme la Haie de Béné à Prinquiau,

- les constructions de la fin du XIX^{ème}, composées d'une villa-château de plan compact et de communs construits un peu à l'écart comme à Kervy (St-Lyphard), Monchoix (Asserac) ou le Deffay (St-Reine).

Les constructions les plus anciennes ont toutes subi diverses extensions et modifications au cours des siècles et il est souvent difficile de les classer dans l'une ou l'autre des catégories précédentes comme les châteaux de Kerougas (Asserac) ou Ker Robert (Missillac).

Une grande partie de ces propriétés se situent sur les communes de Guérande, St-Molf, Asserac, Herbignac, région très prospère à l'époque du commerce du sel mais aussi lieu de villégiature proche de la mer.



Rosé (Saint-Mâlo-de-Guersac)



Coët Rozic (Pontchâteau)



Coët Caret (Herbignac)



Er (Donges)

Liste non exhaustive des principaux châteaux et manoirs recensés par commune :

- Saint-André-des-Eaux :

St Denac, Bauvran, la Ville-Savary mais aussi Ust, Kerpoisson, Châteauloup, Ranlieu, Kerméans... dont il ne reste que des vestiges,

- Guérande :

Lessac, Kercassier, Boga, Coëtsal, Kercabus, le Cosquet, mais aussi Trénegat, Léverac, Troffigué... dont il ne reste que des vestiges

- Saint-Lyphard :

Kervy

- Herbignac :

Ranrouet, Kerdavy, Ramby, Coëtcastel, Kerolivier, Coëtcaret...

- Missillac :

La Bretesche, Ker Robert, la Roche-Hervé, la Haye-Eder, la Briandais

- Sainte Reine de Bretagne :

le Deffay

- Pontchâteau :

le Bodio, Brignand, Coët-Rozic

- Crossac :

Bel-Ebat,

- Prinquiau :

l'Ecuray, la Haie-de-Béné

- Montoir-de-Bretagne :

l'Ormois

- Donges :

La Héléardièrre, Er, Chevigné.

Le "petit patrimoine"

Dans le cadre de cette étude, ce terme rassemble les fours, puits, croix, moulins, ponts et ouvrages hydrauliques, à l'exclusion des constructions habitables et bâtiments d'exploitation agricole ou artisanale.

Une enquête sur ce petit patrimoine a été réalisée entre 1994 et 1998 par des équipes locales à la demande du Parc de Brière. Elle se présente sous la forme d'environ 1800 fiches classées par commune. Croisée avec les observations de terrain, cette enquête a permis l'élaboration d'une typologie et de tableaux de répartition de chaque type sur l'ensemble des communes.

L'analyse réalisée permet de mesurer l'importance de ce patrimoine et de mettre en évidence un certain nombre de particularités locales intéressantes. Cette analyse montre aussi les limites de l'inventaire réalisé. Malgré l'apparente homogénéité des fiches, les diverses équipes ont eu leurs propres critères de notation et de sélection: certaines ont réalisé un inventaire presque exhaustif, d'autres n'ont retenu que ce qui leur paraissait avoir un intérêt particulier ou ce qui était visible depuis l'espace public. De plus, certaines fiches incomplètes n'ont pu être utilisées.



Croix à Kerhénét (Guérande)

Les fours à pains

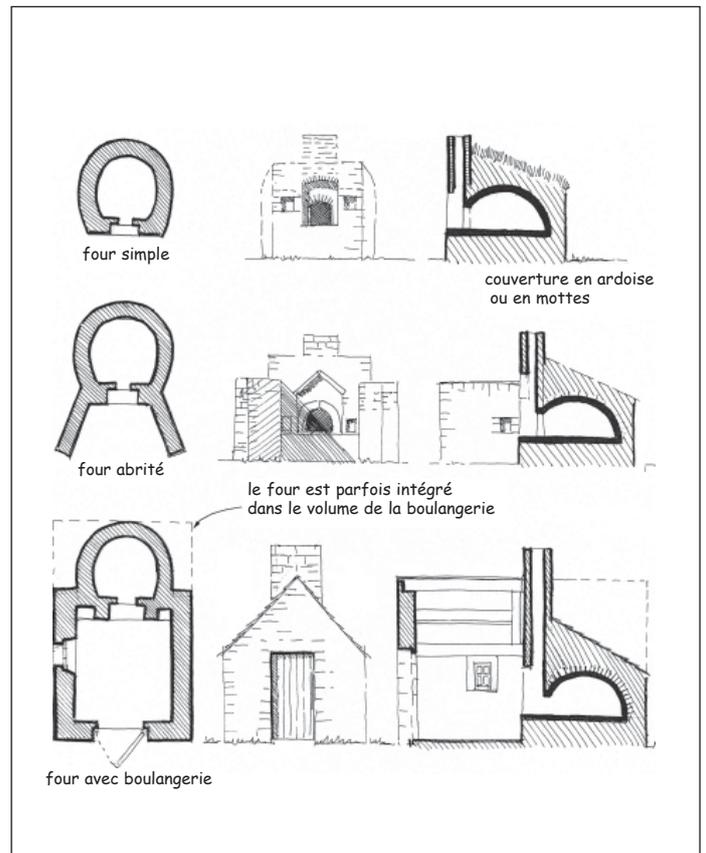
Ultime survivance de la vie communautaire des villages

Les fours à pains se divisent en deux types de base : le four isolé, privé ou collectif et le four accolé à une construction d'habitation. Dans les pays de l'ouest, le premier caractérise le nord de la Loire alors que le second est de règle au sud. Cette division supporte cependant quelques nuances. En Brière, le four isolé domine mais le four accolé est aussi présent.

La tradition du four isolé prend probablement sa source dans le four banal, propriété du seigneur et dont l'usage (obligatoire) est soumis à une redevance. Au cours des siècles, ces fours ont parfois été rachetés par les villageois, puis ce privilège a été aboli par la Révolution. Aujourd'hui les fours isolés ont encore souvent un statut de four commun, mais bon nombre d'entre eux ont été construits par un propriétaire privé pour son propre usage ou l'usage des habitants d'une métairie lui appartenant. Il faut aussi noter que les avatars des échanges de terrains ont parfois placé un four commun sur une propriété privée.

D'une manière générale, ces fours sont situés à quelques dizaines de mètres des habitations (probablement par mesure de sécurité), en général à l'Est ou au Nord ; ils sont souvent proches d'un puits, d'un lavoir ou d'une mare ; ces quatre éléments se trouvent encore réunis comme à Landieul, Kergourdin.... Parfois, ils trouvent place au centre du village comme à Bouzaire, Kermouraud.... Certains villages possèdent plusieurs fours de statuts divers comme à Kerbourg avec le four de "riches" et le four des "pauvres" ou à Kerhinet. L'observation des plans napoléoniens nous montre que ces fours étaient autrefois

beaucoup plus nombreux, un village comme celui du Pin à Saint-Malo-de-Guersac en possédait apparemment 5 alors qu'aucun ne subsiste actuellement.



Four abrité de la Gautrais



Four avec boulangerie de Er (Donges)

Après une génération de presque total abandon, beaucoup de ces fours ont été restaurés et servent occasionnellement. Sur les communes de Crossac et la Chapelle des Marais se tiennent même des fêtes autour du Pain qui ont beaucoup stimulé la remise en état des fours des villages des communes et des environs.

Ces fours sont tous construits sur le même principe : un âtre voûté, entouré d'une maçonnerie de pierre et isolé par une masse de terre ; l'âtre est chauffé de l'intérieur avec des fagots de petits bois, puis les cendres et braises sont soigneusement retirées avant d'introduire le pain ou les aliments à cuire ; la bouche ou gueule du four est l'unique ouverture, elle sert à charger les fagots, évacuer la fumée et à enfourner le pain.

Les voûtes sont, en général, en briques et parfois en pierres pour les plus anciennes ou même en terre pour les plus modestes.

Les couvertures sont souvent en simples mottes de terre couvertes d'herbes ; solution à la fois économique et efficace. Les fours les mieux construits sont couverts en ardoises.

Le four proprement dit est parfois précédé de murs abritant son entrée ou mieux d'une véritable boulangerie.

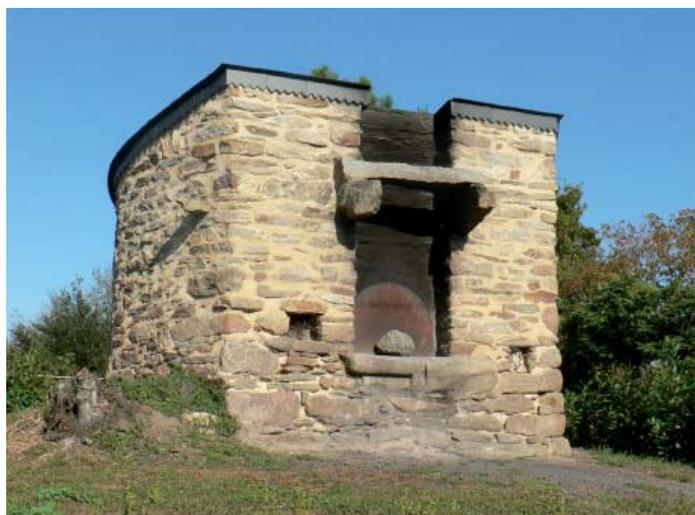
Le tableau de répartition par commune met en évidence l'importance du nombre des fours encore existants (255) mais aussi l'inégalité de leur répartition : les communes du sud de la Brière (les plus anciennement liées au bassin d'emplois industriel de

St-Nazaire) n'en comptent plus que de rares exemples, l'examen des cadastres napoléoniens montre qu'il en existait autant qu'ailleurs mais ils ont probablement été abandonnés depuis plus longtemps et sont aujourd'hui détruits.

On peut aussi noter que les divers types se répartissent de façon inégale : les fours avec boulangerie sont particulièrement nombreux sur les communes de St-Molf, Guérande, St-Lyphard et Missillac alors que le modèle le plus simple domine largement ailleurs.

REPARTITION DES TYPES DE FOURS PAR COMMUNE
A partir de l'enquête réalisée par le Parc de Brière en 1994-1998

	Fours simples	Fours abîmés par des murs	Fours avec boulangerie	Fours liés dans la boulangerie	Total
ASSERAC	7	0	3	2	12
LA CHAPELLE DES MARAIS	3	1	2	3	9
CROSSAC	15	3	2	0	20
GUERANDE	28	0	22	0	50
HERBIGNAC	40	5	7	0	52
MISSILLAC	17	1	12	2	32
MONTOIR	1	0	1	0	2
ST ANDRE DES EAUX	4	0	2	1	7
ST JOACHIM	2	1	0	0	3
ST LYPHARD	14	3	9	1	27
ST MALO DE GUERSAC	1	0	0	0	1
ST MOLF	6	0	0	14	20
ST NAZAIRE	9	0	7	0	16
ST REINE DE BRETAGNE	3	0	2	0	5
TRIGNAC	0	0	0	0	0
Total	150	14	69	23	256



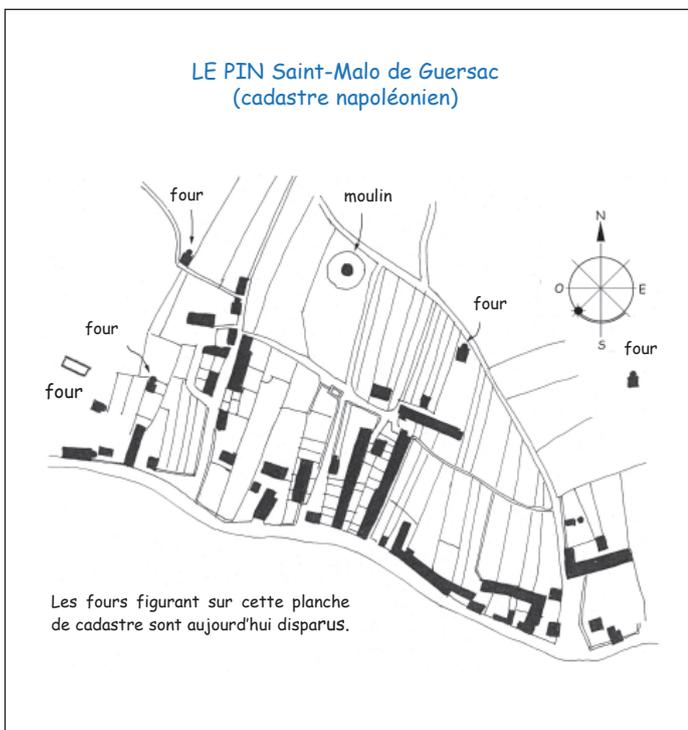
Four de Crossac



Four restauré de Marongle (Ste-Reine-de-Bretagne)

Evolution

Dans la dernière décennie, beaucoup de fours ont été rénovés à l'initiative d'associations de sauvegarde, des habitants de village ou de simples particuliers ; leur utilisation est l'occasion de fêtes, ultimes survivances de la vie communautaire traditionnelle. Cependant, il existe encore de nombreux fours dans un état proche de la ruine qu'il sera probablement difficile de sauvegarder sans une intervention publique.

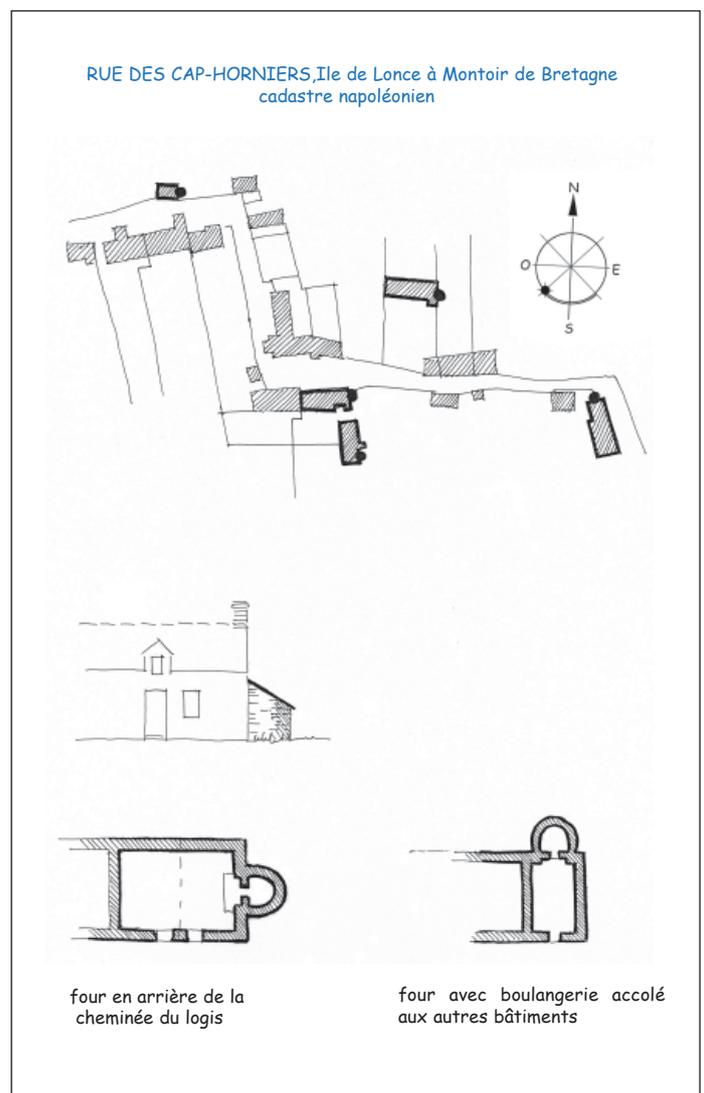


Four en ruines de Rotz

Les fours accolés à l'habitation

Il s'agit surtout de fours situés en arrière du foyer de la salle principale, mais aussi de quelques boulangeries en prolongement d'un ensemble de bâtiments d'habitation et d'exploitation. Dans les deux cas, leur construction et leur fonctionnement sont identiques à ceux des fours isolés.

L'inventaire de ce dernier type de fours n'a pas été réalisé ; cependant, ils sont certainement beaucoup moins nombreux que les précédents et semblent en général plus récents ; ils sont souvent associés à des bâtiments de métairie. Le cadastre napoléonien de Montoir nous montre qu'ils étaient nombreux rue des Cap-Horniers sur l'île de Loncé, mais en l'absence d'étude d'ensemble il n'est pas possible d'en tirer des conclusions.



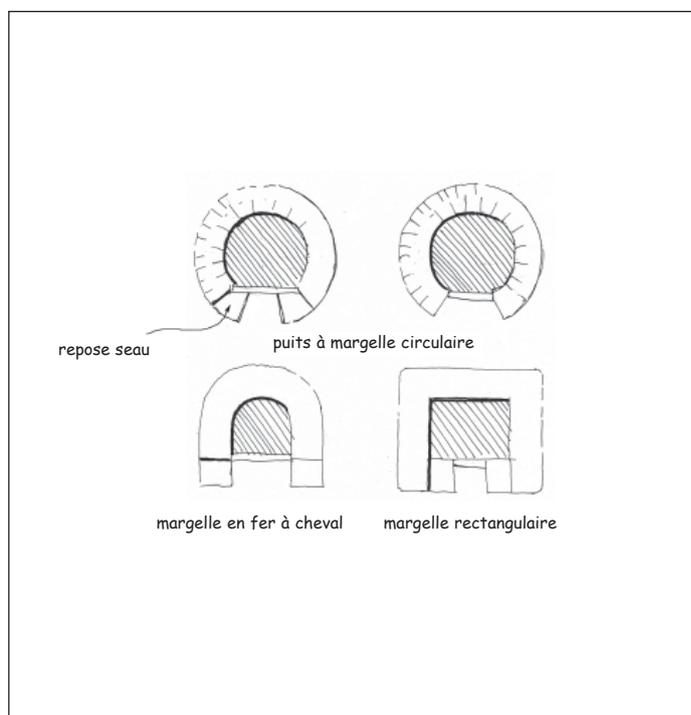
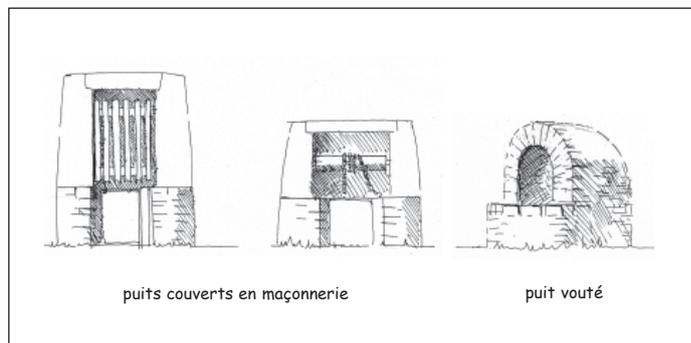
Les puits

Les éléments recensés recouvrent en réalité deux types d'accès à l'eau : les sources de surface captées et les puits forés jusqu'aux nappes phréatiques. Dans les deux cas, les superstructures apparaissent assez semblables mais la présence d'un mécanisme de levage peut marquer la différence. 1024 ouvrages ont été recensés, ils ont en commun une margelle de protection contre la chute des personnes mais aussi contre les salissures du sol et l'accès des animaux. Cette margelle est en générale échancrée pour faciliter le puisage, elle comporte parfois une partie basse qui permet de poser le seau ou de s'asseoir.

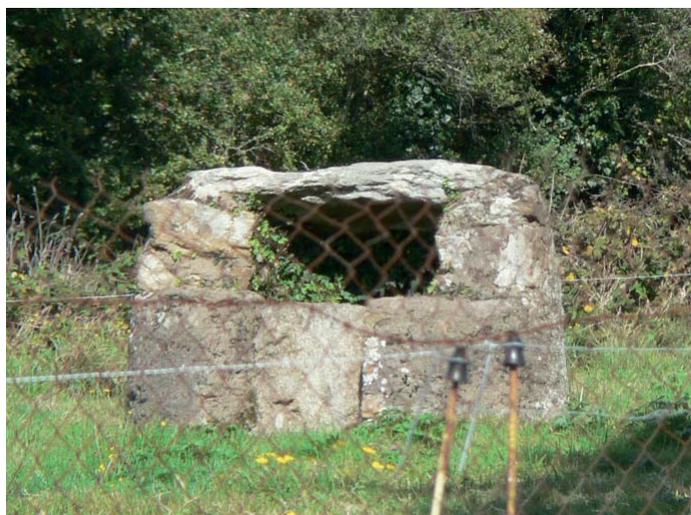
La margelle est en générale circulaire mais certaines peuvent avoir une forme de fer à cheval ou de rectangle comme sur la commune de la Chapelle-des-Marais.

Les superstructures sont, en revanche, de formes très variées ; le tableau ci-joint en montre la répartition par commune :

- les puits à simple margelle sont les plus nombreux,
- ceux avec arceaux métalliques et poulies, apparemment plus récents, sont également très nombreux et spécialement représentés dans les communes de Saint-Nazaire et Trignac, en forte croissance démographique depuis la fin du XIXème siècle, période où se diffuse ce système de levage,



Puits à margelle circulaire de Bréca



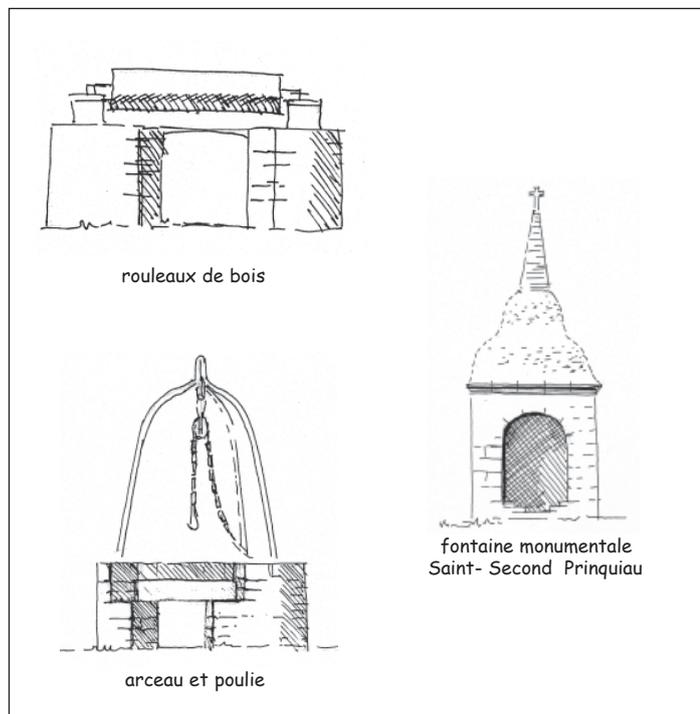
Puits du Moulin Neuf

- les puits à rouleaux de bois existent encore surtout à St-Joachim,
- les puits couverts en pierres sont principalement situés sur les communes de Crossac, Herbignac et Missillac.

Il faut aussi noter la présence de quatre fontaines d'allure plus monumentale comme celle de Saint-Second à Prinquiau.

Evolution

Beaucoup de puits ont malheureusement été bouchés, recouverts d'une dalle béton et parfois transformés en puisard pour l'évacuation des eaux usées, mais ceux qui subsistent semblent maintenant respectés. Les propriétaires privés ont à cœur d'entretenir ceux qui existent sur leurs terrains, les municipalités et les associations essaient de restaurer ceux qui ont conservé un caractère public. Les restaurations sont cependant de qualité très inégale.



REPARTITION DES TYPES DE PUIITS PAR COMMUNE
A partir de l'enquête réalisée par le Faro de Brière en 1994-1998

	Simple margelle circulaire	Rouleau de bois	Arceau et poulie	Couvert de maçonnerie	Votté	Simple margelle et fer à cheval	Simple margelle rectangulaire	Aspect monumental	Total
ASSERAC	9	0	1	2	2	0	3	1	18
LA CHAPELLE DES MARAIS	22	1	8	4	0	20	13	1	69
CROSSAC	31	1	7	17	2	0	0	0	58
GUERANDE	31	0	12	8	2	0	2	0	55
HERBIGNAC	44	0	5	12	1	2	1	1	66
MISSILLAC	16	0	2	13	0	0	1	1	33
MONTOIR	42	0	19	1	1	0	0	0	63
ST ANDRE DES EAUX	33	0	15	4	0	0	0	0	52
ST JOACHIM	94	10	16	3	0	2	1	0	123
ST LYPHARD	50	0	22	5	0	0	0	0	77
ST MALO DE GUERSAC	39	0	23	2	0	0	0	0	64
ST MOLF	14	0	2	3	0	1	0	0	20
ST NAZAIRE	82	2	81	3	0	0	0	0	168
SIREINE DE BRETAGNE	13	0	1	2	0	0	0	1	17
TRIGNAC	80	1	50	0	0	1	2	0	134
Total	597	15	274	79	8	26	23	5	1027



Puit de Fédrun



Puit couvert de la Chapelle-de-Marais

Les croix et les calvaires

La coutume d'ériger des croix le long des chemins remonte aux premiers temps de l'évangélisation de la région et s'est perpétuée jusque dans les années 1950. Il s'agit soit d'un acte collectif en général à l'initiative de la paroisse, soit d'un acte individuel. Les premières sont le souvenir d'une mission ou de la commémoration d'un événement ou de la disparition d'un prêtre ou d'une personne ayant marqué le pays, les secondes semblent être liées à un vœu, à la disparition d'un être cher ou simplement au souhait de voir la procession des Rogations s'arrêter devant sa propriété. En effet, ces croix sont des haltes privilégiées des processions qui marquaient certaines fêtes patronales locales, celles qui existaient dans toutes les paroisses à l'occasion des Rogations (destinées à bénir les terres et à prier les Saints pour qu'ils accordent un temps favorable et de bonnes récoltes).

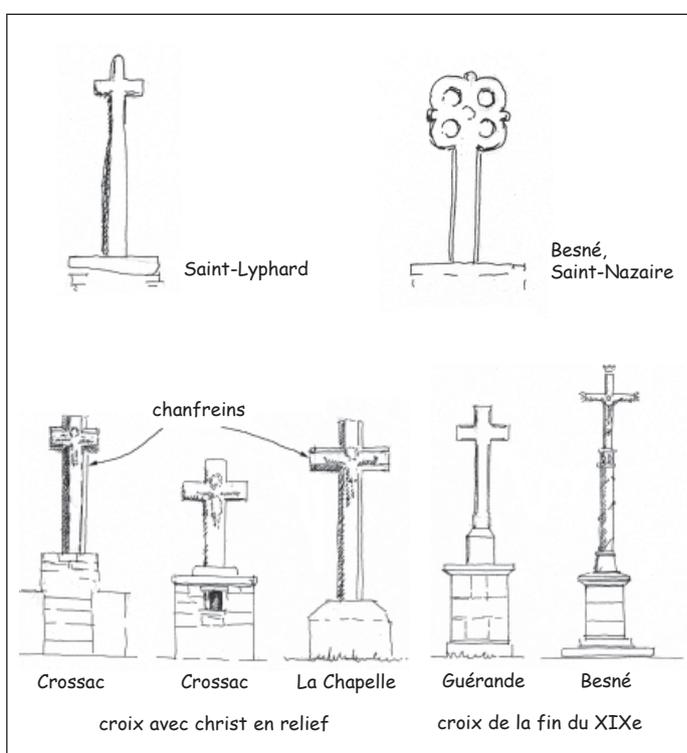
Il existe quelques croix très anciennes, comme celles de Keralio et de Kerdanaitre à St-Lyphard considérées comme des menhirs christianisés et quelques croix de forme plus rare comme celle en forme de croix celtique à Besné, mais la plupart correspondent à des familles typologiques assez simples dont la répartition est analysée dans le tableau ci-joint :

- les croix avec Christ en léger relief et chanfreins semblent dater des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles ; elles sont particulièrement nombreuses sur la commune d'Herbignac.

- les croix élevées dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème}; la richesse de

leur ornementation est très variable, leur facture est d'autant plus sèche qu'elle n'a pas subi l'érosion du temps,

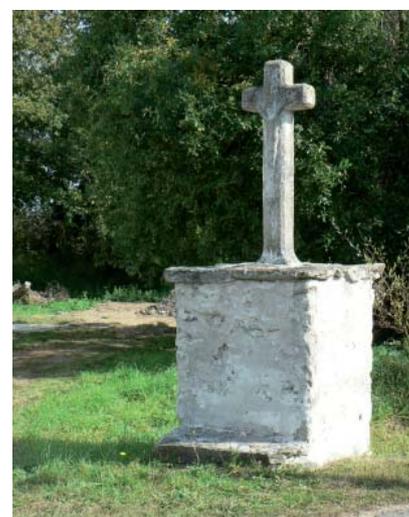
- les croix en fer forgé sont assez peu répandues sur les communes où a été réalisé l'inventaire, elles sont plus nombreuses sur les communes de Besné, Prinquiau, Pontchâteau, où elles semblent avoir été réalisées par le même (talentueux) atelier d'artisan,



Kerdanais



Crossac



Errand

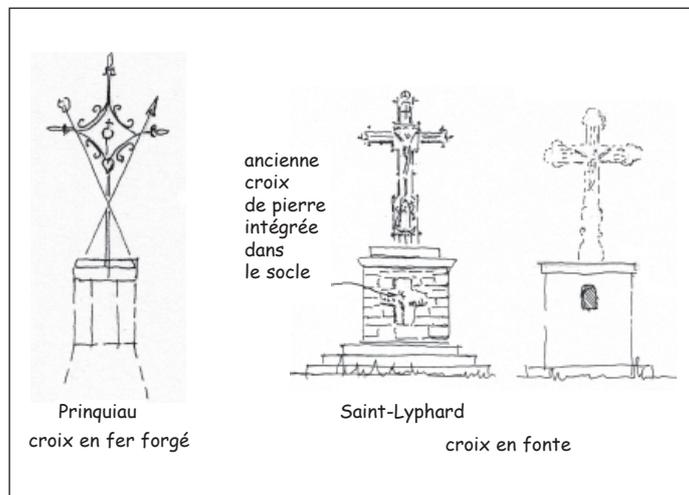
- les croix en fonte (E) sont les plus nombreuses ; elles ont été érigées entre les années 1880 et la guerre de 1914 ; elles ont parfois remplacé des croix plus anciennes, détruites en particulier pendant la Révolution, dont la partie haute est enchâssée sans le socle.

Les socles comprennent souvent une petite niche dans laquelle on dépose une petite croix lors des cortèges mortuaires.

Le tableau de répartition permet aussi de noter que les communes du Sud de la Brière de culture plus ouvrière et maritime possèdent beaucoup moins de croix même parmi les plus anciennes ; en revanche, une des croix les plus récentes se situe sur la commune de Montoir, elle commémore l'exécution d'enfants du pays en 1944.

Evolution

Après une période d'abandon, la plupart des croix et calvaires sont maintenant soigneusement entretenus ; le travail des associations est maintenant relayé par les privés et les communes. Le niveau d'entretien est fort variable mais aucun de ces éléments ne paraît réellement en péril. En revanche, certains socles anciens, soigneusement enduits de ciment dans la génération précédente, mériteraient d'être rétablis dans leur état initial.



REPARTITION DES TYPES DE CROIX PAR COMMUNE
A partir de l'enquête réalisée par le Paro de Brière

	Croix avec chanfrein et Christ en ronde-bosse	Croix de type fin XIX ^e	Croix en fer forgé	Croix en fonte	Croix en fonte avec ancienne croix dans le socle	Autres types	Total
ASSERAC	3	9	0	4	0	0	16
LA CHAPELLE DES MARAIS	2	7	0	29	1	0	39
CROSSAC	6	10	3	24	6	0	49
GUERANDE	4	21	2	8	3	0	38
HERBIGNAC	13	17	1	19	0	1	51
MISSILLAC	6	6	3	28	2	0	45
MONTOIR	0	4	2	3	0	0	9
ST ANDRE DES EAUX	1	8	1	6	1	2	19
ST JOACHIM	1	2	0	19	3	0	25
ST LYPHARD	4	12	0	9	1	2	28
ST MALO DE GUER SAC	1	2	0	7	0	0	10
ST MOLE	2	7	2	4	0	2	17
ST NAZAIRE	0	10	4	3	0	5	22
ST REINE DE BRETAGNE	3	5	1	3	2	0	14
TRIGNAC	0	1	0	1	0	0	2
Total	46	121	19	167	19	12	384



Prinquiau



Kerbourg



Crossac

Les calvaires

Ils constituent une famille à part ; ils se définissent comme une mise en scène monumentale de la crucifixion, comprenant autant que possible les croix des deux larrons et les statuts de Saint Jean et de la Sainte Vierge (voire des Saintes Femmes). Certains se veulent réalistes et prennent la forme d'une colline miniature figurant le Golgotha, lieu de la crucifixion. La plupart forment un petit enclos rectangulaire, plus ou moins ornementé ; les plus simples ne comportent qu'une croix entourée d'un muret.

Il existe au moins un calvaire par commune ; ils ont pour la plupart été construits vers les années 1900, en général, un peu après la fin de la reconstruction de l'église paroissiale. L'influence du calvaire monumental de Pontchâteau apparaît certaine, mais on ne peut ignorer que ce type de calvaire est construit, à la même époque, dans de nombreuses communes françaises.

Calvaire de la Madeleine
de Guérande



Calvaire de Pontchâteau



Calvaire de Crossac



Calvaire de La Chapelle-des-Marais

Les chapelles

A l'origine, il existe un programme de chapelles.

- Les chapelles privées qui font traditionnellement partie du programme des châteaux, comme celles du manoir de Kerguance, la Ville Savary.... ou du château de Besné ; elles en sont parfois le dernier vestige comme à Lesserac et Trofigué (Guérande).

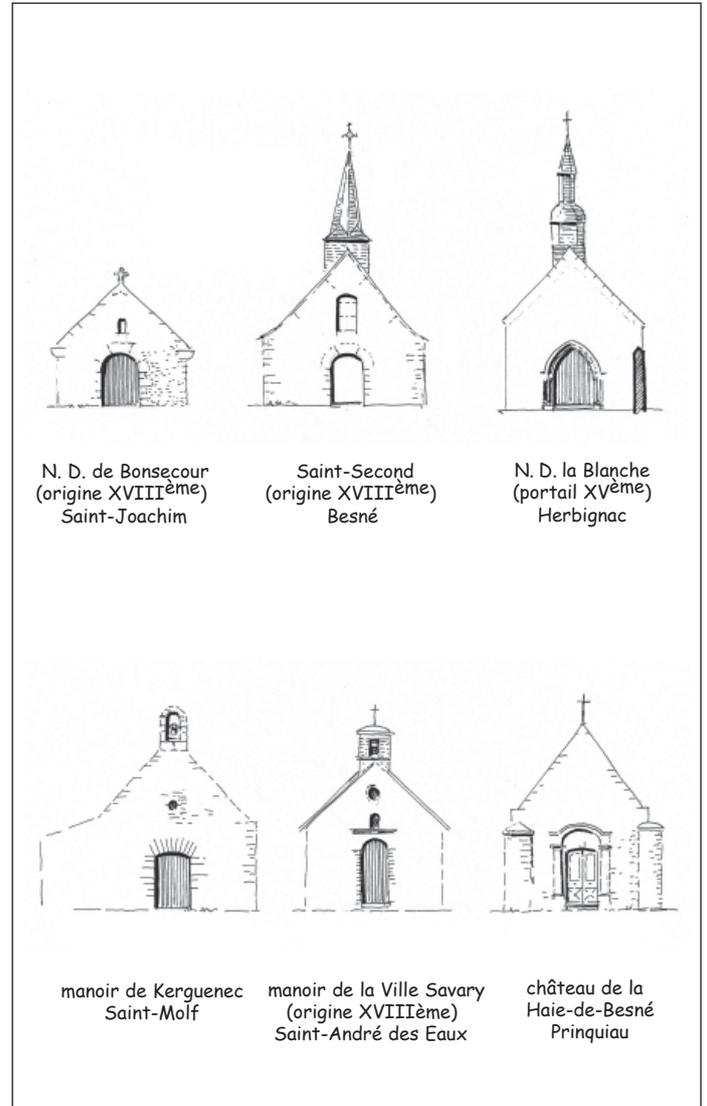
- Les chapelles annexes de la paroisse permettant de desservir une population éloignée de l'église principale comme à l'origine celles de la Madeleine, Saint Guillaume.

- Les chapelles votives comme celles de Saint Second (Besné) ou de Sainte Luce (Missillac).

Certaines peuvent être le dernier vestige d'une institution religieuse au charitable disparue ; les maladreries situées hors du bourg comportaient souvent une chapelle.

Ces édifices ont parfois changé de vocation au cours des siècles ; ils ont aujourd'hui presque tous perdu leur fonction religieuse.

Leur entretien est très variable, celles appartenant aux communes sont en général soigneusement entretenues.



N.D. de Bonsecour (Saint-Joachim)



Les Moulins à vent

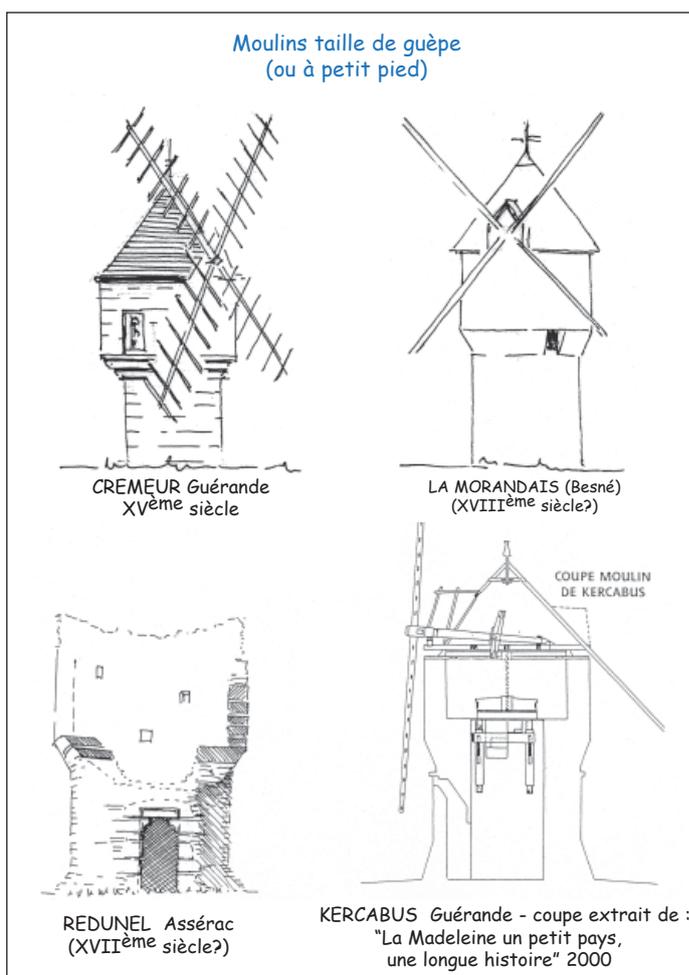
L'inventaire réalisé par le Parc en dénombre encore 53 en divers états de conservation mais ils ont été certainement beaucoup plus nombreux. A partir de la fin du XIX^{ème} siècle, ils ont été progressivement remplacés par des minoteries (souvent sur le même site) ; aujourd'hui, beaucoup de ces minoteries ont à leur tour disparu, la culture du blé ayant presque disparue de la région au profit de l'élevage et des cultures qui y sont liées. Il faut cependant noter que quelques moulins à vent ont encore tourné pendant la dernière guerre et même quelques années après.

Les moulins encore visibles peuvent se diviser en deux familles :

- les moulins à "taille de guêpe" ou "petit pied" ; ce sont les plus anciens ; il s'agit probablement de moulins banaux, propriété du seigneur du lieu qui percevait une redevance sur le blé moulu. Celui-ci avait probablement à cœur de réaliser une construction représentative de son pouvoir ce qui peut expliquer la riche décoration de certains de ces moulins, comme celui de Crémeur à Guérande. Le rétrécissement de la base peut correspondre à diverses raisons : possibilité de faire le tour du moulin à l'abri des ailes, adaptation à la forme du mécanisme, meilleur écoulement du vent, sans compter une évidente recherche esthétique.

- les moulins à fût droit sont en règle générale plus récents, ils datent pour la plupart du XIX^{ème} siècle. Certains de ces moulins ont été équipés du mécanisme "Berton" ultime perfectionnement de la meunerie à voile qui permettait, en particulier, une

régulation automatique de l'orientation des ailes et de leur vitesse de rotation.



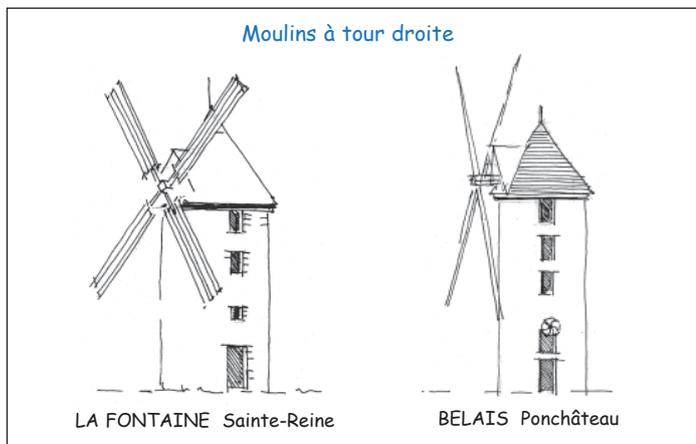
Redunel (Assérac)



Kercabus (Guérande)



Moulin-neuf (Sainte-Reine)

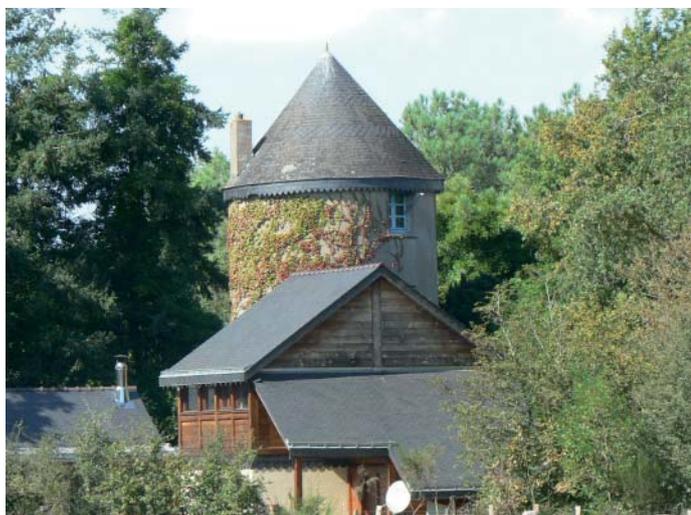


Evolution

Le niveau d'entretien des moulins est très variable ; certains ont été réaménagés en habitation et sont donc régulièrement entretenus, d'autres ont été simplement mis "hors d'eau" avec une couverture souvent sommaire pour éviter leur dégradation dans l'attente d'une éventuelle restauration, mais malheureusement la plupart sont à l'abandon. A de très rares exceptions près, les mécanismes ont entièrement disparu. Le coût des travaux à engager et le fait que ces moulins appartiennent presque tous à des privés rendent difficile l'intervention des communes et des associations. Pourtant, ces moulins jouent encore un rôle important dans la perception des paysages et il est urgent d'intervenir pour les sauvegarder. La sauvegarde des moulins à taille de guêpe paraît d'autant plus importante que ce type d'ouvrage devenu rare est une des spécificités de cette région.

REPARTITION DES TYPES DE MOULINS PAR COMMUNE
A partir de l'enquête réalisée par le Parc de Brière en 1994 -1998

	Moulin taille de guêpe	Moulin à tour droite	Total
ASSERAC	1	1	2
LA CHAPELLE DES MARAIS	1	1	2
CROSSAC	1	5	6
GUERANDE	5	7	12
HERBIGNAC	4	6	10
MISSILLAC	2	4	6
MONTOIR	0	0	0
ST ANDRE DES FAUX	0	0	0
ST JOACHIM	0	3	3
ST LYPHARD	2	3	5
ST MALO DE GUERSAC	0	0	0
ST MOLF	2	0	2
ST NAZAIRE	0	1	1
ST REINE DE BRETAGNE	0	4	4
TRIGNAC	0	0	0
Total	18	35	53



La Fortune (moulin réaménagé en habitation)



Les Faux à Crossac (moulin réaménagé en habitation)

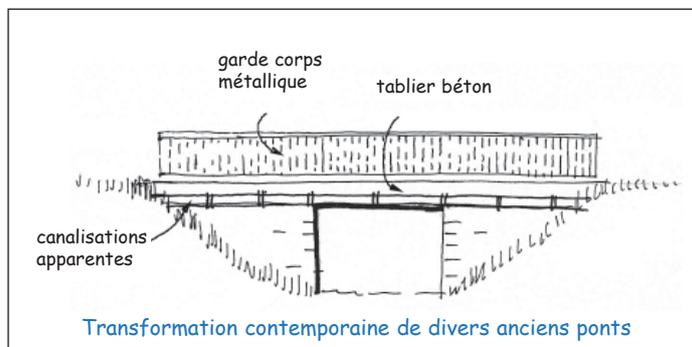
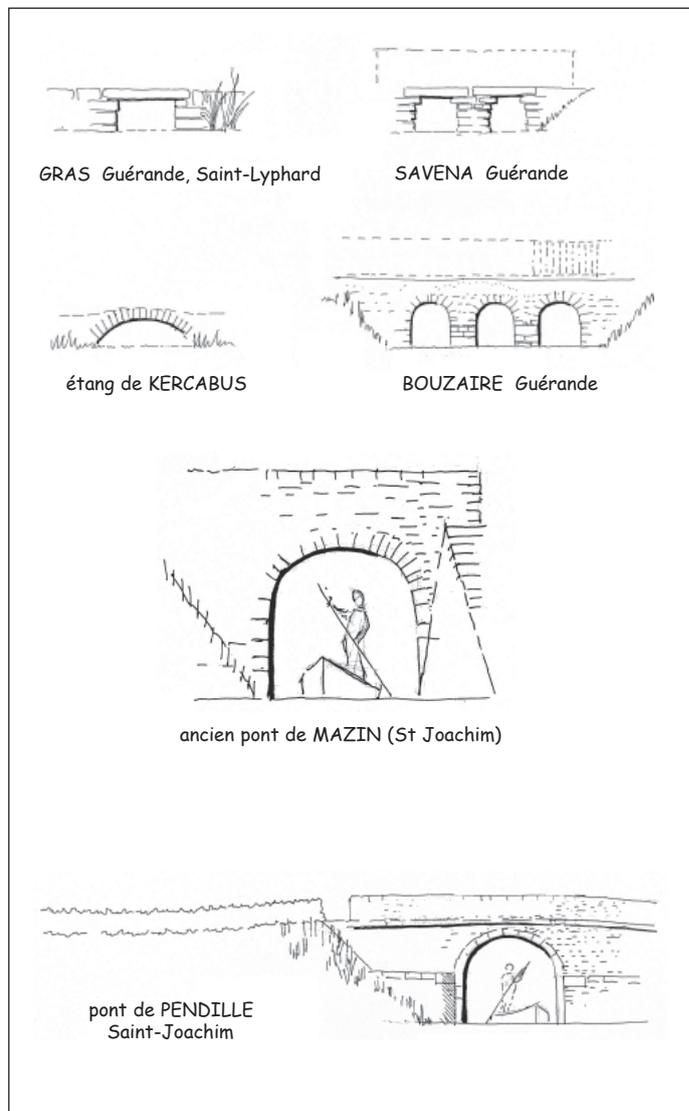
Les Ponts et Ponceaux

Ils répondent à des besoins divers :

- Simple passage sur un ruisseau comme le pont d'origine gallo-romaine de Gras (Guérande/St Lyphard).
- Franchissement d'une zone humide ou d'un étang sur plusieurs petites arches.
- Ponts sur une curée ou un canal permettant le passage des bateaux comme les beaux ouvrages construits au XIXème siècle à l'Ecluse de Rozé et ceux donnant accès à l'Ile Pendille ou Fédrun.
- Passerelle de métal ou de bois réservée aux piétons franchissant le Brivet (St Joachim).

Présentant un intérêt patrimonial, plusieurs des anciens ouvrages ont été transformés ou reconstruits en béton enduit.

D'une manière générale, se sont surtout les garde corps en aluminium et l'aménagement des abords qui nuisent à la qualité des paysages.



Rosé



Errand

Constructions contemporaines et leur impact sur le paysage

Les constructions traditionnelles sont très marquées par leur relation au paysage tant par leurs modes d'implantation que techniques de construction : l'organisation particulière du territoire agricole des îles entraîne une organisation originale du bâti ... la présence de schiste est immédiatement visible dans la maçonnerie des murs... partout structures bâties et structures paysagères se répondent. Cette relation forte n'explique évidemment pas tout, les traditions culturelles et les modèles extérieurs jouent aussi leur rôle (dans les manoirs par exemple), mais sans réelle rupture avec le site.

Aujourd'hui, les techniques de constructions comme les modes de vie se sont uniformisés et ont perdu tout lien organique avec le site naturel. Cette évolution concerne les modes d'urbanisation de l'architecture des constructions.

Modes d'urbanisation

Les modes d'implantation tendent à être les mêmes quel que soit le site ou le programme. Les habitations comme les équipements, les bâtiments de commerces ou d'activité s'implantent de façon discontinue et chacun reconstitue sur sa parcelle un morceau de paysage autonome délimité par une clôture précise. En revanche, les voies demeurent des liens forts renforcés par la présence des indispensables réseaux (eau, électricité, ... assainissement). Le traitement de l'espace situé entre voie et façade de la construction prend donc une importance particulière ; ce traitement est défini par le jeu de plusieurs éléments :

- la nature de la clôture ; elle peut être transparente

ou opaque, végétale ou construite, elle est le plus souvent constituée de matériaux standards (grillage vert, muret de parpaing, pile de portail en fausses pierres...), mais elle peut aussi s'inspirer des modèles traditionnels (mur de pierre, talus, treillis de bois...) ;

- le traitement des espaces plantés ; selon la nature du programme ou le tempérament du propriétaire les plantations cherchent à masquer la construction ou au contraire à la mettre en valeur ; le plus souvent les végétaux utilisés sont également standards, mais, heureusement, la végétation préexistante est parfois soigneusement conservée et complétée avec un réel souci de cohérence avec le paysage alentour ;

- la distance par rapport à la voie qui permet de donner une plus ou moins grande importance au traitement paysager par rapport à celui de la clôture,

- le nombre de stationnements et la façon de les réaliser.

Le jeu de ces divers éléments donne une grande variété de situations qui juxtaposées les unes aux autres forment malheureusement un paysage peu cohérent.

Dans certaines communes (St-Lyphard, Guérande, Besné...), les règles d'urbanisme tentent de définir ces éléments dans le but d'homogénéiser les ambiances paysagères mais le plus souvent les documents d'urbanisme se contentent de définir les règles de recul et les hauteurs de clôture.

La différence entre site urbain et site rural tend à disparaître au profit d'un paysage pavillonnaire.

Cependant la superposition des structures paysagères anciennes et de l'urbanisation récente permet de distinguer trois types de développement principaux:

- Les entrées de bourgs où se rassemblent les nouveaux bâtiments de commerces et d'activité qui côtoient, parfois, quelques constructions d'habitations ; les parcs de stationnement et les enseignes publicitaires y occupent une place prépondérante. Le développement spontané de ce type d'urbanisation est maintenant encadré par les documents d'urbanisme communaux et les lois d'urbanisme (loi Barnier en particulier),

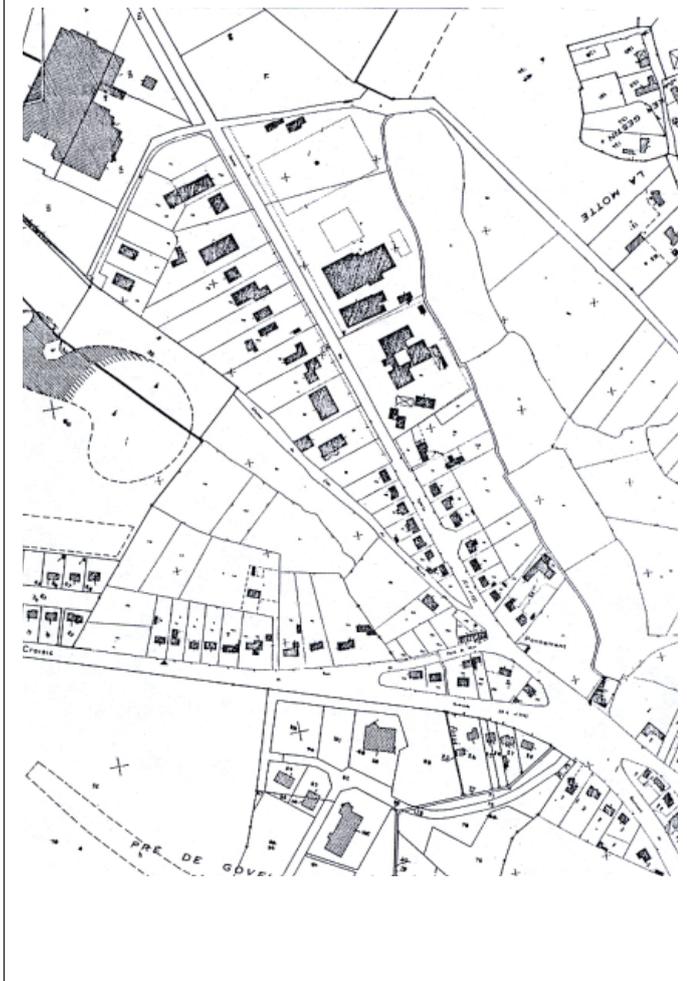
- L'habitat dispersé ; il répond à une forte demande tant des résidents principaux que secondaires. Cette demande qui a d'abord touché les communes du Sud et de l'Ouest de la Brière concerne maintenant tout le territoire du Parc. Les Plans d'Occupation des Sols s'efforcent de limiter ce type d'implantation aux abords des villages, mais trop souvent les zones constructibles s'étendent le long des voies rassemblant les villages entre eux avec le risque d'enclaver les terres agricoles. Cette forme d'urbanisation s'est diffusée partout où il existait de petites parcelles, les métairies et grandes propriétés ont évidemment été moins touchées. Il est à noter que les parcelles trop petites restent aussi non construites ; les vides existant dans certains villages correspondent souvent à une série de parcelles de petites dimensions difficiles à rassembler pour constituer un terrain constructible ; en revanche, dans certains cas le remembrement agricole semble avoir préparé des terrains pour

l'implantation de pavillons. Aujourd'hui, il ne reste que très peu de parcelles constructibles et il paraît hautement souhaitable de limiter au maximum les nouvelles implantations. L'impact de ce type d'urbanisation est en effet très dommageable tant pour le maintien de l'agriculture, que pour la qualité esthétique du paysage, sans compter les problèmes d'assainissement qui restent à résoudre pour les zones déjà construites.

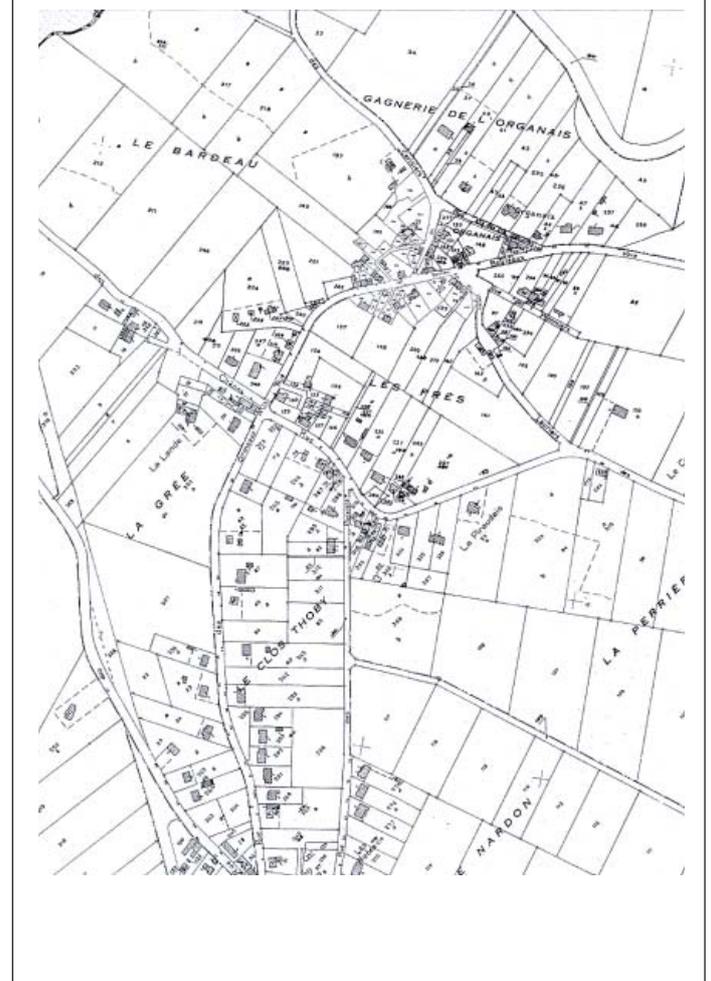
- Les nouveaux lotissements et opérations groupées. Ces opérations restent encore peu nombreuses, elles se situent en général en extension des bourgs. Elles prennent le plus souvent la forme de lotissements et plus rarement d'opérations groupées destinées essentiellement à l'habitat locatif. Il faut également noter quelques opérations privées de nature très différente, comme à Saint-Denac (Saint-André-des-Eaux) ou au Bois aux Cerf (Herbignac) ; ces opérations isolées dans la nature tentent de répondre à une demande proche de celle de l'habitat dispersé. Toutes ces opérations créent un paysage nouveau de qualité très variable mais cependant assez cohérent. Les questions d'insertion dans le site peuvent être traitées de façon globale.

A ces principaux types de développement, il faut évidemment ajouter les opérations de zones commerciales et industrielles et la réalisation des équipements de loisirs. Moins nombreuses que les précédentes, ces opérations posent à chaque fois des problèmes particuliers qu'il est difficile d'analyser dans cette étude.

Entrée de bourg (Hebignac)



Habitation dispersé (St Reine de Bretagne)



Modèles architecturaux

Comme aux siècles passés les mouvements d'architecture contemporaine s'expriment principalement dans les programmes d'équipements publics tandis que les équipements commerciaux et industriels présentent une architecture plus économique mais aussi moins durable.

L'architecture de la maison individuelle reste plus difficile à analyser. Jusque dans les années 1980, les pavillons peuvent se diviser en deux types :

- la maison d'aspect assez urbain avec souvent un garage au rez de chaussée et pièces habitables à l'étage.,

- la maison "néo-bretonne", avec murs pignon et frontons de lucarne débordants, enduit blanc, linteaux de granit, arc en plein cintre sur la porte d'entrée...,

Ces deux tendances ont progressivement fait place à d'autres modèles :

- la maison dite "traditionnelle", très proche de celle réalisée dans tout le Nord-Ouest de la France, avec toiture en ardoises lucarnes à fronton triangulaire, enduit gratté beige clair et ouvertures de proportion très diverse, ...

- la maison dite "moderne", affichant des volumes souvent complexes, des pans de vitrages sur toute la hauteur de façade, des bardages de bois...

- la maison "nèo-brièronne", la couverture en chaume voulue ou subie (réglementairement obligatoire) est le dénominateur commun de cette famille qui comporte diverses variantes ; d'une manière générale les

volumes et les percements de façade sont assez proches des proportions traditionnelles de la chaumière, ce qui n'exclut pas la présence ponctuelle de grandes baies vitrées modernes ou, à l'inverse, de détails pittoresques nouveaux tels que les linteaux de pierre grossièrement taillés (totalement inconnus dans la chaumière traditionnelle) ; quelques constructions entièrement habillées de pierres apparentes semblent s'inspirer des riches chaumières du Morbihan plus que des modestes chaumières brièronnes.

Ces familles de constructions correspondent à des programmes et des cultures différentes ; la chaumière et la maison néo-bretonne sont souvent assimilées aux résidences secondaires tandis que la maison néo-traditionnelle standard correspond plus aux résidences principales et à une population ouvrière ou de classe moyenne ; cependant il faut se méfier de tout a priori, ces modèles ne sont pas immuables ; il est évident que le modèle de la chaumière développé à l'origine par les résidents secondaires étrangers au pays influence de plus en plus les réalisations de résidences principales même modestes, en particulier sur la commune de Saint-Lyphard.



Chaumière "moderne" (Fédrun)



Maison néo-brièronne
(entièrement habillée de pierres apparentes)

2. Protections existantes - Bilan du site inscrit

En plus du Site Inscrit qui est l'objet principal de cette étude ; la site de la Brière et ses abords ont fait l'objet de nombreux inventaires et mesures de protection du patrimoine historique et naturel. Ils sont de plus régis par des règles d'urbanisme précises. Ces dispositions se sont mises en place de façon progressive et malheureusement, souvent, indépendantes. Elles forment un ensemble complexe qui peut se décomposer en trois familles :

- Protection et recensement du patrimoine historique
- Protection et inventaire des milieux,
- Règlement d'urbanisme.

A cet ensemble s'ajoute le Parc Naturel Régional qui constitue un outil de gestion de promotion.



2.1 Recensements et protections du patrimoine historique

Monuments historiques

Ces protections sont les plus anciennes : elles datent pour la plupart de 1952 et concernent surtout des mégalithes. Elles sont de deux types : « classement » ou « inscriptions à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ».

La loi de 1943 a instituée autour de ces monuments une zone de protection de 500 mètres de diamètre dans lequel toute autorisation est soumise à un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Dans certains secteurs ces périmètres recouvrent une partie significative du territoire ; c'est en particulier le cas des dolmens de Kerbourg et Sandun dont les périmètres de protection recouvrent les villages du même nom. Mais la plupart des autres portent essentiellement sur des territoires de marais ou de cultures agricoles.

Liste des monuments protégés au titre du monument historique.

Saint-Lyphard :

- « Dolmen allée couverte »

Adresse : hameau de Kerbourg

Élément protégé MH : Dolmen

Epoque : néolithique

Date de protection : 1951/10/29 : classé MH

- « Menhir dit de Mézenac autrement dénommé Roche de Len »

Lieu-dit : le Dehur

Dénomination : Menhir

Epoque : néolithique

Date de protection : 1958/03/26 : inscrit MH

Guérande :

- « Dolmen de Sandun »

Epoque : néolithique

Date de protection : 1935/08/16 : classé MH

Herbignac :

- « Château de Ranrouët » (ruines)

Epoque : XII^e

Date de protection : 1925/11/10 : inscrit MH

Saint-Joachim :

- « Cairn funéraire »

Lieu-dit : îlot du trésor

Epoque : néolithique

Date de protection : 1981/05/14 : classé MH

- « Enclos funéraire »

Lieu-dit : Lucas la palette

Epoque : néolithique

Date de protection : 1981/05/14 : classé MH

- « Ensemble mégalithique »

Lieu-dit : Petite butte des Roches

Epoque : néolithique

Date de protection : 1981/05/14 : classé MH

- « Ensemble préhistorique »

Lieu-dit : îlot de la Butte aux pierres

Epoque : néolithique, préhistorique

Date de protection : 1981/07/17 : classé MH

- « Sépultures mégalithiques »

Lieu-dit : la Butte aux Gorzeaux

Epoque : néolithique

Date de protection : 1981/07/16 : classé MH

Crossac :

- « Tombes mégalithiques de la Barbières »

Ne figure pas dans la base Mérimé

Missillac:

- Dolmen de la pierre au loup

Pontchâteau :

- Menhir du fuseau de la Madeleine

Recensement des sites archéologiques

Il existe de nombreux sites archéologiques tout autour de la Brière. Ils sont particulièrement denses sur les communes de l'ouest de la Brière : St-Nazaire, St-André-des-Eaux, Guérande, St-Lyphard et du côté Est sur les communes de Crossac et Besné.

Les services de la DRAC tiennent à jour, dans une base de données nationale, un recensement des entités archéologiques. Un plan de repérage de l'ensemble des sites concernés figure dans l'« Atlas des Cartes de référence ». Ils ont aussi été repérés sur la carte « Inventaire du patrimoine et des sites naturels » au 1/25 000 et sur le « Cahier des planches de détails » au 1/10 000.

Parmi les éléments répertoriés, seul quelques un sont facilement visibles ; il s'agit de dolmen et de menhirs, pour la plupart déjà protégés au titre des Monument Historiques. L'environnement de ces mégalithes a

2.2 Inventaires et protections des milieux naturels

été relativement bien respectés ; ils sont actuellement tous situés dans des zones non constructibles des POS et PLU.

Site d'importance communautaire - NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de présenter l'intégrité d'habitats naturels remarquables permettant ainsi le maintien d'un bon état de conservation des espèces animales et végétales associées, telles que définie par la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992.

La désignation de ces sites naturels repose sur des inventaires :

- Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) qui deviendront dans le réseau Natura 2000, les Zones de Protection Spéciale (ZPS) relevant de la « Directive Oiseaux »

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui seront proposées comme site d'Importance Communautaire (SIC), pour devenir dans le réseau Natura 2000, les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) relevant de la Directive « Habitat »

Même si la Directive « Habitats » n'interdit pas formellement la réalisation d'un projet d'aménagement dans un site Natura 2000, l'Etat doit s'assurer que celui-ci ne compromet pas la conservation des sites.

Pour cela, un volet complémentaire Natura 2000 doit être intégré aux procédures d'autorisation actuelle (étude ou notice d'impact, incidence Loi sur l'Eau, dossier Sites classés) permettant une évaluation appropriée des incidences du projet et de ces solutions alternatives afin d'assurer l'intégrité des sites Natura 2000.

L'article 6-4 de la Directive « Habitats » précise qu'un projet peut néanmoins être réalisé en dépit de conclusions négatives pour des raisons impératives d'intérêt public majeur après avis de la Commission Européenne. Dans ce cas, l'Etat membre doit prendre toute mesure compensatoire nécessaire pour garantir la cohérence globale du réseau Natura 2000.

Zones de protections spéciales

Les zones de protection spéciale (ZPS) fixent des objectifs « de conservation et de mise en valeur de la diversité biologique ». Elles concernent le marais de Donges et l'ensemble des rives de l'estuaire.

Zones humides relevant de la convention de RAMSAR

La convention de RAMSAR de 1986 protège des zones humides d'importance internationale du point de vue « écologique, botanique zoologique, limnologique ou hydrologique », en visant deux objectifs : la conservation et « l'utilisation rationnelle de ces espaces et de leurs ressources ».

Elles concernent le territoire des marais et une petite zone en partie Nord du canal du Priory.

Inventaires de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement)

Les inventaires de la DIREN n'apportent pas de protections réglementaires en eux-mêmes, mais permettent de répertorier des sites d'intérêt. Il s'agit d'un instrument d'appréciation et de sensibilisation, qui peut ensuite être la base de réflexion pour la mise en place de réelles protections. Ils concernent de nombreuses portions du territoire concerné par cette étude :

Les ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

TYPE 1 (intérêt biologique remarquable). Elles concernent la totalité des marais de Brière délimités approximativement par la limite des zones inondables (courbe de niveau des 2 m environ).

TYPE 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes) : Elles concernent le marais de Grande Brière et certains espaces aux alentours : Faillies de Brière, abords de l'aéroport et du canal du Priory, Forêt de la Madeleine, butte et étang de Sandun.

Les ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) - Convention de Ramsar 1986.

Le périmètre de ces zones recouvre approximativement celui des ZNIEFF de type 1.

2.3 Règlements d'urbanisme

P.O.S. et P.L.U.

Ces règlements traitent principalement des zones constructibles mais ils définissent aussi des zones inconstructibles ou de constructions limitées. Ils constituent le premier moyen de protection et d'encadrement de l'évolution des paysages.

Ces documents sont encore le plus souvent les Plans d'Occupation des Sols (POS), mais ils ont tous vocation à devenir des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000. Quelques communes sont déjà dotées d'un P.L.U. et la plupart d'entre elles ont mis leur P.O.S. en révision ; les zonages qui nous ont été communiqués sont donc susceptibles d'évolution. Cependant, il est probable que celles-ci n'affecteront que marginalement le site de la Brière. Les périmètres réglementaire actuel ont été reportés sur la carte « contraintes et zonages des POS et PLU » au 1/25 000 et sur le « Cahier des planches de détails » au 1/10 000.

Principales caractéristiques des zones des P.O.S et P.L.U.

Ces documents distinguent trois sortes de zones :

- les zones naturelles et agricoles

Dans le P.O.S., les zones sont désignées par la lettre N comme naturel ; elles se déclinent en NC, réservées à l'agriculture et permettant la construction d'installations agricoles (bâtiments d'exploitation, habitations des exploitants...), et en ND, zones naturelles non constructibles mais ouvertes à l'exploitation agricole traditionnelle.

Dans le P.L.U. les lettres A et N permettent de distinguer les deux situations précédentes. Sur la commune de Montoir elles sont désignées par N1 et N2.

Dans les deux cas (POS et PLU), les zones de sport ou de loisirs sont le plus souvent classées en zone NL ; elles permettent des installations souvent importantes et peu compatibles avec la protection du paysage.

- les zones urbanisées

Dans le P.O.S. comme dans le P.L.U., ces zones se déclinent en UA, UB, UC selon leur densité et en UE, UF... pour les zones d'activités. Les zones urbanisées anciennes qui présentent souvent un intérêt patrimonial sont classées en général en UA pour les centres bourg et en UCa pour les villages ; mais leur contour

ne correspond malheureusement pas toujours à une véritable zone d'intérêt.

Le reste des zones UC et UB s'interpose souvent entre les zones d'intérêt patrimonial urbain et d'intérêt paysager.

Les zones d'activités qui se situent par nature à proximité des voies de communication, constituent souvent un premier plan qui masque des vues potentielles sur le marais.

- les zones d'urbanisation futures

Ce sont les anciennes zones NA des P.O.S. et les nouvelles zones AU des P.L.U.. Ce sont en général des extensions des zones urbanisées dans des secteurs déjà « mités » par quelques constructions. Leur impact sur le paysage actuel reste donc souvent assez limité. Cependant, certaines d'entre elles viennent refermer des vues intéressantes ou sont même situées au contact direct du marais de Brière. Il s'agit en particulier des secteurs suivants :

- . Zone NAa des Ecottais au nord du centre de Donges
- . Zone AU3 à l'est du centre de Montoir-de-Bretagne
- . Zone NAI1 et NAa au nord du centre de Trignac
- . Zone NAI2 et NAf à l'ouest du centre de Trignac (de part et d'autre de la N171)
- . Zone NAa de l'île d'Aine sur Trignac
- . Petite zone NA1 de la Chaussée Neuve sur St-André-des-Eaux
- . Zone NAb de Mayun sur la Chapelle-des-Marais,
- . Zone NAa au sud du centre de la Chapelle-des-Marais (terrains de sports)
- . Zone NAa au sud du centre de sainte-Reine-de-Bretagne
- . Zone NAb au sud du centre de Crossac (face au cimetière)
- . Zone 2AUb au sud du centre de Ponchâteau
- . Zone AU2a à l'ouest du village de Gériais à Besné
- . Zone AU2a au sud du village de la Morandais à Besné

- les espaces boisés classés

Il s'agit en général de beaux boisements existants ou plus rarement de terrains destinés à être boisés. Cette protection est de nature très voisine de celle des sites classés. Il existe de nombreux « Espaces boisés classés » autour de la Brière proprement dite certains très proches pourront être intégrés au projet de site classé comme ceux des domaines de Ranrouet, Ker Olivier, Kervy... les autres trop éloignés pourront venir

conforter des secteurs à protéger au titre des abords du site.

ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)

Une ZPPAUP a été créée sur la Commune de Guérande en 2007. Cette procédure pourrait être engagée sur d'autres communes à fort potentiel patrimonial. Nous reviendrons sur cette procédure dans la troisième partie de ce document.

2.4 Parc naturel régional de Brière

C'est le marais de Grande Brière, paysage unique et écosystème fragile, qui a justifié la création du Parc Naturel Régional de Brière le 16 octobre 1970 mais celui-ci recouvre un territoire beaucoup plus important qui comprend en particulier les Mais du Mes.

Ce territoire regroupe sur 49000 ha 17 communes : Assérac, La Baule-Escoublac, la Chapelle des Marais, Crossac, Donges, Guérande, Herbignac, Missillac, Montoir de Bretagne, Saint-André des Eaux, Saint-Joachim, Saint-Lyphard, Saint-Malo de Guersac, Saint-Molf, Saint-Nazaire, Sainte-Reine de Bretagne, Trignac.

Le périmètre du Parc posait dès sa création le problème de couper le territoire de certaines communes. Des extensions ont eu lieu à l'Ouest sur Assérac et Saint-Molf en 1992.

D'autres ont eu lieu plus récemment à l'Est sur : Besné, Pont-Château, Prinquiau.

Selon le code rural (article L244-1) :

« Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel ».

« La charte du parc détermine pour le territoire du parc des orientations de protection, de mise en valeur et développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre ».

« Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte. »

La Charte paysagère préconise les grands principes pour encadrer l'urbanisation future des sites du Parc, à différents niveaux :

- l'organisation de l'espace : il s'agit de préserver le caractère rural du territoire, et de ménager une zone de sensibilité autour des marais comme inscrit dans la charte du Parc ;

- la Patrimoine bâti : il s'agit de sauvegarder et de valoriser tous les types de patrimoine que comporte la commune par la mise en place d'outils (inventaire complet), d'actions pour encourager une restauration respectueuse de ces éléments, et d'ani-

mations autour du patrimoine ;

- l'Aménagement et les Infrastructures : il s'agit de mettre en place un schéma directeur qui prenne en compte de façon globale l'aménagement du paysage bocager ;

- les Espaces Sensibles et Remarquables : il s'agit de conserver le caractère traditionnel et pittoresque des ensembles urbains et paysagers, en anticipant le développement futur de ces sites.

2.5 Bilan du Site inscrit

Le site a été inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques par un arrêté du 13 mars 1967.

Après un bref rappel de l'histoire du site, des caractéristiques de l'habitat et des activités traditionnelles le "recenseur" résume les objectifs de la protection.

" La population actuelle est donc devenue en grande partie une masse ouvrière revenant chaque soir de Saint-Nazaire, Montoir et Donges.

En retour, quelques Saint-Nazairiens mal logés sont venus se fixer dans des communes proches, de la Brière, en particulier à Montoir, la Chapelle des Marais et Saint-Joachim en y faisant construire leur maison.

Cependant, une trop grande souplesse dans la délivrance des permis de construire a contribué à altérer l'architecture traditionnelle à toit de chaume, autant par les propositions douteuses de ces nouveaux édifices, que pour la décoration extérieure. Il est même possible d'observer des murs peints en rose et en violet, et des toits en tôles ondulées.

Par ailleurs, comme il l'a été déjà mentionné plus haut, des travaux d'assèchement, sans avoir toutefois compromis l'équilibre général des marais, ont eu pour conséquence d'assécher le Sud de la région et de faire baisser le niveau des eaux au Nord. Il ne faudrait pas que d'autres projets d'assèchement défigurent totalement le caractère même de ce vaste site.

Le but de ce projet de Site est donc de renforcer la protection autant architecturale que naturelle de la Brière.

A cet effet, une grande limite (cf. : cartes jointes au dossier) a été déterminée par rapport à des routes, des chemins et des limites communales.

Elle englobe non seulement le marais proprement dit, exposé dans une zone de terre et d'eau impropre à l'habitat, mais aussi un anneau de terre englobant des agglomérations rurales de type nettement Briéron qu'il s'agit de protéger par la conservation et au besoin par la restauration et l'interdiction de la construction d'autres édifices risquant d'altérer l'unité de l'ensemble...

CONCLUSION

Cette protection au titre des Sites a donc pour but de sauvegarder, par la mise en œuvre d'une réglementation plus sévère le patrimoine naturel et architectural que forme la Grande Brière.

La mise en place de certaines mesures a déjà été étudiée dans le cadre d'un projet de Parc National, et la mise en vigueur des moyens réglementaires qui découleront de l'inscription permettront de donner au Parc National une assise solide

à partir de laquelle pourra être mené à bien un programme positif.

Ainsi, pourra être atteint, le but premier de garder à cette région son caractère naturel, architectural, archéologique et esthétique."

Le Recenseur Soussigné

Jacques LUCAS

Le périmètre de ce site suit en général le tracé de voies existantes et au Sud-ouest celui d'une ancienne voie ferrée. Il comprend :

- le marais de Brière proprement dit mais exclu ses prolongements au Nord de la route d'Herbignac à Sainte-Reine-de-Bretagne, et ceux situées sur Besné, Prinquiau et Donges.

- de larges zones de bocage à l'Ouest sur les communes d'Herbignac, Saint-Lyphard, Guérande. Cette extension du site était probablement justifiée par la présence de nombreux villages pittoresques de chaumières.

- une frange de protection au Nord, Est et Sud, qui inclut tous les villages situés au contact du marais.

Concrètement le périmètre avait pour centre le marais indivis de Brière considéré à juste titre comme le secteur le plus emblématique.

Quarante ans après le contexte a beaucoup évolué. Les principales évolutions sont de plusieurs sortes :

Evolution de la pression d'urbanisation.

Proche du pôle d'emploi de Saint-Nazaire et de la côte touristique, les alentours de la Brière ont vu la demande de constructions exploser dans les vingt dernières années, d'abord en profitant de tous les terrains disponibles autour des villages, puis sous forme de lotissement ; sans compter le « mitage » très important de l'ensemble du territoire qui avait commencé avant la mise en place du P.O.S. et qui s'est poursuivi à la faveur des zones NB et même des zones NC.

Le patrimoine architectural des villages a malheureusement été très perturbé par de nombreuses rénovations. Il a aussi été isolé de son « espace naturel » par des couronnes de constructions nouvelles. La cohérence du site en est ainsi souvent compromise.

Une description de ces transformations a déjà été faite dans la première partie de ce document au chapitre « Patrimoine bâti ».

Evolution de la notion de milieu naturel.

La dernière génération a vu se développer des approches plus scientifiques des milieux naturels et des paysages. Sur la Brière de nombreuses études et inventaires ont été menés (voir début de ce chapitre), elles ont toutes mis en évidence la cohérence d'un territoire de marais et de milieux humides qui correspond à peu près aux limites de la zone inondable et cadre donc mal avec celui du site inscrit actuel.

Ces approches largement médiatisées ont fait évoluer le regard du grand public.

jeux du point de vue paysager. Comme cela a été développé dans les paragraphes précédents.

Evolution de l'approche touristique

Une des qualités de la Brière est son caractère secret qui ne se révèle qu'à ceux qui prennent la peine d'y pénétrer, mais c'est aussi son plus grand défaut du point de vue de sa promotion touristique. Le site doit être vu de ceux qui passent, pour leur donner l'envie de s'arrêter. De ce point de vue, le site inscrit actuel reste toujours à l'écart de la voie la plus importante, celle de Nantes à Saint-Nazaire (N171). Sous la poussée de l'urbanisation et en particulier des zones d'activité les fenêtres visuelles se sont progressivement refermées et en l'absence de protections, celles qui demeurent risquent d'être irrémédiablement bouchées.

Aujourd'hui, le périmètre apparaît donc assez arbitraire et pose de nombreux problèmes de gestion sans véritablement permettre de protéger efficacement du site... :

- Arbitraire du périmètre qui longe les voies et traverse de nombreux villages et zones urbanisées instituant donc une disparité de protection entre les deux côtés de la voie. Cette disparité est évidemment peu compressible des habitants qui la subissent en particulier comme un allongement des délais d'instruction des autorisations de travaux.

- Nombre très important de permis de construire et déclaration de travaux soumis à l'Architecte des Bâtiments de France sans que celui-ci dispose de vrais moyens d'actions puisqu'il ne s'agit que d'un avis simple. De plus la plupart de ces dossiers concernent des secteurs qui ont malheureusement perdu tout intérêt paysager ou patrimonial.

- Absence de protection sur des zones d'enjeux ma-

Réversibilité ou irréversibilité des transformations constatées

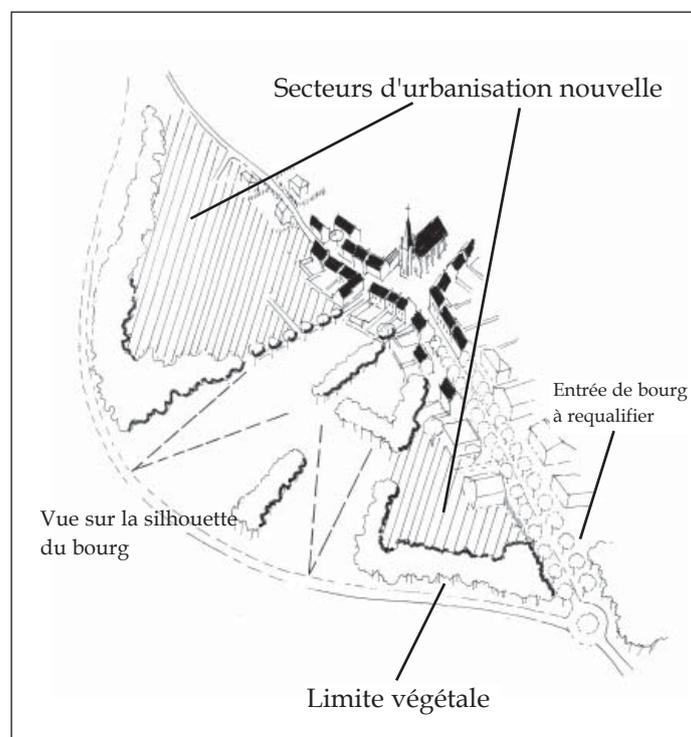
Les principales transformations constatées viennent du développement de l'urbanisation et il est difficile d'envisager la démolition des constructions indésirables pour la qualité du paysage sauf cas vraiment exceptionnel. En revanche il est toujours possible de contrôler l'évolution du bâti dans le cadre des documents d'urbanisme et d'atténuer l'impact de celui-ci par des actions particulières. L'étude « typologie et dynamique des paysages » réalisée en 2002 abordait déjà ce sujet et certaines solutions concrètes étaient proposées.

- Restructurer les abords des bourgs et leur accès
- Intégrer l'habitat dispersé
- Créer des transitions paysagères
- Réglementer les clôtures et les plantations

Restructurer les abords des bourgs

La dégradation généralisée des entrées de bourgs a amené une prise de conscience de notre société et la mise en place d'outils réglementaires au niveau national (en particulier la loi Barnier relayée par la loi S.R.U.). Dans ce contexte les communes de Brière se doivent de faire mieux qu'ailleurs : en arrêtant les extensions linéaires le long des voies d'accès aux bourgs, en engageant un travail de réhabilitation de l'ensemble des entrées existantes, en maintenant des vues sur la silhouette des bourgs. Dans ce domaine, la Commune doit prendre l'initiative et donner l'exemple. Il ne suffit pas d'établir des règles et d'attendre que les propriétaires privés s'y conforment; il faut lancer de véritables projets d'aménagement portant d'abord sur les espaces publics. Les riverains et en particulier les commerçants pourront alors être associés pour envisager avec eux les actions à mener sur leur propre terrain (amélioration de l'aspect des constructions, enseignes, parking, clôtures...).

Parallèlement, un règlement précis devra être établi.

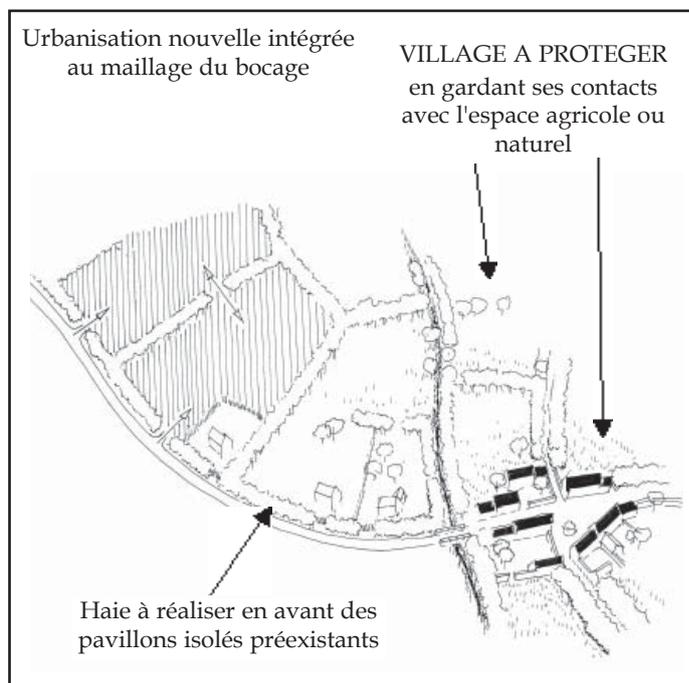


Intégrer l'habitat dispersé

Ce mode d'urbanisation pourtant très populaire est malheureusement le plus nuisible pour le paysage, tant au niveau de l'économie agricole, de la qualité des eaux, ... qu'au niveau esthétique. Dans la plupart des communes les terrains se font rares et ce mode d'urbanisation doit s'arrêter "naturellement" si chacun se montre ferme lors des prochaines révisions des plans d'urbanisme (PLU).

Il faut arrêter d'étendre systématiquement les zones constructibles le long des voies, de considérer le moindre village comme un secteur d'urbanisation potentiel (voire protection et mise en valeur des villages les plus significatifs) et surtout éviter l'enclavement des terres agricoles. Il faut cependant répondre à une demande encore forte dans ce domaine et donc trouver de nouvelles formes d'urbanisation sur des secteurs soigneusement choisis. Des secteurs bâtis de faible densité peuvent trouver leur place dans le paysage mais pour cela il est nécessaire de bien choisir les sites d'implantation en profitant au mieux des caractéristiques préexistantes du paysage. Souvent, le maillage des haies du bocage permet d'accueillir de petites opérations tout en préservant la structure végétale d'origine ; mais dans tous les cas un véritable projet de paysage doit être établi et des garanties doivent être prises pour en assurer la mise en œuvre.

Les plantations réalisées par les propriétaires individuels ne peuvent pas assurer la cohérence d'un paysage; il faut que les principales structures végétales soient mises en œuvre par l'aménageur (privé ou public), autant que possible avant la vente des terrains aux particuliers. Le cadre étant ainsi clairement établi, le règlement peut ensuite définir efficacement les obligations des futurs propriétaires tant au niveau paysager qu'au niveau architectural. Ce règlement doit en priorité préciser la nature des clôtures et les essences des arbres de haut jet qui à terme devront créer un couvert végétal cohérent.



Créer des transitions paysagères

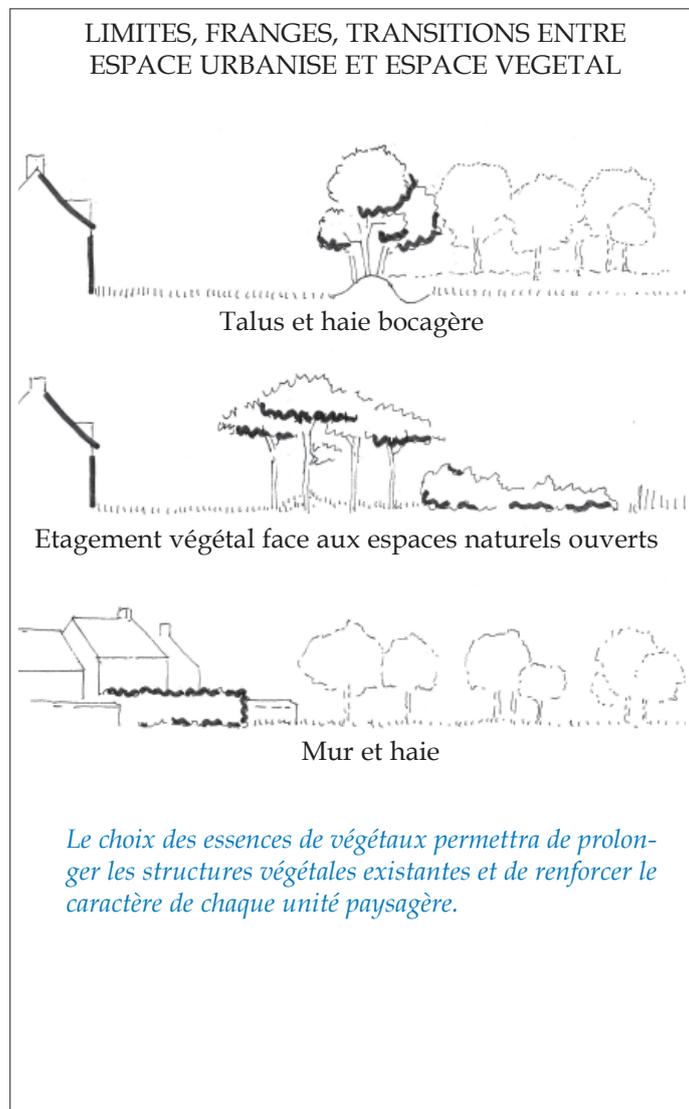
La " Loi Paysage " de 1993 prévoit que tout nouveau projet d'urbanisation ou de construction doit comporter un " volet paysager ". Dans le cadre du Parc Naturel Régional de la Brière, celui-ci doit être particulièrement pris au sérieux ; chaque opération doit être assortie d'un véritable projet paysager dont les modalités de mise en œuvre devront être clairement précisées. A ce titre, il faudra prendre des garanties pour que la structure paysagère de base soit mise en œuvre dans un délai connu et de façon cohérente.

Dans le cas d'une opération de type " lotissement ", cette structure devra être réalisée par l'aménageur et non par les propriétaires individuels. Dans le cas de projet de rénovation ou de restructuration, elle devra probablement être assurée par la Commune elle-même.

Dans tous les cas, la nature des limites avec les espaces non urbanisés devra être précisée : une surface terrain et un budget devront lui être consacrés. En fonction du type de paysage, divers types de limites pourront être envisagés :

- simple haie bocagère existante ou créée dans les secteurs de bocage,
- étagelement de végétation dans les secteurs plus ouverts.

Le contact direct de zones urbanisées et non urbanisées pourra cependant être envisagé en cas d'opération de forte densité assimilable à un bourg ou un village traditionnel.



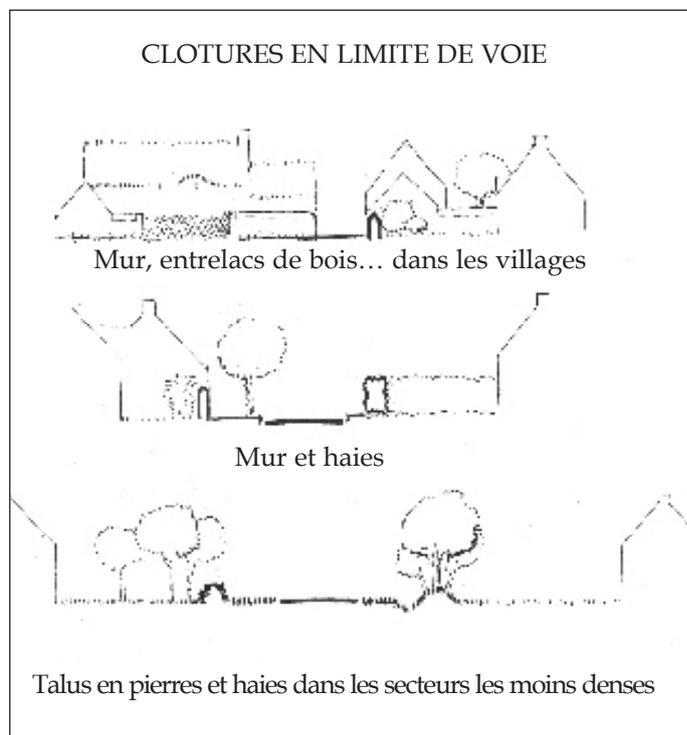
Règlement de clôtures et plantations

Dans ce domaine, la plupart des communes se contentent de reproduire dans leur POS ou P.L.U. un règlement type déjà ancien sans chercher à l'adapter aux caractéristiques réelles des zones concernées.

Ce règlement décrit les principaux types de clôture existante se contentant d'en limiter la hauteur et d'interdire plaques de béton et parpaings bruts. La réalité est à l'image de ces règles : "les clôtures constituées d'un mur bahut surmonté ou non d'une grille, d'un grillage, d'une lisse en bois, en béton peint ou en plastique" fleurissent partout, en périphérie des bourgs, dans les villages comme en rase campagne. Cette grande liberté accordée aux clôtures est d'autant plus surprenante que les mêmes règlements décrivent avec soin de nombreux détails d'architecture qui quoi qu'importants n'ont que peu de répercussions sur l'aspect général du paysage bâti.

S'il faut hiérarchiser, la nature de la clôture, le choix des essences des arbres de haut jet et le matériau de toiture sont les trois éléments les plus déterminants de l'ambiance paysagère à moyen et long terme.

Quelques rares communes (St-Lyphard, Sainte Reine de Bretagne...) ont amorcé la rédaction de règles différentes qui peuvent servir de point de départ pour une réflexion à l'échelle du Parc. Comme l'ont fait ces communes, il faut évidemment adapter la nature des clôtures au caractère des diverses zones. Dans les villages à protéger, murs de pierre, entrelacs de bois sont à préconiser, alors que la haie végétale et le talus s'imposent pour les zones de faible densité au contact des espaces agricoles ou naturels. La nature des végétaux des haies comme des principaux arbres doit également être définie pour favoriser le contact avec le paysage alentour.



Ainsi, il s'avère, face à la relativement forte irréversibilité de l'urbanisation que le travail et la réflexion sur les espaces extérieurs (restructuration des abords de bourg et de leur accès, intégration de l'habitat dispersé, création de transition paysagère, réglementation des clôtures et plantations, etc) publics ou à dominante végétale sont un véritable outil efficace de requalification des paysages et de mise en cohérence.

Mais si le travail sur l'espace public parfois complexe est maîtrisable par les collectivités, l'évolution des espaces agricoles est plus délicat. Il faudra bien pourtant pour maintenir des éléments particulièrement notables (cônes de vues) ou structurant une intervention ou des suggestions d'intervention sur les zones agricoles. Pour ce faire, des moyens efficaces restent encore à inventer.

3. Propositions de délimitation d'un site classé et de protections associées

La principale hypothèse de réflexion est celle de la création d'un site classé qui pourrait remplacer le site inscrit actuel pour les zones à caractère naturel. Les autres secteurs d'intérêt pouvant être protégés d'une façon plus souple et plus opérationnelle.



3.1 Site classé

Réflexion sur la délimitation d'un site classé

La délimitation du site classé se doit d'abord d'englober un territoire cohérent. Cette cohérence doit prendre en compte les divers aspects du paysage mais le périmètre retenu doit aussi permettre une gestion efficace du site.

Recherche d'un site cohérent :

1. Cohérence paysagère.

Elle s'organise autour du Marais de Brière proprement dit c'est-à-dire la partie régulièrement inondable en hiver. Son contour se confond avec la courbe de niveau d'environ 2 mètres. Ce périmètre peut être étendu en fonction de l'intérêt paysager des terrains adjacents et de la nature de la limite, qui selon sa perméabilité les sépare ou les unit au site du marais.

2. Cohérence patrimoniale.

Le site classé doit pouvoir rassembler le maximum d'éléments d'intérêt. Il inclut donc autant que possible les éléments du patrimoine situés à proximité du marais ; châteaux et manoirs, mégalithes et vestiges historiques, moulins, croix... mais aussi parcs des grands domaines...

3. Cohérence hydraulique.

Sur deux côtés, le bassin versant de la Brière est assez bien délimité :

- à l'Ouest par celui des marais de Guérande et du marais du Mes,
- au Nord par celui de la Vilaine.

En revanche :

- à l'Est, il s'étend profondément le long du cours du Brivet ; cependant, le franchissement du « Sillon de Bretagne » au niveau de Pontchâteau crée une réelle rupture géographique qui peut servir de limite.
- au Sud, le marais de Brière se différencie parfois difficilement de ceux qui bordent l'estuaire. De ce côté, la Brière est réunie à la Loire par plusieurs canaux : le canal de Trignal, du Priory, de Martigne de la Taillée. Ces canaux drainent aussi certains espaces des marais situés en bordure de la Loire. Les trois premiers canaux traversent d'importantes zones d'activités industrielles et portuaires, seul celui de la Taille se situe encore dans un paysage à caractère naturel.

4. Cohérence écologique :

Le site proposé inclut l'essentiel des surfaces de ZNIEFF et ZICO, RAMSA dont les contours se superposent sur l'ensemble du marais de Brière. Il inclut aussi le site d'importance communautaire retenu au titre de NATURA 2000.

Recherche d'une gestion efficace

Le statut du site classé est incompatible avec la gestion de secteurs bâtis du fait de la lourdeur des démarches d'instruction des autorisations de travaux si petits soit ils. Seul des constructions à caractère purement patrimonial comme le château de Ranrouet et de certains manoirs isolés comme Kervy, Coët-Carret... peuvent peut-être rester inclus dans le site classé. Dans les autres cas il conviendra de sortir tous les secteurs bâtis du site ; des procédures de ZPPAUP ou de PLU à caractère patrimonial pourront alors prendre le relais.

La gestion des zones à caractère agricole pose des problèmes particuliers tant pour la création ou l'évolution des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole que pour la gestion des structures végétales voire des infrastructures hydrauliques. Dans tous les cas, il est apparu nécessaire de sortir du périmètre les sièges d'exploitation existants. Les zones à forts rendements agricoles devraient probablement en être exclues. Dans la mesure où elles sont connues, elles sont repérées comme variantes de délimitation du périmètre.

Propositions des délimitations d'un site classé

Le plan intitulé « secteurs d'intérêt patrimonial et proposition de délimitation d'un site classé » propose un périmètre de base et ses variantes.

Un périmètre de base

Le périmètre de base constitue une référence minimale prenant en compte l'ensemble des critères décrits précédemment. A ce périmètre s'ajoute des options et des variantes qui sont décrites dans les pages qui suivent.

Les options :

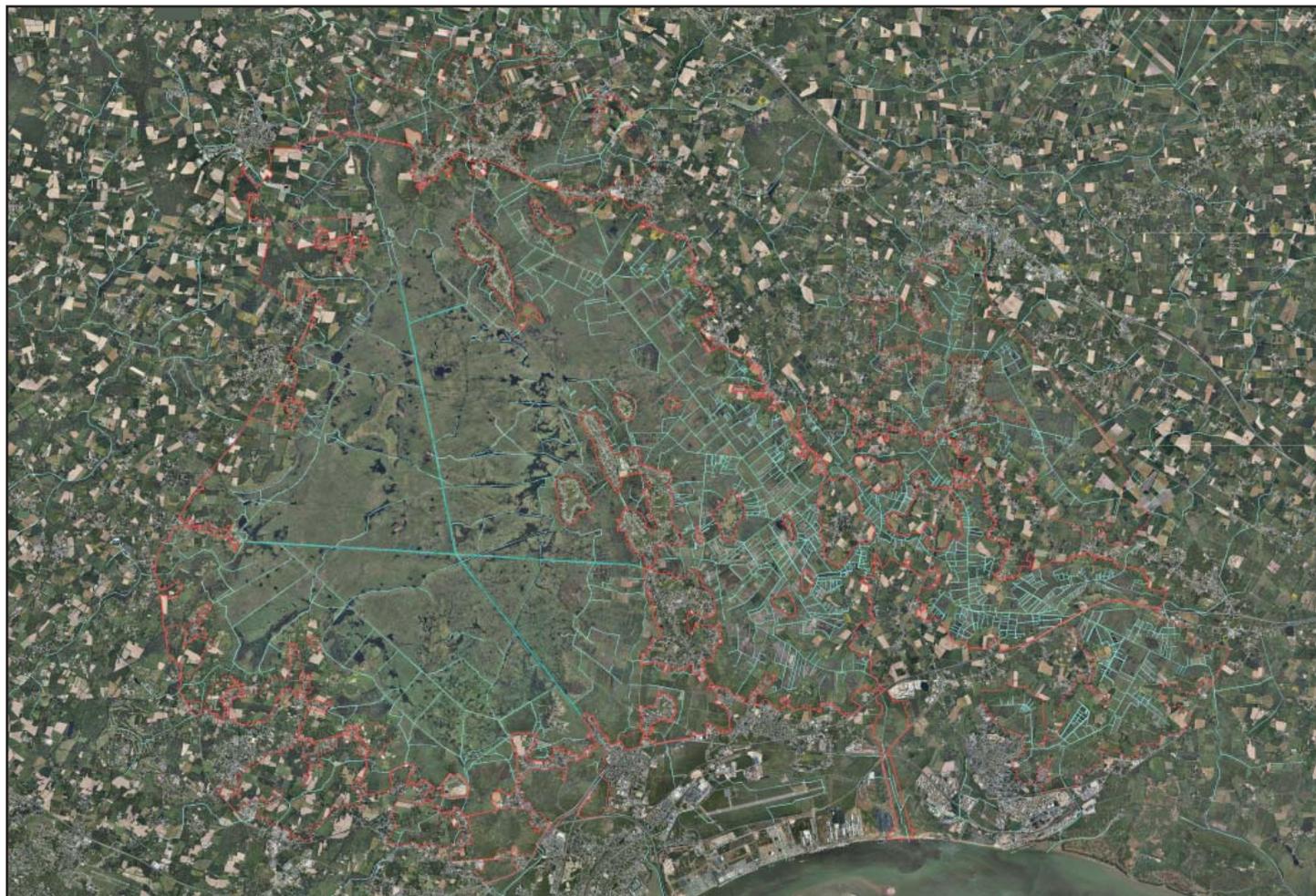
Elles correspondent aux secteurs actuellement non compris dans le Site Inscrit mais que le Site Classé devrait englober pour répondre aux objectifs de cohérence paysagère exposés précédemment. Sur le plan ces secteurs sont présentés comme des options désignées par des lettres. Les secteurs concernés ont

en commun le fait d'être séparés du cœur de la Brière par des passages étroits formant une limite paysagère claire.

Les variantes :

Elles identifient des secteurs d'intérêt moindre qui pourraient cependant être inclus dans le site pour en parfaire les limites. Il s'agit de Secteurs comportant déjà des constructions bien qu'ils ne soient pas classés en zone urbanisable dans les documents d'urbanisme actuels. Il s'agit aussi de secteurs d'exploitation agricole dont l'évolution peut devenir trop dynamique pour rester compatible avec un site classé.

A ces variantes, il convient d'ajouter le cas des zones d'urbanisation futures qui empiètent ou viennent au contact direct du marais. La liste de ces zones a été détaillée dans le chapitre précédent.



Proposition d'un site classé

Options et variantes

Les secteurs concernés sont repérés sur le plan intitulé « Secteur d'intérêt patrimonial et propositions de délimitation d'un Site Classé ».

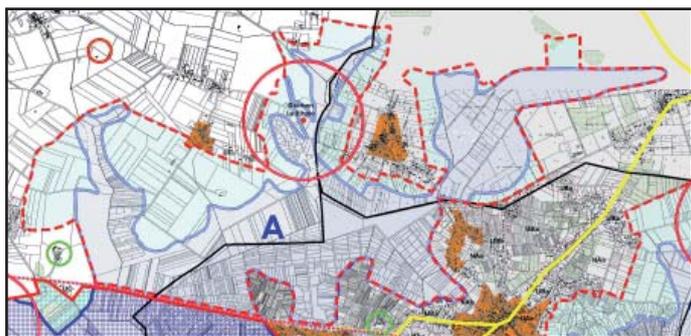
La légende de ce plan distingue :

- un projet de délimitation de base en trait rouge continu,
- de grandes options délimitées, par un trait rouge pointillé et désignées par une lettre
- des variantes de périmètre, également délimitées en pointillé et désignées par un chiffre.

Option A

Marais du Gué de Langâtre et de Harlo

Communes d'Herbignac, la Chapelle-des-Marais et Missillac.



Description et enjeux

Ce secteur est coupé de la Brière par la route d'Herbignac à la Chapelle-des-Marais. De part et d'autre de cette voie la végétation s'est développée de façon importante et il n'existe plus aucune vue sur les marais traversés. Un nettoyage de cette végétation permettrait d'ouvrir de belles perspectives sur plus d'un kilomètre de longueur.

Le niveau des marais est un peu plus élevé que celui du centre de la Brière et l'ensemble de la zone semble rarement inondé.

Du côté Nord et Est, les limites du marais sont en grande partie constituées de fonds de parcelles bâtis des villages de Coulement, Harlo et Surbinais ; côté Ouest, le marais est en contact avec les terrains agricoles cultivés mais les rives du marais sont peu accessibles.

Patrimoine bâti

Le Dolmen de Riholo, classé monument historique, et son environnement naturel constitue un ensemble intéressant et assez bien protégés. Il n'existe pas d'autres sites archéologiques répertoriés par la DRAC.

Les villages ont gardé une partie de leur structure ancienne et quelques maisons intéressantes ; celles-ci sont malheureusement mélangées à beaucoup de constructions neuves, ce qui limite l'intérêt de ces villages.

Mesures de protections envisageables

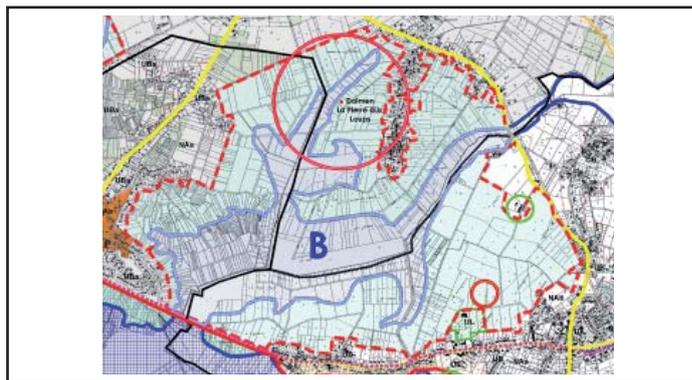
Une ZPPAUP serait aussi envisageable pour protéger les villages et les espaces naturel correspondant, mais il faut bien noter que la division en trois communes de cette unité paysagère ne facilite pas la mise en place d'une protection cohérente.

Pour protéger ce secteur, le plus simple serait d'inclure les espaces non construits (et le dolmen) dans le Site Classé.

Option B

Marais du Gué Neuf

Communes de la Chapelle-des-Marais, Sainte-Reine-de-Bretagne et Missillac.



Description et enjeux

Cette partie de marais est séparée de la Brière par un étroit passage franchi par la route de la Chapelle des Marais à Sainte Reine de Bretagne. La végétation existante bouche la vue à partir de la voie, mais au-delà le marais reste bien dégagé et relativement accessible grâce aux chemins d'exploitation agricole. L'urbanisation s'est étendue le long de la voie qui traverse le site mais les arrières de parcelle restent un peu en retrait du marais.

Patrimoine bâti

Il existe un dolmen classé monument historique (Dolmen de la Pierre aux Loups et deux autres sites archéologiques).

Mesures de protections envisageables

Comme dans l'option précédente, pour protéger ce secteur, le plus simple serait d'inclure les espaces non construits et le dolmen dans le Site Classé.

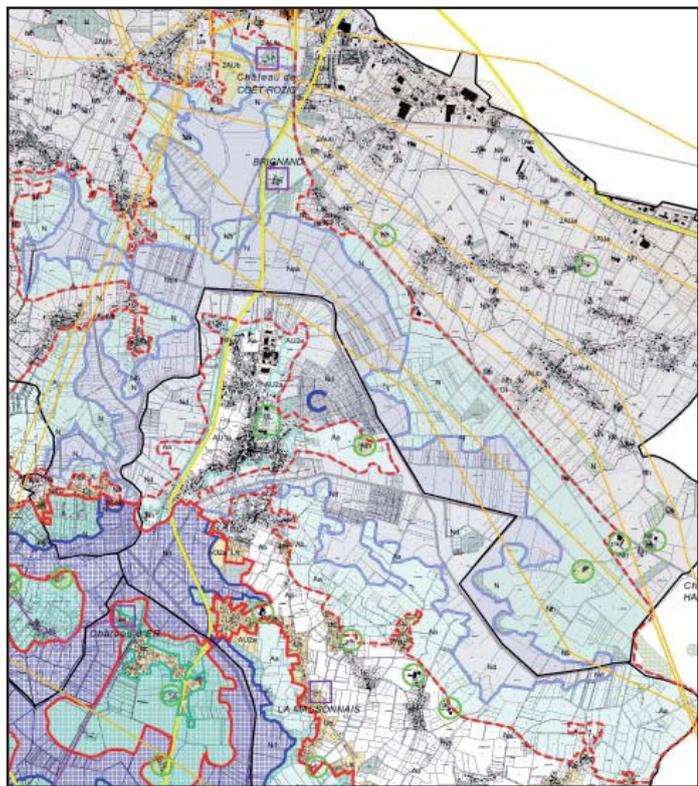
La présence d'un dolmen protégé pourrait constituer un point de départ pour une ZPPAUP mais pour être efficace celle-ci devrait concerner trois communes.

Dans tous les cas une modification du périmètre de protection pourrait être envisagée pour mieux l'adapter aux limites naturelles du site et éviter de concerner des zones construites sans intérêt.

Option C

Marais de Brignan, la Harois, Grand Marais

Communes de Pontchâteau et de Besné



Description du paysage

Ce parti du marais se situe de part et d'autre du Brivet et entoure l'île du Bourg de Besné, elle communique avec la partie principale de la Brière par deux étroits passages de part et d'autre de cette île.

Ce site est bordé au Nord-est par une ligne de chemin de fer. Il est traversé dans son centre par une autre ligne, abandonnée partiellement et transformée en chemin piéton.

La route de Besné à Pontchâteau offre de belles vues sur le site.

De nombreux villages se sont développés sur les péninsules de terre ferme qui pénètrent le marais, et les rives de celui-ci s'en trouvent un peu altérées.

Patrimoine bâti

Les villages en contact avec le site sont malheureusement de peu d'intérêt et en grande partie constitués de maisons récentes ou fortement modifiées.

Il existe de nombreux sites archéologiques, en particulier dans le bourg de Besné où il faut aussi noter la Fontaine de Saint Second, mais aucun de ces sites n'est protégé au titre de Monument Historique.

Sur la commune d'Herbignac deux manoirs sont à signaler, le manoir de Brignand et ce lui de Coët-Rozic devant lequel se dégage une belle perspective sur le marais ; ils sont tous les deux non protégés

Protection envisageable

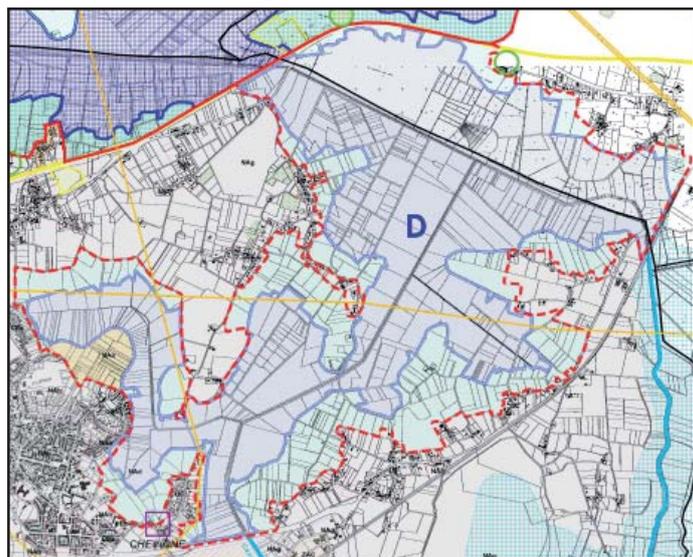
Du point de vue de la cohérence hydraulique (cours du Brivet), ce site devrait être intégré dans le site classé. Cependant, le paysage des rives du marais est assez dégradé. Une ZPPAUP sur l'ensemble est difficile à justifier du fait de la pauvreté relative du patrimoine bâti. Les deux manoirs et le paysage avec lequel ils sont en relation sont cependant à protéger clairement dans le cadre du PLU ; une protection au titre des Monuments Historiques pourrait aussi être envisagée.

Dans tous les cas il faudra s'interroger sur la nature de l'urbanisation de la zone 2AUB située à l'ouest de Coët Rouzic .

Option D

Marais de Sem, Marais du Sud, du Gué et canal de Martigné

Communes de Donges et Prinquiau



Description et enjeux

Ces marais qui accompagnent l'un des canaux reliant la Brière à la Loire (de Martigné) sont très visibles à partir de la route de Nantes à Saint-Nazaire et apparaissent bien en continuité avec la Brière.

Les abords du site sont malheureusement occupés par de nombreuses constructions dispersées, d'autant plus visibles que la végétation est rare.

La silhouette de la raffinerie s'impose sous certains angles mais reste le plus souvent discret en arrière de celle de la ville de Donges.

Patrimoine bâti

Il n'existe aucun monument historique protégé. Il faut cependant noter le manoir de Chevigné, intéressants mais presque ruinés et surtout le centre de Donges dominé par une très belle église de la reconstruction qui mériterait d'être protégée.

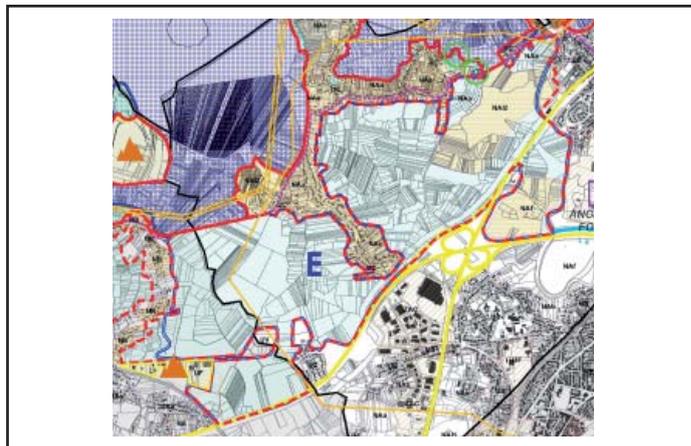
Protection envisageable

Ce site particulièrement visible à partir d'un axe de grande circulation mérite d'être protégé. Mais il fait autant partie des espaces naturels de l'estuaire de la Loire que de ceux de la Brière. Sa protection devra être cohérente avec celle des marais situés plus en amont. Il faudra s'interroger sur la nature de l'urbanisation de la zone NAa des Eccotais

Option E

Les Grimaudières, la Prévoste, le Bras, les Mares

Communes de Trignac et Saint-Nazaire



Description et enjeux

Cette zone est le prolongement de la Brière entre les anciennes îles de Trembly, Aucard, Grand Marsac, jusqu'à la route de Nantes à Saint-Nazaire. Elle est isolée du marais principal par la voie secondaire qui relie le chapelet d'îles. Elle n'est ordinairement plus inondable et certains secteurs sont déjà inscrits en zone d'urbanisation future dans les documents d'urbanisme.

A partir de la route de Nantes à Saint-Nazaire, ces terrains entièrement libres permettent de maintenir une ouverture visuelle sur une distance d'environ 3 kilomètres en direction de la Brière.

Patrimoine bâti

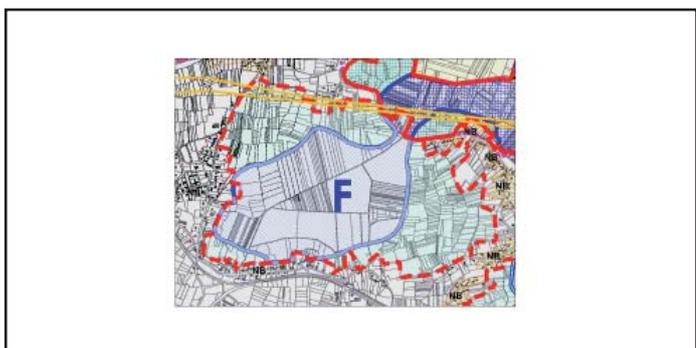
Aucun patrimoine historique n'est repéré sur ce secteur mais cette zone sert aussi de dégagement visuel au site des Forges de Trignac situé de l'autre côté de la route.

Protection envisageable

Ce site constitue un atout important dans la perception du marais de Brière à partir de la Route Nantes - Saint-Nazaire. Sa situation le long d'un axe très fréquenté et à proximité d'un échangeur le rend fragile face à la pression commerciale et industrielle. L'intégration dans le site classé est probablement le seul moyen de lui garantir une réelle pérennité.

Il faudra au moins s'interroger sur la nature de l'urbanisation des zones NAi2 et NAF situées de part et d'autre de la route nationale.

Option F
Marais de la Rivière
Commune de Saint-Nazaire



Description et enjeux

Ce marais communique avec la Brière par un étroit passage franchit par la route reliant la presqu'île du Grand Marsac à l'île de Congle. Il est bordé essentiellement par des zones agricoles qui le séparent d'une couronne construite presque continue, et en atténue l'impact sur le paysage. L'ensemble est actuellement en zone non urbanisable.

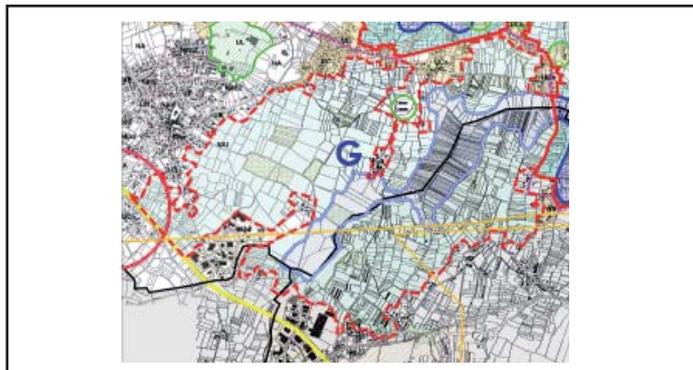
Patrimoine bâti

Les villages qui entourent ce secteur ont été largement reconstruits et agrandis et ne présentent plus d'intérêt, seul un site archéologique (non visible) est repéré.

Protection envisageable

Ce site est actuellement classé en zone naturelle sur les documents d'urbanisme, rien ne s'oppose réellement à sa prise en compte dans un site classé.

Option G
Marais d'Ilac
Commune de Saint-Nazaire et Saint-André des Eaux



Description et enjeux

Ce site est dans une situation assez voisine de celle du précédent, mais son contour plus complexe et de nombreuses constructions dispersées rendent sa perception moins claire ; son principal intérêt est d'assurer le prolongement jusqu'à la Brière de la coupure verte venant de Pornichet.

Protection envisageable

Ce site peut apparaître comme trop hétérogène pour être entièrement inclus dans un site classé et le patrimoine de la commune de Saint-André-des-Eaux justifie difficilement une ZPPAUP sauf si celle-ci été envisagée à l'échelle de l'ensemble des communes de l'Ouest de la Brière.

Variante 1 : Entre l'île de Loncé et la partie Nord de la ville de Trignac

Commune de Trignac

Description et enjeux

Comme l'option E, mais à petite échelle, ce secteur constitue une fenêtre visuelle précieuse entre la route de Nantes - Saint-Nazaire et la Brière. Il est malheureusement classé en zone d'urbanisation future.

Protection envisageable

Il serait évidemment souhaitable de protéger ces terrains de l'urbanisation ou de maintenir un cône de vision.

Variante 2 : La Lande d'Uste

Commune de Saint-André-des-Eaux

Description du paysage

Les terrains concernés forment une presqu'île s'avancant dans le marais. Ils comportent plusieurs sites archéologiques. Ils sont malheureusement « mités » par plusieurs ensembles de construction dont un siège d'exploitation agricole.

Protection envisageable

Ce secteur devrait être intégré au site classé, mais comment gérer d'évolution des constructions ? Le siège d'exploitation pourrait être sorti du site classé comme cela a déjà été proposé dans le reste du site et les autres constructions maintenues dans leur état actuel.

Variante 3 et 4 : Abords du village de Bilac

Commune de Saint-André-des-Eaux

Description et enjeux

Ces terrains agricoles permettent de prolonger le site de la Brière jusqu'à la première voie d'accès à ce site. Ce sont actuellement des terrains non constructibles.

Protection envisageable

Il semble facile d'intégrer ces terrains dans le site classé. Il faudrait éclaircir la végétation actuelle pour ménager des fenêtres visuelles entre le marais et la route.

Variante 5 : Abords du village de Tréhé

Commune de Saint-André-des-Eaux

Description et enjeux

Ces terrains sont situés entre deux zones d'urbanisation récentes et un siège d'exploitation agricole, mais ils peuvent assurer une meilleure continuité de la façade du site le long de la route de Sandun, bien qu'il n'existe pas de réelle fenêtre visuelle en direction de la Brière.

Protection envisageable

Ces terrains pourraient être intégrés dans le site à condition d'exclure le siège d'exploitation agricole.

Variante 6 : Abords Ouest du Clos d'Orange

Commune de Saint-Lyphard

Description et enjeux

Comme les précédents, ces terrains cultivés assurent la continuité de la façade du site classé le long de la route de Sandun à Saint-Lyphard, sans offrir de véritable ouverture visuelle sur la Brière.

Protection envisageable

Ces terrains pourraient être inclus dans le site classé transformant ainsi le Clos d'Orange en îlot d'urbanisation isolé (probablement pour le plus grand plaisir des habitants).

Si une ZPPAUP était créée sur la Commune, elle pourrait prendre en charge le devenir de ces terrains en même temps celui de l'ensemble de la façade Est du bourg de Saint-Lyphard.

Variante 7 : Abords du village de Hoscas

Commune d'Herbignac

Description du paysage et enjeux

Les terrains forment une enclave dans le périmètre de base proposé pour le Site Classé parce qu'ils sont déjà hypothéqués par quelques ensembles de constructions, pour le reste se sont des terres agricoles entourées de trois sièges d'exploitation.

Protection envisageable

Ces terrains peuvent être intégrés dans le site en excluant l'ensemble des zones construites.

3.2 Protection des abords du site et du bâti

Pour les diverses raisons évoquées au chapitre précédent le site classé ne peut pas prendre en compte la totalité des zones d'intérêt paysager repérées et encore moins celles des secteurs de patrimoine urbain. Il est donc nécessaire de prévoir d'autres moyens de protection.

Dans l'état actuel de la législation la procédure la mieux adaptée semble la Z.P.P.A.U.P. (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), ou à défaut le développement d'un volet patrimonial dans le cadre du PLU.

Dans la pratique, la richesse et la diversité du patrimoine des communes concernées sont très inégales. Les communes du secteur Ouest (Guérande, Saint-Lyphard, Herbignac.....) présentent une richesse patrimoniale plus importante que celle du secteur Est, et de la frange Sud.

Une première ZPPAUP a été mise en place sur la commune de Guérande, elle peut servir de référence pour les communes voisines.

ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) :

Les ZPPAUP ont été créées suite à la loi de décentralisation de 1983, il s'agit d'une procédure négociée entre la commune et l'Etat qui jusqu'à cette date était seule responsable du patrimoine. Depuis la « loi paysage » de 1993, elles sont devenues des ZPPAUP avec un P comme Paysager.

La loi laisse une grande liberté d'adaptation des études et des dispositions de protection en fonction du contexte et de la nature du patrimoine. Ordinairement la mise au point du dossier de protection comprend deux phases :

- une phase d'inventaire du patrimoine et de diagnostic paysager,
- une phase d'élaboration du dossier réglementaire.

Dans cette démarche, les services de l'Etat sont représentés principalement par la DRAC et la DIREN et tout particulièrement par l'Architecte des Bâtiments de France qui aura à se prononcer par un avis conforme sur toutes les autorisations de travaux.

Par référence avec la ZPPAUP de Guérande il semble nécessaire d'envisager 3 types de sous zones de protection : les deux premières concernent les ensembles de patrimoine reconnus à caractère urbain (ZPU) ou à dominante naturelle (ZPN) ; la troisième concerne les secteurs d'urbanisation récente ou à urbaniser, compris dans le périmètre de la ZPPAUP pour en maîtriser l'impact paysager (ZIP).

La "ZPU" : sous zone de protection du patrimoine urbain :

Cette sous-zone englobe l'ensemble des espaces urbanisés anciens à protéger. Elle rassemble l'essentiel des constructions protégées ainsi que les espaces communs ou publics autour desquels celles-ci s'organisent.

Les prescriptions portent principalement sur la protection et la restauration du patrimoine repéré, et les possibilités d'évolution de celui-ci. Elles définissent aussi les conditions dans lesquelles de nouvelles constructions peuvent être réalisées en remplacement des constructions non protégées ou dans les espaces libres constructibles.

Les règles urbaines pour les nouvelles constructions définissent leur mode d'implantation et leur volume en fonction de la réalité du tissu urbain déjà constitué, et notamment en fonction des bâtiments protégés. Les règles architecturales favorisent la réalisation d'une architecture contemporaine tout en exigeant une référence aux matériaux qui font l'homogénéité de la ville.

La "ZPN" : sous zone de protection du patrimoine naturel :

Cette sous-zone concerne les abords des manoirs et des villages protégés, ainsi que les espaces naturels de qualité qui participent à l'identité de la commune.

Les protections visent à protéger les structures végétales qui font la qualité des paysages existants ou à reconstituer les structures nécessaires à la mise en valeur des éléments du patrimoine bâti. Elle précise les règles de restauration ou d'évolution des constructions existantes et les conditions dans lesquelles de nouvelles constructions peuvent éventuellement être réalisées. Ces nouvelles implantations sont limitées aux constructions liées à l'exploitation agricole ou sylvicole, et de certains équipements de tourisme et de loisirs, sous réserve de leur bonne intégration dans le paysage.

La "ZIP" : sous zone de maîtrise de l'impact paysager :

Il s'agit de secteurs d'urbanisation récente ou future qui ne présentent pas en eux-mêmes d'intérêt patrimonial, mais s'interposent dans les vues sur et à partir des ensembles protégés, en particulier entre le site classé et la ville, et entre les villages protégés et les espaces naturels qui les entourent. Les prescriptions correspondantes viseront essentiellement à maîtriser l'impact visuel de ces ensembles dans le paysage général de la ville. L'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France sur ces secteurs se limitera ainsi à l'impact des nouvelles réalisations sur le paysage, sans considérer les détails de construction qui ne seront appréhendés qu'en limite des voies d'accès aux ZPN et ZPU.

Cette sous-zone se différencie selon deux situations principales :

- les secteurs déjà urbanisés en ZIP 1

Ce sont des secteurs dont il faut contrôler l'évolution avec l'objectif de préserver l'état actuel si celui-ci est satisfaisant ou d'en réduire l'impact dans le cas contraire. Les prescriptions définiront principalement une hauteur maximale, une orientation préférentielle des volumes, une densité du couvert végétal.

- les secteurs déjà urbanisés en ZIP 2

Il s'agit des secteurs d'extension urbaine ; certains font déjà l'objet de plans d'aménagement dont les grands principes sont repris dans ce règlement ; pour les autres, des prescriptions particulières fixent les grands principes de composition générale (coupure verte, ouverture sur le paysage, volume et mode d'implantation des constructions, nature des clôtures...). L'élaboration des dossiers d'aménagement fera l'objet d'un suivi particulièrement attentif de l'Architecte des Bâtiments de France, en revanche, les autorisations de construction pourront faire l'objet d'un examen simplifié comme dans la ZIP1.

Volet patrimonial du P.L.U.

Dans leur principe, les dispositions du PLU peuvent facilement être adaptées à la protection du patrimoine, celles-ci peuvent être intégrées à plusieurs niveaux :

- Recensement des constructions à protéger. Ce recensement peut se faire dans le cadre des études de PLU et être intégré au rapport de présentation.
- Gestion du permis de démolir : les lotissements repérés peuvent être exclus du permis de démolir.
- Zonage et règlement spécifique.

Si la commune en a la volonté, le PLU peut théoriquement suivre les mêmes objectifs qu'une ZPPAUP. La différence la plus importante réside dans l'absence de l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France ; un avis simple peut cependant être demandé par la commune.

Périmètre de protection modifié (P.P.M.)

La loi SRU prévoit la possibilité d'ajuster les périmètres de protection existants des monuments historiques à la réalité du site dans lequel ils s'inscrivent. Cette solution est évidemment subordonnée à l'existence d'un monument historique ce qui en limite fortement la portée sur les abords de la Brière, en dehors des villages déjà concernés de Kerbourg et de Sandun.

Protection au titre des Monuments Historiques

Il existe aujourd'hui relativement peu de constructions protégées au titre des Monuments Historiques. Certaines constructions mériteraient de l'être. La plus part des manoirs répertoriés mériteraient de l'être. Cela permettrait de mieux assurer leur pérennité et de protéger non seulement leur volume extérieur mais aussi, leurs intérieurs et leurs abords. Il faut en effet rappeler que l'intégration dans une ZPPAUP ne permet pas de protéger les parties intérieures des constructions. Par ailleurs cette solution reste la seule vraiment efficace lorsqu'il n'est pas prévu de réaliser une ZPPAUP.

Propositions de protection par communes

Les communes de Saint-Lyphard, Herbignac, La Chapelle-des-Marais, Saint-Joachim présentent de nombreux atouts pour justifier la mise en place d'une procédure de ZPPAUP comme cela a déjà été fait sur la commune de Guérande. Pour assurer une bonne cohérence des protections et de l'ensemble des prescriptions il serait évidemment souhaitable que les études correspondantes soient menées simultanément.

Saint-Lyphard :

- Monuments Historiques : deux mégalithes sont classés (Dolmen de Kerbourg, Menhir de Mozerac.)

- Les sites archéologiques : il existe en plus de ces monuments de nombreux éléments répertoriés dont quelques-uns sont bien visibles dans le paysage,

- Villages : ils sont la principale richesse patrimoniale de Saint-Lyphard, ils constituent en un ensemble exceptionnel. Ce patrimoine qui avait encore peu évolué au moment de la création du Site Inscrit a été bien protégé par la Commune et les actions du PNRB, le village de Kerinet constituant une vitrine de cette politique. Ce patrimoine à caractère ethnologique a fait l'objet de nombreuses études. Parallèlement, la commune a favorisé le développement de la couverture en chaume sur les constructions neuves ; elle est même obligatoire dans certaines opérations qui, par ailleurs, sont malheureusement organisées comme de banals lotissements.

- Manoirs : Le domaine de Kervy situé en limite directe du marais a contribué à protéger le paysage. Les bâtiments, châteaux et métairies datent des années 1900 et le paysage de la propriété a été organisé pour une agriculture rationnelle probablement à la même époque.

- Bourg : il est en revanche des plus banals à l'exception du village de Marlais qu'il inclut en partie.

- Petit patrimoine : il existe de nombreuses croix dont certaines sont anciennes et de nombreux fours.

- Patrimoine paysager. Les secteurs de villages est constitué d'une bocage encore assez dense malheureusement mité par quelques constructions récentes ; les rives du marais sont de belle qualité, elles comprennent une dizaine de ports peu aménagés à l'exception de celui de Breca qui est fortement marqué par l'économie touristique.



Kercadet (St-Lyphard)



Kermouraud (St-Lyphard)

Herbignac :

- Monuments Historiques : Trois éléments de patrimoine sont déjà protégés: le château de Ranrouët, le dolmen de Riholo, l'atelier de potier(Landieul).

- Archéologie : il existe une douzaine de sites répertoriés parmi lesquels le dolmen classé bien visible de Riholo.

- Villages : il existe plusieurs villages de chaumière intéressants semblables à ceux de la commune de Saint-Lyphard. Il faut aussi noter le village ancien de Tremelu qui comporte des vestiges de constructions du XVI^e au XVII^e siècle.

- Domaines et manoirs : les manoirs de Kerdavy, Kero-livier, CoëtCaret sont associés à d'importants domaines comportant de grands boisements. Il existe aussi quelques belles demeures dans la ville. La construction la plus marquante reste le château de Ramounet situé au contact du marais.

- La ville : la ville a gardé une bonne partie de sa structure ancienne avec de nombreuses constructions du XVI^e et du XIX^e siècle. L'église a été reconstruite fin XIX^e.

- Le patrimoine paysager : le paysage est marqué par les boisements des grandes propriétés. Le site le plus intéressant est celui compris entre la ville et la Brière qui inclut le domaine de Coët Caret et le château de Rarrouët déjà proposé dans le site classé.



Ranrouët (Herbinac)



Trevelec (Herbinac)

La Chapelle des Marais :

- Monument historique : néant
- Archéologie : il n'existe qu'une seule entité répertoriée : le trésor du Clos Neuf
- Patrimoine paysager : la commune est constituée d'une grande partie de marais à inclure dans le Site classé, seule la partie du marais située au Nord de la route d'Herbinac pourrait être incluse dans une ZPPAUP si l'option d'extension du site n'était pas retenue
- Îles et villages : les villages (sauf celui de Surbinais) se confondent avec les îles. elles sont au nombre de quatre ; Mayun, camerun et Camer sont construits de façon annulaire entre « gagnerie » et « Curée » comme les îles du centre de la Brière ; Kebitre est constituée de longères parallèles à la manière des villages de la terre ferme. Malheureusement, de nombreuses constructions neuves sont venues un peu perturber l'organisation d'origine de ces îles et les chaumières ont été pour la plupart fortement transformées.
- Le bourg : il s'est constituée dans la deuxième moitié du XIX^e siècle autour d'une nouvelle église et comporte un ensemble assez cohérent de constructions de cette époque.



La Chapelle-des-Marais



Camer (La Chapelle-des-Marais)

Saint-Joachim :

- Patrimoine paysager : la totalité du marais indivis de Brière a été affectée à cette commune. Elle sera a priori inclut dans le Site Classé.

- Monument Historiques : les six mégalithes classés sont situés dans le marais et seront donc intégrés dans le Site ;

- Archéologie : il n'existe pas de sites repérés en dehors de ceux cités précédemment.

- Les îles : la plus intéressante et la plus célèbre est celle de Fédrun qui constitue l'archétype des îles de Brière ; la structure bâtie annulaire entre la « Curée » (canal faisant le tour de l'île) et la « Gagnerie » centrale y est particulièrement bien conservée. Cette structure caractéristique reste encore bien visible sur les îles d'Aignac et de Pandille. Elle existe mais de manière plus confuse sur les îles de Bais et de Ménac. Il subsiste un grand nombre de chaumières sur l'île de Fédrun, elles sont beaucoup moins nombreuses sur les autres îles ; le bâti a été beaucoup transformé et de nombreuses implantations de maisons neuves viennent perturber les logiques d'implantations traditionnelles. Il est aussi regrettable que les limites des îles (sauf Fedrun et Mazun) se soient progressivement estompées, en particulier entre Pandille et Aignac où la vue sur le marais est bouchée par la végétation.

- Le bourg : sil se confond avec l'île de Pandille, celle-ci a gardé la structure annulaire caractéristique des îles de Brière mais sa traversée par la route départementale (D50) en a beaucoup modifié la perception. Cette voie est bordée d'un ensemble de constructions assez cohérent (Eglise, école, mairie, commerces...) caractéristique de la fin du XIX° siècle et du début du XX° siècle



Fédrun (St-Joachim)



Eglise de St-Joachim



Fédrun (St-Joachim)

Les autres communes présentent malheureusement un patrimoine bâti moins riche qui ne pourra probablement pas justifier la création de ZPPAUP dans la mesure où l'essentiel du patrimoine paysager est destiné à être intégré dans le Site Classé. Cependant, elles possèdent toutes quelques constructions intéressantes :

Saint-Malo-de-Guersac

- Monument Historiques : menhir de la Pierre Blanche, situé en plein marais il sera intégrer dans le Site Classé.

- Archéologie : la commune ne comprend que deux sites archéologiques répertoriés : le pas de Saint-Malo et l'épée de l'île d'Errand.

- Patrimoine paysager : il est constitué du marais qui entoure les îles. Ce marais fait partie intégrante de celui de la Brière et sera donc compris dans le Site Classé.

- Les îles et le bourg : le territoire urbanisé est constitué de deux îles :

□ L'île d'Errand qui a gardé l'organisation caractéristique des îles de Brière mais ne comprend pratiquement plus de constructions anciennes.

□ L'île du bourg de Saint-Malo qui présente une forme complexe et peu lisible du fait de son urbanisation relativement récente. La paroisse est créée vers 1850 mais le statut de commune n'est accordé qu'en 1926. La belle église est de la fin du XIX^e siècle et la plupart des constructions du bourg sont du XX^e siècle. De grands lotissements ont été créés la dernière génération.

- Ecluses de Rosé et leur abords : les écluses et les constructions qui l'entourent forment un ensemble remarquable et d'autant plus intéressant que les écluses continueront à être utilisée pour la gestion de l'eau. Il faut aussi noter la présence d'une belle maison d'apparence XVII^e siècle, un peu au Sud de l'écluse. C'est l'unique construction de ce type dans toute la Brière.

Le patrimoine intéressant de la commune se résume à l'église, aux écluses de Rosé et la maison du XVIII^e siècle située au Sud de ces dernières. Il est peut-être

difficile d'envisager une ZPPAUP sur cette commune pour protéger ces seuls éléments de patrimoine. Les écluses de Rosé peuvent très bien être incluses dans le Site Classé. L'église et la maison et peut-être d'autres constructions intéressantes peuvent figurer dans une liste de bâtiments protégés incluse dans le PLU.

Une autre solution consisterait à protéger les écluses au titre de Monument Historiques ce qui du même coup permettrait d'inclure les constructions voisines dans le périmètre de protection.



Rosé (St-Malö-de-Guersac)



Eglise de St-Malö-de-Guersac

Saint-André-des-Eaux

- Monument Historiques : un menhir et une croix
- Archéologie : en plus des monuments protégés, une vingtaines d'entité archéologiques sont recensées sur la commune
- Manoir de Denac dont le parc est transformé en golf
- Bourg : il a gardé une structure complexe issue du village sur lequel il s'est développé ; il existe au moins une maison ancienne intéressante.

Saint-Nazaire

Seule une petite partie de son territoire est concernée par la proximité du site de la Brière. La commune comprend un grand nombre d'entités archéologiques repérées ; d'une manière générale elle est surtout riche d'un important patrimoine du XXème siècle lié à la construction navale et aux vestiges du mur de l'Atlantique. Les protections qui pourraient être envisagées ont peu de rapport avec celles qui concernent la Brière.

Trignac

- Monument Historiques : menhir de la Pierre Blanche
- Archéologie : une seule entité repérée en plus du menhir
- Patrimoine du XXème siècle : la commune est fortement marquée par le développe de l'industrie au siècle dernier ; sa mémoire s'exprime à travers les logements ouvriers et divers constructions imposantes dont les forges en ruines dont la protection comme Monument Historique a parfois été évoquée.

Montoir-de-Bretagne

- Monument Historiques : néant
- Archéologie : seulement deux entités repérées
- Eglise : elle est la plus ancienne de celles des communes de Brière et constitue un repère marquant à partir de la route de Nantes à Saint-Nazaire. Il est important

que sa silhouette continue à dominer celle des autres constructions du bourg. Une protection au titre des Monuments Historiques pourrait être envisagée.

- Manoir de l'Ormois.

Donges

- Monument Historiques : le menhir de Condé est protégé
- Archéologie : il existe en plus du menhir une douzaine d'entités archéologiques repérées.
- Manoirs : quatre propriétés intéressantes sont à noter, deux au nord de la commune : Bois Joubert et Er et deux au sud : la Hélarrière et de Chevigné
- Patrimoine du XXème siècle : le centre de la ville à été entièrement reconstruit après la Guerre, l'église construite par Jean Dorian est un des plus beaux monuments de cette époque, elle mériterait d'être protégée au titre des Monuments Historiques.

Besné

- Monument Historiques : néant
- Archéologie : plus de 30 entités archéologiques ont été repérées sur la commune
- Petit patrimoine : Fontaine de Saint-Second située au nord du bourg
- Villages : quelques villages intéressants sur la route en direction de Prinquiau

Prinquiau

- Monument Historiques : néant
- Archéologie : quelques entités repérées
- Manoirs : la Haie de Besné et l'Escuray
- Villages : quelques villages intéressants

Crossac

- Monument Historiques : dolmen de la Barbière
- Archéologie : plus de 20 entités archéologiques repérées
- Manoir : Bel-Ebat
- Petit patrimoine : nombreux fours dont un certain nombre encore utilisés

Sainte-Reine-de-Bretagne

- Monument Historiques : deux mégalithes protégés
- Archéologie : quelques entités archéologiques repérées (6)
- Petit patrimoine : quatre moulins rassemblés au sud est du bourg
- Manoir : château du Defay et bois de la Madelaine
- Bourg créé à la fin du XIX^{em} siècle et centré sur son église

Pontchâteau

- Monument Historiques : deux mégalithe protégés
- Manoirs : Brignand, Coët Rouzic et en ville, Prieuré de Saint-Martin et maison des Chateliers
- Noter aussi le Calvaire monumental témoignage de la ferveur religieuse populaire au XIX^{ème} siècle.



Coët-Rouzic (Pontchâteau)

Missillac

- Seule une petite partie de la commune est comprise dans le site, elle comprend un mégalithe protégé au titre des monuments historiques.

Conclusion

L'objectif de ce travail est de proposer un cadre pour les mesures de protections qui seront à mettre en place par les Services de la DIREN, de la DRAC et du SDAP, en relation avec les représentants des communes. Ce cadre est à la fois général et précis : général pour assurer une cohérence de protection sur l'ensemble du territoire, précis pour servir de base concrète dans la mise en place auprès des communes.

Tout au long de cette démarche, nous avons essayé d'identifier ce qui relève de la notion de patrimoine. Cette notion est aujourd'hui très large et difficile à définir précisément, mais globalement, il s'agit de ce que nous souhaitons préserver de l'héritage du passé et transmettre aux générations futures.

Les choix en matière de patrimoine à protéger s'organisent principalement entre trois pôles d'intérêts, malheureusement pas toujours convergents :

- la valeur historique et scientifique (celle des archéologues, des ethnologues, botanistes...),
- la valeur esthétique et pittoresque qui est à l'image de ce que perçoit notre société,
- la valeur d'usage ; comment valoriser le patrimoine protégé ? Comment l'entretenir, l'utiliser ?... Comment le pérenniser ?

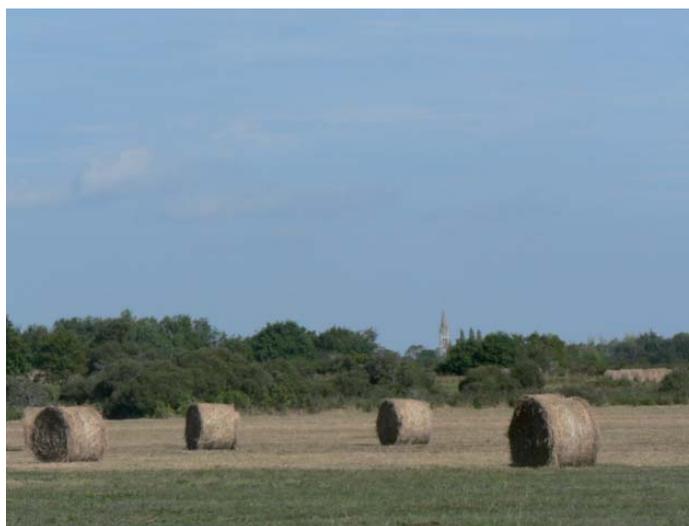
L'idéal est évidemment que le patrimoine reste vivant ; idéal malheureusement plein de contradiction.

Tout au long de cette étude, l'urbanisation contemporaine, et d'une certaine manière, les habitants ont été désignés comme les premiers responsables de la dégradation du paysage et donc le mal à maîtriser.

Comme la plupart des sites, la Brière est un artéfact façonné par des générations d'habitants et qui continue à l'être, même si le rapport de ceux-ci avec le site a complètement changé ; l'espace nourricier d'origine est aujourd'hui perçu comme un simple cadre de vie. Il faut cependant noter que des relations fortes et souvent positives unissent les habitants à leur site. En voici pour conclure quelques exemples :

- L'agriculture a abandonné certains espaces, mais l'essentiel des surfaces non bâties, reste exploité, ce qui est sa vocation première ; c'est ainsi que le pay-

sage reste encore très ouvert, les fermetures visuelles repérées correspondant à des secteurs d'abandon.



Marongle (Crossac)



Four du Bran (Crossac)

- Le marais reste très fréquenté par les habitants riverains pour la pêche, la chasse, la marche, l'observation... . Le nombre important des chalands témoigne de cet attachement et constitue en lui-même un patrimoine vivant. En effet, malgré une évolution des matériaux de construction, la forme du chaland et sa couleur reste assez traditionnelles, en accord avec les contraintes du milieu navigable. Les aménagements associés aux chalands, la pêche et même la chasse gardent une indéniable qualité d'authenticité qui leur confère une forte valeur pittoresque et poétique. Il faudra prendre garde à ce que les mesures de protections ne viennent trop contrarier l'expression de ces pratiques.



Pont de Paille (Trignac)

- L'utilisation du chaume, qui a pu être considérée par certains comme une aberration face à la modernisation des matériaux de construction, reste assez populaire et retrouve aujourd'hui une vraie légitimité comme réponse aux objectifs de développés dans les démarches HQE : ses qualités d'isolant thermique sont bien connues et sa production est particulièrement économe en énergie surtout si il est récoltée sur place (ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas). Il reste peut-être à trouver des expressions réellement contemporaines de ce matériau.



Colly

Il est cependant évident que les occupations contemporaines du site tendent en général à banaliser l'identité de celui-ci plus qu'à la faire évoluer et que des mesures de protections sont nécessaires : en premier lieu en terme de type d'occupation du sol, de préservation des milieux naturels... mais aussi en terme de préservation du patrimoine bâti, mémoire des implantations humaines et des activités qui ont contribué à façonner le site de la Grande Brière.



Saint-Lyphard